

# DE LA SAINTETÉ
## ET DES DEVOIRS
## DE
# L'ÉPISCOPAT,

*Selon les Saints Pères & les Canons de l'Église.*

---

Quamquam ſciam pro hoc libello plurimos mihi Sacerdotes qui hæc quæ loquimur agere nolunt, infideliter eſſe detracturos, confido tamen plurimos qui hæc agunt vel agere obnituntur, fideliter pro nobis oraturos. *S. Ambr. de dignit. Sacerd.*

---

TOME PREMIER.



*A LIEGE,*

Chez BASSOMPIERRE, Libraire.

M. DCC. LXXII.

## AVERTISSEMEMT.

L'OUVRAGE que l'on donne au Public eſt d'un pieux Solitaire mort depuis pluſieurs années, & il a été compoſé il y a plus de ſoixante ans, puiſque M. le Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble, décédé en 1707, s'y trouve cité comme vivant encore; c'eſt donc ſans prétention & ſans aucune vue particuliere qu'il paroît au jour par la voie de l'impreſſion. La morale qui y regne ſera ſans doute trop auſtere pour un ſiecle comme celui-ci; mais les hommes religieux verront avec conſolation reparoître les anciennes maximes dans une longue ſuite de témoignages & d'exemples depuis les premiers tems de l'Egliſe juſqu'à nos jours. Il y a même lieu d'eſpérer que la même Providence qui a conſervé le manuſcrit, fera auſſi porter des fruits à la publication que l'on en fait. Ce ſera d'ailleurs un nouvel hommage rendu à la pureté des regles, qui ne peut que faire honneur à la Religion.

# TABLE
## DES CHAPITRES
### DU TOME PREMIER.



Fin de la Table.

DE



# DE LA SAINTETÉ
## *ET DES DEVOIRS*
# DE L'ÉPISCOPAT.

## CHAPITRE PREMIER.

*De l'origine & de l'essence de l'Épiscopat.*

### PREMIERE QUESTION.

*Qu'est-ce qu'un Évêque ?*

R 'EST un homme que Dieu se consacre, & que Jesus-Christ fait entrer dans son apostolat & sa mission, pour chercher, assembler, instruire & servir ses élus : ou si vous voulez que je me serve

Paſtor. S. Greg. ch. 1. & 10. des paroles d'un grand Pape, c'eſt un homme qui, après s'être exercé longtems dans la pratique la plus parfaite de toutes les vertus chrétiennes, eſt appellé de Jeſus-Chriſt par une vocation ſpéciale, & autoriſé de lui pour éclairer ſon Egliſe, & conduire ſon peuple dans les voies du ſalut, autant par ſa parole que par ſon exemple, & par l'ardeur de ſes prieres.

## DEUXIEME QUESTION.

*Il ſemble que vous portez l'Épiſcopat bien haut, & qu'on n'en a pas à préſent des idées ſi nobles & ſi relevées.*

*R.* Je ne vous parle qu'après les Peres, & je ne vous dis rien d'un état ſi ſaint & ſi ſublime que ce qu'ils en ont dit. » Quand il s'agit d'élire un Evêque, » dit ſaint Cyprien, nous devons jetter » les yeux ſur une perſonne ſi ſainte, » & dont la vie ſoit ſi pure & ſi innocente, que non-ſeulement il ſoit en » état d'offrir à Dieu des ſacrifices qui » lui ſoient agréables; mais qu'il mérite même d'être exaucé toutes les » fois qu'il ſe met en prieres pour ſon » peuple. Or nous ſavons, par le témoignage de l'Ecriture, que Dieu » n'écoute point les pécheurs; ſes oreil-

S. Cypr. epiſt. 4. Oxon. 97.

» les ne ſont attentives qu'aux prieres » de ceux qui obéiſſent à ſes commandemens, & qui font ſa volonté en » toutes choſes : quel eſt donc le crime » de ceux qui rempliſſent ces places ſi » auguſtes, de gens dont la vie profane & mondaine, pour ne pas dire » ſouvent ſcandaleuſe, les a rendu » indignes d'être écoutés de Dieu, & » d'être les médiateurs de ſon peuple » auprès de lui ?

C'eſt pour éviter cette profanation, ajoute ce ſaint Evêque, que dans l'ancienne loi & dans la nouvelle il a été ordonné, dès le tems même des Apôtres, que cette élection ſe feroit en préſence de tout le peuple ; parce qu'il eſt beaucoup plus difficile d'en impoſer à une multitude, qu'à quelques perſonnes particulieres qui ſeroient chargées de ce choix ; il eſt moralement impoſſible qu'un homme qui a paſſé trente ou quarante ans dans une ville, n'ait été apperçu ; & s'il a mené une vie peu digne de la ſainteté de l'état auquel on le deſtine, peut-on l'ignorer ? La diſcipline de l'Egliſe eſt changée ; depuis le concordat de Léon X avec François I, ce n'eſt plus le clergé & le peuple qui éliſent les Evêques : mais il eſt certain que l'eſprit de l'Egliſe n'a point changé, & qu'il ſera Ibid.

toujours vrai qu'elle ne veut que des ſaints, & des hommes d'une vertu conſommée pour ſes Evêques. Auſſi eſt-ce la qualité qu'on leur donnoit autrefois, on ne les appelloit pas autrement, que très-ſaints & *bienheureux*.

S. Amb. de Dign. Sacer. ch. 2. & ſeq.

» Il n'y a point de langue ſur la » terre, dit ſaint Ambroiſe, qui puiſſe » dignement exprimer quelle eſt la » grandeur & l'excellence de l'épiſco- » pat. Toutes les comparaiſons qu'on » en pourroit faire avec ce qu'il y a de » plus brillant dans le monde, n'en » donneroient aucune idée juſte ; ce ſe- » roit un or précieux enchaſſé dans un » vil métal. En vain tâchez-vous de le » comparer à l'éclat de la pourpre des » Rois, à l'or de leurs couronnes & de » leurs diadêmes, à la puiſſance de » leurs ſceptres, à l'étendue de leur » autorité : ne voyons-nous pas tous » les jours les Princes du ſiecle, & les » Empereurs les plus redoutables, » aux pieds des Evêques, baiſer leur » main avec humilité, & leur deman- » der avec inſtance quelque part dans » leurs prieres ?

» Mais lorſque nous expoſons ainſi » aux yeux des Evêques l'élévation de » leur dignité, ce n'eſt pas pour leur » tendre des pieges, ou leur inſpirer » des ſentimens d'orgueil : ce n'eſt au-

» contraire qu'afin qu'ils connoiſſent ce » qu'ils ſont, qu'ils n'ignorent pas la » ſainteté de leur état : que leurs ac- » tions correſpondent à la grandeur du » nom qu'ils portent, & à l'honneur » que Jeſus-Chriſt leur a fait, lorſqu'il » leur a dit à tous en la perſonne de » ſaint Pierre : *Paiſſez mes brebis.*

» Car hélas ! pourſuit ce ſaint Doc- » teur, qu'y auroit-il de plus déplora- » ble que de voir un grand nom avec » une ame baſſe & rampante ; une di- » gnité ſublime & des actions vicieu- » ſes ; une profeſſion toute divine, & » une vie toute mondaine ; un habit » ſaint & une conduite profane ; un » rang élevé, un trône ſublime, & » une conſcience ſouillée de mille cri- » mes ; une voix d'agneau, & une fé- » rocité de loup ; un extérieur de co- » lombe, & au dedans un oiſeau de » proie ? Un Evêque n'eſt donc Evê- » que, qu'autant qu'il en fait les ac- » tions ; c'eſt par ſes œuvres plutôt que » par ſon nom & ſon caractere, qu'on » le doit reconnoître : car s'il n'y a » rien de plus excellent que la dignité » épiſcopale, il n'y a rien auſſi de » plus miſérable, & plus digne de » mépris qu'un Evêque qui ne mene » pas une vie ſainte ?

Il explique dans la ſuite, quelle eſt

cette vie ſainte qui doit faire tout l'ornement d'un Evêque. » Il faut pre-» miérement, dit-il, ſelon la doctrine » de ſaint Paul, qu'il n'ait qu'une » épouſe, c'eſt-à-dire, une ſeule Egliſe » à gouverner. Il faut qu'il ſoit ſi ſobre, » qu'on ne s'apperçoive jamais qu'il a » fait le moindre excès; ſi prudent, » qu'il joigne la ſimplicité de la co-» lombe avec la prudence du ſerpent: » car pour la prudence du monde, il » doit ſavoir que c'eſt une folie devant » Dieu. Son principal vêtement eſt un » tiſſu de vertus, dont il doit ſe parer » aux yeux du Seigneur. Loin d'ici » ces habits de ſoie & de poil de caſ-» tor, la vanité ſeule les a introduits. » C'eſt une choſe digne de compaſſion, » de voir un Evêque ſe croire d'autant » plus élevé ſur ſes confreres, qu'il ſe » voit plus magnifiquement habillé. Sa » charité doit être ſans bornes. L'A-» pôtre l'a compriſe ſous le nom d'hoſ-» pitalité; elle conſiſte à faire part de » ſa table aux pélerins & aux paſſans; » de ſa maiſon à ceux qui ne ſavent » où ſe retirer, de ſes biens à ceux » qui ſont dans l'indigence. S'il dévore » lui ſeul le patrimoine de Jeſus-Chriſt, » ſans le partager avec les pauvres, » c'eſt un vautour & non pas un paſ-» teur. Sa ſcience doit être telle qu'il

» en ait suffisamment pour instruire lui-
» même son peuple, & détruire toutes
» les héréfies qui pourroient s'élever
» dans son diocese. S'il ne se sent pas
» assez fort pour remplir ces devoirs,
» qu'il cede la place à un autre qui les
» remplira mieux que lui, & qui fera
» honneur à l'Eglise. Jesus-Christ n'a
» pas prétendu confier l'instruction de
» son peuple à un ignorant; il ne veut
» pas qu'un aveugle conduise d'autres
» aveugles. Il doit être humble, mo-
» deste, témoigner de l'éloignement
» pour toute sorte de violence; n'avoir
» point de manieres hardies, hautai-
» nes, impérieuses : c'est un Evêque,
» & non pas un Militaire qui doit con-
» duire l'Eglise de Dieu; il lui sied
» mieux au-contraire de supporter pa-
» tiemment les injures qu'on peut lui
» faire, & ne jamais se venger.

» S'il n'est ennemi des querelles &
» des procès, on verra un monstre en
» sa personne; car quelle chose plus
» monstrueuse que de voir un homme
» d'une même langue bénir Dieu &
» maudire son peuple, proférer d'une
» même bouche des bénédictions dans
» l'Eglise, & des malédictions dans
» sa maison; offrir au Seigneur des
» sacrifices de louanges au pied des
» autels avec des victimes pacifiques,

» & préparer en même tems le venin
» de la chicane, & le poison des pro-
» cédures du Palais ?

» Son désintéressement doit paroître
» en toutes choses. Pour peu qu'il aime
» l'argent, il est perdu; cette cupidité
» le fera tomber dans l'avarice, qui
» est la source de tous les crimes. Qu'il
» se contente des revenus de son Egli-
» se; si elle est pauvre, qu'il s'en ré-
» jouisse; & au-lieu de desirer du su-
» perflu, qu'il enrichisse les pauvres
» de sa pauvreté même.

» Enfin il faut qu'il sache gouverner
» son domestique; c'est-à-dire, avoir
» un empire absolu sur son corps & sur
» toutes ses passions, réprimer ses con-
» voitises, & les mouvemens de sa
» chair : autrement s'il ne sait pas se
» conduire lui-même, comment pour-
» ra-t-il conduire son peuple ? & s'il
» se laisse consumer par les flammes
» de l'impureté, sera-t-il en état de
» les éteindre dans les ames qui lui
» sont confiées? Une grande élévation
» demande une grande circonspection.
» Plus on se voit élevé au-dessus des
» autres, plus on doit s'étudier à se
» rendre irrépréhensible; se souvenir
» sans cesse que Dieu à son jugement
» demandera beaucoup à ceux à qui il
» a beaucoup donné, & qu'enfin les

» chûtes dans un état si relevé, ne
» peuvent être que terribles.

» L'Eglise, dit-il ailleurs, trouve le fond de sa subsistance dans le mérite de la vie sainte d'un Evêque; par son moyen elle jouit d'une merveilleuse fécondité qu'il arrose par ses divines instructions. Enrichie de ces biens si avantageux, elle ne se met pas en peine de chercher ceux de la vie présente; elle en possede de plus précieux. Jesus-Christ même ne peut rien avoir de plus excellent en ce monde, que les vertus d'un Evêque qui lui est consacré pour le service de son Eglise; les fruits qu'il s'attend tous les jours de recueillir par ses soins, sont ceux de l'intégrité & de la continence, de la charité & de la tranquillité. S. Amb epist. a[d] Marc. Ep

Saint Augustin n'a pas eu d'autres idées de l'épiscopat. » S'il falloit expliquer en détail, dit cet incomparable Docteur, toutes les augustes qualités que saint Paul demande dans un Evêque, je n'aurois jamais assez de forces pour le faire, ni vous assez de patience pour l'entendre. Je renferme tout en deux mots, lorsque je vous dis qu'il n'y a pas de charge plus pesante que l'épiscopat. C'est un état glissant environné de préci- S. Au[g] Serm. 1[9] de verb Apost.

» pices, où l'on est toujours en danger » de se perdre; c'est une entreprise qui » surpasse les forces de l'homme; & » quand il n'y auroit d'autre obligation » que celle de reprendre ceux qui » s'écartent de leur devoir, & les » faire rentrer dans les voies de salut, » c'en est assez pour faire trembler celui qui se trouve chargé de ce terrible ministere.

Serm. 39. tom. 10. Le Saint ne laisse pas de parcourir en d'autres endroits les principales obligations d'un Evêque; & le tableau qu'il en trace est d'autant plus admirable qu'il exprime beaucoup en peu de paroles. » Malheur à l'Evêque, dit-il, » s'il se plaît plus dans l'honneur qui » lui revient de sa charge, que dans le » fruit qu'il y peut faire, & s'il a plus » de soin de ce qui le touche que de » l'avancement de son peuple. Voulez-» vous savoir quelles sont ses obliga-» tions? Les voici: Il faut qu'il reprenne les esprits inquiets; qu'il soutienne les foibles; qu'il console ceux » qui sont dans l'affliction; qu'il porte, » comme entre ses bras, les infirmes; » qu'il réduise au silence ceux qui s'opposent à la saine doctrine; qu'il soit » sur ses gardes contre ceux qui lui » tendent des pieges; qu'il instruise » les ignorans; qu'il inspire de la fer-

» veur aux ames lâches & pareſſeu-
» ſes ; qu'il appaiſe tous les différends
» qui s'élevent parmi ſon peuple ; qu'il
» réprime l'inſolence des ſuperbes ;
» qu'il arrête les eſprits brouillons &
» turbulens ; qu'il termine tous les pro-
» cès & entretienne la charité ; qu'il
» ſoulage les pauvres de telle ſorte
» qu'ils ne s'apperçoivent pas qu'ils
» ſont dans l'indigence ; qu'il délivre
» les petits de l'oppreſſion des grands ;
» qu'il ſoutienne les gens de bien, &
» les appuie de ſon autorité ; qu'il
» exerce la patience à l'égard des
» méchans ; & qu'enfin il les aime
» tous en Jeſus-Chriſt. Telle eſt ſon
» occupation journaliere. Au milieu
» de tant de ſoins & de tant d'inquié-
» tudes, peut-il prendre quelque re-
» pos ? peut-il penſer aux joies du mon-
» de ? lui reſte-t-il du tems pour ſe di-
» vertir ? ou plutôt ne doit-il pas être
» dans une ſollicitude continuelle pour
» remplir tant de devoirs, dont l'omiſ-
» ſion & l'oubli ne peuvent attirer ſur
» lui qu'un malheur éternel ?

» A toute heure, dit-il dans un Hom. 24. & 25. in anniv. ordin. epiſc.
» autre endroit, à tous momens, tous
» les jours, tous les mois, toutes les
» années, un Evêque doit être occupé
» de la grandeur de ſon miniſtere, &
» du compte terrible qu'il en doit ren-

» dre à Dieu. Il faut qu'il examine ſans » ceſſe les plis & replis de ſa con- » ſcience, pour voir ſi la multitude » de ſes ſoins & de ſes occupations » ne l'a point obligé quelquefois de » rebuter ceux qui avoient beſoin de » ſon ſecours; s'il n'a regardé perſonne » de travers; s'il n'a point refuſé au- » dience à ceux qui vouloient lui par- » ler, s'il les a écoutés avec patience, » & auſſi long-tems qu'ils le ſouhai- » toient, s'il ne lui eſt point échappé » quelque parole dure, s'il ne les a » point renvoyés bruſquement; s'il a » fermé aux pauvres l'entrée de ſa » maiſon; s'il a manqué d'en aſſiſter » quelqu'un; s'il n'a point troublé les » conſciences; s'il a conſolé ceux qui » étoient dans l'affliction; s'il n'a point » témoigné d'indignation contre ceux » qui parloient mal de lui, ou qui lui » avoient rendu de mauvais offices; » mais rien n'eſt plus capable de le re- » tenir dans la crainte que ces paroles » affrayantes que Dieu adreſſe à un de » ſes Prophetes, & en ſa perſonne à » tous les Evêques. *Fils de l'homme*, » lui dit-il, *je vous ai établi pour ſervir* » *de ſentinelle à la maiſon d'Iſraël :* » *vous écouterez fidelement toutes les* » *paroles de ma bouche, & vous leur* » *annoncerez de même tout ce que je*

» *vous aurai dit. Si lorſque je dirai à*
» *l'impie : Impie, vous mourrez, vous*
» *ne parlez point à l'impie afin qu'il ſe*
» *retire de ſa mauvaiſe voie, & qu'il*
» *meure enſuite dans ſon iniquité ; je*
» *vous redemanderai ſon ſang à vous-*
» *même. Si voyant l'épée qui vient fon-*
» *dre ſur une province, vous ne ſonnez*
» *pas de la trompette, & que le peuple*
» *ne ſe tenant point ſur ſes gardes, l'épée*
» *vienne, & ôte la vie à quelqu'un, ce-*
» *lui-là ſera ſurpris dans ſon iniquité ;*
» *mais je vous redemanderai ſon ſang.*
» Voilà, mes Freres, continue ce ſaint
» Evêque, voilà la grandeur de ma
» charge qui m'épouvante. Aidez-moi,
» je vous en conjure, par la ſainteté
» de votre vie, à porter ce fardeau ſi
» peſant, afin que je ne ſuccombe pas
» ſous un poids ſi terrible ; car ſi ces
» paroles foudroyantes ne ſont pas ca-
» pables d'alarmer un Evêque, je ne
» ſais plus ce qui eſt capable de le
» toucher.

Enfin rien n'exprime mieux la grande idée que ce ſaint avoit de ſon miniſtere, que ces paroles toutes de feu qu'il répétoit ſouvent à ſon peuple.
» Que peut vouloir un Evêque, diſoit- Serm. 39.
» il, que peut-il deſirer, que peut-il
» ſouhaiter ? pourquoi parle-t-il ? pour-
» quoi eſt-il aſſis ſur un trône ? pour-

» quoi vit-il, s'il n'a envie de vivre avec
» J. C. & de la vie de J. C.? J'avoue
» que c'est tout mon desir, comme c'est
» ma gloire, & le sujet de ma joie:
» mais hélas! quelle joie, si en me
» sauvant je vois que vous vous perdez,
» ou plutôt puissé-je me sauver, si je
» ne vous sauve avec moi?

S. Greg. Past. 1. p.

Saint Gregoire a parlé sur ce sujet comme saint Augustin & comme les autres Peres. » Il n'est pas permis, dit ce » grand Pape, à ceux qui sont les chefs » de l'Eglise, d'être médiocrement » vertueux. Ils ne sont pas louables, » ils sont même répréhensibles, s'ils » n'excellent dans la piété. Ils ne peu» vent passer pour bons, s'ils ne devien» nent tous les jours meilleurs; & ce » mérite commun qui fait la bonté des » particuliers, est un défaut & une im» perfection pour eux.

» En effet, poursuit-il, il n'y a rien » de si saint ni de si grand dans tout le » christianisme que la dignité des Evê» ques que le Saint Esprit a établis pour » gouverner son Eglise, pour être les » ministres du nouveau testament, & » de la réconciliation des hommes, les » dispensateurs des sacrés mysteres, & » la lumiere qui doit éclairer & enflam» mer tout le monde; ils sont appellés » à être parfaits, & à perfectionner les

» autres ; non-ſeulement Dieu les ſé-
» pare des pécheurs, mais il les tire
» même de l'ordre commun des fideles,
» afin qu'ils ſoient ſaints, & qu'ils tra-
» vaillent à la ſanctification des peuples;
» afin qu'ils ſoient à Dieu, & qu'ils
» conduiſent à lui les ames que ſa pro-
» vidence leur a confiées ; il faut que
» leur eſprit ſoit ſi éclairé de la lumie-
» re divine, leur cœur ſi dégagé des
» affections humaines, leur courage ſi
» intrépide pour réſiſter à l'iniquité,
» leur zele ſi ardent pour s'oppoſer
» aux relâchemens, leur charité ſi vi-
» ve & ſi agiſſante, leur tempérance
» ſi auſtere, leur douceur ſi ferme,
» leur ſévérité ſi prudente & ſi raiſon-
» nable, & toute la vie ſi pure & ſi
» irrépréhenſible, qu'il paroiſſe que
» Jeſus-Chriſt les a choiſis pour être
» les images de ſa vie, & les imita-
» teurs de ſon ſacerdoce.

Il explique en un autre endroit, ces contradictions apparentes d'une douceur mêlée de fermeté, & d'une ſévérité tempérée par la douceur, lorſqu'il dit, » que le zele du Paſteur doit être
» réglé par la prudence, ſa prudence
» animée par le zele ; une auſtérité
» ſans chagrin, une douceur, & une
» condeſcendance ſans relâchement ;
» que l'autorité ne doit point le ren-

» dre orgueilleux, ni l'humilité le ren-
» dre méprisable ; que la retraite ne
» doit pas le porter à l'oisiveté, ni le
» commerce du monde le jetter dans la
» dissipation & dans le trouble : d'où il
» conclut que le plus difficile de tous
» les arts, & le gouvernement qui de-
» mande plus de science & plus de tra-
» vail, c'est la conduite des ames ; &
» qu'il faut dans ceux qui l'entrepren-
» nent un degré de sainteté, & un con-
» cert admirable de toutes les vertus,
» qui ne se rencontre que dans les
» hommes extraordinaires.

Id. 1. p. ch. 9. Il nous le fait connoître aussi-tôt, cet homme extraordinaire, en nous apprenant qu'un Evêque qui est élu pour gouverner un diocese, » est un méde-
» cin qu'on fait venir pour guérir un
» grand malade ; & comme un méde-
» cin couvert de plaies & d'infirmités,
» auroit honte de se présenter devant
» un malade pour le guérir de peur
» d'entendre de sa bouche ce terrible
» reproche : *Médecin, guéris-toi toi-*
» *même.* Aussi rien n'est plus honteux à
» celui qu'on destine pour guérir les
» maladies de nos ames, que d'en
» avoir une toute ulcérée, & d'être
» défiguré par autant de plaies inté-
» rieures qu'il a de passions qui l'agi-
» tent & le tourmentent.

» Il faut donc, poursuit ce grand Ib. c. 1[illegible]
» Pape, qu'un Evêque soit un homme
» si spirituel, & qu'il ait tellement
» dompté toutes ses passions qu'on n'en
» apperçoive pas au-dehors le moindre
» mouvement ; il faut qu'il ne vive
» plus de la vie des sens, & qu'il puisse
» dire avec le grand Apôtre & le mo-
» dele de tous les Evêques : *Je vis,*
» *mais ce n'est plus moi qui vit, c'est*
» *Jesus-Christ qui vit en moi.* Pour cet
» effet, il est nécessaire qu'il soit dans
» ces dispositions. Il ne doit plus avoir
» aucune estime ni aucun amour pour
» le monde; ses faveurs, comme ses
» disgraces, lui doivent être également
» indifférentes; ou pour mieux dire,
» il ne doit avoir que du mépris pour
» ses faveurs, & ne point craindre ses
» adversités, puisque tous ses desirs
» doivent être pour le ciel.

» Pour s'acquitter dignement de ces
» obligations, il faut qu'il ait de la
» santé, & un bon tempérament :
» mais il doit craindre davantage les
» infirmités de son ame que celles de
» son corps, & l'orgueil de son esprit
» est plus dangereux, que toutes les
» maladies corporelles qui peuvent lui
» survenir. Au-lieu de convoiter par un
» esprit d'ambition ou d'avarice, les
» biens & les honneurs que possedent

» les autres, il doit être toujours prêt à
» leur faire part de ses biens ; & la
» distribution journaliere qu'il en doit
» faire aux pauvres, sera la preuve
» de son désintéressement. On le verra
» prompt & facile à pardonner, sans
» nourrir les vices & les déréglemens
» qu'il doit punir, de crainte qu'ils ne
» s'augmentent. La piété demande de
» lui le premier de ces devoirs, & la
» charité l'oblige au second. Comme
» il ne doit jamais faire le mal, il doit
» aussi déplorer sans cesse celui que les
» autres commettent, & plus amére-
» ment que s'il l'avoit commis lui-mê-
» me : s'il y manque, ce n'est plus un
» pere, ce n'est plus un pasteur ; c'est
» un mercénaire, c'est une marâtre,
» c'est un loup qui est entré dans la
» bergerie du Seigneur. Par la même
» raison, il doit ressentir plus de joie
» du bien qui arrive à ses enfans, que
» s'il lui arrivoit à lui-même : sa vie,
» ses discours, ses instructions, doi-
» vent être autant de sources fécondes
» qui bannissent la sécheresse des cœurs,
» & fassent germer les vertus dans les
» ames les plus stériles ; puissant en
» œuvres & en paroles, il faut qu'il le
» soit encore plus auprès de Dieu par
» la priere, dont l'usage lui doit être si
» familier, qu'il obtienne de sa divine

» majeſté tout ce qu'il ſera obligé de » lui demander. Enfin il faut qu'il ſoit » tellement l'exemple de ſon dioceſe, » qu'il ne puiſſe pas même ſe repro- » cher intérieurement quelque faute » ſecrette capable de le faire rougir, » quoiqu'il l'eût commiſe long-tems » avant que d'être Evêque.

Dans les ſiecles ſuivans, quoique fort éloignés de la ferveur des premiers, on n'avoit pas néanmoins de moindres idées de l'épiſcopat. » Conſidérez, dit » St. Bernard à un Souverain Pontife, » quelle eſt l'étendue de vos obliga- » tions, & cette grande ſainteté que » Dieu exige de vous? Car vous devez » être un modele de toute juſtice, un » miroir de pureté, un exemple de » piété, le protecteur de la vérité, le » défenſeur de la loi, le docteur des » peuples, le conducteur des chrétiens » qui vous ſont ſoumis, l'ami de l'é- » poux, & le paranymphe de l'Egliſe » qui eſt ſon épouſe. C'eſt à vous à » mettre le bon ordre dans votre cler- » gé, à réprimer l'inſolence de ceux » qui s'élevent contre la diſcipline, & » à faire voir que vous êtes le paſteur » de tous. Ceux qui ſont dans l'oppreſ- » ſion doivent toujours avoir en votre » perſonne un refuge aſſuré, les pau- » vres un puiſſant avocat, les pupilles

S. Bern. liv. 4. de Conſid.

» un tuteur vigilant, les veuves un
» prompt secours, & tous les miséra-
» bles un asyle & un port où ils puis-
» sent être à couvert contre les tem-
» pêtes & les adversités. Vous devez
» être, pour parler le langage de l'E-
» criture, l'œil des aveugles, la lan-
» gue des muets, le bâton des vieil-
» lards, le vengeur des crimes, la ter-
» reur des méchans, la gloire des
» bons, le fléau des tyrans & le pere
» des puissans du siecle. C'est à vous à
» expliquer les loix, à leur donner le
» véritable sens, à en dispenser lors-
» que la nécessité le demande, à les
» faire observer, & à leur servir de
» rempart contre la licence. Enfin sou-
» venez-vous que vous êtes le sel de la
» terre, la lumiere du monde, le prê-
» tre du Très-Haut, le vicaire de Jesus-
» Christ, l'oint du Seigneur, & le Dieu
» de Pharaon.

Id. ep. 425. nov. edit.

» Vous êtes placé dans un lieu fort
» élevé, dit-il à un autre Evêque,
» vous avez donc besoin d'un esprit
» élevé, & d'une ame encore plus su-
» blime qui ait quelque rapport à la
» dignité de la place que vous occupez.
» Ne regardez pas votre siege épisco-
» pal comme une place d'honneur,
» mais comme une charge pesante;
» comme un pénible travail, & non

pas comme un grand nom ; comme
un engagement à la pratique de toutes les vertus, & non pas comme
» un moyen d'acquérir des richesses.
» Ecoutez ce qu'en dit l'Apôtre : *Celui*
» *qui desire l'épiscopat, desire un travail*
» *qui de soi est bon* ; il ne dit pas qu'il
» desire une charge honorable, & une
» dignité élevée, mais un travail bon
» & utile. Ainsi puisque vous vous trou-
» verez chargé d'un grand travail, vous
» avez besoin de force & de courage.
» Dieu vous a mis comme une senti-
» nelle sur la maison d'Israël, vous
» avez besoin de prudence. Vous êtes
» redevable à tout le monde, aux sa-
» ges & aux insensés, vous avez donc
» besoin d'une sage tempérance. Enfin
» dans l'obligation où vous êtes de
» rendre à chacun ce qui lui est dû,
» pouvez - vous vous en acquitter sans
» une grande justice ? Voilà les quatre
» principales vertus qui doivent tirer
» votre char. Heureux celui qui étant
» appuyé sur l'humilité, comme sur le
» timon de ce char, a l'adresse d'en
» savoir faire tourner les roues par-tout
» où cette vertu se porte avec le plus
» d'inclination ! car sans l'humilité,
» qui est la mere de vertus, le choix
» que la prudence vous fera faire, sera
» une fausse discrétion ; les adversités

» que la force vous fera ſurmonter, ne
» vous procureront qu'une victoire vai-
» ne ; les plaiſirs auxquels la tempé-
» rance vous fera renoncer, ne pour-
» ront vous rendre véritablement ſo-
» bre ; & toutes les œuvres de juſtice
» que vous ferez, ne ſeront, à propre-
» ment parler, qu'un orgueil déguiſé :
» parce que l'humilité que Jeſus-Chriſt,
» en deſcendant des cieux, eſt venu
» enſeigner aux hommes, eſt la ſeule
» qui ſpiritualiſe les vertus, & les rend
» dignes d'une récompenſe éternelle.
» Un Evêque auroit-il toutes les vertus
» imaginables, ſi l'humilité n'eſt pro-
» fondément enracinée dans ſon cœur,
» elles ſeront bientôt détruites, & de-
» viendront à ſon égard autant de vices.

S. Thom. 2. 2. qu. 184. a. 5. 6. & 7. Enfin le Docteur Angélique ſaint Thomas, fait voir avec une ſolidité qu'aucune raiſon ne peut affoiblir, que l'épiſcopat eſt non-ſeulement un état de perfection ; mais que les Evêques ſont encore beaucoup plus obligés d'être parfaits, que les religieux n'y ſont engagés par leur profeſſion ; qu'ils doivent pratiquer tous les conſeils évangéliques qui forment proprement la perfection du Chriſtianiſme, & que non-ſeulement ils ſont dans l'obligation de ſacrifier avec joie leurs biens, leur honneur & leur repos, pour l'uti-

lité de l'Eglise, pour le salut des ames qui leur sont confiées; mais de plus qu'ils doivent être prêts à donner leur vie, lorsque l'occasion s'en présente; ce qui est le témoignage le plus assuré d'une charité parfaite, ainsi que Jesus-Christ nous en assure. Or quel fond de vertu, quel amour pour Dieu, n'est-il pas nécessaire afin d'être dans cette disposition? Quels combats ne faut-il pas avoir livrés contre la chair & le sang? A quel degré de perfection & de sainteté ne faut-il pas être parvenu pour se trouver dans un tel dégagement? Ainsi en réunissant toutes les pensées de ces Saints, vous trouverez que l'idée que nous vous avons donnée de l'épiscopat, quelque grande qu'elle vous ait parue, est encore infiniment au-dessous de celle qu'ils en avoient.

Si nous passons de l'autorité des Peres de l'Eglise Latine à celle des Peres Grecs, nous y trouverons une parfaite conformité de sentimens sur ce sujet. Le premier qui se présente à ma mémoire, est l'Auteur de la Hiérarchie Ecclésiastique attribuée à saint Denis l'Aréopagite. Il ne demande pas moins d'un Evêque que des qualités toutes divines; ou, pour me servir de ses termes, il faut que ce soit un homme déifié & tout transformé en Dieu.

» Comme les corps ſupérieurs, dit-il, » ne ſauroient tranſmettre aux corps » inférieurs la lumiere du ſoleil, qu'ils » n'en ſoient remplis : de même dans » les choſes divines il ne faut pas qu'un » homme ait la hardieſſe de ſe faire le » conducteur des autres, c'eſt-à-dire » Evêque, ſi, par toute ſa conduite » extérieure, & par ſes diſpoſitions » intérieures, il n'eſt très-ſemblable à » Dieu. « Quelle ſainteté ! quelle élévation !

Chryſ. de Sacer. l. 3. n. 4.

C'étoit à-peu-près la penſée de ſaint Chryſoſtome lorſqu'il diſoit : » Quoique les fonctions épiſcopales s'exercent ſur la terre, il faut avouer » néanmoins qu'elles doivent tenir rang » parmi les choſes céleſtes, puiſque » ce n'eſt point un homme mortel, ni » même un Ange ou un Archange, » mais le Saint Eſprit qui en eſt l'auteur, & qui a revêtu des hommes » mortels de cette puiſſance céleſte, » afin de leur faire exercer le miniſtere » des Anges : ce qui fait qu'un Evêque » doit être ſi ſpirituel, avoir le cœur » ſi pur, l'ame ſi dégagée de toutes les » paſſions du ſiecle, qu'il n'eût pas » même ſujet de rougir s'il ſe trouvoit » dans le ciel parmi les eſprits bienheureux. On dit, ajoute ce Saint, » que dans l'ancienne loi on ne pou-

» voit

» voit envisager le grand Prêtre revêtu
» de ses habits pontificaux, sans être
» saisi d'une secrette frayeur qui impri-
» moit l'idée d'une majesté redoutable;
» mais quelle comparaison avec le sa-
» cerdoce de la loi nouvelle? Est-ce
» à eux ou à nous à qui il a été dit:
» *Tout ce que vous lierez sur la terre*
» *demeurera lié dans le ciel, & tout ce*
» *que vous délierez y sera délié*? Quel
» Roi, quel Prince, en ce monde,
» pour puissant qu'il soit, a un tel
» pouvoir? Ainsi l'on peut dire, que
» comme le Pere céleste a donné à son
» fils bien-aimé toute l'étendue de son
» autorité, ce fils a communiqué à
» ses Apôtres & à leurs successeurs,
» tout le pouvoir qu'il avoit reçu de
» son pere: d'où il s'ensuit qu'ils ne
» sont pas engagés à une moindre sain-
» teté que celle dont Jesus-Christ étoit
» revêtu, puisqu'ils sont ses vicaires,
» ses successeurs & ses images vivantes
» sur la terre.

» Si on voit quelques Eglises mal Ibid.c.10.
» gouvernées, & des chrétiens vivre & 11.
» d'une maniere si indigne du nom
» qu'ils portent, cela ne vient que du
» mauvais choix qu'on fait des Evê-
» ques. On n'a pas assez fait réflexion
» que lorsque la tête est foible, toutes
» les parties du corps s'en ressentent.

» Les vapeurs grossieres qui montent
» des entrailles au cerveau, l'offusquent, puis l'affoiblissent par leurs
» attaques continuelles, & enfin le
» détruisent & le perdent, s'il n'est
» d'une complexion assez forte pour
» dissiper ces fumées & les distribuer
» dans toutes les parties inférieures
» du corps qui en prennent ce qui leur
» est nécessaire, & rejettent le reste. Il
» en est de même d'un Evêque; si sa
» vertu n'est solide, s'il n'a un tempérament de force & de courage au-
» dessus du commun, tantôt ses propres passions, tantôt celles des hommes, tantôt l'adversité, & tantôt la
» prospérité, lui livreront de si rudes
» attaques, qu'enfin il y succombera;
» & le fort d'Israël, qui devoit soutenir les autres, sera la proie de ses ennemis ou domestiques ou étrangers,
» & le sujet de la risée des peuples.

Idem, c. 12. & seq. Il passe ensuite au détail des principales vertus qui doivent faire l'ornement d'un Evêque, & qu'il regarde comme inséparables d'un état si relevé. Il compte pour rien les veilles, les jeûnes, les abstinences, les lits durs, & les autres austérités corporelles. Il suppose qu'un Evêque est accoutumé à toutes ces pratiques de pénitence, & que le soin qu'il a eu de s'y exercer

dès sa jeunesse, lui en a fait acquérir une habitude qui ne lui coûte plus rien; mais il veut qu'il ait une patience à l'épreuve de toutes les injures, de tous les affronts, de toutes les insultes, & de toutes les injustices qu'on lui peut faire; un front d'airain pour résister à toutes les puissances de la terre qui s'opposent à la gloire de Dieu, une adresse plus qu'humaine pour ménager les esprits, accommoder les différends, appaiser les querelles, terminer les procès des particuliers; un courage invincible pour s'opposer au torrent des abus, à la tyrannie des mauvaises coutumes & du respect humain; un désintéressement si universel, qu'il ne puisse être ni intimidé par les menaces & les mauvais traitemens, ni fléchi par les soumissions & les prieres, ni corrompu par les flatteries & par les présens, lorsqu'il s'agit de rendre justice & de s'acquitter de son devoir.

Il prétend que l'épiscopat & le sacerdoce de Jesus-Christ, étant le comble de la grandeur & de la gloire de l'Eglise, obligent aussi à plus de soins & de devoirs, & rendent ou plus vigilant, ou plus coupable. Il veut qu'un Evêque, après s'être rempli de la vérité, la répande; & dispense aux hommes la miséricorde de Dieu, sans s'at-

tirer sa justice ; conduise les ames par sa sagesse, & possede la sienne par sa patience. J'exige de lui un fond de connoissances & de lumieres, un empressement de zele, une sollicitude de charité, une condescendance raisonnable, une discrette sévérité, une priere continuelle & une vigilance sans relâche. Tant de vertus néanmoins, ajoute-t-il, ne sont qu'une partie des qualités que doit avoir un véritable Evêque. Il faut encore qu'il éclaire les esprits, qu'il gagne les cœurs, qu'il lise dans les consciences, qu'il soit le docteur des ignorans, le consolateur des affligés, la ressource des pauvres, le serviteur de tous ceux qui sont confiés à ses soins, & le pere de tous les fideles. Que peut-on imaginer de plus grand & de plus magnifique en matiere de sainteté ? Avons-nous rien dit qui en approche dans la définition que nous vous avons donnée d'un Evêque ? Ecoutons encore quelques Peres Grecs sur ce sujet.

Nazian. Apologet. 1. Ceux-là se trompent grossiérement, dit saint Gregoire de Nazianze, qui s'imaginent n'être pas obligés d'être parfaits avant que d'entrer dans l'épiscopat, & qu'ils auront le tems de se perfectionner lorsqu'ils y seront. C'est vouloir apprendre un métier lorsqu'il

s'agit de l'exercer actuellement, & de l'enſeigner aux autres. Dans quelle partie du monde a-t-on vu qu'un homme ſoit aſſez téméraire pour ſe faire paſſer maître dans un art qu'il ignore, & qu'il n'a jamais exercé? Sa folie néanmoins ſeroit encore plus excuſable que celle d'un homme qui s'ingere dans la conduite des ames, avant que d'avoir acquis la perfection du chriſtianiſme: car enfin le premier ne riſque que ſon bien & ſa réputation; & l'autre eſt dans un péril évident de perdre ſon ame, & toutes celles dont il entreprend la conduite avec tant de témérité. Qu'il ſoit donc perſuadé que le moindre défaut le rend incapable d'une dignité ſi éminente, & d'une charge ſi redoutable. L'Evêque eſt un diamant, c'eſt une pierre précieuſe; & la moindre tache dans un diamant le fait rebuter, il n'eſt plus bon à rien.

Théophilacte qui s'étoit étudié particuliérement à prendre l'eſprit de ſaint Chryſoſtome & de ſaint Gregoire de Nazianze, s'eſt expliqué comme eux ſur la ſainteté des Evêques. Il les conſidere comme des étoiles du premier rang, comme autant d'aſtres lumineux, ou ſi vous voulez, comme un ſoleil dans ſon midi qui éclaire toute la terre. Il devroit ſuffire de les regarder, dit

Theophil. in ep. 1. ad Tim. c. 3.

ce grand Archevêque, pour être éclairé, il n'y auroit qu'à jetter les yeux sur eux & sur leur conduite pour connoître aussi-tôt les voies de la perfection chrétienne, s'ils étoient ce qu'ils doivent être.

Chrysoſt. hom. 10. in I. ep. ad Timoth. Il répete souvent cette belle pensée de son maître saint Chrysostome, qui considere un Evêque, au milieu de son diocese comme un Ange parmi des hommes, comme un homme parmi des enfans, comme une personne raisonnable parmi des animaux; c'est-à-dire, autant élevé par sa vertu au-dessus de son peuple, que les anges le sont au-dessus des hommes, les hommes au-dessus des enfans, & les créatures raisonnables au-dessus des bêtes: mais avec cette terrible obligation qu'il faut que de ces hommes il en fasse des anges, de ces enfans il en fasse des hommes parfaits, & de ces animaux il en fasse des créatures raisonnables. Quel fond de vertu, de lumiere & de patience, ne faut-il pas pour cela?

Au reste loin de regarder ces expressions des Peres de l'Eglise comme des exagérations, ou comme des ornemens d'un discours empoulé, il faut demeurer d'accord avec saint Jerome, qu'ils n'ont encore rien dit de ce qui en est, & que toutes leurs pensées sont

infiniment au-dessous de la sainteté que saint Paul exigeoit lui-même d'un Evêque, & qui est toute renfermée, selon la pensée de ce saint Docteur, dans cette seule parole : *Il faut qu'un Evêque soit irrépréhensible.* J'avois cru jusqu'à présent, dit-il, qu'il n'y avoit que Jesus-Christ qui fût irréprochable; je m'étois persuadé qu'il n'y avoit que lui qui pût dire avec vérité : *Qui de vous peut me convaincre d'aucun péché.* Je regardois cette entreprise comme infiniment au-dessus des forces d'un homme mortel : mais l'Apôtre m'apprend que c'est celle dont un Evêque se trouve chargé, & que pour être tel qu'il doit, il faut qu'on ne puisse pas appercevoir en sa personne ni en toute sa conduite une ombre de péché.

Hieron. ad Oceanum.

Joan. 8. 46.

Ce ne sont pas seulement les Saints & les Docteurs de l'Eglise qui ont eu ces idées de l'épiscopat, de simples laïques éclairés des lumieres de la foi & de la raison avoient les mêmes sentimens ; & pour n'en rapporter qu'un exemple d'un grand nombre que l'Histoire Ecclésiastique nous fournit, voici comme l'Empereur Valentinien premier parloit dans une assemblée de saints Evêques, qui l'avoient prié de nommer lui-même celui qu'il jugeroit le plus digne de remplir un siege épis-

Theodor. l. 4. c. 5. copal qui étoit vacant. » Vous ſavez, » leur dit ce grand Prince, comme » ayant été nourris dans l'étude des » Ecritures ſaintes, quelles doivent » être les qualités d'un Prélat, élevé » au gouvernement de l'Egliſe, & » qu'il n'eſt pas ſeulement obligé de » conduire ſes inférieurs par la lumiere » de ſa ſcience, mais auſſi par la ſain- » teté de ſa vie, en faiſant voir dans » ſes actions un parfait modele de tou- » tes ſortes de vertus, & en rendant » par l'innocence de ſa conduite un » fidele témoignage à la pureté de ſa » doctrine. Elevez donc maintenant » vous-mêmes ſur le ſiege archiépiſ- » copal de Milan, un homme qui poſ- » ſede toutes ces perfections ; afin » qu'étant chargés comme nous ſom- » mes du gouvernement de l'empire, » nous puiſſions ſoumettre nos têtes à » ſon autorité ſacrée, avec une hum- » ble ſincérité, & recevoir la ſévérité » de ſes répréhenſions comme une mé- » decine ſalutaire : car étant hommes » comme nous ſommes, & ſurchargés » de tant d'affaires, il ne ſe peut que » nous ne commettions beaucoup de » fautes.

## TROISIEME QUESTION.

*Expliquez-nous, s'il vous plaît, quelle est l'origine des Evêques ; car il semble que les sentimens des Docteurs sont fort partagés sur ce sujet.*

*R.* Le nom d'Evêque est particulier à la loi de grace, & nous n'en voyons aucune trace dans l'ancien Testament, si on en excepte un seul passage du livre d'Esdras, où il est dit qu'Azzi fut fait Evêque des Lévites qui demeuroient à Jérusalem, *Episcopus Levitarum*. Mais il est facile de s'appercevoir qu'en cet endroit le mot d'Evêque ne signifie rien moins que ce que nous entendons aujourd'hui par ce terme, & toute l'étendue qu'on lui peut donner est de dire qu'il étoit le premier des Lévites, avoit quelque intendance sur eux & sur leurs fonctions.

2. Esd. c. 11. v. 22.

Nous sommes redevables de ce terme aux Athéniens. *Episcopos* est un mot grec, qui signifie inspecteur ou surveillant, & c'est le nom que ces peuples donnoient à ceux qu'ils envoyoient dans les provinces pour voir si tout se passoit dans l'ordre. Saint Augustin convient de cette étymologie. Les Romains ont imité les Grecs

August. serm. de anniv. Ep.

en ce point de discipline, & ont donné le même nom à ceux qu'ils avoient établis pour prendre garde aux actions des citoyens ; ils en ont même fait autrefois un office, dont celui qui étoit pourvu avoit soin de veiller sur les vivres de l'armée, des garnisons & des villes ; & il paroît par une épitre de Ciceron qu'il avoit été lui-même Evêque en ce sens.

Cic. ep. ad Attic.

Les Chrétiens donnent ce nom à celui qui est élevé à la plus haute & à la plus auguste charge qui soit dans l'Eglise ; & ils paroissent le faire à plus juste titre que ni les Grecs ni les Romains. Les Evêques de ces peuples devoient pourvoir aux nécessités de la vie corporelle, & le devoir des Evêques chrétiens est de pourvoir à ce qui est nécessaire à la vie, spirituellement à tout ce qui regarde le salut de ceux que J. C. leur a confiés ; les premiers ne leur fournissoient qu'un pain matériel, les autres nous distribuent le pain spirituel, le pain de la parole de Dieu, & le corps de Jesus-Christ, qui est la véritable nourriture des chrétiens : ceux-là n'avoient soin que des corps ; & ceux-ci sont chargés du soin des ames ; les uns travaillent pour la terre, & les autres pour le ciel.

Il est vrai que tout le monde ne con-

vient pas du tems de l'établiſſement des Evêques, ni de leur autorité parmi les chrétiens ; les uns prétendent qu'ils ſont de droit divin, & les autres d'inſtitution humaine ; quelques-uns veulent que l'épiſcopat ſoit un ordre & un caractere différent du ſacerdotal, d'autres ſoutiennent que c'eſt le même ; enfin on en trouve qui le font ſeulement conſiſter dans une prééminence & une certaine juriſdiction plus ample & plus étendue que celle des Prêtres : & les uns & les autres ne manquent pas d'autorités, d'exemples, & de raiſons pour ſoutenir leur opinion.

La vérité ne ſe peut connoître qu'en ſéparant premiérement le certain d'avec l'incertain ; ce qui eſt de foi, d'avec ce qui peut être révoqué en doute. La foi nous apprend qu'il y a dans l'Egliſe une hiérarchie d'inſtitution divine, compoſée d'Evêques, de Prêtres, & d'autres Miniſtres inférieurs ; que les Evêques ont ſuccédé aux Apôtres ; qu'ils ont le premier rang dans l'ordre hiérarchique ; qu'ils ont été établis par le Saint Eſprit pour gouverner l'Egliſe de Dieu ; qu'ils y ont la ſupériorité ſur les Prêtres ; qu'il leur appartient de droit, & préférablement à tout autre de conférer le Sacrement de Confirmation, & que c'eſt à eux d'ordonner

les Ministres de l'Eglise ; qu'enfin ils peuvent faire beaucoup d'autres fonctions, qui ne sont pas au pouvoir des Ministres inférieurs. C'est ce que le saint Concile de Trente, fondé sur la tradition de tous les siecles nous enseigne, c'est ce qu'il déclare à tous les chrétiens être un dogme de foi, & prononce ensuite anathême contre ceux qui oseront nier des vérités si constantes.

Concil. Trid. sess. 23. c. 4. & can. 6. & 7.

Elles étoient niées alors par Luther & Calvin, & par tous leurs disciples, qui pour établir leur prétendue réforme sur les ruines de la véritable Eglise avoient aboli l'épiscopat, & introduit un gouvernement presbytérien qui recevoit son autorité du peuple ou des Princes séculiers : ce qui les obligeoit de soutenir, qu'il n'y avoit point de différence essentielle entre les Prêtres & les Evêques ; que les Prêtres dans leur origine étoient égaux aux Evêques ; que dès le tems des Apôtres l'Eglise n'étoit gouvernée que par des Prêtres en commun ; que ç'a été par un usage insensiblement introduit qu'on a déféré à un seul la supériorité dans chaque province ; & qu'enfin les noms d'Evêques & de Prêtres ne sont au fond que divers noms du même ordre, sans autre différence que celle que la coutume y a mise.

Il faut avouer cependant qu'ils ne ſont pas les premiers qui ſoient tombés dans cette erreur. Le deſir de dominer, & de ſe voir chef d'un puiſſant parti, l'intérêt, & la honte qu'ont naturellement les hommes corrompus de ſe dédire, lorſqu'ils ont fait une fauſſe démarche, leur fit renouveller ce que de ſemblables paſſions avoient déja inventé dans les ſiecles les plus reculés. En effet, ſaint Auguſtin & ſaint Epiphane nous apprennent, que dès le quatrieme ſiecle, un certain Prêtre nommé Aërius, ayant formé le deſſein ambitieux d'avoir l'évêché de Sébaſte en Arménie, eut tant de chagrin de voir qu'on en avoit favoriſé Cuſtate à ſon excluſion, qu'il réſolut de ne plus avoir de commerce avec ceux qui à ſon gré, ne l'avoient pas aſſez récompenſé de tous ſes emportemens contre les orthodoxes : car pour plaire aux Ariens qui étoient alors tous puiſſans à la cour de Conſtance, il s'étoit attaché à leurs ſentimens, & avoit cruellement perſécuté les catholiques. Il ſe fit donc chef de parti pour trouver dans ce poſte de quoi ſatisfaire ſa vanité, qu'il n'avoit pu raſſaſier par les honneurs de la prélature, & ajouta aux erreurs d'Arius, la plupart des dogmes de nos Proteſtans ; entr'autres qu'il n'y avoit point

Aug. de Hæreſ. c. 53. Epiphan. de Hær, c. 75.

de différence entre les Evêques & les ſimples Prêtres.

Mais, comme remarquent fort bien ces ſaints Docteurs, les nouveautés de cet héréſiarque furent mépriſées & également combattues par les hérétiques & par les orthodoxes, tant on étoit dès-lors convaincu de la différence des Evêques & des Prêtres, & de la ſupériorité de ceux-là ſur ceux-ci. C'eſt ce qui eſt auſſi arrivé à nos prétendus Réformés. Quelque inclination que l'Angleterre ait eu pour recevoir leur nouvel évangile, qu'elle trouvoit favorable à ſon orgueil & à ſon avarice; elle n'a jamais pu ſe réſoudre à embraſſer ce point de leur doctrine, tant l'autorité épiſcopale eſt gravée profondément dans le cœur de la nation. Il n'en eſt pas de même du caractere épiſcopal, nous n'avons aucune déciſion des Conciles, ni des Peres, qui nous oblige de croire qu'il eſt diſtingué de celui des Prêtres; & malgré le ſentiment de quelques Docteurs qui en ont fait dans ces derniers tems un ſacrement particulier, il ſera toujours vrai de dire que c'eſt une opinion très-commune parmi les Théologiens, que l'épiſcopat eſt ſeulement une extenſion du caractere ſacerdotal.

C'eſt le ſentiment de l'Ange de nos

écoles saint Thomas, qu'on ne peut accuser de partialité, puisqu'il n'y a guere de Théologiens qui aient porté si haut les droits & les prérogatives des Evêques, jusqu'à leur attribuer certains pouvoirs qu'on leur dispute encore tous les jours : mais il a cru devoir ici céder à la force de la raison. En effet, qu'est-ce qui fait la différence des caracteres sacrés parmi les Ministres de l'Eglise, sinon le différent pouvoir qu'ils ont sur le corps naturel de Jesus-Christ ? Or l'ordination des Prêtres, qui est la plus grande & la plus auguste des prérogatives de l'Evêque, lui donne bien un pouvoir sur ces Ministres, qui sont une partie du corps mystique de J. C. mais elle ne lui en donne pas sur son corps naturel plus que n'en a le moindre Prêtre, qui peut aussi-bien que l'Evêque, changer le pain & le vin au corps & au sang du Sauveur. L'épiscopat n'est donc pas un ordre, un caractere différent du sacerdotal, quoique celui-là ait plus d'étendue par rapport aux autres fonctions qui regardent le corps mystique de l'Eglise. Un homme qu'on ordonneroit Prêtre sans être ni Diacre ni Soudiacre, ne laisseroit pas que de recevoir l'ordre de prêtrise, & d'en avoir tout le pouvoir & l'autorité; parce que le caractere sacerdotal est dis-

2. 2. q. 67. 1. 23.

Suppl. q. 40. a. 5.

Ibid.

tingué de celui du Diacre & du Soudiacre. Il n'en eſt pas ainſi de celui qu'on ordonneroit Evêque ſans être Prêtre ; tout le monde demeure d'accord qu'il ne pourroit ni ordonner, ni conſacrer, ni célébrer les ſaints myſteres ; en un mot qu'il ne feroit point Evêque : c'eſt donc une marque évidente que ces deux miniſteres ne font qu'un ordre, un ſacrement & un ſeul caractere.

Simon. Dict. Bib. vid. *Evêque*, & al.

Ceux qui ſoutiennent que l'épiſcopat eſt ſeulement d'inſtitution apoſtolique, ſe trouvent encore plus preſſés que les autres par la force de ces raiſons. Car enfin, ſans entrer dans cette grande queſtion, ſi Jeſus-Chriſt a pu commettre à ſes Apôtres le pouvoir d'inſtituer quelques ſacremens, il eſt certain qu'il ne l'a pas fait, & que les Apôtres n'en ont jamais établi aucun dans l'Egliſe. Il eſt donc impoſſible dans cette opinion, que l'épiſcopat ſoit un ſacrement diſtingué du ſacerdoce, beaucoup plus dans la penſée de ceux qui ſoutiennent qu'il n'eſt que d'inſtitution purement humaine.

S. Thom. 3. p. q. 64. a. 2. in c. & q. 72. a. 1.

Ambr. in 1. ad Tim. t. 2. p. 295. nov. edit.

Saint Ambroiſe, qui n'a rien oublié de ce qui pouvoit relever l'éclat & la dignité des Evêques, avoue l'unité de leur ordre & de leur caractere avec celui des Prêtres. *Una eſt Epiſcopi*

& *Presbyteri ordinatio*, dit-il. Saint Chrysostome, saint Jerome & saint Anselme parlent si fortement sur ce sujet, que pour n'être pas obligés de dire qu'ils ne mettent aucune distinction entre l'Evêque & le Prêtre, on se trouve dans la nécessité d'avouer que ces Saints parlent de l'unité du sacrement & du caractere, & non pas d'une unité de charge, d'office & de jurisdiction.

Chrysoft. com. in c. 3. 1. ad Timot. Hieron. in ep. ad Tit. tom. 9.

Enfin le saint Concile de Trente, qu'on sait avoir été si zélé pour l'honneur de l'épiscopat, se contente de déclarer que l'Evêque est au-dessus du Prêtre, qu'il y a une grande distinction entre l'un & l'autre ; mais il n'a jamais touché à la différence du caractere, quoiqu'il y eût plusieurs Evêques dans cette sainte assemblée qui demandassent que le Concile s'expliquât sur cet article, & en fît un dogme de foi ; ce qui marque au moins que la chose est incertaine, & tout-au-plus problématique.

Il n'en est pas ainsi de l'institution de l'épiscopat. On ne peut douter qu'elle ne soit immédiatement de Jesus-Christ, & par conséquent d'institution divine au premier chef. Lorsque ce divin Sauveur, que saint Pierre nomme si bien *l'Evêque de nos ames*, appella ses Apô-

tres à sa suite, il les destina dès-lors à toutes les fonctions épiscopales, & en les faisant Prêtres, il les fit aussi Evêques, & par conséquent tous ceux qui leur ont succédé. C'est pourquoi le Prince des Apôtres ayant assemblé l'Eglise de Jérusalem quelque tems après la descente du Saint Esprit pour donner un successeur au perfide Judas, dit à ceux qui composoient l'assemblée, qu'il s'agissoit de choisir quelqu'un d'entr'eux qui remplit *l'épiscopat* de ce traître ; & saint Ambroise n'a pas cru cette preuve indigne de son érudition & de son éloquence, puisqu'il s'en sert lui-même pour prouver que tous les Apôtres étoient Evêques.

Act. 5. 20. Ambr. in ep. 1. ad Cor. t. 2. p. 153. *nov. edit.*

Si on considere attentivement que l'épiscopat est le comble & la plénitude du sacerdoce de la nouvelle alliance, on trouvera qu'il est aussi impossible que tous les Apôtres n'aient pas été Evêques, comme il est impossible que Jesus-Christ lui-même ne l'ait pas été. Car enfin qui doute que Jesus-Christ, avant de quitter la terre & se retirer dans le ciel, ne les ait établis les Vicaires de son sacerdoce, & ne leur ait donné en même tems le pouvoir d'en exercer toutes les fonctions, & de le perpétuer tant que l'Eglise durera ? Dira-t-on qu'il ne leur en a donné

qu'une partie, & qu'il s'est réservé l'autre ? Mais si cela est, comment ont-ils pu communiquer aux autres ce qu'ils n'avoient pas ? comment ont-ils pu établir des Evêques, & leur donner un pouvoir dont ils étoient eux-mêmes destitués ? D'ailleurs que font les Evêques à présent dans l'exercice du sacerdoce que n'aient fait les Apôtres. Ils ont baptisé, ils ont enseigné & prêché l'Evangile, ils ont fait descendre le Saint Esprit sur les nouveaux baptisés, & leur ont conféré le sacrement de confirmation, ils ont ordonné des Prêtres & des Evêques, ils ont remis les péchés, ils ont fait des réglemens de discipline dans les lieux où ils ont établi la foi, ils ont déposé ceux qui s'étoient rendus indignes du pouvoir qu'ils leur avoient communiqué. N'est-ce pas dans toutes ces fonctions que consiste la plénitude du sacerdoce de la loi nouvelle ? Et s'ils ont été véritablement Evêques, en vertu du pouvoir que Jesus-Christ leur avoit donné, peut-on dire que leurs véritables & légitimes successeurs ne le sont pas ?

J'avoue que quelques Docteurs catholiques prétendent, qu'entre tous les Apôtres il n'y a que saint Pierre qui ait été ordonné Evêque immédiatement de Jesus-Christ ; qu'ensuite ce Prince des

Bellarm. de Rom. Pontif. l. 1. c. 23.

Apôtres a ordonné ſaint Jacques & ſaint Jean, & ceux-ci tous les autres. Mais ce ſentiment, quand il ſeroit véritable, ce que je ne crois pas, ne détruit point ce que nous venons d'établir, & n'empêche pas que l'épiſcopat ne ſoit de droit divin, & inſtitué de Jeſus-Chriſt même; ſoit que tous les Apôtres en aient reçu l'ordination de ſes mains, ſoit qu'il n'en ait ordonné qu'un ſeul, avec pouvoir de conférer aux autres la même dignité, ſelon les différens beſoins de l'Egliſe.

Concil. Hiſp. 2. can. 7. Damaſ. ep. 3. de Chorepiſ. Hieron. in ep. ad Evag. Leo. ep. ad Epiſc. Gal. & Germ. 88.

Il s'agiſſoit, diſent les Peres, d'y établir une hiérarchie eccléſiaſtique qui fût l'accompliſſement de celle que Dieu avoit inſtituée lui-même dans l'ancienne loi: celle de la nouvelle ne pouvoit donc pas lui être inférieure. Jamais la vérité n'a été inférieure à la figure, ni l'image à ſes ombres. Or nous voyons que dans l'ancien Teſtament, Dieu avoit mis les Pontifes au-deſſus des ſimples Prêtres, & les Prêtres au-deſſus des Lévites, juſqu'à menacer de la mort ceux qui refuſeroient de garder cet ordre, & d'obéir aux Pontifes comme à leurs ſupérieurs: puis donc que nos Evêques, nos Prêtres & nos Diacres ſont dans l'Egliſe ce que les Pontifes, les Prêtres & les Lévites étoient dans l'ancien Teſtament, on

Deut. c. 17.

ne peut sans injustice & sans renverser l'ordre des desseins de Dieu ; en attribuer l'institution aux hommes, tandis qu'on se voit obligé d'avouer qu'il étoit l'auteur de l'institution des autres, & de la différence qui se trouvoit entr'eux. Enfin si l'épiscopat avec l'autorité qui lui est attribuée, n'étoit que de discipline ecclésiastique, & non point d'institution divine, lorsque de simples Prêtres en auroient ordonné d'autres, cette ordination seroit valide, quoiqu'elle ne fût pas licite. Cependant nous voyons que l'Eglise en a toujours jugé d'une autre maniere : elle a déclaré une infinité de fois que ces ordinations étoient nulles, que ces Prêtres devoient être ordonnés tout de nouveau par de véritables Evêques, sinon chassés de l'Eglise, & réduits au rang des laïques. C'est ainsi que Gregoire III, qui vivoit dans le huitieme siecle, s'en est expliqué dans cette excellente lettre qu'il écrivit à saint Boniface, Archevêque de Mayence. Plus de quatre cents ans auparavant, le Pape Damase avoit déclaré la même chose au sujet des Corévêques qui se mêloient quelquefois d'ordonner des Prêtres par une usurpation du droit épiscopal. Il parle des simples Corévêques qui n'étoient que Prêtres : car on sait bien

Greg. 3. ep. ad Bonif.

Damas. ep. 3.

qu'il y en a eu quelques-uns qui étoient véritablement Evêques; mais qui ayant été chassés de leurs diocèses par les guerres, ou par d'autres calamités publiques, étoient réduits à se faire les Vicaires des autres Evêques, & d'aller faire les visites des Eglises de la campagne, comme font à présent les Archidiacres. Les canons du Concile d'Ancyre permettent seulement à ces derniers d'ordonner des Prêtres, & de consacrer des Eglises, du consentement de l'Evêque dont ils étoient les Vicaires: mais on n'a jamais vu, & l'on ne verra jamais, que de simples Prêtres aient eu cette autorité.

Tous ces Papes & ces Conciles se fondent sur ce raisonnement de saint Epiphane; qu'il appartient bien aux Prêtres de donner des enfans à l'Eglise, en leur conférant le divin sacrement de la régénération: mais qu'il n'y a que les Evêques qui aient le pouvoir de lui donner des peres; pouvoir qu'ils ont reçu de Jesus-Christ, & qu'ils ne peuvent communiquer aux autres que par la consecration qui les éleve à cette suprême dignité. On voit la même chose dans le Concile d'Antioche, dans celui d'Ancyre, dans saint Jerôme, dans saint Léon, dans saint Chrysostome, dans Théodoret, dans Théo-

Epiphan. hær. 75.

Concil. Antioch. can. 10. Conc. Ancyr. c. 12. Hieron. ep. ad Evagr. S. Leo. ep. 88. Chrys. Theod. Theophil.

philacte, dans Œcumenius, qu'on sait avoir été les plus savans & les plus habiles Evêques de leurs siecles. Pouvoit-on après tant d'assurances s'imaginer que l'épiscopat fut une invention des hommes? Œcum. in 3. & 4. c. 1. ad Timoth.

Je sais que lorsque cette question fut agitée dans le Concile de Trente sous Pie IV, le Cardinal de Mantoue, Président du Concile, & la plupart des Evêques d'Italie étoient d'un sentiment contraire au nôtre, & vouloient qu'au moins la jurisdiction des Evêques ne fût pas de droit divin : ils avoient leurs vues. Les uns & les autres prétendoient faire passer une opinion fausse, mais si commune à Rome qu'il n'y a que la jurisdiction du Pape qui soit immédiatement de droit divin, & que celle des autres Evêques émane du saint Siege, comme Bellarmin l'a enseigné depuis. Mais je n'ignore pas aussi que dom Pedro Guerrero, Archevêque de Grenade, un des plus saints & des plus savans Prélats de cette auguste assemblée, les combattit si fortement par une infinité d'autorités des Peres, & par les témoignages de la tradition, qu'ils furent obligés d'en faire leurs plaintes à Rome. Le Pape prit cette affaire fort à cœur. Effectivement rien ne le touchoit de si près. Il

en écrivit d'une maniere très-forte à Philippe II, Roi d'Eſpagne, & le pria d'obliger l'Archêveque de ſe retirer du Concile où, diſoit-il, il brouilloit tout. Ce Prince, qui ne comprenoit pas la fin de cette priere, commanda à ſon Ambaſſadeur de témoigner de ſa part à cet Archevêque qu'il n'étoit pas content de ſa conduite. Mais il avoit à faire à un homme qui ne s'étonnoit pas du bruit : il répondit ſagement » qu'il » étoit bien perſuadé que Sa Majeſté » lui faiſoit l'honneur de croire qu'il » ne manquoit point de zele pour ſon » ſervice, mais que l'affaire dont il » s'agiſſoit étoit purement eccléſiaſti- » que : que comme dans les affaires » civiles, il attendoit avec reſpect les » ordres du Roi, il ne conſultoit que » Dieu & ſa vérité dans celle de l'E- » gliſe, ſachant que c'étoit à lui qu'il » étoit obligé d'en rendre compte ; » qu'il étoit perſuadé que le Roi étant » ſi ſage & ſi éclairé, le mépriſeroit » comme indigne de ſa charge, s'il » changeoit ainſi d'avis, & s'il trahiſ- » ſoit ſon devoir par une baſſe & in- » digne complaiſance. Que ce Concile » qui avoit été tant deſiré, ſeroit inu- » tile s'il n'étoit entiérement libre ; & » que ſi on commençoit à vouloir trou- » bler & intimider les Prélats, ils ne

penſeroient

» penseroient plus aussi qu'à deman-
» der leur congé pour s'en retourner
» dans leurs dioceses ; qu'au reste le
» point qu'il avoit établi dans le Con-
» cile, étoit une vérité de l'Ecriture
» & de la Tradition, & que tant s'en
» faut qu'il pût affoiblir la moindre
» chose de ce qu'il avoit dit, qu'il étoit
» prêt de donner encore sa vie pour la
» soutenir.

Le Roi, loin de s'offenser de la sainte liberté du Prélat, conçut depuis une estime encore plus grande pour sa personne : tout ce qu'il y avoit d'habiles gens dans le Concile se joignirent à l'Archevêque de Grenade, & malgré tous les efforts des Ultramontains, il obtint la décision telle que nous l'avons rapportée au commencement de cette question.

## QUATRIEME QUESTION.

*Pourriez-vous nous faire voir par l'autorité de l'Ecriture sainte que l'épiscopat est d'institution divine ?*

*R.* Rien n'est plus facile ; & cette grande vérité, y est marquée en tant d'endroits, avec des caracteres si visibles, qu'on ne peut assez s'étonner, qu'on ait jamais osé la révoquer en doute.

Matth. 20. v. 21. & seq. Lorsque la mere des enfans de Zebedée demanda à Jesus-Christ les deux premieres places de son royaume pour ses deux fils, il est certain, sans approfondir les intentions de cette femme, qui peuvent n'avoir pas été fort spirituelles, que le fils de Dieu dans sa réponse lui parloit de ce divin royaume qu'il étoit venu lui-même établir dans ce monde, & qui n'est autre que son Eglise. C'est ainsi que la plupart des saints Peres l'ont entendu. Or il lui déclare, & à tous ses disciples qui étoient témoins de cet entretien, qu'il n'appartient qu'à son Pere céleste de donner ces premieres charges de l'Eglise; que lui-même, comme homme & comme inférieur à son pere, n'en a pas le pouvoir. Pouvoit-il nous faire comprendre plus clairement que l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique étoit établi de Dieu seul, que ceux qui y tiennent le premier rang, tels que sont les Evêques, le reçoivent de sa main, & que ce droit n'appartient pas aux hommes?

Luc. 27. 29. & seq. C'est de ce royaume tout divin dont il leur parle dans saint Luc, lorsqu'il leur dit, qu'il leur prépare un royaume tel que son pere lui a préparé à lui-même : c'est-à-dire, comme l'explique un autre Evangéliste, qu'il les envoie

pour nous convertir avec la même autorité que ſon pere lui a donné lorſqu'il l'a envoyé ſur la terre : qu'il prétend que dans ce royaume, ils mangent & boivent à ſa table, & qu'ils ſoient aſſis ſur des trônes élevés, pour juger tous les hommes ; qu'à la vérité ſatan avoit fait tous ſes efforts pour obtenir la permiſſion de les cribler, comme on crible le froment ; mais qu'il avoit prié pour eux, afin que leur foi ne vienne point à s'affoiblir. Et qu'ainſi toute leur occupation devoit être, lorſque la deſcente du Saint Eſprit les auroit parfaitement confirmés dans la croyance des vérités évangéliques, d'y affermir leurs freres ; c'eſt-à-dire, tous ceux qui ſeroient ſoumis à leur autorité ; & ces dernieres paroles font aſſez connoître qu'il ne parle point du royaume céleſte, mais de celui qu'il a établi lui-même ſur la terre, en jettant les fondemens de ſon Egliſe.

Nous voyons au même endroit une confirmation de ces grandes vérités. Il s'éleva, dit l'Evangéliſte, une conteſtation entre les Apôtres, ſur la primauté : ils diſputoient pour ſavoir qui étoit le plus grand d'entr'eux. Etrange foibleſſe qui ſe trouve quelquefois parmi les perſonnes les plus ſpirituelles ! Mais que fait le fils de Dieu pour les

Luc. 22. 24. & ſeq.

confondre ? Les Princes de la terre, leur dit-il, traitent leurs ſujets avec empire & autorité ; ils ſe glorifient de l'élévation où ils ſe trouvent au-deſſus d'eux : il n'en ſera pas de même parmi nous. Je prétends que celui qui ſera le plus grand & le plus élevé, devienne comme le moindre de tous, & que celui qui gouverne les autres ſoit comme leur ſerviteur : c'eſt ainſi qu'étant parmi vous, je me ſuis fait le ſerviteur de tous, quoique je ſois votre Maître & votre Seigneur. On ne peut douter que Jeſus-Chriſt ne fût le véritable Evêque de tous les Chrétiens, & qu'il n'ait eu en ce monde toute l'autorité & la plénitude du ſacerdoce. Il forme ſes diſciples ſur ſon exemple ; il leur apprend à exercer avec douceur & humilité les plus hautes dignités de l'Egliſe : il eſt donc vrai qu'il les y deſtinoit, qu'il les formoit à l'exercice d'un emploi ſi redoutable ; qu'il leur apprenoit la maniere dont ils ſe devoient comporter, lorſqu'ils ſeroient les ſucceſſeurs de ſon miniſtere. Peut-on ne pas appercevoir ici une vérité ſi conſtante ? Auſſi eſt-ce de ce principe que les Papes mêmes, qui ſont les premiers Evêques du monde, n'ont jamais pris, depuis Saint Gregoire le Grand, d'autre qualité que celle de

ſerviteur des ſerviteurs de Dieu.

Sans nous éloigner beaucoup, nous trouverons encore dans le même Evangéliſte, une preuve de cette importante vérité. Jeſus-Chriſt, dit-il, étant venu à Nazareth, entra ſelon ſa coutume un jour de ſabat, dans la Synagogue. On lui préſenta par honneur le livre du Prophete Iſaïe pour en faire quelque lecture; & l'ayant ouvert, il trouva le lieu où ces paroles étoient écrites : *L'Eſprit du Seigneur s'eſt reposé ſur moi, c'eſt pourquoi il m'a conſacré par ſon onction; il m'a envoyé pour prêcher l'Evangile aux pauvres; pour guérir ceux qui ont le cœur briſé; pour annoncer aux captifs leur délivrance, & aux aveugles le recouvrement de la vue; pour renvoyer libres ceux qui gémiſſent ſous les fers; pour publier l'année favorable du Seigneur, & le jour auquel il ſe vengera de ſes ennemis.* Alors ayant fermé le livre, il le rendit au Miniſtre, & toute l'aſſemblée ayant les yeux arrêtés ſur lui, il commença à leur dire : c'eſt aujourd'hui que cette écriture que vous venez d'entendre, eſt accomplie.

Luc. 4. 16.

Iſaïe 1. 61.

On voit dans ces paroles un miniſtere apoſtolique établi de Dieu même par l'onction du Saint Eſprit, & par une conſécration ſpéciale; ou pour

mieux dire, on y voit les principales fonctions d'un saint Evêque décrites dans des termes énergiques, avec la plus haute puissance dont il peut être revêtu. Jesus-Christ déclare que tout cela est accompli en sa personne; que c'est de lui dont parloit le Prophete. On ne peut donc nier que ceux qui lui ont succédé dans ces fonctions toutes divines, n'aient la même mission que lui; que l'une & l'autre soient d'institution divine, sur-tout après qu'il a déclaré tant de fois à ses Apôtres qu'il les envoyoit de la même maniere que son Pere céleste l'avoit envoyé.

Cela paroît encore avec plus d'évidence dans saint Jean. Le fils de Dieu y déclare que tous ceux qui entrent sans sa mission dans le ministere pastoral & dans la conduite des ames, sont autant de voleurs & de mercénaires; qu'il est lui-même la porte par où il faut entrer : il promet à ceux qui y entreront par cette porte, une abondance de fruits & de bénédictions. Voilà donc le ministere pastoral établi de Jesus-Christ, même dans l'Eglise, & communiqué aux hommes. Je demande qui sont ces hommes à qui Jesus-Christ l'a premiérement communiqué, sinon les Apôtres? Ils sont donc, aussi-bien que les Evêques qui leur

Joan. 10. 1. & seq.

ont succédé, d'institution divine.

Si quelqu'un en doutoit, il n'auroit qu'à jetter les yeux sur ce qui se passa entre Jesus-Christ & le premier de ses Apôtres, quelque tems après la résurrection du Sauveur. Il commence par lui demander s'il l'aime ? & après l'avoir engagé, selon la remarque de St. Augustin, à réparer en quelque sorte par une triple confession son triple renoncement, afin que sa langue ne donnât pas moins à l'amour, qu'elle avoit donné auparavant à la crainte, il l'engage à paître son troupeau, c'est-à-dire, à conduire son Eglise, & à la nourrir de sa parole & de son exemple. Les termes dont il se sert sont fort remarquables : *Paissez*, lui dit-il, *mes agneaux & mes brebis*. Pour nous faire entendre, selon la pensée des Peres, qu'il ne lui donnoit pas seulement le soin de quelques fideles, comme aux autres ; mais qu'il l'établissoit le chef de toute l'Eglise, & le pasteur de tout le troupeau : de tous les fideles en commun, figurés par les agneaux ; & des pasteurs mêmes figurés par les brebis, qui sont les meres des agneaux.

Joan. 21. 15. & seq.

August. in Joan. Tract. 113.

S. Ciril. in Joan. l. 12. c. 1.

Chrys. hom. 87. in Joan.

Aussi-tôt que Jesus-Christ fut monté au ciel, les Apôtres montrerent, par le choix qu'ils firent de saint Mathias pour remplir la place de celui qui avoit

Act. 1. 16.

livré ſon Seigneur, que le miniſtere du ſacerdoce & de la prélature ne leur avoit pas ſeulement été confié pour leur perſonne particuliere, mais qu'ils avoient encore le pouvoir de le perpétuer dans l'Egliſe par une ſucceſſion non interrompue; & pour empêcher qu'on ne crût qu'ils s'ingéroient dans une choſe qui ne leur appartenoit pas, ou qu'ils entreprenoient de leur propre autorité, de faire ce que Jeſus-Chriſt avoit fait lui-même, ils citent le témoignage des Prophetes dont le Saint Eſprit s'étoit ſervi pour autoriſer leur conduite, & faire voir le droit inconteſtable qu'ils avoient dans cette élection.

Act. 6. 2. & ſeq. Ils en uſerent de même dans l'inſtitution des Diacres, & firent voir que cette ordination leur appartenoit. Toute l'Egliſe aſſemblée confirma ce droit, en leur préſentant ceux qu'elle avoit jugé les plus capables de s'acquitter ſaintement de ce miniſtere: les Prêtres mêmes nouvellement convertis, étoient dans la ſujétion & la dépendance de ces premiers Evêques du monde chrétien; ils déclarent ſeulement, après s'être réſervé l'impoſition des mains, que la prédication de l'Evangile & une priere aſſidue doivent faire leur principale occupation. Pouvoit-on mieux

nous représenter l'autorité, les devoirs & les fonctions épiscopales ?

Pourvoir l'Eglise de dignes Pasteurs, ordonner par-tout des Prêtres avec des cérémonies particulieres, établir des Evêques dans les principales villes, sont sans doute autant de fruits du ministere épiscopal. C'est néanmoins ce que nous voyons avoir été pratiqué fort souvent par saint Paul & par saint Barnabé dans le cours de leurs missions : ils étoient donc véritablement Evêques ; & c'est en vain qu'on prétend que les hommes dans les siecles suivans, sont les auteurs de ce suprême sacerdoce, dont nous trouvons les traces dès le tems même des Apôtres, en vertu du pouvoir que Jesus-Christ leur avoit communiqué, & de l'ordination qu'ils avoient reçue de ses mains.

Act. 14. 22.

Saint Paul n'a pas recours à un établissement humain lorsqu'il leur parle de leur ordination. C'est le Saint Esprit, leur dit-il, qui vous a établi Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu qu'il a acquise par son propre sang ; & c'est ce qui vous doit engager à veiller soigneusement sur vous-mêmes, & sur tout le troupeau qu'il vous a confié. Je sais que ceux qui prétendent que la distinction qu'on voit à présent entre les Evêques & les Prêtres, n'est qu'un

Act. 20. 28.

effet de l'ambition des hommes, ſoutiennent en même tems que ſaint Paul donne ici le nom d'Evêques à de ſimples Prêtres ; ſoit parce qu'il eſt dit qu'il fit venir les Prêtres de l'Egliſe, *vocavit majores natu Eccleſiæ*; ſoit parce qu'il eſt impoſſible que dans une ſeule ville comme Epheſe, il y eût pluſieurs Evêques. Mais j'apprends auſſi de ſaint Irenée, l'un des plus anciens Evêques des Gaules, & une des plus grandes lumieres d'Occident, que cet endroit des actes doit être entendu non-ſeulement de l'Evêque & des Prêtres de l'Egliſe d'Epheſe, mais encore des Evêques & des Prêtres de pluſieurs villes voiſines de cette capitale de l'Aſie, qui s'étoient rendus à Milet pour voir le ſaint Apôtre, & recevoir ſes ordres ; témoignage d'autant plus digne de reſpect, qu'on ſait que cet illuſtre diſciple de ſaint Polycarpe, étoit ſi proche des tems apoſtoliques, & que le dépôt ſacré des vérités chrétiennes étoit alors dans toute ſa pureté.

S. Iren. l. 3. adv. hær. c. 3.

Si nous conſidérons attentivement le miniſtere ſacré de l'épiſcopat dans ceux que Dieu en a honoré les premiers, & les ſentimens qu'ils en ont eu, nous ſerons encore plus fortement perſuadés que ce choix ne vient point des hommes, & qu'il a ſa ſource dans

l'ordre de la volonté de Dieu. » Qu'on
» nous regarde, dit saint Paul, com- 1. Cor. 4.
» me les ministres de Jesus-Christ, & 1.
» comme les dispensateurs des myste-
» res de Dieu : car nous sommes ef- Ibid. c.
» fectivement les ministres de celui en 3. v. 5. &
» qui vous avez cru, & les coopéra- 9.
» teurs de Dieu dans le grand ouvrage
» de notre sanctification. Mais qui nous
» a donné ce pouvoir & cette auto-
» rité ? Nous vient-elle des hommes ?
» Vous vous trompez si vous avez cette
» pensée. C'est Dieu même qui nous 2. Cor. 3.
» l'a donnée ; c'est lui qui nous a ren- v. 5. & 6.
» dus capables d'être les ministres de Ibid. c.
» la nouvelle alliance. Il est vrai que 4. v. 1. &
» cette élévation est un pur effet de sa seq.
» miséricorde que nous ne méritions
» point ; mais laissant à ceux qui se
» sont ingérés d'eux-mêmes dans le
» ministere, à s'enfler de l'idée toute
» humaine de sa grandeur, nous que
» sa seule miséricorde a appellés, nous
» nous élevons au-dessus de toutes les
» choses de la terre, par la confiance
» que nous donne la sainteté de notre
» ministere, la grandeur du Dieu que
» nous servons, & la puissance de sa
» grace. Ne croyez pas pour cela que
» nous nous prêchons nous-mêmes.
» C'est Jesus-Christ que nous prêchons;
» & nous nous regardons seulement

» comme vos ferviteurs en J. C. par-
» ce que le même Dieu qui a comman-
» dé que la lumiere fortît des ténebres
» eft celui qui a fait luire fa clarté dans
» nos cœurs, afin que nous puiffions
» éclairer les autres par la connoif-
» fance de la gloire de Dieu. Que s'il
» fe trouve encore en nous quelque
» foibleffe, c'eft afin que l'on recon-
» noiffe que la grandeur de la puif-
» fance qui eft en nous, eft de Dieu
» & non pas de nous.

C'eft un Evêque qui parle, & dont le témoignage ne peut être révoqué en doute par aucun fidele. Il parle de fon miniftere & de cette fouveraine puiffance que fon caractere lui donnoit fur toute l'Eglife des Gentils ; il déclare que c'eft de Dieu qu'il l'a reçue, & que les hommes n'y ont aucune part. Pourquoi donc nous vient-on dire que la jurifdiction épifcopale eft une invention des hommes ? Les Evêques d'àpréfent en font-ils plus que faint Paul ? leur autorité eft-elle plus grande ? ont-ils plus de droits qu'il n'en avoit ? Il eft bien vrai que s'ils le portoient plus haut qu'il ne faifoit, s'ils fe conduifoient avec moins d'humilité & de modeftie, s'ils dominoient fur le clergé d'une maniere toute mondaine, ils abuferoient de la fainteté de leur

ministere, contre les regles & les enseignemens du saint Apôtre : mais cela n'empêcheroit pas que leur ministere ne vienne, aussi-bien que le sien, de Dieu même, comme la corruption du cœur humain n'empêche pas que Dieu ne soit l'auteur de la nature.

Il est rare qu'on voie saint Paul parler de son ministere, qu'il ne fasse en même tems remarquer qu'il vient de Dieu : » Quand je me glorifierois un » peu plus de la puissance que le Sei- » gneur m'a donnée, dit-il aux Co- » rinthiens, je n'aurois pas sujet d'en » rougir ; puisqu'il ne me l'a donnée » que pour votre édification, & non » pour votre destruction : je m'en abs- » tiens, afin qu'on ne dise pas que je » veux vous étonner par mes lettres, » & que je tremble en la présence de » ceux à qui j'écris si fortement lors- » que j'en suis éloigné ; que ceux néan- » moins qui sont dans ces sentimens » sachent que nos actions correspon- » dront à nos discours. Loin de nous » glorifier avec excès, nous nous ren- » fermons dans les bornes du partage » que Dieu nous a donné, &c. « Ce qui est à remarquer, c'est que l'Apôtre parle ici à toute l'Eglise de Corinthe, & en particulier à quelques-uns du clergé qui se glorifioient de quelques ta-

*Ibid. c. 10. & seq.*

ſens extérieurs qu'ils diſoient n'être pas dans ſaint Paul. Le Saint leur fait voir quel eſt ſon pouvoir & ſon autorité au-deſſus d'eux; pouvoir, dit-il, qu'il a reçu de Dieu, & qui ne peut lui être ravi, & qu'il ſaura bien faire valoir en leur endroit quand il ſera néceſſaire. Il y avoit donc dès ce tems-là dans l'Evêque une juriſdiction ſur les miniſtres inférieurs, dont Dieu étoit l'auteur. C'eſt la conſéquence qu'on ne peut s'empêcher de tirer de ce diſcours de ſaint Paul.

Epheſ. 3. 2. Col. 1. 23. On voit la même choſe dans les épitres qu'il a écrites à ceux d'Epheſe, & aux fideles de Coloſſe. Par-tout il tâche de leur inſpirer un profond reſpect pour ſon caractere, & une ſoumiſſion ſans bornes à l'autorité d'un miniſtere auſſi ſaint que celui qu'il exerce : ce n'étoit pas par rapport à ſa perſonne, qu'il parloit ainſi, on ne peut rien de plus humble que ce ſaint Apôtre; & lorſqu'il ne s'agiſſoit que de ſes intérêts particuliers, il ſe conduiſoit plutôt comme le ſerviteur de tous, que comme le pere, l'Apôtre, & l'Evêque d'un ſi grand peuple; auſſi n'apporte-t-il point d'autre raiſon de ce qu'il exige, que la volonté de Dieu qui l'avoit élevé lui même à ce haut point d'autorité & de puiſſance.

Que peut-on oppoſer à la force de ces raiſons? Dira-t-on que cette autorité que Dieu lui avoit donnée ne s'étendoit que ſur les miniſtres inférieurs, & non pas ſur les Prêtres auxquels il étoit égal en toutes choſes; ou que ſi elle s'étendoit ſur les uns & ſur les autres, ce n'étoit que pour ſa perſonne particuliere, ſans avoir le pouvoir de la communiquer à d'autres? Mais ſaint Paul détruit lui-même tous ces vains raiſonnemens. Il fait aſſembler les Prêtres & les Evêques de l'Aſie, il les inſtruit, il les forme, il les corrige, & exerce ſur eux une pleine autorité. Il en agit de même à l'égard de Timothée & de Tite, qu'on ne peut douter avoir été Evêques; il déclare que depuis qu'ils ont été ordonnés de ſes mains, ils ont ſur tout le Clergé, & en particulier les prêtres, une pleine autorité; il les avertit de corriger tous les abus de leurs dioceſes, d'y établir les ordres néceſſaires, d'avoir l'œil aux corruptions qui s'y gliſſent pour s'y oppoſer; afin qu'ayant remédié à ce qui avoit beſoin d'une plus exacte & plus rigoureuſe cenſure dans les maladies ſpirituelles, ils ne manquent pas de pourvoir ces ames de médecins fideles & habiles par l'établiſſement des Evêques dans les villes

Act. 20. 28.

Ad Tit. 1. 5. & ſeq.

principales, & sur-tout qu'ils prennent garde au choix de ceux qu'ils prendront pour les élever à une dignité si sainte.

1. Tim. 5. 19. & 20. Ce n'est pas tout. Il fait voir qu'ils sont les juges des Prêtres même, & que s'il faut apporter beaucoup de précaution, lorsqu'il s'agit de prononcer contre les oints du Seigneur, s'il ne faut point recevoir d'accusation contre eux, qu'après un long & prudent examen de la qualité des témoins, afin de ménager la réputation des Pasteurs, & ne pas rendre leurs travaux inutiles ; cependant lorsque leurs désordres sont publics, l'Evêque doit les reprendre sévérement en présence même de tout le monde, afin de donner de la crainte à ceux qui sont témoins de la correction.

Rien donc n'est plus constant dans l'Ecriture, que la distinction des Prêtres & des Evêques. On y voit partout la puissance de l'ordre & de la jurisdiction plus étendue que celle des Prêtres, dès le tems même des Apôtres, ou plutôt dès la naissance de l'Eglise ; & par conséquent la différence qu'il y a entre les uns & les autres ne peut être que de droit divin.

## CINQUIEME QUESTION.

*Cette différence entre les Prêtres & les Evêques a-t-elle continué après les Apôtres, & n'y a-t il point eu de changement dans l'Eglise sur ce point de discipline?*

*R.* Non-seulement l'Eglise étoit gouvernée par les Evêques avec une autorité absolue du tems des Apôtres, mais ils ont eu soin eux-mêmes pour la plupart, de se donner des successeurs, & de les multiplier selon les besoins de l'Eglise; & ceux-ci y ont eu la même autorité que ceux qui les avoient précédés, sans qu'on voie aucune trace du gouvernement presbytérien, que les Novateurs ont voulu introduire dans les derniers siecles, pour servir de fondement à leur prétendue réforme.

Tous les Historiens Ecclésiastiques, sans excepter même les Centuriateurs de Magdebourg, avouent que St. Pierre, le prince des Apôtres, nomma saint Lin pour gouverner après lui l'Eglise de Rome; qu'il établit St. Apollinaire Evêque de Ravenne, Maternus à Treves, Hermagoras à Aquilée, saint Marc à Alexandrie, &c. que St. Paul mit

Histor. Magdeb. cent. 1. l. 2. Col. 15.

des Evêques à Icone & à Antioche, qu'il envoya Timothée à Ephese, Tite à Candie, Denis l'Aréopagite à Athenes, &c. Saint Jean mit saint Polycarpe à Smirne ; saint Matthieu envoya Platon à Myre même ; & on voit par des témoignages authentiques des premiers Peres de l'Eglise, que tous ces SS. Evêques ont gouverné leurs dioceses avec une autorité absolue, non-seulement sur le peuple, mais encore sur le Clergé & sur les Prêtres qui leur étoient soumis, & n'agissoient que par leurs ordres.

Iren. l. 3. c. 3. Tertul. de Præsc. S. Leo. ep. 81. Eufeb. l. 3. c. 4. Niceph. l. 4. c. 41.

Saint Jean qui écrivit son Apocalypse trente ou quarante ans après la mort de saint Pierre & de saint Paul, nous fait voir la vigilance de J. C. sur les Evêques, le soin qu'il prenoit d'eux, & combien ils lui étoient chers. Les reproches qu'il fait à ceux d'Ephese, de Smirne, de Pergame, de Tyatire, de Philadelphe, de Laodicée & de Sardes, nous montrent leur autorité absolue sur toutes ces Eglises, car pourquoi s'en prendre à ces Evêques, & les rendre responsables des désordres qui commencoient à se glisser dans leurs dioceses? Pourquoi les menacer d'en substituer d'autres à leurs places, s'ils ne sont plus vigilans & plus soigneux, si ce soin & cette vigilance n'est pas

Apocal. c. 2. & 3.

attachée à leur caractere, s'ils n'ont pas plus d'autorité que les Prêtres, & si le Clérgé en commun étoit chargé du gouvernement de l'Eglise ? Comme la faute auroit été commune, la reprimande l'auroit été aussi, & le Prophete n'auroit pas été chargé de la part de Dieu de ne la faire qu'à ces Evêques.

Les choses n'ont pas changé dans la suite. Saint Ignace, Evêque d'Antioche, qui a vu le premier siecle de l'Eglise, n'a rien recommandé davantage dans ses précieuses lettres, que la soumission aux Evêques, dont il représente sans cesse la dignité, & sous l'autorité desquels il veut que tout se fasse dans l'Eglise. Saint Ireuée qui vivoit dans le second, nous a conservé avec beaucoup de fidélité la succession des Evêques dans les premiers sieges du monde. Saint Cyprien dans le troisieme siecle établit d'une maniere invincible la supériorité des Evêques, & la subordination des autres Ministres ; il avoue que le défaut de soumission aux Evêques a été la source malheureuse de tous les schismes, & de presque toutes les héréfies qui se sont élevées dans l'Eglise. Saint Jerome dans le quatrieme siecle déclare que le salut de l'Eglise dépend tellement de la supé-

Ignat. ep. ad Tral. & ep. ad Smirn.

Iren. ut suprà.

Cypr. ep. 55. 65. & 69.

Hieron. contra Luc. c. 4.

riorité qu'ont les Evêques, qu'on ne peut ne pas reconnoître en eux un pouvoir particulier & plus éminent, sans exposer l'Eglise à autant de schismes qu'il y a de Prêtres. Saint Chrysostome qui parut quelque tems après, nous a laissé ce beau témoignage en faveur de l'épiscopat établi de Dieu même. On se trompe, dit cette bouche d'or, si on s'imagine que cette éminente dignité est l'effet de l'invention ou du caprice des hommes; ce ne sont pas même les Anges & les Archanges qui l'ont introduite dans l'Eglise, ni aucune puissance créée : elle ne reconnoît point d'autre auteur de son établissement, que le Saint Esprit. Saint Epiphane dans le même siecle nous assure que le pricipal sujet de la condamnation d'Aërius, fut l'erreur qui lui faisoit confondre avec témérité les titres aussi distingués que sont ceux d'Evêques & de Prêtres. Saint Léon, l'honneur & la gloire du cinquieme siecle, déclare que ce seroit avilir le caractere & la dignité épiscopale, que d'établir des Evêques dans des villages ou dans des bourgs, qu'un simple Prêtre suffit pour cela ; & le Concile de Sardique en a fait un canon. Ils connoissent donc l'extrême différence qu'il y a entre un Prêtre & un Evêque, loin de

Chrys. l. 3. de Sacerdot.

Epiph. hær. 75.

Leo. 1. ep. 67. ad Episcop. Afric. c. 2.

Concil. Sard. Canon. 6.

les confondre. Saint Gregoire le Grand qui est venu après, témoigne dans des termes extrêmement forts, que si l'on ne conserve pas aux Evêques la jurisdiction telle qu'ils l'ont de tout tems exercée, c'est mettre dans l'Eglise le trouble & la confusion qui sont toujours les préliminaires de l'erreur : aussi voyons-nous qu'il n'y a jamais eu d'Eglises depuis Jesus-Christ qui n'aient été gouvernées par des Evêques, & l'on a toujours regardé comme schismatique toute société régie par des Prêtres indépendans & sans chef.

Greg. l. 9. ep. indict. 4. & 32.

Enfin cette déclaration de l'Eglise primitive sur ce point capital a été si constamment révérée, que personne ne s'est jamais élevé pour la combattre avant le renouvellement des héréfies du seizieme siecle. On voit même que l'ancienne discipline a été si loin sur cette matiere, qu'il étoit défendu aux Prêtres, sous peine de déposition, de faire aucune des fonctions les plus essentielles à leur ordre ; comme de dire la messe, de baptiser, d'absoudre & de prêcher, sans la permission & le consentement exprès de leurs Evêques, si ce n'étoit en leur absence, ou dans les cas d'une nécessité pressante, s'il s'agissoit de baptiser ou d'absoudre.

Præsbyt. & Diac. præter Episcopum nihil agere pertentent. can. *Apost.* can. 40.

Si la rigueur de cette discipline s'est relâchée dans la suite des tems quant à la maniere, on peut dire néanmoins qu'elle a constamment subsistée dans tous les siecles quant au fond; c'est-à-dire, quant à la subordination que les Prêtres doivent garder dans l'exercice de leurs pouvoirs à l'égard des Evêques. Aucun n'administre les sacremens & ne distribue le pain de la parole de Dieu aux fideles sans leur permission; ils ne sont, pour ainsi dire, que les Vicaires de l'Evêque pour suppléer à ce que l'étendue des dioceses & la multitude des peuples ne lui permettent pas de faire lui-même.

Il est vrai que du tems des Apôtres les noms d'Evêque & de Prêtre étoient communs; les Evêques étoient souvent appellés Prêtres, & les Prêtres, Evêques. Cela se voit dans saint
Ep. ad Paul, qui, parlant à Tite, lui dit,
Tit. c. 1. qu'il l'a laissé à Crete, afin qu'il ait soin d'établir des Prêtres dans les principales villes de cette province. On ne peut douter que l'Apôtre en cet endroit, par le nom de Prêtres, n'entende parler des Evêques, puisqu'il ajoute aussi-tôt: *Il faut que l'Evêque soit irrépréhensible.* Lorsqu'en d'autres endroits il salue tout le Clergé d'une ville, & lui donne des instructions, il

ne s'adresse qu'aux Evêques & aux Diacres, sans parler des Prêtres *cum Episcopis & Diaconibus* : Est-ce qu'il y avoit plusieurs Evêques dans une ville ? C'est ce qui ne se peut soutenir, & que personne ne s'est jamais avisé de dire. Est-ce qu'il n'y avoit aucun Prêtre dans une grande ville comme Philippes qui étoit la capitale de la Macédoine ? Encore moins. Mais c'est que le nom d'Evêque, dit saint Chrysostome, se donnoit alors indifféremment à tous les Prêtres, étant tous chargés par leur ministere de veiller sur la conduite des chrétiens, & d'avoir soin du salut des ames quoique différemment ; l'Evêque souverainement & indépendamment des autres ; les Prêtres avec subordination & dépendance de l'Evêque.

Philip. 1. 1. ad Tim. 3.

Chrysost. hom. 1. in hunc loc.

Le petit nombre d'ouvriers évangéliques que l'Eglise avoit dans ces commencemens, étoit encore une autre cause de ce mêlange, & de ce peu de distinction. Souvent saint Paul étoit obligé, faute de monde, de laisser un seul Prêtre dans une grande étendue de pays, avec quelques Diacres pour l'aider dans ses fonctions, jusqu'à ce que le Pasteur eût lui-même découvert, parmi les nouveaux convertis, quelque rare sujet capable du sacerdoce. Ce

Prêtre néanmoins étoit Evêque, il en avoit tout le pouvoir & la jurisdiction, autrement il n'auroit pu donner des Prêtres à son Eglise ; de-là vient qu'étant seul on lui donnoit tantôt la qualité d'Evêque, & tantôt celle de Prêtre.

Lorsqu'il venoit à mourir, le plus ancien Prêtre lui succédoit, & entroit dans tous ses droits. Le Clergé le reconnoissoit pour l'Evêque, aussi-bien que le peuple. On lui dressoit un trône dans l'Eglise, où les autres Prêtres le conduisoient & l'installoient en présence de tout le monde, si bien qu'il n'y avoit jamais de dispute sur le choix d'un successeur dans l'épiscopat ; cela étoit dévolu au plus ancien. Cette pratique a duré jusqu'à ce qu'on en ait reconnu l'abus ; car souvent il arrivoit que le doyen des Prêtres n'ayant aucune des qualités nécessaires pour le bon gouvernement, l'Eglise se trouvoit mal pourvue de Pasteurs : ce qui obligea de changer la police, & d'ordonner qu'à l'avenir le mérite l'emporteroit sur l'âge, & que les Prêtres choisiroient entr'eux celui qui seroit le plus propre à s'acquitter dignement d'une charge si relevée, quand même il n'auroit que très-peu d'années de sacerdoce.

Saint

Saint Ambroise, ou l'auteur des Commentaires sur saint Paul qui lui sont attribués, nous apprend toutes ces circonstances, & ajoute que ce réglement fut fait par un Concile dont il ne dit point le nom : il suppose apparemment que la chose étoit si connue de son tems, qu'il n'étoit pas nécessaire de s'expliquer davantage pour se faire entendre. Mais il nous fait voir aussi que ce Concile n'étoit pas général, ou qu'il étoit si nouveau, que le réglement qu'il avoit fait n'avoit pu s'exécuter par-tout ; puisqu'il avoue que plusieurs Eglises, entr'autres celles d'Egypte, retenoient encore l'ancienne pratique.

Amb. in ep. ad Ephes. p. 241. & in 1. ad Tim. p. 295. t. 2. edit. Bened.

Enfin il ne faut pas oublier que dans les premiers siecles de l'Eglise les Prêtres étoient le conseil de l'Evêque ; il prenoit leur avis dans les plus importantes délibérations, & il ne faisoit presque rien de considérable sans leur communiquer : nous avons une infinité d'exemples de cette conduite dans l'Histoire Ecclésiastique ; & dès le tems des Apôtres cela se pratiquoit ainsi. Les actes en font foi. L'Evêque étoit donc dans son Clergé comme un Général d'armée au milieu de ses Lieutenans, comme un Pere de famille parmi ses enfans, comme un Président

Act. 15. 6.

environné de ses assesseurs, comme un Prince dans son conseil, assisté de ses Ministres & de ses Conseillers d'état. Lorsque quelques Evêques se sont éloignés de cette conduite, les Prêtres s'en sont plaints; & nous avons encore sur ce sujet la belle réponse que saint Jerome fit à un Evêque qui s'imaginoit n'être pas assez honoré de ce saint Docteur : Regardez-moi comme un Sénateur, lui dit-il, & j'aurai pour vous tous les égards qu'on doit avoir pour un premier Consul : *Non habebo te ut Consulem, si non habueris me ut Senatorem.* C'est faute d'avoir fait attention à tous ces points de discipline, que quelques Théologiens ont trouvé de la peine à expliquer certains passages des Peres qui semblent confondre l'épiscopat & le sacerdoce, & mettre une autorité égale dans les Prêtres & les Evêques, jusqu'à dire que saint Ambroise, St. Augustin, St. Jerome, St. Chrysostome, Théodoret, & plusieurs autres, étoient tombés sur ce sujet dans l'hérésie d'Aërius : mais que l'Eglise, par respect pour le mérite & la vertu de ces grands Hommes, avoit dissimulé ces erreurs; comme si l'Eglise étoit capable de faire acception des personnes, & de tolérer dans les uns ce qu'elle condamne dans les

Sainte-Beuve, resol. t. 1. p. 14.

Medin. l. 1. de orig. sac. c. 5.

autres. On peut même assurer, si la pensée de ces Théologiens étoit véritable, que les saints Docteurs dont ils parlent, seroient infiniment plus criminels que Aërius : car qui est plus coupable de celui qui établit une opinion que l'Eglise n'a point encore condamnée, ou de celui qui la suit & la défend après la condamnation de l'Eglise ?

Il faut donc dire, & c'est la vérité, que dans tous les passages de ces Saints qu'on cite pour prouver l'égalité des Prêtres & des Evêques, ou leur institution de droit humain, ils font allusion à quelqu'une des anciennes pratiques de l'Eglise que nous venons de remarquer. Tantôt ils veulent dire que les Prêtres & les Evêques n'avoient autrefois qu'un même nom ; tantôt que l'Eglise étoit gouvernée par l'avis & par le conseil des Prêtres ; tantôt qu'ils montoient de plein droit à l'épiscopat sans autre titre que celui de leur antiquité ; & tantôt que le caractere est le même dans les uns & dans les autres, puisque c'est le même sacrement. C'est le dénouement de cette grande difficulté qui a si fort partagé les esprits, sur-tout au sujet de saint Jerome, dont les expressions sont plus fortes que celles d'aucun autre Pere.

Si on fait encore réflexion que ce ſaint Docteur défendoit la dignité du ſacerdoce contre l'inſolence d'un Diacre qui avoit la témérité de s'égaler aux Prêtres, on ne ſera point ſurpris de ce qu'il releve ſi fort le pouvoir & l'autorité de ceux-ci, qu'il ſemble les égaler aux Evêques. C'eſt aſſez l'ordinaire de ceux qui diſputent de pencher un peu vers l'autre extrêmité ; ceux qui défendent l'efficacité de la grace avec trop de chaleur, ne le font preſque jamais ſans paroître donner quelque atteinte à la liberté de l'homme : & ceux au-contraire qui ſoutiennent les droits de la liberté, ils l'élevent ſi haut, qu'ils ſemblent toujours affoiblir ceux de la grace. Il ne ſeroit donc pas fort ſurprenant que ſaint Jerome ayant à défendre l'honneur du ſacerdoce, il l'ait porté juſqu'à un point qu'il paroiſſe ne plus faire de diſtinction entre le Prêtre & l'Evêque.

Mais qui veut s'aſſurer de ſes véritables ſentimens, n'a qu'à l'entendre parler hors de ces diſputes perſonnelles. Il reconnoît qu'auſſi-tôt après l'Aſcenſion de J. C. ſaint Jacques fut élu Evêque de Jéruſalem : on n'a donc jamais vu l'Egliſe ſans Evêque, abandonnée à une eſpece de gouvernement démocratique, où tout le pou-

Hieron. de Script. Eccl. 2. Jacob.

voir réside dans une assemblée de plusieurs qui ont une égale autorité ; c'est une conséquence qui suit nécessairement de ce principe.

Il avoue que les Evêques ont succédé aux Apôtres. L'institution de ceux-ci est de droit divin ; celle des Evêques l'est donc aussi. Ep. ad Marcel. de error. Mont.

Il compare les Evêques à Aaron, & les Prêtres aux enfans de ce souverain Pontife : qui a jamais douté qu'Aaron fut de droit divin au-dessus de ses enfans, soit qu'on considere son sacerdoce, soit qu'on ne regarde que sa jurisdiction ? Il ajoute en un autre endroit, que les simples Prêtres tiennent la place des soixante-dix Disciples ; qu'ils doivent entrer dans le conseil de l'Evêque, comme les soixante-dix Juges que Moïse choisit pour gouverner le peuple d'Israël avec lui. Pouvoit-on nous tracer par des caracteres plus vifs & plus naturels la différence qu'il y a entre les Prêtres & les Evêques, & la supériorité de ceux-ci à l'égard des autres ? C'est donc en vain qu'on tâche de se persuader que saint Jerome est d'un sentiment contraire ; il faut ne l'avoir lu que superficiellement pour conserver cette idée. Ep. ad Evagr. Ep. ad Helio.

L'abus que les Novateurs font de ses paroles est si grossier, qu'on ne peut Blondel, Apol. pro sent. S. Hieron.

assez s'en étonner. Ils prétendent que la corruption des tems, la vanité & l'ambition ont mis cette prodigieuse différence qu'on voit aujourd'hui entre les Prêtres & les Evêques, & soutiennent que c'est le sentiment de saint Jerome. Cependant ce saint Docteur, dans l'endroit même qui paroît leur être plus favorable, avoue que cela se fit dès le tems des Apôtres, lorsque les fideles moins attachés au ministere de l'Eglise, qu'aux Ministres qui leur conféroient les sacremens, se divisoient entr'eux par une espece de schisme; & pour relever le mérite & la vertu de celui qui les avoit baptisés, ne faisoient point difficulté de dire je suis à Paul, & moi je suis à Apollon. L'Eglise a-t-elle jamais été plus pure & plus sainte que dans ce tems? Il est vrai que dans ces premieres années la douceur & la charité des Apôtres étoient telles, qu'ils ne se distinguoient presque pas du reste des Prêtres. Tous travailloient en commun & dans un même esprit. On songeoit plus à la conversion des ames, qu'à la distinction de l'ordre hiérarchique. Mais le nombre des fideles venant à s'augmenter, & leur ferveur indiscrette mettant le trouble & la division dans l'Eglise par l'amour excessif qu'ils témoignoient à ceux qui les

avoient retirés de l'erreur ; il a bien fallu faire paroître une diſtinction que la charité avoit comme enſevelie ſous les cendres de l'humilité, afin de réunir les eſprits. Alors chacun a tenu ſon rang ; les Apôtres ont fait voir leur pouvoir ; les ſimples Prêtres ont reconnu leur dépendance des Apôtres, & le ſchiſme a ceſſé. C'eſt-là le véritable ſens de ſaint Jerome ; il parle, non point de la puiſſance & de l'autorité épiſcopale, qui a toujours été la même depuis J. C. mais de l'exercice & de l'uſage qu'on en fit alors pour arrêter un mal dont les ſuites auroient été très-funeſtes, & auroient peut-être entraîné après elles la perte de la religion.

C'eſt ainſi qu'un bon pere en agit ſouvent avec ſes enfans, lorſqu'il les voit avancés en âge & pourvus de quelque charge honorable : il ſe conduit avec eux comme avec ſes égaux ; une amitié ſincere, une confiance mutuelle, une cordialité parfaite unit leurs cœurs & leurs eſprits ; à peine pourroit-on diſtinguer le pere d'avec ſes enfans : mais ſi ceux-ci, venant à s'oublier de leur devoir, s'élevent contre celui qui les a fait ce qu'ils ſont, forment des partis contre lui, & abuſent de ſa bonté & de ſa déférence ; alors

il ſait bien leur faire ſentir qu'il eſt leur pere, & reprendre toute l'autorité qu'il a naturellement ſur eux, ſans que les années & un long uſage d'égalité & de déférence affectées aient pu y apporter aucune preſcription.

Comme ſaint Anſelme, Sedulius & les autres, ne font que rapporter les paroles de ſaint Jerome, il eſt inutile de s'arrêter à expliquer leur penſée ; on voit aſſez qu'elle eſt la même que celle de ce ſaint Docteur, & qu'ils ne veulent parler auſſi-bien que lui, que de l'uſage que les Apôtres ſe virent alors obligés de faire de leur autorité ſuprême. Rien donc n'eſt plus ſolidement établi dans l'Ecriture, dans les Peres, dans les Conciles, & dans la Tradition, que le gouvernement épiſcopal, ſon inſtitution de droit divin, & la différence, auſſi-bien que la ſupériorité des Evêques à l'égard des Prêtres.

C'eſt cette vérité ſainte qui doit donner à tous les Evêques une grande idée de leur miniſtere, en ſe ſouvenant que les choſes ſaintes ne doivent être que pour les Saints. Ils ſont les vicaires de J. C. les ſucceſſeurs des Apôtres, les diſpenſateurs des divins myſteres : ils ont entre leurs mains le tréſor de ſes graces; ils ſont les princes

de l'Eglise, les dépositaires de la foi & de la saine doctrine, comme ils en sont les juges, & continuent de faire sur la terre ce que Jesus-Christ y a fait lui-même durant le tems de sa vie mortelle. En un mot, ils perpétuent son divin sacerdoce & son épiscopat.

C'est lui proprement qui est le véritable Evêque de l'Eglise & le Pasteur de tous les fideles ; ce qui fait que pour parler juste, il faut dire que l'épiscopat n'est qu'un, parce que toute l'Eglise ne faisant qu'un troupeau, il ne peut aussi y avoir qu'un Pasteur, selon Ezech. la prédiction des Prophetes ; & c'est- 34. 23. là le but de toute la mission du Fils de Dieu, la fin de ses travaux & de ses mysteres, le fruit de sa passion & de sa mort, comme il le déclare lui-même par ces paroles : *J'ai encore d'autres* Joan. 10. *brebis qui ne sont pas de cette bergerie :* 16. *il faut aussi que je les amene ; elles écouteront ma voix, & il n'y aura qu'un troupeau & un Pasteur.*

Saint Augustin nous explique ceci August. d'une maniere admirable. Il suffit de in Nat. l'écouter pour bien comprendre cette Martyr. Custi & doctrine. » Comme il n'y a qu'un avo- Æmilii. » cat dans l'Eglise, qui est le Saint 10. in sup. » Esprit, dit-il, il n'y a aussi qu'un » Pasteur, qui est Jesus-Christ : mais si

» J. C. eſt l'unique Paſteur, ſaint Pierre » ne l'eſt donc pas ? Ce n'eſt pas » une conſéquence, répond ce ſaint » Docteur ; ſaint Pierre eſt Paſteur, » & tous les Evêques ſont ſans diffi- » culté de véritables Paſteurs ; ſans » cela J. C. leur auroit-il dit : *Paiſſez* » *mes brebis* ? Mais c'eſt qu'il n'y a » proprement de Paſteur que celui à » qui le troupeau appartient. Or on » n'a point dit à Pierre, ni à ſes ſuc- » ceſſeurs en ſa perſonne, *paiſſez vos* » *brebis*, mais *paiſſez mes brebis*. Par » conſéquent il n'eſt Paſteur qu'autant » qu'il entre dans le corps du véritable » Paſteur, & qu'il fait une même » choſe avec lui ; & du moment qu'il » s'imagineroit paître ſes propres bre- » bis, ce ne ſeroit plus des brebis, » mais des boucs dont il ſeroit le Paſ- » teur.

Ce ſentiment n'eſt point particulier à ſaint Auguſtin, il l'avoit puiſé dans l'antiquité ; & long-tems avant lui ſaint Cyprien avoit dit : » Nous ſavons » que comme il n'y a qu'un Dieu, un » Saint Eſprit, & un J. C. il n'y a » auſſi qu'un ſeul Evêque dans l'Egliſe » catholique.

Cyp. ep. 11. ad Corn.

Ce ſavant Africain s'explique encore d'une maniere infiniment plus forte dans un autre endroit. » Quand on ne

Tract. de Simplic. Prælat.

» confidere pas les chofes dans leur
» origine, dit-il, il eft facile de s'y
» méprendre, & de s'éloigner de la
» doctrine de Jefus-Chrift. Confidérons
» l'épifcopat dans fa fource, ajoute-
» t-il; notre Seigneur s'adreffe à Pierre,
» & lui dit : *Tu es Pierre, & ce fera fur* Matth.
» *cette pierre que j'établirai les fonde-* 16.
» *mens de mon Eglife; mais d'une ma-*
» *niere fi folide, que toutes les puiffan-*
» *ces de l'enfer ne pourront l'ébranler.*
» *Pour ce fujet je te remets les clefs du*
» *ciel entre les mains. Tout ce que tu*
» *auras lié fur la terre, demeurera lié*
» *dans le ciel, & tout ce que tu auras*
» *délié, y fera délié* : aie foin de
» paître mes brebis. Après fa réfurrec-
» tion il a donné une pareille puiffance
» à tous fes Apôtres. *Recevez le Saint* Joan. 20.
» *Efprit*, leur dit-il : *je vous envoie* 21.
» *avec la même autorité que mon Pere*
» *célefte m'a envoyé; les péchés que*
» *vous aurez remis aux hommes, leur*
» *feront remis; ceux que vous n'aurez*
» *pas jugé à propos d'abfoudre, ne feront*
» *point abfous.* Mais en même tems
» pour marquer que cette grande au-
» torité n'eft qu'une, fans divifion ni
» partage, il a commencé par la don-
» ner à un feul, & l'unité de fon ori-
» gine fait voir l'unité de fa nature &
» de fon effence : car enfin tous les

» Apôtres étoient ce qu'étoit Pierre ;
» ils avoient tous un même pouvoir,
» une même autorité, une égale puiſ-
» ſance, une pareille dignité : mais
» tout cela ſort d'une même ſource,
» & d'une même origine qui réſide
» dans Pierre, pour établir plus ſoli-
» dement l'unité de l'Egliſe, qui eſt
» cette unique colombe, cette unique
» parfaite, cette unique bien-aimée,
» dont parle le Saint Eſprit dans le
Cant. 6. » Cantique. Avoir d'autres ſentimens,
» c'eſt avoir perdu la foi. Auſſi voyons-
Epheſ. 4. » nous que ſaint Paul ne ſe laſſe point
» de répéter : *Il n'y a qu'un corps, un*
» *eſprit, une eſpérance, un Seigneur,*
» *une foi, un baptême, un Dieu.* C'eſt
» à nous autres Evêques, qui tenons le
» premier rang dans l'Egliſe, à ſoutenir
» & à défendre courageuſement cette
» ſainte unité, qui s'étend même ſur
» l'épiſcopat, qui eſt un & indiviſible.
» Ne vous laiſſez donc point tromper,
» mes freres, par des paroles flatteu-
» ſes & menſongeres. Je vous le répete
» encore, l'épiſcopat n'eſt qu'un, &
» chaque Evêque en poſſede une par-
» tie ſolidairement, comme l'Egliſe
» n'eſt qu'une, quoiqu'elle ſoit répan-
» due dans tout le monde, & que par
» une fécondité merveilleuſe on voie
» de tous côtés des temples & des au-

» tels élevés à l'honneur du vrai Dieu.
» Quoique le soleil ait plusieurs rayons,
» il n'y a pourtant qu'un corps de lu-
» miere pour éclairer tout le monde,
» il n'y a qu'un soleil. Un arbre a plu-
» sieurs branches, mais il n'a qu'un
» tronc & une racine qui en fait la so-
» lidité, & qui leur donne à toutes la
» vie & la fécondité. On voit une fon-
» taine produire plusieurs ruisseaux;
» mais quelque grand que soit leur
» nombre, ils ne sont qu'un dans leur
» source. Voulez-vous voir quelle est
» l'unité indivisible de toutes ces cho-
» ses? Que le soleil s'éclipse, ses
» rayons ne paroissent plus: qu'on
» abatte un arbre, toutes ses branches
» meurent: qu'on bouche une fontai-
» ne, tous les ruisseaux qui en sor-
» toient se tarissent. Pourquoi cela?
» parce que toutes ces choses ne fai-
» soient qu'un dans leur principe. Tel-
» le est l'unité de l'épiscopat, un dans
» tous, & tout dans chaque Evêque.
» C'est ce qui en fait la beauté & la
» magnificence, c'est ce qui le releve
» infiniment au-dessus de toutes les
» dignités de ce monde: mais c'est ce
» qui doit aussi engager les Evêques à
» ne rien oublier de ce qui est capable
» d'en conserver la pureté & la sainteté.
» Ils ne sont qu'un avec Jesus-Christ,

» le ſouverain Paſteur de l'Egliſe &
» l'unique Evêque de nos ames. Quelle
Joan. 17. 22. » gloire ! quel avantage ! *Je leur ai*
» *donné la gloire que vous m'avez don-*
» *née, afin qu'ils ne ſoient qu'un, com-*
» *me nous ſommes un* ; dit le fils de
» Dieu, en parlant de ſes Apôtres à
» ſon Pere. Peut-on trop y penſer, &
» peut-il auſſi y avoir une penſée plus
» douce & plus pleine de conſolation
» pour un Evêque ? *

# CHAPITRE SECOND.

## *De la vocation à l'Épiſcopat.*

### PREMIERE QUESTION.

*Suffit-il d'avoir un grand deſir d'être Evêque pour croire qu'on en a la vocation ?*

R. LE ſeul nom de vocation ſuffit pour comprendre qu'elle ne doit pas venir de nous, mais d'un autre. Perſonne ne s'appelle ſoi-même. Entrer dans un état, dans un emploi, dans une

* *Voyez* M. de Marca, *de Concord. Sacerd. & Imp. lib.* 6. Il y explique parfaitement bien cette unité de l'Epiſcopat exercée ſolidairement par le Pape & les Evêques dans leurs dioceſes & dans la communion de l'Egliſe.

dignité ecclésiastique, parce qu'on s'y sent porté, est la même chose que s'y ingérer, s'en emparer, l'envahir, l'usurper, & par conséquent s'en rendre indigne.

Si cela est vrai, en général de toutes les conditions du monde, & si l'on se trouve obligé d'avouer qu'il est impossible de se sauver en aucun état, à moins que d'y être appellé de Dieu, il l'est encore davantage de l'état ecclésiastique, & infiniment plus de l'épiscopat, qui est non-seulement le plus saint & le plus auguste de tous les ministeres, mais qui en est encore le plus dangereux & le plus difficile.

*C'est moi*, disoit Jesus-Christ à ses Apôtres, *qui vous ai choisis, & qui vous ai établis, afin que vous marchiez, que vous rapportiez du fruit, que votre fruit demeure toujours, & que mon Pere vous donne tout ce que vous lui demanderez en mon nom.* Qui comprendroit bien ces divines paroles, y trouveroit non-seulement les marques d'une véritable vocation au ministere apostolique, mais encore les principales conditions pour n'en être pas indignes. Loin de s'y ingérer, il faut attendre le choix de Jesus-Christ, il faut y être établi par sa mission, non pas pour y demeurer oisifs, & y rechercher la mollesse & le repos; mais pour mar-

Joan. 15. 16.

cher, c'eſt-à-dire, pour travailler, ſans attendre même que le travail ſe préſente, l'aller chercher par une application continuelle au ſalut des ames qui nous ſont confiées, ſans vouloir d'autre récompenſe que leur converſion & leur avancement dans les voies de Dieu, qui ſont les véritables *fruits* de l'apoſtolat; l'intérêt, la vanité, la complaiſance, n'étant que des feuilles qui périſſent. Enfin ſe rendre ſi affectionné aux intérêts de Dieu dans le travail, & ſi familier avec lui par la priere, que l'on ait la confiance de *tout demander*, & l'eſpérance de tout obtenir pour ſa gloire, pour le bien de l'Egliſe, & pour le ſalut des ames.

Rien n'eſt plus raiſonnable que ce choix que J. C. veut faire lui-même de ſes miniſtres. Qui a jamais été auſſi hardi pour entrer au ſervice d'un grand Prince ſans ſon conſentement? Qui a jamais pouſſé la témérité juſqu'à s'ingérer dans l'adminiſtration de ſes biens, ſans y être établi par ſon choix? On ne pourroit le ſouffrir dans le palais d'un Prince de la terre; ce préſomptueux en ſeroit chaſſé indignement, & on le ſouffre tous les jours dans l'empire de Jeſus-Chriſt. Cependant quelle comparaiſon entre ce Prince mortel, & ce Roi éternel, entre les biens pé-

riſſables de celui-là, & les richeſſes infinies de celui-ci ? C'eſt la diſpenſation même de ſon ſang qu'il commet à ſes miniſtres, lui ſeul peut donner les qualités néceſſaires pour s'en bien acquitter ; au-lieu qu'un Prince de la terre les ſuppoſe dans celui qu'il appelle à l'adminiſtration de ſes biens.

Mais ce qui doit ici confondre l'orgueil des hommes, eſt de voir que Jeſus-Chriſt même, qui pouvoit ſans injuſtice ſe dire égal à ſon Pere, & agir en toutes choſes comme un Dieu ſouverain & indépendant, *n'eſt point entré de lui-même dans la gloire du ſouverain ſacerdoce, mais l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, & le* Hebr. 5.
*Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedec.* En un mot, il a attendu ſa vocation de ſon Pere céleſte, comme il a reçu de lui ſa miſſion ; pour apprendre à tous ceux qui auroient l'honneur de lui ſuccéder dans cet auguſte miniſtere, à étudier ſur ſa conduite les regles de leur vocation, comme dans le modele de la puiſſance, de la grace & de l'eſprit du ſacerdoce, au-lieu de ſe rendre eux-mêmes les arbitres & les maîtres de leur vocation.

Heureux l'Evêque qui peut dire avec Galat. 1.
ſaint Paul : *Je ſuis Apôtre par une vo-* 1.
*cation légitime que je n'ai point reçue*

*des hommes, mais de Jesus-Christ & de Dieu son Pere.* Les vues humaines, l'intérêt, l'ambition, les desseins de famille, les brigues & les sollicitations n'y ont point de part. Loin de rechercher cet honneur, je l'ai fui autant qu'il m'a été possible : je m'en suis toujours cru indigne, & il n'y a que l'obéissance & une nécessité absolue qui m'y ont engagé.

Il est même important qu'un peuple soit bien persuadé que son Evêque lui est donné de la main de Dieu, qui est la source & l'origine de la mission des Pasteurs, ne pouvant ignorer cette terrible parole de Jesus-Christ : *Je suis la porte, & quiconque n'entre point par cette porte dans le ministere pastoral, est un voleur.* De quel œil peut-il regarder celui qu'ils savent s'être fait une entrée dans l'épiscopat par d'autres vues que celles des intérêts de Jesus-Christ & de son Eglise ? Quel fruit pourra-t-il faire dans les ames ? Quelle impression sa parole & ses instructions pourront-elles produire dans les esprits ? Enfin que peut-il attendre d'un ministere criminel jusques dans son principe ? Ses ouailles, le regardant comme un voleur & un mercénaire, s'enfuiront de lui ; au-lieu d'entendre sa voix, elles s'imagineront entendre celle du loup ; l'horreur, le-

Joan. 10. 1.

mépris, l'indignation, feront les ſuites néceſſaires d'une entrée ſi illégitime.

De ſon côté, quelque effort qu'il faſſe, il eſt impoſſible qu'il réuſſiſſe. Celui qui eſt uſurpateur de ſon ſacerdoce, dit ſaint Bernard, en ſera au moins l'inutile poſſeſſeur; l'oiſiveté & le dégoût ſuivent ordinairement la précipitation & l'imprudence; n'ayant pas conſulté Dieu, il ne fera pas l'ouvrage de Dieu; & ayant fermé dès l'entrée la porte à ſes graces, il n'accomplira pas les fonctions que la ſeule grace de Dieu lui peut faire accomplir dignement: au-lieu que la pureté de la vocation produit ordinairement la ferveur de l'action, & qu'il eſt difficile que celui qui a mis tous ſes ſoins & toute ſa joie à être reçu dans le ſervice de Dieu, ne mette ſon mérite & ſon application à l'honorer & à le ſervir.

Bern. de Conſider. ad Eugen.

Il eſt vrai, comme l'a fort bien remarqué ſaint Thomas, que certains eſprits ambitieux, ne cherchant qu'à couvrir leurs paſſions de quelque honnête prétexte, ont cru trouver leur juſtification dans ces paroles de l'Apôtre: *Celui qui ſouhaite l'épiſcopat, deſire une œuvre ſainte.* Mais ils font voir, dit ce ſaint Docteur, qu'ils n'entendent pas ce paſſage, & qu'ils n'ont jamais

1. ad Tim. 3. 1.

S. Thom. in hunc loc. Ap.

& quodl. 2. n. 11. quodl. 3. n. 9. quodl. 12. n. 18. & 2. 2. qu. 185. n. 1.

bien étudié l'Ecriture ſainte. Lorſque ſaint Paul a prononcé ces paroles, il n'y avoit rien alors dans l'épiſcopat où la vanité & l'ambition ſe puſſent porter : il étoit dépouillé de tout ce vain éclat qui flatte ſi fort à préſent la cupidité des hommes. On n'y voyoit ni bien, ni richeſſes, ni marques d'honneur & d'élévation ; on n'y trouvoit aucune des commodités de la vie, ni rien de cette grandeur mondaine qui éblouit les yeux de ceux qui ne jugent des choſes que par les ſens : au-contraire il étoit environné de tout ce qui étoit capable d'en donner d'éloignement. Pauvreté, miſeres, travaux, périls, inſultes, mépris ; l'exil, les chaînes, les priſons & la mort, en étoient les appanages & les ſuites les plus ordinaires. L'Evêque étoit le premier qu'on traînoit ordinairement au martyre ; & parce que les tyrans s'imaginoient pouvoir venir facilement à bout du reſte du peuple, s'ils pouvoient vaincre la conſtance du paſteur, il n'y a point de tourmens qu'on ne ſe crût en droit de leur faire ſouffrir : ainſi pendant trois ou quatre cents ans, il y a eu preſque autant de martyrs dans l'Egliſe qu'il y a eu d'Evêques.

Les choſes ont bien changé de face ; la pauvreté & le mépris ſont bannis

de l'épiſcopat, chaque Evêque à préſent eſt comme un Prince ſouverain dans ſon dioceſe, ordinairement très-riche des biens de la terre : heureux s'il l'eſt autant de ceux du ciel, & s'il peut ſans bleſſer la vérité, proférer ces belles paroles des premiers Evêques du chriſtianiſme, *argentum & aurum non eſt mihi.* Choſe bien difficile au milieu des richeſſes, qui étant la ſource de toutes les vanités du ſiecle, & des occaſions prochaines de faſte, d'orgueil & de molleſſe, ſont plus propres à irriter la cupidité, qu'à la réprimer, & à étouffer les ſaints deſirs, qu'à les produire.

Tout ce que les préciſions les plus métaphyſiques y pourroient appercevoir, dit le Docteur Angélique, eſt l'utilité du prochain & le ſalut des ames auquel un Evêque peut contribuer : mais parce que le bien eſt inſéparable des honneurs, de l'élévation, de l'autorité abſolue, des richeſſes & des commodités de la vie, ce ſaint Docteur conclut qu'on ne peut, ſans une horrible préſomption, deſirer d'être Evêque.

S. Thom. ut ſuprà.

Loin donc que le grand deſir qu'un Eccléſiaſtique reſſent en lui-même d'arriver à l'épiſcopat, ſoit une marque que Dieu l'y appelle, & puiſſe paſſer pour une preuve de la voca-

tion divine, rien au-contraire ne l'annonce moins digne d'un état si saint & si relevé.

C'est la conséquence qu'en ont aussi tirée tous les Saints qui ont traité cette matiere. Quelque bonne intention qu'on ait, dit saint Augustin, & quelque forte résolution qu'on prenne de bien faire son devoir dans l'épiscopat, on ne peut néanmoins desirer cette charge sans se couvrir de honte & de confusion.

Aug. de Civ. l. 19. c. 19.

Les charges ecclésiastiques ont cela de propre, dit St. Chrysostome, qu'elles fuient & haïssent ceux qui les desirent, & aiment au-contraire ceux qui les fuient : quoique ce soit une bonne chose de souhaiter de faire le bien, cependant lorsque ce bien ne se peut faire sans s'élever au-dessus des autres, & monter à un degré de supériorité qu'on n'avoit pas, c'est une vanité insupportable que de le desirer.

Chrys. hom. 35. op. imp. in Matth.

C'est de ces ambitieux dont parloit le Fils de Dieu, lorsqu'il disoit : » Malheur à vous, Scribes & Phariſiens, hypocrites ; vous aimez les » premieres places dans les assemblées, » & les premieres chaires dans les synagogues. Vous aimez qu'on vous salue dans les places publiques, & » que les hommes vous appellent maî-

Matth. 23. per totum.

» tres. Funestes sources de tous les » malheurs, ajoute le même saint » Chrysostome; puisque cet amour des » dignités & des préséances qui a ruiné » tant de villes & renversés tant d'E- » glises. Je ne puis encore retenir mes » larmes, ajoute-t-il, lorsque j'en- » tends parler de ce desir désordonné, » d'être salué de tout le monde, d'être » élevé dans un rang sublime, & de » dominer sur les peuples. Alors je me » souviens de tous les maux que cette » convoitise a causés dans l'Eglise de » Dieu ; & je m'étonne que ceux qui » sont établis pour instruire les autres, » cherchent à s'élever par ces mar- » ques d'honneur; tandis qu'ils ne de- » vroient penser à se distinguer du reste » des chrétiens que par leur vertu & » leur humilité. Si chercher les pré- » séances dans les festins & dans les » assemblées populaires, est un crime, » selon la doctrine de Jesus-Christ, » que sera-ce de les chercher dans les » Synagogues & dans l'Eglise même?

Chrysost. hom. 73. in Matth.

C'est dans cette vue que le Sauveur, pour interdire à ses disciples tout desir d'être appellés maîtres, peres, docteurs, princes, il les oblige à se souvenir qu'il n'y a qu'un pere de tous les hommes, qui est dans le ciel, qu'il n'y a qu'un maître qui est la sagesse

de ce pere céleste, & la vérité éternelle qui éclaire tous les hommes ; & que le plus grand d'entre eux doit être le serviteur des autres, par la véritable disposition de son cœur, qui doit lui faire regarder comme quelque chose de plus pénible & de plus dangereux pour le salut, de commander que d'obéir ; qu'enfin on sera ou élevé à proportion qu'on se sera abaissé, ou abaissé à proportion qu'on se sera élevé.

Ce n'est pas que les peuples soient dispensés par-là de respecter ceux qui sont établis parmi eux pour être leurs pasteurs, puisque c'est l'autorité de Dieu même qu'ils réverent en leurs personnes ; mais Jesus-Christ veut dire, que plus on est élevé au-dessus des autres par sa dignité, plus on doit être éloigné de l'amour de ces honneurs & de ces préséances, qui corrompt la simplicité & la pureté du cœur dont tout le desir doit le porter à s'anéantir, pour se rendre, autant qu'il est possible, conforme à l'image de ce divin Sauveur humilié jusqu'à la mort de la croix pour l'amour des hommes.

S. Greg. Pastor. 1. part. La réflexion que fait saint Gregoire sur la difficulté que vous proposez, mérite encore votre attention. D'où vient, dit ce grand Pape, qu'on avoit tant de peine autrefois à trouver un homme

homme pour être Evêque, & que maintenant il s'en présente un si grand nombre, qu'on ne peut satisfaire tous ceux qui desirent l'être ? Est-ce qu'alors il n'y avoit pas de gens capables d'exercer cette charge ? Est-ce qu'on manquoit de savans Ecclésiastiques qui eussent toutes les qualités nécessaires pour s'en bien acquitter ? Jamais au-contraire l'Eglise n'a été plus riche & plus abondante en bons sujets. Les cloîtres & les solitudes étoient des pépinieres fécondes où il y avoit presque autant de personnes capables d'être Evêques qu'il y avoit des Religieux ; les villes étoient remplies de fervens chrétiens, dont le zele & la capacité en auroient fait autant de saints Prélats : mais leur foi infiniment plus éclairée que la nôtre, savoit mieux distinguer ce qui leur étoit avantageux pour leur salut ; & comme elle leur faisoit envisager les périls qui environnent un état si sublime, ils le fuyoient plus que la mort ; au-lieu que nous autres insensibles à notre perte, nous nous jettons aveuglément dans le précipice : trop contens de ce qui flatte notre cupidité, nous exposons notre salut éternel pour jouir des vains honneurs de ce monde.

A ne considérer seulement les choses que du côté de la raison & de la

prudence, il faut avoir perdu l'eſprit, dit un autre Pere, pour ſouhaiter d'être Evêque. Car qui eſt l'homme, pour peu de bon ſens qu'il ait, qui voulût de lui-même ſe faire eſclave ? Qui, tout embarraſſé qu'il eſt à rendre compte de ſa conduite particuliere au ſouverain Juge des hommes & des anges, voulût encore ſe charger du compte d'une infinité d'ames qui ſe trouvent dans un dioceſe ? Non, il n'y a que ceux qui ont perdu la crainte des jugemens de Dieu, & qui veulent mener une vie ſéculiere & profane dans un état tout divin, à qui cette penſée puiſſe venir dans l'eſprit.

Hom. 35. op. imp. ap. Chryſ.

## DEUXIEME QUESTION.

*Ne trouve-t-on pas dans quelques Conciles, & dans les Ecrits de pluſieurs Saints, qu'il eſt permis de deſirer d'être Evêques, & même que c'eſt une bonne choſe ?*

R. Comme il n'y a rien de plus ingénieux que l'amour propre, il n'y a rien auſſi qu'il ne mette en œuvre pour ſe ſatisfaire, & colorer ſa paſſion d'une piété apparente. C'eſt dans cette vue qu'on a recherché dans l'antiquité tout ce qui pouvoit favoriſer le deſir d'être

Evêque, & qu'on a donné la torture à quelques passages des Peres pour leur faire dire la même chose, quoiqu'ils en soient infiniment éloignés.

On cite premiérement une lettre du Pape Celestin I, écrite au Concile d'Ephese, dans laquelle il excuse Maximien, successeur de Nestorius, d'avoir desiré l'épiscopat de Constantinople; parce qu'il est persuadé, dit-il, qu'il ne l'a fait que pour une bonne fin, & que Dieu qui juge de nos actions par la droiture de nos intentions, n'a garde d'improuver cette conduite de ce Prélat: d'où on infere qu'il est donc permis de desirer d'être Evêque lorsqu'on a de bonnes intentions, & qu'on est bien résolu de faire son devoir dans cette charge. On appuie ce sentiment d'une requête présentée au Concile de Chalcédoine par un certain Théodore, Diacre de l'Eglise d'Alexandrie, dans laquelle il se plaint qu'après avoir servi son Eglise l'espace de quinze ans dans l'office de Diacre, dans l'espérance de monter plus haut, ses supérieurs n'avoient eu aucun égard à ses services & l'avoient toujours laissé dans le même emploi: & on prend le silence des Peres du Concile pour une approbation de ce qui étoit contenu dans cette requête.

Concil. Ephes. 3. p. c. 20.

Mais si on considere les circonstances & les motifs qui ont fait ainsi parler ce saint Pontife, on trouvera qu'il est fort éloigné d'approuver le sentiment que nous condamnons. Premiérement il se trouvoit obligé d'excuser Maximien auprès des Peres de ce Concile, parce qu'il appréhendoit qu'on ne lui fit un crime d'avoir témoigné quelque desir d'être Evêque; ce desir en ce tems-là étoit donc illicite, & suffisoit, lorsqu'il étoit bien prouvé, pour être déposé; ce que le Pape avoit quelque sujet de craindre à l'égard de Maximien qui d'ailleurs étoit un saint prélat, & fort propre pour maintenir la pureté de la foi dans Constantinople, alors infectée de plusieurs héréfies, & sur-tout de celle de Nestorius. Cela se voit par les lettres que saint Cyrille lui écrivit, dans lesquelles il lui témoigne la joie qu'il a de voir l'impiété de Nestorius éteinte & lui assis dans sa chaire. Socrate nous assure que c'étoit un Prêtre d'une grande piété, & d'un zele merveilleux pour la foi; quoique d'ailleurs il fût fort ignorant; & je ne doute point que son zele & son ignorance n'aient eu part à son ambition; l'un le portoit à s'aller consumer de peines & de travaux pour arracher la zizanie du champ du Seigneur; l'autre

Socrat. l. 7. c. 34. & seq.

ne lui permettoit pas de connoître que la voie qu'il prenoit pour y réussir n'étoit pas permise, & qu'il falloit attendre auparavant les ordres du pere de famille : mais le Pape dans ces conjonctures jugea que son zele devoit excuser son ignorance, & c'est ce qui l'oblige à demander grace pour lui aux Peres du Concile, afin de les engager à pardonner une faute que la seule ignorance avoit produite, & qui pouvoit cependant avoir d'heureuses suites pour l'Église, à cause du zele & de la piété singuliere de Maximien.

Ainsi cet exemple, loin de prouver quelque chose contre notre sentiment, ne fait que le confirmer; & si l'on peut juger de la conduite des hommes par les événemens, il semble que la promptitude avec laquelle Dieu l'enleva de ce monde, étoit une marque que le ciel n'avoit point approuvé qu'il fût entré dans le siege épiscopal de Constantinople par d'autres voies que celles de l'obéissance.

Pour la requête de Théodore présentée au Concile de Chalcédoine, elle fait bien voir les vues intéressées & ambitieuses que ce Diacre avoit eues dans son ordination; mais elle ne porte point son approbation avec elle : aussi ne voyons-nous pas que les Peres

de ce Concile y aient eu aucun égard, ni qu'ils aient blâmé la conduite des supérieurs qui l'avoient laissé quinze ans dans les fonctions du diaconat. Au-contraire c'étoit assez la coutume de l'Eglise dans ces premiers siecles, de laisser long-tems ses ministres dans les ordres inférieurs, & plusieurs même durant toute leur vie, sans les élever jamais plus haut.

J'ajoute qu'il ne s'agissoit pas ici de l'épiscopat, mais seulement du sacerdoce, que Théodore espéroit; & quoiqu'il ne soit pas permis de s'ingérer de soi-même ni dans l'un ni dans l'autre, cependant il est plus criminel de desirer l'un que l'autre; car enfin le Prêtre, précisément par son ordination, n'est point engagé dans la conduite des ames, il demeure toujours dans la soumission & la dépendance de son Evêque, il ne doit agir que par ses ordres; il n'acquiert point ce souverain degré d'autorité qui flatte si fort l'ambition des hommes, & qui fait de l'épiscopat le plus dangereux de tous les ministeres.

On nous oppose en second lieu une lettre du même Pape Celestin aux Evêques de France, dans laquelle il les avertit, » de ne point prendre d'ecclé» siastiques d'un autre diocese pour

Cœlest. I. ep. ad Ep. provinc. Vienn.

» remplir le siege vacant d'un Evêque ; » qu'il est juste que des clercs qui ont » consumé toute leur vie au service » d'une Eglise en soient récompensés » par la premiere dignité ; agir autre- » ment, c'est mettre la faux dans la » moisson d'autrui, & ôter aux Eccle- » siastiques le plus puissant aiguillon » qu'ils aient pour bien s'acquitter de » leur devoir, &c. « Mais quelle preuve ? Le Pape montre ce qui est dû au mérite de chaque clerc, & la récompense qu'on doit donner à ses services ; mais il ne leur permet pas de l'ambitionner ni de la rechercher. Il fait voir ce qu'on doit souhaiter à un homme de bien & de mérite qui a long-tems servi l'Eglise, mais non pas ce qu'il doit souhaiter lui-même.

On prétend que saint Isidore n'est pas de notre sentiment, & qu'il permet aux personnes qui se sentent du mérite & de la capacité, de souhaiter d'être Evêque ; voici ses paroles qu'on dit être si formelles, qu'elles seules sont capables de décider la question. » Il ne convient pas à toutes sortes de » personnes, dit-il à un savant Ecclé- » siastique, de desirer l'épiscopat; cela » n'appartient qu'à ceux dont la vie a » toujours été conforme aux regles que » saint Paul prescrit pour entrer dans

Isid. l. 1. ep. 10.

» cette charge. Si vous appercevez en
» vous toutes ces vertus, montez avec
» joie sur ce trône éminent ; mais s'il
» vous en manque quelqu'une, sachez
» que c'est un crime d'y aspirer.

Je m'étonne cependant qu'on n'apperçoive pas dans la parole de ce Saint, tout le contraire de ce qu'on croit y voir ; car enfin qui est l'homme sur la terre qui possede toutes les éminentes qualités que l'Apôtre demande dans un Evêque ? Qui peut se flatter d'être arrivé à ce comble de vertus où il veut qu'on soit avant que d'entrer dans cette charge ? Si la plus solide piété consiste à se croire dépourvu de toute vertu, tandis que chacun les voit toutes en nous avec admiration, il est évident que ce Saint, qui nous renvoie à notre propre conscience, met un cas impossible, puisqu'un homme cesse d'être vertueux du moment qu'il le croit être ; on ne peut nier au moins qu'il ne manque alors d'humilité, & par conséquent il n'a pas toutes les vertus que saint Paul exige d'un Evêque.

On croira peut-être que nous donnons une explication forcée aux paroles de saint Isidore, & que nous nous éloignons de sa pensée : mais écoutons-le parler lui-même, & on verra que loin de lui en imposer, nous ne

faisons que le suivre pas à pas dans tous
ses sentimens. » C'est une chose étran- Isid. Pelus. ad Pallad. Diac. l. 2. ep. 125. & l. 3. ep. 116.
» ge, dit ce grand Saint, qu'on pré-
» tende pour flatter sa cupidité se ser-
» vir des paroles de saint Paul, qu'il
» n'a employées que pour guérir cette
» dangereuse maladie. Qui a jamais vu
» un malade dire que le remede que
» son médecin lui prépare pour sa san-
» té, soit pour entretenir son mal, ou
» pour l'augmenter ? C'est ce que font
» ceux qui, pour excuser les mouve-
» mens impétueux que leur ambition
» déréglée leur inspire, en cherchant
» les moyens d'être Evêques, disent
» que saint Paul le permet. Je loue
» avec l'Apôtre le ministere épisco-
» pal ; j'avoue que c'est quelque chose
» de grand & de divin ; je loue & j'ad-
» mire le travail où il engage : mais je
» ne puis louer le desir & l'amour qu'on
» témoigne pour ce rang si élevé, par-
» ce que rien n'est plus dangereux ; &
» je suis encore plus surpris qu'on ne
» s'apperçoive pas que saint Paul ne
» nous en a représenté tous les dangers,
» qu'afin d'éteindre dans le cœur des
» ambitieux, les vains desirs qu'ils pour-
» roient concevoir d'entrer dans cette
» charge. Chrys. in ep. 1. ad Tim. Ho. 10.

Enfin, saint Chrysostome, qu'on ne
peut accuser d'avoir favorisé l'ambi-

tion, eſt contre nous, dit-on ; & ce Saint ſe trouve obligé d'avouer que le deſir d'être Evêque n'eſt point criminel, lorſqu'on n'a en vue que de ſervir l'Egliſe ; & que le zele d'une ardente charité nous y porte, & non pas l'envie du faſte & de la domination.

Mais ſans répéter ici ce grand principe de ſaint Thomas dont nous avons déja parlé, qui traite de chimere cette préciſion dans des choſes inſéparables, telles que ſont le travail du gouvernement d'avec l'autorité, l'élévation, l'honneur & les richeſſes ; ſaint Chryſoſtome va l'expliquer lui-même.

Chryſ. l. 3. de Sac. c. 11.

» Oui, dit-il, j'avoue que le deſir de
» l'épiſcopat mérite ſa louange, lorſ-
» que ce deſir vient d'un amour ex-
» trême pour Jeſus-Chriſt, d'une ſoif
» ardente du ſalut des ames, & d'une
» fervente charité pour le prochain ;
» lorſqu'on ne deſire d'être Evêque que
» pour employer ſon ſang, ſa vie, ſes
» biens, ſon repos, ſes talens, ſa per-
» ſonne toute entiere au ſervice de
» l'Egliſe : mais croyez-moi, le deſir
» de s'aggrandir, de devenir riche &
» opulent, de dominer ſur les peuples,
» & de s'en attirer les honneurs & les
» applaudiſſemens, ſont des peſtes bien
» dangereuſes, infiniment encore plus

» fines & plus rusées. Elles se cachent
» sans qu'on s'en apperçoive, & elles
» se trouvent dans les choses mêmes
» où l'on n'en a pas le moindre soup-
» çon; rien n'est plus facile que de s'y
» tromper.

En effet, de tous ceux qui ont desiré & recherché ces premieres dignités de l'Eglise, il n'y en a pas un qui ne se couvre de sa bonne intention, & qui ne proteste qu'il est dans la résolution de se sacrifier pour le bien de l'Eglise, pour le rétablissement de la discipline, & pour le salut des ames: mais combien en trouve-t-on qui le fassent, lorsqu'ils ont obtenu ce qu'ils desirent? Combien en voit-on qui emploient, je ne dis pas leurs biens & leur patrimoine, mais seulement celui de l'Eglise qu'ils possedent, à nourrir les pauvres, à délivrer les prisonniers qui sont accablés de dettes, à entretenir des pauvres familles honteuses, à ériger des séminaires, à réparer les Eglises, à pourvoir celles de la campagne d'ornemens & de vases sacrés, pour y faire le service divin avec décence? A peine les grands biens dont ils jouissent peuvent-ils suffire à entretenir ce qu'ils appellent la bienséance de leur état. C'est où se terminent ordinairement toutes ces bonnes inten-

tions, & tous ces desirs si purs & si désintéressés qu'on avoit lorsqu'on souhaitoit d'être Evêque : ce qui fait voir, dit un grand Pape, que toutes ces belles idées du bien public n'étoient que dans la superficie de leur imagination, tandis que la cupidité régnoit effectivement dans le cœur. Si sous ce prétexte d'une bonne intention, qui se porte au travail de l'épiscopat, & non pas aux richesses & aux honneurs qui s'y rencontrent, il étoit permis de le desirer, il n'y a plus de crime ni de simonie qu'on ne dût approuver, où au moins, ce desir ne conduisît. Il seroit permis d'acheter les bénéfices, & même les évêchés, & la papauté. On pourroit dire qu'on n'a pas intention de donner de l'argent pour le bénéfice & pour l'autorité spirituelle qui se trouve dans ces emplois ; mais pour les terres, les seigneuries, les maisons & les rentes qui y sont annexées. Un vindicatif pourroit, sans craindre l'excommunication, frapper & maltraiter les Prêtres, en disant qu'il n'en veut pas au sacerdoce, mais à la personne qui l'a offensé. Simon le Magicien auroit pu répondre à saint Pierre, qu'il ne cherchoit que le bien de l'Eglise & l'avantage des peuples, dans le don des miracles qu'il vouloit acheter. Ainsi

S. Greg. Pastor. 1. p. c. 9.

Act. 8. 18.

toute l'iniquité du cœur de l'homme trouveroit ſon excuſe dans une bonne intention.

Mais écoutons encore une fois ſaint Chryſoſtome, & nous connoîtrons mieux ſes véritables ſentimens. » Que » dirai-je à ces malheureux qui s'expo- » ſent volontairement & de gaieté de » cœur à un abyme de ſupplices éter- » nels, ſous prétexte d'aller travailler » au ſalut des autres, dit cette bouche » d'or ? Font-ils réflexion qu'ils ſeront » obligés de rendre compte à Dieu de » cette multitude preſque infinie d'hom- » mes, de femmes & d'enfans qui ſe » trouve dans leur dioceſe, & que la » perte d'un ſeul entraîne infaillible- » ment après ſoi leur damnation ? En » voyant qu'après toutes les menaces » que Dieu fait aux Paſteurs négligens, » il y en a encore qui courent charger » leurs foibles épaules d'un fardeau ſi » terrible; je doute qu'un ſeul de tous » ces Evêques puiſſe être ſauvé : car ſi » ceux qui ſont entraînés par force à » l'épiſcopat, ne peuvent être excuſés » devant Dieu s'ils s'acquittent de leur » miniſtere avec négligence, que de- » viendront ceux qui, loin d'attendre » qu'on leur faſſe cette violence, s'of- » frent d'eux-mêmes, pour ainſi dire, » & ſouhaitent avec paſſion d'être Evê- » ques ?

Chryſ. hom. 34. in epiſt. ad Hebr.

Origen. hom. 6. in c. 6. Isa. Enfin le savant Origene fait voir, avec une éloquence toute divine, que ce desir des charges ecclésiastiques ruine entiérement les principes de la religion chrétienne, fondée sur l'humilité, & en combat toutes les vertus; qu'un chrétien ne doit avoir qu'un desir & une ambition, qui est celle de fuir, de se cacher, & d'être toujours à la derniere place : s'il tient une autre conduite, dit-il, il faut qu'il n'ait guere d'envie de se sauver.

## TROISIEME QUESTION.

*Si vous condamnez si fort le seul desir d'être Evêque, vous seriez donc bien éloigné d'approuver ceux qui recherchent cette dignité, & qui emploient tout leur crédit & leurs amis pour l'obtenir ?*

S. Greg. Pastor. ut suprà. *R.* L'épiscopat, dit saint Gregoire de Rome, est une profession d'humilité, de pauvreté & de renoncement à tous les plaisirs & les vanités du siecle; ainsi quel renversement de raison seroit-ce de chercher sous un si beau nom les honneurs, les richesses & les divertissemens ?

1. q. 1. cap. *Si quis Episcopus.* L'Eglise a toujours regardé ces ambitieux comme des simoniaques, &

les a traités de même ; elle a mis leurs recherches, leurs assiduités, leurs poursuites & leurs sollicitations, au nombre des sommes d'argent, & ne fait pas de différence de ceux qui entrent dans un évêché par ces voies, d'avec ceux qui l'acheteroient par des sommes considérables. S'il s'en trouve d'assez aveugle & assez impie, dit-elle dans un de ses canons, pour oser se servir du crédit & de l'autorité des Magistrats, ou de la recommandation des Princes & des Personnes de qualité, afin d'obtenir un Evêché, & qu'effectivement il l'obtienne par ces voies d'iniquité, qu'il soit déposé indignement, & aussi-tôt excommunié, aussi-bien que ceux qui le soutiendront, & qui auront communication avec lui : *Deponatur & segregetur, & omnes qui illi communicant.* Can. 30. & 31. Apost.

On demandera peut-être pourquoi ces canons imposent deux peines à ceux qui sont coupables de cette faute ? Pourquoi ils ne se contentent pas de les déposer, sans les soumettre encore à l'excommunication, puisque c'est une regle inviolable dans l'Eglise de ne punir jamais deux fois le même crime ? Mais ceux qui ont écrit sur ces matieres répondent fort bien qu'il y a ici un double crime, & qu'il a fallu ajouter Thomass. p. 3. l. 1. c. 42.

l'excommunication à la dépofition ; pour faire voir la fimonie qui fe rencontroit dans cette conduite, outre l'ambition qui a toujours été regardée comme un crime à l'égard des dignités de l'Eglife. On fe contentoit de dépofer ceux qui s'ingéroient d'eux-mêmes dans l'épifcopat, ou qui s'en emparoient par fraude ou par violence : mais pour ceux qui l'emportoient par faveur, à force de brigues & de recommandations, ils étoient regardés comme fimoniaques, & comme tels excommuniés : car l'excommunication a de tout tems été la peine de la fimonie, depuis que le Prince des Apôtres a dit
Act. 8. 20. au premier fimoniaque : *Que votre argent périffe avec vous, vous qui avez cru que le don de Dieu peut s'acquérir par argent.*

Chryf. hom. 3. in Act. En effet, dit faint Chryfoftome, qu'importe que vous n'ayez point donné d'argent ni de préfens, pour entrer dans le facré miniftere ; vos flatteries, vos vifites affidues, vos brigues, vos follicitations, vos lâches complaifances, & tant d'autres moyens de cette nature dont vous vous êtes fervi pour obtenir ce que vous defiriez, ne tiennent-ils pas lieu d'argent, & n'a-t-on pas fujet de vous dire que votre ambition périffe avec vous, vous qui avez

cru que le don de Dieu pouvoit s'acquérir par la faveur des hommes ?

C'est sur ce principe que les Théologiens ont décidé que les services, les prieres & les sollicitations rendoient une entrée simoniaque, aussi-bien que l'argent & les présens; parce que ces services & ces prieres peuvent être appréciés, & qu'étant des choses temporelles & passageres, elles ne peuvent sans simonie être récompensées d'un bénéfice, ou de quelque dignité ecclésiastique. S. Thom. 2. 2. qu. 108. a. 5.

Saint Bernard écrivant au Pape Eugene, lui fait voir qu'un certain Evêque d'Angleterre devoit être déposé, parce qu'il étoit entré dans cette charge par des lettres de flatterie qu'il avoit écrites à son prédécesseur; il assure que, conformément à la doctrine de l'Evangile, il doit être traité comme un voleur, parce qu'il est entré dans le ministere pastoral par une autre porte que par Jesus-Christ. Enfin se sentant pressé par l'ardeur de son zele, & par l'amour qu'il avoit pour la pureté de l'Eglise & de ses ministres, il s'écrie : *Ruant, ruant, qui noxiè stant, & erigantur digni.* S. Bern. ep. 240.

L'angélique Docteur saint Thomas a décidé cette question. Il fait voir que les louanges, les prieres & les flatte- S. Thom. ut suprà, ad 3.

ries, tiennent lieu d'argent en cette matiere, & que celui qui obtient un évêché par ces indignes moyens, est véritablement simoniaque, & par conséquent doit être déposé. Il met dans ce même rang tous ceux qui s'empressent de rendre service aux personnes qui conferent ces suprêmes dignités, & qui le font dans cette vue ; beaucoup plus ceux qui poussent l'insolence jusqu'à les demander pour eux, & importuner les gens par prieres, par placets, par sollicitations, par visites, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu ce qu'ils desirent. Outre l'infamie qu'ils encourent, & qui les rend incapables de porter témoignage en justice, ils sont excommuniés, & doivent être déposés. Ainsi parle l'Ange de l'Ecole. Ce saint Docteur ne dit rien que ce que les canons de l'Eglise, les souverains Pontifes, & les saints Peres avoient décidé avant lui. Quiconque, dit le Pape Urbain, est entré dans un bénéfice par argent, par prieres, par services, ou par flatteries, est un simoniaque, & doit être puni comme tel. L'Eglise a trouvé le sentiment de ce saint Pape, si juste & si raisonnable, qu'elle en a fait une loi, & l'a insérée mot pour mot dans ses canons. Le Concile de Chalcédoine ordonne la même chose,

Habetur 1. qu. 3. cap. *Salvator.*

Concil. Chal. can. 2.

& les déclare infames ; il veut qu'ils ſoient exclus pour toujours de toute charge eccléſiaſtique. Un autre canon ordonne qu'ils ſoient enfermés dans un cloître, pour y faire pénitence & pleurer le reſte de leurs jours un ſi grand crime. Le Concile de Melphes, tenu ſur la fin du onzieme ſiecle, défend abſolument à tous les Chrétiens d'employer ni préſens, ni promeſſes, ni ſervices, ni prieres, ni rien qui puiſſe être priſé ou eſtimé, pour être fait Evêque; & quoiqu'il n'impoſe aucune peine à ceux qui violeront cette loi, on voit bien cependant qu'il parle dans l'eſprit & dans les vues des autres Conciles qui l'avoient précédé. Concil. Melphit. an. 1090.

Le canon *Ordinationes* s'explique plus clairement; tous ceux qui entrent dans le ſacré miniſtere par prieres, par ſollicitations, par ſervices, ou autres choſes de cette nature, y ſont déclarés ſimoniaques; parce que, dit-il, ils ne ſont point entrés par la porte, qui eſt Jeſus-Chriſt, & que ce ſont autant de voleurs. Can. *Ordination.* 1. q. 1.

Le canon *In ſcripturis*, veut abſolument qu'on refuſe un bénéfice à charge d'ames, tel qu'eſt ſans doute un évêché, à tous ceux qui le demandent; & qu'au-contraire on le donne à ceux qui appréhendent de s'y engager; afin, Can. *In Scriptur.* 8. q. 1.

dit ce canon, que personne ne prenne de soi-même l'honneur, mais que celui-là le reçoive qui est appellé de Dieu comme Aaron, ainsi qu'il est écrit.

S. Thom. quodl. 3. a. 9. & quodl. 8. a. 6. Il marque précisément qu'il faut que ce soit un bénéfice à charge d'ames, parce qu'il est certain qu'un homme qui seroit effectivement dans la nécessité, peut demander un bénéfice simple, pourvu que d'ailleurs il en soit digne : alors nous devons croire qu'il veut avoir le bénéfice par la vue de son besoin plutôt que par ses prieres. Si cependant celui qui le lui confere avoit principalement égard aux prieres. In 4. dist. 25. q. 3. a. 3. ad 4. ils ne laisseroient pas, dit St. Thomas, que d'être l'un & l'autre très-coupables devant Dieu.

Can. *Nullus itaque*. 1. q. 1. Le canon *Nullus itaque*, déclare que si quelqu'un prie pour soi afin d'être élu Evêque, ses prieres sont non-seulement ambitieuses, mais mauvaises & illicites & devient par de telles prieres indigne de l'évêché, par conséquent simoniaque ; puisque tous les canons déclarent qu'il y a simonie de demander un bénéfice lorsqu'on en est indigne.

On ne le demande pas, dira-t-on, il n'y a personne assez hardi que d'aller demander un évêché pour soi-même, mais on le fait demander par d'autres. C'est la même chose, répond saint Ber-

nard. » Vous verrez des gens, dit ce grand Saint au Pape Eugene, qui viendront vous demander des bénéfices pour leurs amis ou pour leurs parens; d'autres qui auront le front d'en demander pour eux : tous ceux pour qui vous ferez ainsi prié, doivent vous devenir suspects; car celui qui dans cette matiere prie pour soi, porte avec lui sa condamnation, & il en est de même, s'il vous fait prier par d'autres. S. Bern. l. 4. de consid. c. 4.

Il traite ailleurs cette conduite d'*impudence*. Il est surpris qu'il y ait dans le monde des gens assez dépourvus, non-seulement de piété & de religion, mais encore de raison & de bon sens, pour s'aller ingérer d'eux-mêmes dans un ministere si redoutable : mais, hélas! ajoute ce grand Saint, de quoi n'est pas capable une forte ambition? Elle donne aux jeunes gens *un front de femme perdue*; on a honte de n'être pas aussi élevé que ceux auxquels on se croit égal en naissance & en mérite; les honneurs & les commodités qui suivent la prélature, irritent cette furieuse passion; l'amour de l'indépendance acheve d'y mettre le comble; alors il n'y a plus de regles si saintes & si inviolables sur lesquelles on ne passe sans le moindre scrupule. Les suites néanmoins en Serm. 10 in Cant.

ſont terribles ; car ſans parler ici du ſalut & de l'éternité , ſans rien dire de la plaie profonde qu'on fait à la diſcipline de l'Egliſe , ſans faire mention du ſcandale que cauſe parmi les gens de bien , une conduite ſi peu ſenſée , quel fruit peut faire dans un dioceſe , un homme qui eſt entré par cette porte ? Il eſt excommunié , & perſonne ne lui peut donner l'abſolution qu'à l'article de la mort, à moins qu'il n'ait recours au ſouverain Pontife. Outre cet anathême , dont il eſt frappé , & qui le met hors de la participation du corps & du ſang du fils de Dieu , il eſt ſuſpens de toutes les fonctions de ſon miniſtere, & n'en peut plus exercer aucune ; ſi bien qu'à chaque moment , à chaque pas , à chaque démarche qu'il fait , il ſe trouve dans la fatale néceſſité d'entaſſer crime ſur crime , & de multiplier, pour ainſi dire , ſes péchés à meſure que s'écoulent les momens de ſa vie. C'eſt ce que diſent le canon *Cùm deteſtabile*, la canon *Quicumque*, & les conſtitutions de Paul II , de Pie IV & de Pie V. Enfin comme il n'eſt plus dans les voies de Dieu , Dieu ne le ſoutient plus de ſa grace ; il ne verſe plus ſes bénédictions ſur ſa conduite , ni même ſur ce qu'il pourroit entreprendre pour ſa gloire. C'eſt un arbre

S. Thom. 2. 2. qu. 100. a. 6. ad 7.

Can. *Cùm deteſtabile*, de ſimon. in extravag. commun. Can. *Quicumque*, 1. q. 5. Pius V. bul. 5. *Cùm primùm Apoſtolatûs*, &c.

desséché qui ne porte plus de fruit ; c'est un aveugle qui tombe de précipice en précipice, & qui ne peut que se perdre & perdre ceux qui sont sous sa conduite.

Du côté du temporel, ses affaires ne vont guere mieux, les mêmes constitutions ordonnent qu'ils ne pourront recevoir les revenus de leur évêché, & qu'ils sont tenus en conscience de restituer tous ceux qu'ils en auroient tirés. Elles obligent ceux qui auront connoissance de ces entrées simoniaques de le déclarer aux supérieurs, & défend qu'on leur donne l'absolution, qu'après avoir fait cette révélation.

Les loix humaines ne sont pas moins rigoureuses sur cet article que les loix divines ; & les Princes séculiers n'ont pas moins apporté de précautions pour exterminer ce crime de leurs états, que les Conciles & les souverains Pontifes ont fait paroître de zele pour en purger l'Eglise : parce qu'effectivement il est aussi nuisible à l'un qu'à l'autre, comme il est remarqué fort justement dans le canon *Qui studet*. Can. *Qui studet*, 1. q. 1.

La loi *Si quemquam* veut, que si quelqu'un est parvenu à l'épiscopat par des voies simoniaques, il soit puni comme s'il avoit commis un crime public de lese-majesté ; qu'il soit déposé

du ſacerdoce, & que non-ſeulement il ſoit privé pour toujours de cet honneur, mais qu'il ſoit encore condamné à une infamie perpétuelle : afin, dit la loi, que ceux qui ont commis un crime égal à celui de leſe-majeſté, ſoient condamnés à la même peine.

Juſtin. conſt. 115. chap. 331. Les Novelles de Juſtinien diſent la même choſe ; & pour ne point ſortir de notre France, les Etats de Blois, Art. 12. tenus en 1579, ſous Henri III, renouvellent toutes les peines portées par les ſaints décrets & conſtitutions canoniques ſur ce ſujet, & enjoignent très-expreſſément aux ſupérieurs eccléſiaſtiques, de procéder ſans aucun reſpect humain, & avec toute la rigueur poſſible, contre ces peſtes publiques, qui ſont ſeules capables d'attirer la malédiction de Dieu ſur tout le royaume. Louis XIII, d'heureuſe mémoire, a non-ſeulement confirmé cette ordonnance de Blois dans l'aſſemblée des Edits des Not. Jan. 1629. Notables tenue à Paris au commencement de 1629, mais il ajoute encore que tous les bénéfices dont les pourvus ſeront infectés de ce vice, peuvent être impétrés, ſoit à la nomination du Roi s'ils ſont de cette nature, ſoit à la nomination de l'Ordinaire ſi la collation eſt de ſon reſſort.

Au reſte il eſt inutile de dire qu'on

n'encoure

n'encoure toutes ces peines, & qu'on ne tombe dans ce malheureux état, qu'après que la ſimonie a été prouvée en juſtice. Toutes les conſtitutions que nous avons rapportées diſent le contraire, & déclarent que l'excommunication s'encoure *ipſo facto*, ſans qu'il ſoit même néceſſaire d'être dénoncé. Elles diſent la même choſe de l'obligation de reſtituer les revenus du bénéfice qu'on aura reçus, & de l'incapacité d'exercer les fonctions épiſcopales.

Quel eſt donc l'aveuglement de ceux qui ne pouvant ignorer un mal contre lequel toute la juſtice du monde s'eſt armée, ne laiſſent pas de le commettre à la face du ciel & de la terre? Les uns paſſent une grande partie de leur jeuneſſe à ſuivre la Cour, & à s'attirer la protection & l'amitié des Grands, dans la vue de parvenir un jour à cette ſuprême dignité : les autres font tous leurs efforts pour ſe concilier la faveur des Dames, afin qu'elles intercedent pour eux, & n'ont pas de honte d'employer à cet effet les ſervices les plus bas, les complaiſances les plus indignes, les ſoumiſſions les plus honteuſes. Je ne parle point des préſens qu'on fait à ceux qu'on croit les plus capables d'avancer cette promotion; des bons

offices qu'on s'empresse de leur rendre, & du zele avec lequel on embrasse leurs intérêts dans toutes les rencontres, souvent contre le droit & la justice ; des brigues & des cabales qu'on forme pour détruire ses concurrens ; des calomnies & des médisances dont on les charge pour les éloigner d'un poste qu'on veut occuper : toutes voies simoniaques, & qui rendent l'entrée dans l'épiscopat aussi vicieuse que si on l'avoit acheté.

Les moins criminelles sont celles qui font rechercher des emplois à la Cour pour s'y faire connoître, pour y prêcher, pour y faire remarquer ses talens, & enfin parvenir à être Evêque. Si elles ne sont pas ouvertement simoniaques, au moins ne peut-on disconvenir qu'elles ne soient pleines d'ambition, & par conséquent abominables aux yeux de Dieu qui veut qu'on attende sa vocation, & que personne ne soit si hardi pour prendre de soi-même l'honneur de son sacerdoce : mais toutes ensemble sont un commerce impie, que la cupidité a trouvé pour s'enrichir & devenir puissant parmi les hommes, aux dépens des regles les plus saintes de l'Eglise, qu'on voit avec douleur avoir inutilement fait tous ses efforts pour réprimer cette impiété,

qu'on peut appeller en un ſens très-véritable, *l'abomination de la déſolation dans le lieu ſaint.*

## QUATRIEME QUESTION.

*Lorſque les parens ou les amis ſont toutes ces démarches pour d'autres, ſans que ceux-ci en ſachent rien, leur entrée dans l'épiſcopat eſt-elle auſſi criminelle ?*

*R.* Quoique celui qui entre dans un évêché qu'on a brigué pour lui à ſon inſu, ne ſoit pas coupable devant Dieu, ſon entrée néanmoins eſt ſimoniaque, & lui-même eſt ſuſpens de l'exécution de l'ordre & de la puiſſance qu'il a reçue, de ſorte qu'il ne peut en exercer les fonctions ſans diſpenſe, que le Pape ſeul peut accorder ; & ſi du moment qu'il a reconnu les voies indignes dont ſes parens ou ſes amis ſe ſont ſervi pour le faire Evêque, il paſſe outre, il tomberoit dans l'irrégularité.

C'eſt ainſi que l'Ange de nos Ecoles répond à la queſtion que vous propoſez ; & la raiſon qu'il en apporte eſt convaincante : car enfin, dit-il, on doit demeurer d'accord qu'on ne peut en conſcience retenir ce qu'on a reçu contre la volonté du maître : or il eſt S. Thom. 2. 2. qu. 100. a. 6. ad 3. & ad 7.

certain que Jesus-Christ est le maître de son sacerdoce & de l'épiscopat ; l'Evêque consécrateur, & ceux qui l'assistent dans ce sacre, n'en sont que les ministres & les exécuteurs de ses volontés ; puis donc qu'il a ordonné que les choses spirituelles fussent données gratuitement, sans intérêt & sans aucune vue humaine, il s'ensuit que lorsqu'on a reçu quelque puissance spirituelle par des voies simoniaques, on ne peut l'exercer, quoiqu'on n'ait été coupable d'aucun péché en la recevant.

Cela se prouve encore par les bulles de Paul II & de Pie V, dont nous avons déja parlé, puisqu'il y est dit : que tous ceux qui ont été ordonnés par simonie sont suspens de l'exécution de l'ordre qu'ils ont reçu, sans faire distinction si ç'a été par une simonie qu'ils eussent commise, ou que d'autres eussent commise pour eux.

S. Thom. ut suprà in c. Il est obligé de plus de quitter son évêché sans aucun délai, & de le remettre entre les mains du collateur, quoique la simonie ait été faite sans sa participation ; cette obligation lui est commune avec ceux qui sont eux-mêmes coupables de la simonie, parce que les uns & les autres ne peuvent en conscience retenir ce qu'ils ont acquis contre la volonté de Dieu. Si un éco-

nome disposoit du bien de son maître contre sa volonté, celui en faveur duquel il en auroit disposé, pourroit-il en conscience le garder ? C'est le cas où nous sommes.

Il y a pourtant cette différence entre l'un & l'autre, selon le sentiment le plus ordinaire des Casuistes, qu'après qu'ils ont remis leur évêché entre les mains du Pape, sa Sainteté peut le rendre à celui qui n'a rien su des brigues & des simonies qui ont été faites en sa faveur ; au-lieu que celui qui en est coupable, en est exclus pour toujours : mais si on a de ce crime toute l'horreur qu'on doit, il est bien difficile qu'on puisse se résoudre à demeurer dans une place qu'on n'a occupé d'abord que par un sacrilege. La vie est trop courte pour expier un si grand péché ; & si l'on a, je ne dis pas quelque zele pour la gloire de Jesus-Christ & l'honneur de son Eglise, mais un peu d'amour pour le salut de ces parens & de ces amis qui ont employé des voies si injustes pour obtenir cet évêché, la premiere pénitence qu'on en doit faire pour eux, est de s'en priver, & de n'y rentrer jamais ; afin qu'ils connoissent eux-mêmes l'énormité de ce crime, & qu'ils soient excités, en voyant une démarche si chrétienne, à expier

leur faute par de dignes fruits de pénitence.

Ou l'ambition, ou l'avarice, ou un amour aveugle & désordonné pour des enfans, est ce qui porte ordinairement les parens à briguer un évêché pour eux. On se croit élevé dans leur propre élévation : on a de la complaisance de les voir dans une place si honorable & si respectée, on n'est plus dans la nécessité de tirer de ses propres revenus les sommes considérables qui étoient nécessaires pour les entretenir selon leur condition; ceux de l'évêché y suppléent, c'est autant d'épargné ; par-là on a plus de moyen d'avancer un aîné, d'augmenter son train ; de faire plus belle figure dans le monde. Voilà les vues qui ont fait agir ces parens, au mépris des regles les plus saintes de l'Eglise : il est donc juste que toutes ces violentes passions ressentent la peine de leur déréglement ; c'est une partie de la pénitence : *Per quæ quis peccavit, per hoc & punietur*, & c'est ce qui ne se peut faire tant que l'évêché demeure dans leur famille.

Cap. *Nobis*, de simoniâ. Le Pape Celestin III, rapporté dans le Chapitre *Nobis*, paroît être de ce sentiment. Lorsqu'il parle d'une telle élection, il dit qu'elle est nulle, & qu'il faut absolument la rejetter : *Ta-*

*lis electio est penitùs reprobanda.* Ce qu'il ne diroit pas, s'il croyoit qu'on pût élire de nouveau celui qui auroit été pourvu de la sorte. C'est une monnoie réprouvée, qui n'est plus d'aucun usage, & s'il y a quelque occasion où les enfans doivent porter l'iniquité de leurs peres, c'est assurément celle-ci.

Le Chapitre *Si alicujus*, est encore plus fort; il paroît décider entiérement la question, & exclure pour toujours de l'épiscopat ceux qui y sont entrés par ces voies. Voici les termes: » S'il arrive que quelqu'un entre dans » un bénéfice par la simonie d'un au- » tre, alors après en avoir fait la dé- » mission pure & simple entre les mains » du collateur, il pourra, s'il le juge à » propos, le lui conférer derechef gra- » tuitement, pourvu que ce soit un bé- » néfice simple, mais non pas si c'est » une prélature & une dignité. « Le canon met donc une grande différence entre les Evêques & les autres Bénéficiers; & s'il permet à ceux-ci de rester dans leur bénéfice après en avoir purgé la simonie, il semble le défendre aux autres. Cap. *Si alicujus*, de electione.

Pour obvier à ce désordre qui déshonore l'Eglise, & empêche que les autels du Dieu vivant ne soient aussi purs & aussi saints qu'ils devroient être,

Concil. Chalced. Act. 16.

comme le dit un Concile général, on ne devroit jamais donner d'évêché à ceux dont les parens ou les amis l'auroient demandé ; & plus leurs recommandations sont fortes & puissantes, plus elles devroient être suspectes. St. Jerome a épuisé toute la force de son éloquence pour persuader cette maxime à ceux qui de son tems avoient le pouvoir de conférer les prélatures. Quelle honte, leur disoit-il, de ne faire attention, dans ces conjonctures, qu'aux recommandations des Grands, sans avoir presque égard aux qualités personnelles, & au mérite de celui qu'on veut élever dans les plus sublimes dignités de l'Eglise ! Elle a besoin des ministres qui, comme autant de fortes colonnes, la soutiennent par la solidité de leur vertu, par leur ferveur, par leur érudition, & non pas d'enfans de qualité selon le siecle, qui en sont souvent fort destitués ; les sollicitations d'une femme accréditée, les intrigues d'une courtisane, & souvent ce qu'on n'ose dire, des vues encore plus criminelles, font toute la détermination d'un choix qui devroit être pesé au poids du sanctuaire. On veut récompenser les services personnels qu'on a reçus, on veut donner des marques de l'amitié qu'on porte à certaines personnes,

Hieron. in c. 57. Isaï. & l. 1. adver. Jovin.

& c'est à quoi servent les dignités de l'Eglise. Ainsi parloit ce grand Saint.

Dans un autre endroit il compare ces personnes à ces indignes négociateurs que Jesus-Christ chassa honteusement du Temple ; il leur applique ces paroles toutes de feu de notre Sauveur : vous avez fait de la maison de mon Pere, qui doit être uniquement destinée à la priere & à la sainteté, un lieu de négoce & de trafic. Saint Hilaire est dans la même pensée, & nous assure que le zele que le Fils de Dieu fit paroître en cette rencontre, n'étoit que pour nous apprendre la rigueur de la justice dont il usera envers ceux qui étant comme assis dans la chaire par le pouvoir suprême qu'ils possedent, font un trafic du ministere le plus sacré, & rendent vénale, pour le dire ainsi, le don même du Saint Esprit.

Idem in Matth. c. 21.

Hilar. ibid.

Ce désordre étoit grand du tems de l'Empereur Constance. Alors les Saints se plaignoient hautement qu'il n'y avoit que les courtisans qui enlevoient les dignités de l'Eglise ; que les meilleurs évêchés, étoient souvent la récompense des cajolleries, d'une baladine, ou de quelque jeune effrontée, comme la tête de Jean-Baptiste avoit été le prix de la danse de la fille d'Herodiade. Il ne faut pas s'en étonner, ce Prince

S. Athan. Apol. ad Const.

étoit obsédé par les Ariens, qui n'ayant ni piété, ni religion, se soucioient fort peu à qui on donnât les évêchés, pourvu que ce fût à des gens de leur secte. Ils étoient eux-mêmes tout-puissans à la cour, la distribution des prélatures s'y faisoit par leur canal ; & comme ils avoient besoin des personnes de qualité, & sur-tout des Dames & des Princesses pour s'y soutenir, ils n'avoient garde de rejetter leurs prieres lorsqu'elles demandoient un évêché pour leurs parens ou leurs amis.

Saint Athanase & les autres Peres ont regardé cette conduite comme la source de tous les maux dont l'Eglise fut alors inondée, n'étant plus gouvernée que par des Pasteurs mercénaires dont l'entrée étoit simoniaque. Dieu ne pouvoit plus verser sur leur conduite ses bénédictions salutaires dont ils étoient indignes ; le troupeau se ressentoit de cette affreuse stérilité : jamais aussi on ne vit plus de déréglement dans les mœurs, & plus d'affoiblissement dans la discipline.

Mais dans un Royaume catholique ces malheurs ne devroient jamais se rencontrer, parce que les abus qui en sont l'origine, en devroient être bannis. Tout devroit rouler sur cette grande maxime : que quand il est question

des charges & des avantages du monde, on peut avoir égard au ſang & à la parenté ; mais lorſqu'il s'agit d'une charge qui eſt toute de Dieu & pour Dieu, c'eſt Dieu ſeul, & les qualités qu'il demande, qu'il faut conſidérer ; on doit toujours choiſir ceux qu'on croit qu'il a lui-même élus, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont humbles & charitables ; ceux en qui on remarque une ſcience animée par la piété, & une piété éclairée par la ſcience, un courage ferme & invincible, & ſur-tout un zele ardent pour le ſalut des ames, puiſque ſans cette qualité toutes les autres ſont dans un Prélat comme des vertus inanimées. C'eſt à ces marques qu'on peut connoître la vocation de Dieu, & les ſujets qu'il a choiſis lui-même pour l'épiſcopat. Ayez d'autres vues, jettez les yeux ſur vos parens & vos amis, ſur ceux qui ſont uniquement recommandables par les qualités du corps, de l'eſprit, & de la nobleſſe ; vous êtes preſque toujours aſſuré de vous tromper.

## CINQUIEME QUESTION.

*Que pensez-vous de la conduite de ces Evêques qui, se voyant sur l'âge, font pressentir la Cour sur un successeur ; & après avoir tiré parole qu'on leur donnera leur neveu, font leur démission, qu'ils ne feroient jamais sans cette assurance ?*

*R.* Il ne faut pas être fort éclairé pour connoître que cette entrée dans l'épiscopat n'est point canonique ; la chair & le sang y dominent ; elles seules font un choix qui doit être tout de Dieu. L'ambition y a la meilleure part ; on y voit un amour désordonné pour l'élévation de sa famille. Quelque précaution qu'on prenne dans ces occasions, l'esprit qui est presque toujours la dupe du cœur, il lui impose, il l'entraîne, & se retrouve ordinairement dans les choses mêmes où on avoit cru d'abord que l'amour propre n'avoit aucune part ; c'est le moins qui en puisse arriver. Mais j'ajoute qu'on ne peut excuser cette conduite de simonie à cause du pacte qui se rencontre dans cet accord, dans lequel on ne se contente pas de la confiance qu'on auroit au Patron du bénéfice ; on le prévient,

on s'assure de lui, autrement on ne feroit point de démission; & je dis que ce pacte est simoniaque. C'est ainsi que la Sorbonne l'a déterminé dans un cas tout semblable qui lui fut proposé en 1667; le voici : » Pierre pourvu d'un » bénéfice, tombe malade, & en pé- » ril de mort. Quoique c'en soit, il » veut quitter son bénéfice, & en faire » pourvoir un de ses amis. Pour cet » effet on choisit la voie d'une démis- » sion pure & simple entre les mains » des Patrons : mais avant de la faire, » on s'assure de leur parole, on la leur » demande; & à moins qu'ils ne la » donnent, & promettent de présenter » sur icelle la personne désignée, on » ne feroit pas cette démission : car » on n'a aucunement le dessein que le » Patron en puisse faire ce qu'il lui » plaira; on l'oblige par sa parole de » présenter un tel.

Sainte-Beuve. t. I. cas 36.

» L'on demande donc premiérement » si à raison des pactes susdits, les pro- » visions du bénéfice obtenues de la » sorte ne sont point illicites & simo- » niaques ? En second lieu, si ceux » qui se font ainsi pourvoir, & ceux » qui en présentent après ces paroles » données, ne tombent point dans les » censures ? En troisieme lieu, si des » Collateurs sachant qu'on s'est ainsi

» aſſuré de la parole du Préſentateur
» avant la démiſſion faite, peuvent ad-
» mettre le préſenté ſans participer au
» péché & aux peines ?

On ne peut nier que ce ne ſoit ici préciſément la queſtion dont il s'agit, encore eſt-elle infiniment plus forte de la part d'un Evêque qui doit être éclairé, & qui d'ailleurs ne peut pas diſpoſer de ſon bénéfice, comme font les autres Bénéficiers. Voyons ce que les Docteurs de Sorbonne en diront.

» Les Docteurs en Théologie ſouſ-
» ſignés ſont d'avis ſur le premier, que
» les proviſions du bénéfice obtenues
» avec les pactes exprimés dans l'ex-
» poſé, ſont illicites & ſimoniaques.
» Sur le ſecond, que ceux qui ſe font
» ainſi pourvoir, & ceux qui ſe pré-
» ſentent après ces paroles données,
» tombent dans les cenſures. Sur le
» troiſieme, que les Collateurs qui ſa-
» vent que les pourvus, ou celui qui
» prétend le bénéfice, s'eſt aſſuré de
» la parole du Préſentateur, avant la
» démiſſion faite, ne peuvent l'admet-
» tre ſans participer aux péchés & aux
» peines. Délibéré à Paris, ce 27 Août
» 1667.

DE SAINTE-BEUVE, GRANDIN, &c.

La choſe a paru ſi claire d'elle-mê-

me à ces ſavans hommes, qu'ils ne ſe ſont pas mis en peine d'apporter leurs raiſons de leur délibération, comme ils font ordinairement lorſque la queſtion ſouffre quelque difficulté ; & je crois auſſi qu'on en demeurera ſi convaincu qu'on nous diſpenſera bien de les aller chercher dans le droit. On ôte aux Patrons cette liberté ſainte que l'Egliſe veut qu'ils aient dans le choix de ſes miniſtres ; on les empêche de choiſir le plus digne, comme ils y ſont obligés en conſcience ; on fait par ces ſortes de pactes une eſpece de négoce & de trafic des choſes ſaintes ; on perpétue le ſanctuaire de Dieu dans les familles, & on en fait un bien héréditaire. Que peut-on attendre d'une conduite ſi peu chrétienne, ſinon le châtiment que le Prophete Roi ſouhaitoit à ces impies, dont l'ambition démeſurée leur avoit fait dire : *Mettons nous en poſſeſſion du ſanctuaire de Dieu comme de notre héritage.* » Rendez-les, Pſal. 82. 11.
» Seigneur, dit ce ſaint Roi, rendez-
» les comme une roue qui eſt dans un
» mouvement continuel, ou qui tour-
» ne ſans ceſſe ſur un penchant, juſ-
» qu'à ce qu'elle ſoit tombée dans le
» fond du précipice ; qu'ils deviennent
» comme la paille qui n'a aucune ſo-
» lidité, & que le vent emporte par-

» tout ; que la vengeance que vous en » tirerez soit semblable à un feu dévo- » rant qui embrase une montagne cou- » verte de bois, où les arbres embra- » sés se consument mutuellement. « Il
2. Paral. fut exaucé, & l'Histoire Sacrée nous ap-
c. 20. 22. prend que tous ces peuples qui avoient voulu s'emparer de la sainte Cité de Jérusalem, comme d'un héritage qui leur appartenoit, tournerent leurs épées contre eux-mêmes, & se tuerent les uns les autres.

C'est ce qui arrive ordinairement à ces Prélats ambitieux : ils trouvent assez souvent dans ce neveu ou dans ce parent qu'ils ont fait entrer dans le sanctuaire par ces voies indignes, la cause de leur perte & des chagrins mortels qui avancent leurs jours. La vie du fameux Hincmar, Archevêque de Rheims, nous fournit une grande, mais funeste preuve de cette vérité. On sait qu'il avoit élevé son neveu pour la prélature, & qu'il lui fit enfin donner l'évêché de Laon, sans beaucoup consulter la volonté de Dieu sur ce choix : mais, hélas ! quelles en furent les suites ? On vit peu de tems après l'oncle armé contre le neveu, réduit à le faire déposer dans un Concile, à l'enfermer dans une prison, & à lui faire crever les yeux. Lui-même

pourſuivi par ſes ennemis, obligé de ſe ſauver de Rheims, errer de ville en ville, & enfin mourir accablé de douleur & d'amertume.

Si tous ceux qui avancent leurs parens dans les dignités de l'Egliſe, n'ont pas un ſi triſte ſort, ils ne ſont guere mieux partagés ; car s'ils n'en ſont que de ſimples Coadjuteurs, la vie de leur bienfaiteur leur devient ſouvent à charge ; ils comptent ſes jours & ſes années, & ils n'attendent que le moment où, devenus entiérement libres, ils pourront s'emparer de toute l'autorité. S'ils ſont en poſſeſſion de l'évêché, ils regardent la préſence de leurs prédéceſſeurs comme un obſtacle à leur liberté, l'envie qu'ils ont de changer les choſes, d'établir de nouveaux ordres & une nouvelle maniere de gouvernement, leur fait ſouhaiter d'être ſeuls. Ce ſont des diſputes continuelles qui ne finiſſent qu'avec la vie ; la parenté s'y intéreſſe, les uns prennent le parti de l'oncle, les autres celui du neveu ; on ſe fait mille reproches, & on paſſe ainſi ſes jours malheureuſement dans la peine & dans la douleur. Juſte punition d'une entrée ſimoniaque, & d'une ambition démeſurée.

Nous avons dans l'hiſtoire de notre

Auguſt. de Sales. l. 4.

tems un bel exemple de la conduite qu'on doit tenir dans ces occasions.

Claude de Granier, Evêque de Gene-
En 1594. ve, sur la fin du seizieme siecle, voyant que ses infirmités & son grand âge ne pouvoient plus secouder l'ardeur de son zele, obtint du Pape & du Duc de Savoie un Coadjuteur qui fut laissé à son choix, parce que la vertu de ce Prélat étoit également connue & à Rome & à la Cour du Prince. L'Evêque avoit auprès de lui son neveu, qu'il chérissoit uniquement à cause de ses rares qualités & de sa piété. Non-seulement il remplissoit parfaitement un canonicat qu'il avoit dans la Cathédrale, & s'acquittoit avec édification de tous les devoirs de Chrétien, de Prêtre & de Chanoine; mais il s'étoit encore gouverné avec tant de sagesse, de lumieres & de prudence dans la charge de Grand - Vicaire du diocese que son oncle lui avoit donnée, qu'il s'étoit attiré l'estime de tous les gens de bien & l'affection des peuples. L'Evêque pouvoit donc, sans crainte de faire un mauvais choix, lui donner la coadjutorerie, le destiner à l'épiscopat, & en faire son successeur: mais quelque connoissance qu'il eût du mérite de son neveu, venant à considérer que François de Sales, qui n'étoit

encore qu'un ſimple Miſſionnaire du Chablais, l'emportoit ſur lui, il ne balança pas un moment, & choiſit celui-ci préférablement à l'autre. La chair & le ſang ne lui groſſirent point dans l'imagination les belles qualités de ſon parent; il le jugeoit digne de l'épiſcopat, & il ne ſe trompoit pas : mais il ſavoit en même tems qu'il n'eſt pas permis de le donner à une perſonne qui en eſt digne, quand il s'en trouve encore une plus digne; & ce fut ſur des regles ſi ſaintes, mais ſi peu obſervées & ſuivies, qu'il ſe détermina pour François de Sales, qui fit effectivement dans la ſuite l'honneur du dioceſe, la gloire de l'Egliſe, & toute la conſolation de ce bon Evêque, dont il n'étoit point parent. Rare exemple qu'on ne peut aſſez propoſer aux Evêques qui mettent tout leur ſoin & leur application pour ſe donner un ſucceſſeur de leur famille. Quelque vertu qu'il puiſſe avoir, elle n'approchera pas aſſurément de celle qu'avoit le neveu de l'Evêque de Geneve. Son oncle même en étoit ſi perſuadé, qu'il le choiſit pour aller ſolliciter à Rome les expéditions de la coadjutorerie de François de Sales; & ce ſaint Eccléſiaſtique, après avoir témoigné à ſon oncle la joie qu'il avoit de ce qu'on ne l'avoit point char-

gé du pesant fardeau de l'épiscopat, il s'acquitta de sa commission de si bonne grace, que François de Sales, s'il avoit été lui-même à Rome, n'en auroit jamais tant fait pour soi.

Au reste, rien n'est plus capable de détourner les uns & les autres de ces vues ambitieuses, & de leur donner de l'éloignement de cette suprême dignité de l'Eglise, que de les obliger à l'envisager telle qu'elle est en elle-même, & non pas telle qu'elle paroît aux yeux de la chair & du sang; de la considérer par les principes de la foi & de la religion, & non pas par les sentimens de l'amour propre : c'est le défaut de cette considération qui fait qu'on en voit tant s'exposer si légérement sur cette mer orageuse, sans que les tristes naufrages de ceux qui les ont précédés, dont ils ont peut-être été les témoins, puissent ralentir l'ardeur de leur cupidité.

Chrysost. hom. 3. in Act. » Si l'on savoit, s'écrie saint Chrysostome, ce que c'est d'être Evêque, » & quel est l'engagement qu'on contracte par l'épiscopat; d'être tout à » tous, & de porter les fardeaux de » tous, d'être saint non-seulement pour » soi-même, mais encore pour tous » ceux à qui on doit servir de modele; » combien les fautes qu'on commet

» dans un état si relevé sont grandes
» aux yeux de Dieu ; à combien de
» jugemens & de contradictions on
» s'expose, de combien de soins &
» d'inquiétudes on est tourmenté lors-
» qu'on veut s'acquitter de son devoir,
» en veillant continuellement au salut
» des ames qu'on doit préférer à sa
» propre vie ; combien de personnes
» on est obligé de reprendre & de trou-
» bler dans le cours de leurs passions ;
» enfin combien il y en a peu qui se
» sauvent, & combien au-contraire il
» y en a qui se perdent dans ce minis-
» tere ; on n'y courroit pas, sans dou-
» te, avec un si grand empressement...
» Non, dit-il, je ne crois pas qu'il y
» en eût un seul, quelque ambitieux
» & possédé de l'amour de la gloire
» qu'il soit, qui étant instruit de tous
» ces devoirs, voulût consentir à être
» Evêque, à moins que d'y être enga-
» gé par nécessité.

## SIXIEME QUESTION.

*Au moins sera-t-il permis d'accepter un évêché, lorsque sans l'avoir souhaité ni recherché, on vient nous l'offrir, & nous déférer cet honneur ?*

R. C'est ce qui est encore, sinon ou-

vertement condamné, au moins formellement contredit par l'exemple & par la conduite des Saints. Il n'y a rien qu'ils n'aient mis en usage pour éviter, je ne dis pas seulement de simples offres, mais les violences qu'on leur faisoit pour les engager dans l'épiscopat.

Saint Gregoire de Nazianze, surnommé le Théologien à cause de sa profonde érudition, s'opposa tant qu'il put au desir qu'avoit son Evêque de l'ordonner Prêtre. Enfin après un long débat entre eux sur ce sujet, il y consentit : mais lorsqu'il s'apperçut qu'on vouloit passer outre, & qu'on avoit
In ejus vitâ. envie de le faire Evêque, il prit la fuite, & se retira dans l'affreuse solitude du Pont où il demeura long-tems inconnu à toute la terre. Il est vrai que dans la suite il ne put éviter l'évêché de Salime, mais quelle peine n'eut-on point à l'y engager ? Saint Basile employa toute son éloquence pour vaincre ses oppositions; son pere, qui étoit Evêque de Nazianze, n'oublia rien pour lui faire voir que c'étoit la volonté de Dieu : la modestie & l'humilité de Gregoire ne pouvoient céder, parce qu'il ne pouvoit abandonner ces deux vertus qui lui étoient si cheres; il fallut que saint Basile & l'Evê-

que de Nazianze se servissent de toute l'autorité qu'ils avoient sur lui, pour lui en faire un commandement absolu de la part de Dieu.

Ce n'étoit pas petitesse d'esprit, ni défaut de lumieres dans ce grand homme qui étoit l'oracle de son siecle, & le plus savant Théologien qu'il y eût alors : mais plus il étoit éclairé, plus il voyoit l'obligation où étoit un chrétien de fuir l'élévation ; aussi nous a-t-il enseigné depuis qu'il n'y avoit point de marque plus sensible de la corruption du cœur, que de ne pas s'enfuir à la premiere proposition d'un évêché. Gregor. Nazian. Orat. 28.

Pallade, qui nous a donné la vie de saint Chrysostome, nous apprend toutes les ruses dont il a fallu se servir pour faire aller ce saint homme à Constantinople, dont il avoit été élu Patriarche par un consentement unanime de l'Empereur, du Clergé & du Peuple. On ne pouvoit le tirer d'Antioche où il étoit alors. Son humilité étoit ingénieuse à trouver tous les jours de nouvelles défaites. Enfin il fut enlevé malgré lui dans un char de l'Empereur lorsqu'il y pensoit le moins. Quels étoient alors les sentimens de ce Saint? Ecoutons-le parler, il va lui-même nous les apprendre. » Tantôt, dit-il, Chrysost. passim.
» je m'étonnois & je ne pouvois com-

» prendre qu'on eût été aſſez aveuglé
» pour penſer à moi, & charger d'un
» miniſtere ſi redoutable un homme
» qui en étoit ſi indigne. D'autres fois
» il me venoit en penſée que je ne
» pouvois mieux me venger, ni punir
» plus rigoureuſement ceux qui m'a-
» voient fait cet affront, que de con-
» ſentir à leurs deſſeins; croyant qu'ils
» auroient aſſez de confuſion de me
» voir dans une place que je ne pou-
» vois remplir comme il faut : puis
» faiſant réflexion aux périls où j'allois
» m'engager, je méditois la fuite,
» mais on ne m'en donna pas le tems;
» & je fus enlevé lorſque j'étois encore
» agité de toutes ces penſées. Dieu ſeul
» ſait quelle fut alors ma peine & l'af-
» fliction de mon cœur, &c.

Chryſoſt. deSacerd. l. 3. c. 11. & in aliis paſſim.

Tout ſon livre du ſacerdoce eſt rempli de pareils ſentimens; & il y fait voir par des raiſons ſi fortes & des preuves ſi convaincantes, l'obligation où eſt un Chrétien de fuir lorſqu'on veut l'élever à la ſuprême dignité de l'Egliſe, qu'il faut être inſenſible aux intérêts de ſon ſalut pour ne s'y pas rendre.

Mais rien ne fait mieux connoître combien il étoit perſuadé de cette importante vérité, que le diſcours qu'il fit en ſortant de Conſtantinople : diſcours

cours qu'on peut regarder comme son testament & ses dernieres volontés. Tout ce qu'il y avoit de personnes de piété dans cette ville impériale ne pouvoit se consoler de sa sortie ; ils regardoient l'arrêt de son exil, comme le comble de l'injustice, & l'ouvrage d'une iniquité consommée. Toute l'Église retentissoit des cris & des soupirs de son auditoire à qui il disoit le dernier adieu ; il les y exhorte à conserver la paix, l'union & la charité, & de n'être jamais si malheureux que de penser à faire un schisme à son occasion ; pour ce sujet il les conjure de rendre à celui qui occuperoit sa place, toute l'obéissance qu'ils doivent à leur véritable pasteur, qui tient parmi eux la place de Jesus-Christ ; *pourvu*, ajoute-t-il, *que son élection soit canonique, que la brigue & l'ambition n'y aient aucune part, & sur-tout qu'il soit ordonné malgré lui, comme le doit être un véritable Evêque.* Pallad. c. 10.

On sait quels furent sur ce sujet les sentimens & la conduite de Sinesius, l'un des plus doctes & des plus éloquens Prélats de son siecle. Il n'eut pas plutôt appris que le clergé & le peuple l'avoient élu en son absence, pour remplir le siege de Ptolémaïde, qu'il écrivit aussi-tôt à son frere, avec or-

dre de faire lecture de ſa lettre en pleine aſſemblée. Là il ſe dépeint avec des couleurs ſi noires, & fait un portrait de ſa conduite ſi affreux, qu'il auroit été plus que ſuffiſant pour lui donner l'excluſion de toutes les charges de l'Egliſe, ſi on ne l'avoit pas connu d'ailleurs, & ſi l'innocence de ſes mœurs ne l'avoit pas rendu reſpectable dans tout l'Orient. C'eſt-là qu'il s'accuſe d'ai-
Syn. ep. 105. mer le jeu, & d'être paſſionné pour la chaſſe. Il déclare qu'il ne veut point quitter ſa femme, qu'il n'abandonnera jamais les anciennes opinions de la philoſophie ſi oppoſée à celles du chriſtianiſme : après cela, ajoute-t-il, prenez un tel monſtre pour votre Evêque, afin que vous ſoyez la fable & l'opprobre de l'Egliſe de Dieu : mais toutes ces innocentes fineſſes n'eurent aucun effet ; on vit bien qu'il ne parloit de la ſorte que pour éviter l'élévation qu'il appréhendoit, & Théophile d'Alexandrie le ſacra malgré lui dans le tems même qu'il appelloit la mort à ſon ſecours, & qu'il la conjuroit de le venir délivrer de la violence qu'il ſouffroit, & de venger l'injure qu'on faiſoit à Jeſus-Chriſt.

Ce qui eſt admirable en ceci, c'eſt pue ce ſaint homme avoit conçu la pluraq tde ces beaux ſentimens, & avoit

appris ce généreux mépris de toutes les grandeurs du monde, d'une ſimple fille, dont il ſe glorifioit d'être le diſciple, & qu'il honoroit comme ſa mere; c'étoit la ſavante Hipatia, qui, en lui apprenant la philoſophie & les autres ſciences, l'avoit formé dans la vertu.

Théodoret ne témoigna pas moins de répugnance pour l'épiſcopat; il fut arraché de ſon monaſtere où il avoit paſſé toute ſa jeuneſſe. Son ordination fut de ſon propre aveu la plus grande violence qu'il ait ſoufferte en toute ſa vie: mais ayant été diſciple de ſaint Chryſoſtome, pouvoit-il avoir d'autres ſentimens & tenir une autre conduite? Cependant ſi jamais quelqu'un a eu tous les talens d'un grand Evêque, ce fut Théodoret. Ses ouvrages nous font voir que la Grece n'avoit pas encore donné à l'Egliſe un plus beau génie, un homme plus profond & plus éloquent. La grace étoit ſur ſes levres, lorſqu'il parloit en public, il perſuadoit tout ce qu'il vouloit. Aucun hérétique n'a jamais pu tenir contre lui; & quoique le dioceſe de Cyr en Syrie, dont il étoit Evêque, fût compoſé de plus de 800 paroiſſes toutes infectées de diverſes héréſies, il n'en reſta pas une qui ne fût orthodoxe avant ſa mort.

Theodor. ep. 181.

Sozom. l. 8. c. 19. Sozomene nous apprend que le ſaint ſolitaire Nylammon, ayant ſu que Théophile, Patriarche d'Alexandrie, venoit pour le faire Evêque, ſe mit auſſi-tôt en priere, & demanda à Dieu avec tant d'inſtances & tant de larmes, qu'il lui ôtât la vie, plutôt que de permettre que ce malheur lui arrivât, qu'il fut exaucé. On le trouva mort dans ſa cellule les bras étendus en croix.

L'exemple d'Ammon, autre ſolitaire de la Syrie, n'eſt pas moins touchant. Ce ſaint n'eut pas plutôt appris ſon élection à l'épiſcopat, qu'il eut le courage de ſe couper l'oreille droite, afin que par cette irrégularité il fût hors d'état d'être jamais Evêque. Cette pieuſe fraude n'eut pas tout l'effet qu'il en eſpéroit; on n'y eut aucun égard, & ſon Patriarche l'ordonna malgré toutes ſes réſiſtances. Ce fut un des plus ſaints Evêques du cinquieme ſiecle.

Socrat. hiſt. l. 4. c. 18.

Saint Ephrem, Diacre de l'Egliſe d'Edeſſe fut plus heureux qu'Ammon, quoique ſa ſcience & ſa vertu lui euſſent donné une telle réputation qu'on l'appelloit ordinairement *le Maître du monde*. Cependant avec toutes ces éminentes qualités, il n'oſa jamais monter au ſacerdoce; & ayant ſu qu'on le vouloit faire Evêque, il contrefit ſi bien

Sozom. l. 3. c. 15.

l'insensé, & eut tant d'adresse pour paroître ce qu'il n'étoit pas, qu'on y fut trompé. Une sainte mort fut le couronnement d'une vie si sainte, qu'il termina dans les fonctions du diaconat. Heureuse folie, infiniment plus éclairée que toute la sagesse des mondains, & que toute l'ambition des hommes du siecle.

## SEPTIEME QUESTION.

*Ne pourroit-on pas dire que toutes ces manieres d'agir sont un peu outrées, & qu'elles ne sont bonnes que pour les Orientaux, dont le génie a toujours donné dans l'extrême?*

*R.* Si cette conduite toute sainte & toute admirable qu'elle est, étoit particuliere aux Grecs, votre difficulté seroit plus supportable; mais les Saints de l'Occident & de l'Eglise latine n'en ayant pas tenu une autre, cette uniformité est une marque qu'elle vient de l'esprit de Dieu, & que le génie ou le tempérament des nations différentes n'y a aucune part.

La vertu de saint Corneille étoit déja connue dans Rome & dans presque toutes les Eglises d'Occident; mais le généreux mépris qu'il fit de la papauté

lui donna encore un nouvel éclat, & lui attira les louanges de tous les gens de bien. Il n'a pas fait comme plusieurs autres qui briguent les évêchés & les premieres dignités de l'Eglise, dit saint Cyprien; non-seulement il ne les a pas recherchées, mais il les a refusées constamment, lorsqu'on les lui a offertes, par une délicatesse de conscience, que ce saint appelle *une pudeur virginale*; pour nous faire entendre que si cette conduite est une marque de pudeur, ceux qui en tiennent une opposée, & qui acceptent volontiers & facilement les évêchés les plus considérables, d'abord qu'on les leur présente, font paroître un défaut de modestie qu'on n'oseroit presque nommer. Enfin, dit-il, il a fallu lui faire plus de violence pour l'obliger d'être Evêque, que les autres n'en font pour tâcher de le devenir.

Cypr. ep. 52.

S. Pont. vit. Cypr.

Saint Cyprien lui-même, que ne fit-il point pour éviter d'être Evêque? Aux premieres nouvelles qu'il eut qu'on avoit jetté les yeux sur lui pour remplir le siege de Carthage, & qu'on étoit actuellement assemblé dans l'Eglise pour cet effet, il fuit, il se cache dans les lieux les plus secrets de sa maison, afin que la nuit étant survenue il pût, à la faveur des ténebres,

ſe retirer dans les plus affreuſes ſolitudes ; & il auroit échappé à l'ardeur du peuple & du clergé, ſi les fideles n'avoient eu ſoin d'environner ſa maiſon, & d'y faire bonne garde.

Saint Ambroiſe étant ſorti de l'Egliſe où il avoit vu avec une extrême douleur ce conſentement unanime du peuple pour ſon élection à l'épiſcopat, ſe ſervit de tous les moyens que ſon humilité pût lui ſuggérer pour s'en garantir. Dans cette vue il commença par faire dreſſer ſon tribunal de Gouverneur de Province, & en préſence de tout le monde fit donner la queſtion à quelques criminels, contre ſa coutume ; afin de paroître un homme cruel, & ſe faire juger indigne de l'épiſcopat, dont le caractere doit être un eſprit de douceur : mais quelque ſubtil que fût cet artifice, on n'eut pas de peine à découvrir ſon deſſein. On ne s'apperçut que trop qu'il faiſoit violence à ſon inclination naturelle, & qu'il n'avoit d'autres vues que d'éviter la charge qu'on lui impoſoit ; *que ſon péché retombe ſur nous*, s'écria l'aſſemblée, & qu'il ſoit notre Evêque. Paulin. in vitâ Sti. Amb.

Ce premier moyen lui ayant ſi mal réuſſi, il réſolut de prendre la fuite, & de ſe retirer dans les déſerts pour y embraſſer la vie monaſtique. On dé-

couvrit sa résolution, & il fut arrêté avant de pouvoir l'exécuter. On lui donna des gardes, jusqu'à ce que l'Empereur averti de ce qui se passoit pût par son autorité obliger le saint de consentir à son élection. Il lui écrivit lui-même, pour lui représenter que la sainteté de cet état le faisoit trembler, & que n'ayant pas encore assez de vertu pour tenir dans l'Eglise le rang d'un enfant de Dieu, il ne pouvoit concevoir par quel motif tant de fideles avoient jetté les yeux sur lui, pour le faire devenir leur pere & leur conducteur dans les voies du salut.

Amb. ep. 25. l. 3.

Cette précaution qu'il avoit prise du côté de la Cour, ne fut pas capable d'arrêter sa crainte & de calmer son cœur. Dans un saint désespoir, il prit une résolution extrême, qui n'auroit rien d'édifiant si on en jugeoit par la rigueur des regles ; mais il la crut décisive & il se persuada qu'elle l'excluroit pour toujours d'une dignité qu'il savoit demander une pureté angélique. Pour ce sujet, il fit entrer chez lui, tout publiquement, des femmes débauchées ; & ce spectacle, qui devoit inspirer de l'horreur pour sa personne, & décrier sa vertu, la fit admirer davantage, & relever aux yeux de tout le monde l'humilité de ce grand saint.

Plus il s'abaissoit, plus on le croyoit digne d'être élevé.

Ce fut alors que voyant tous ses artifices épuisés, & toujours pressé par la sainte frayeur dont il étoit saisi, il crut qu'il n'y avoit plus de salut pour lui que dans la fuite; il trompe ses gardes, il sort de sa maison pendant l'obscurité de la nuit, prend la route de Pavie : mais comme il n'est pas possible de résister à la volonté de Dieu, après avoir marché toute la nuit, il se trouva encore vers le point du jour aux portes de Milan.

Il fut donc livré encore une fois par ce miracle, entre les mains de ceux qu'il regardoit comme ses ennemis, parce qu'ils le vouloient faire Evêque. On redouble ses gardes. On attend avec impatience la réponse de l'Empereur : enfin elle arrive : mais elle n'étoit pas favorable à l'humilité du saint; au-contraire ce Prince ordonnoit à son vicaire d'Italie de faire exécuter promptement la nomination d'Ambroise, qui ne pouvant sortir de la crainte d'un si redoutable engagement avoit pris la fuite une seconde fois, & s'étoit caché auprès de la ville chez une personne qualifiée de ses amis, où l'on auroit eu peine à le déterrer, si Léonce, c'est ainsi que s'appelloit cet ami, ne l'eût

livré lui-même par une innocente trahison aux officiers de l'Empereur, qui le firent ordonner sans perdre de tems.

Telle fut dans cette occasion la conduite d'un saint qu'on ne peut pas accuser d'avoir eu des sentimens outrés, puisque rien n'étoit plus doux & plus humble que son esprit, & toutes ses manieres : mais sa foi étoit plus éclairée que la nôtre ; il envisageoit l'épiscopat par les endroits qu'un chrétien doit le regarder ; & j'avoue que si ce grand exemple ne fait trembler ceux qui aspirent encore après cette haute dignité, ou qui la reçoivent facilement lorsqu'on la leur présente, ils ont sujet d'accuser leur cœur d'une insensibilité effroyable.

Possid. vit. Aug. c. 4. Saint Augustin n'en fit guere moins pour éviter le coup. On sait de quelle violence il fallut se servir pour l'engager dans la prêtrise dont il se croyoit indigne : mais il y eut bien d'autres difficultés à surmonter quand on voulut le faire Evêque. L'appréhension qu'il en avoit lui fit prendre toutes les précautions que la prudence humaine peut suggérer, pour n'y être pas engagé. Id. c. 8. Dans cette vue, il n'alloit jamais dans aucun diocese dont le siege épiscopal étoit vacant, de crainte que

ſa préſence ne fit penſer à lui ; il évitoit même d'aller prêcher dans d'autres Egliſes que celles d'Hippone, afin d'enſevelir, s'il étoit poſſible, tous ſes talens, & que la réputation qu'il avoit d'être un grand Prédicateur ne portât point de préjudice au deſir ſincere qu'il avoit de vivre toujours dans l'humilité.

Un jour ayant appris que le clergé & le peuple d'une certaine ville d'Afrique avoient réſolu de venir l'enlever pour le mettre ſur le ſiege épiſcopal de leur Egliſe, il s'adreſſa à ſon Evêque, & lui demanda avec tant d'inſtance la permiſſion de ſortir d'Hippone, que Valere, c'étoit le nom de ſon Evêque, fut obligé de la lui accorder. Il en ſortit effectivement, & il ſe cacha ſi bien qu'on ne put jamais le trouver ; il ne parut plus que lorſque le ſiege fut rempli.

Les vues de ſon Evêque étoient intéreſſées dans la permiſſion qu'il lui accorda alors de ſe retirer. Il avoit auſſi le deſſein depuis long-tems d'en faire ſon ſucceſſeur, même dès ſon vivant. Mais la difficulté étoit de ſavoir comment il s'y prendroit; car pour le faire du conſentement d'Auguſtin, il n'ignoroit pas qu'il n'en viendroit jamais à bout. Il fallut donc ſe ſervir

d'adresse : ainsi après en avoir communiqué avec le Primat de Numidie, il engagea ce Prélat à venir avec quelques autres Evêques à Hippone, sous prétexte d'y faire la visite. On s'assemble dans l'Eglise. Augustin s'y trouve, comme son ministere l'y engageoit ; & lorsqu'il ne pensoit à rien moins, on se saisit de lui, on l'arrête, & malgré toutes ses résistances, on l'ordonne Evêque d'Hippone.

En vain se récrie-t-il contre son ordination qu'il croit illicite, en vain fait-il mille protestations que c'est une chose inouie dans l'Eglise d'ordonner un Evêque du vivant de son prédécesseur. Il prie, il gémit, il conjure, il pleure ; on n'écoute ni ses remontrances, ni ses prieres, ni ses larmes. Tout le monde est contre lui, & son humilité ne trouve personne qui la défende ni qui plaide pour elle.

Après plusieurs années, il s'en souvenoit encore, & ce souvenir produisoit une abondance de larmes qui ne se pouvoit tarir. Ce qui l'affligeoit davantage, c'est que ce grand saint se persuadoit que Dieu n'avoit permis son élévation que pour punir les péchés de sa jeunesse ; rempli de cette idée, il se comparoit à un cheval féroce qu'on ne peut dompter, qu'en lui mettant sur le

Aug. ep. 148.

corps une charge si pesante, qu'il en soit presque accablé. Sentimens dignes de l'humilité du plus grand Docteur de l'Eglise, & qui feroient sans doute changer de conduite à la plupart de ceux qui se croient en sûreté de conscience, lorsqu'ils n'ont point recherché l'épiscopat, s'ils l'envisageoient, à l'exemple de saint Augustin, comme la punition de leurs péchés, & des marques sensibles de la colere de Dieu sur eux.

Peut-être ne sera-t-on pas fâché d'entendre ce saint parler lui-même sur ce sujet, & nous faire le récit de la maniere dont il entra dans les charges de l'Eglise. » J'avois, dit-il, quitté toute Serm. 49. de diverſ.
» espérance du siecle, & ce que j'ai
» pu être je ne l'ai point voulu, loin
» de chercher ce que je suis, j'ai tou-
» jours tâché de l'éviter. Je n'ai point
» envié la premiere place au banquet
» de mon Seigneur; au-contraire, j'ai
» toujours choisi la derniere, mais il
» lui a plu de m'ordonner de monter
» plus haut. J'appréhendois si fort l'é-
» piscopat, que la réputation même
» que je m'étois acquise parmi les ser-
» viteurs de Dieu, m'étoit suspecte;
» par-tout où je savois qu'il n'y avoit
» point d'Evêque, j'évitois d'y aller,
» & je tâchois autant qu'il m'étoit pos-

» ſible de vivre plutôt dans une condi-
» tion abjecte où je me puſſe ſauver,
» que dans un état plus relevé où mon
» ſalut fût en péril : mais le ſerviteur
» ne peut s'oppoſer aux volontés de
» ſon ſouverain maître. J'étois venu à
» Hippone pour voir un de mes amis
» que j'eſtimois pouvoir gagner à Dieu,
» afin qu'il demeurât avec nous dans
» notre monaſtere. J'y vins avec aſſu-
» rance, parce qu'alors il y avoit un
» Evêque. Je fus arrêté, & ordonné
» Prêtre malgré moi; on ne me fit pas
» moins de violence pour m'élever en-
» ſuite à l'épiſcopat.

Rien de plus ſimple, ni de plus mo-deſte que cette confeſſion : mais dans ſa ſimplicité elle nous fait toucher au doigt toutes les marques de la vocation divine. On y voit cette importante vérité gravée profondément dans le cœur de ce grand ſaint & exprimée dans toute ſa conduite : que jamais la grace chrétienne ne pouſſe perſonne aux grands emplois, ni aux dignités éminentes, mais plutôt à demeurer au dernier rang, & à s'eſtimer le dernier de tous; qu'elle peut y contraindre, mais jamais inſpirer de les aimer, beaucoup moins de les rechercher, ou de les recevoir avec avidité; *qu'il y en a beaucoup*, ſelon cette terrible parole

de saint Gregoire, *qui seroient sauvés, s'ils étoient demeurés dans l'état d'une vie privée, & qui se damnent malheureusement pour s'être témérairement ingérés dans les charges pastorales.* L. 1. in reg. c. 5.

Peut-on voir sans admiration tout ce qu'a fait St. Fulgence pour éviter d'être Evêque? Ce grand homme, dont les rares qualités l'ont fait appeller, *le saint Augustin de son siecle*, vivoit en repos dans son monastere, & goûtoit les douceurs de la solitude; uniquement occupé des vérités éternelles dont il faisoit ses chastes délices; saint dans la pensée de tout le monde, il n'étoit petit qu'à ses propres yeux. Lui seul se croyoit indigne du moindre rang dans l'Eglise, tandis que chacun se persuadoit avec justice qu'il en méritoit les plus éminentes dignités. Déja plusieurs Eglises l'avoient demandé pour Pasteur, & le bruit qu'on alloit l'élever à l'épiscopat étoit si universel, qu'il se fit entendre jusques dans son désert. Il en auroit été effrayé s'il n'eût su les défenses expresses que la Cour avoit faites d'ordonner aucun Evêque catholique. Cet ordre, tout injuste qu'il étoit, ne plaisoit qu'à Fulgence, parce qu'il le regardoit comme un port qui le mettoit à l'abri de l'orage : telle étoit l'idée qu'il avoit des dignités ec- Ferrand. Diacon. Carth. in vit. S. Ful. 16. & 17.

cléſiaſtiques ; mais quand il eut appris la réſolution où étoient tous les ſaints Evêques d'Afrique, de paſſer par-deſſus ces défenſes impies qui n'étoient faites que pour favoriſer l'Arianiſme, le Saint prit la fuite, & ne revint à ſon monaſtere que lorſqu'il fut bien informé, qu'on avoit rempli tous les ſieges vacans.

Ce n'eſt pas que dans cette ordination on n'eût penſé à lui tout abſent qu'il étoit. Les principales Egliſes l'avoient élu, quelques-unes mêmes avoient formé la réſolution d'attendre qu'on l'eût trouvé, & de s'en tenir au choix qu'elles avoient fait du ſaint Abbé ; mais la crainte que le Prince étant informé de ce qui ſe paſſoit n'arrêtât le cours des élections, & qu'ainſi ces Egliſes ne fuſſent privées pour longtems de Paſteurs orthodoxes, les obligea, après mille recherches inutiles de Fulgence, de faire un autre choix.

Elles ne s'étoient pas trompées dans leur appréhenſion. A peine Traſimond, qui s'étoit emparé de l'Afrique avec ſes Vandales, eut-il appris ce que les Evêques catholiques avoient fait contre ſes ordres, qu'il commanda qu'on les envoyât tous en exil. La perſécution éclata particuliérement contre Victor, qui étoit alors Primat de toute

l'Afrique : mais ce ſaint Prélat ſachant que Fulgence étoit de retour, ordonna à ſes confreres avant de partir pour ſon exil, de le faire Evêque de Ruſpe, qui étoit la ſeule Egliſe ſans paſteur ; ce qui s'exécuta avec tant d'adreſſe & de ſecret, qu'on ſe ſaiſit de lui lorſqu'il étoit en prieres dans ſa cellule ; & malgré ſes larmes & toutes ſes réſiſtances, il fut mis ſur le ſiege épiſcopal de Ruſpe.

Que dirons-nous de ſaint Gregoire de Rome ? Son illuſtre naiſſance, ſa vertu & ſon érudition, ſi connues dans tout l'Empire Romain, les charges importantes qu'il y avoit exercées pour le ſervice de l'Egliſe, le rendoient digne au jugement de tout le monde d'être élevé à la papauté : lui ſeul s'en croyoit indigne. Rien n'eſt plus touchant que les ſentimens d'humilité qu'il fit paroître, lorſque le clergé, le ſénat, & le peuple de Rome l'eurent choiſi à ſon inſu pour occuper cette ſuprême dignité de l'Egliſe. Il employa tout ce qu'il avoit d'eſprit & d'adreſſe pour les faire changer de ſentiment : mais voyant qu'il n'y pouvoit réuſſir, il s'adreſſa à l'Empereur Maurice à qui il appartenoit de confirmer ſon élection, & ſe ſervit non-ſeulement de toute ſon éloquence, mais

Joan. D. in vit. S. Greg. l. 1. c. 39. 40. 44.

encore de toute l'autorité qu'il avoit ſur ſon eſprit pour lui perſuader qu'il ne pouvoit en conſcience approuver un ſi mauvais choix.

Sa lettre étoit ſi bien tournée, il le prenoit par tant d'endroits, il touchoit ſi adroitement les intérêts que ce Prince avoit d'en faire élire un autre, qu'il étoit difficile de ne ſe pas laiſſer perſuader. Il vivoit ainſi dans l'eſpérance d'être exaucé, lorſque la réponſe de l'Empereur arriva. Un ambitieux en auroit été ſatisfait, Gregoire en penſa mourir de douleur. Alors il ne délibéra pas long-tems ſur le parti qu'il avoit à prendre. Il ſe déguiſe en changeant d'habit, il ſort de Rome à l'ombre d'une nuit obſcure, il va chercher dans les bois & dans les cavernes un aſyle à ſon humilité ; mais le ciel trahit tous ces innocens artifices, Dieu manifeſta lui-même celui qui ne ſe cachoit que pour l'amour de lui, & une colonne de feu qui parut long-tems ſur l'endroit où il s'étoit retiré, donna lieu à la découverte de ce tréſor, d'autant plus précieux qu'il eſt plus rare, & moins priſé par les amateurs du ſiecle qui ne connoiſſent pas le prix & la valeur de l'humilité chrétienne.

On ſe ſaiſit donc de notre Saint, on l'enleve, on le conduit à Rome, &

ſans différer davantage, on fait la cérémonie de ſon ſacre, ſans écouter ni ſes prieres, ni ſes remontrances.

L'éclat de cette nouvelle dignité n'appaiſa point ſa douleur : elle fut vive dans les commencemens, comme on le peut voir par les lettres qu'il en écrivit alors au patriarche de Conſtantinople, & à la ſœur de l'Empereur; mais le tems, contre l'ordinaire, n'en diminua rien ; & cette innocente colombe gémiſſoit encore de la perte de ſa chere compagne ; c'eſt ainſi qu'il appelloit ſa ſolitude, après les douziemes & les quinziemes années.

Ad Joan. Patriarch. Conſt. ep. 4. l. 1. & ad Theod. ep. 5. 6. 7. 30.

On eſt édifié lorſqu'on lit ce qu'il en écrivit à ſaint Léandre, Evêque de Séville, & ſon ancien ami. » Hélas ! » s'écrie-t-il, je ne ſuis plus à préſent » ce que vous m'avez vu autrefois. » Homme de Dieu, ayez compaſſion » de ma miſere & de mon malheur. » Je ſuis fort avancé à l'extérieur, je » l'avoue : mais intérieurement j'ai fait » une chûte déplorable. J'avois réſolu, » pour ſuivre les traces de Jeſus-Chriſt » mon divin maître, de paſſer non- » ſeulement le reſte de mes jours dans » l'obſcurité, mais encore de devenir, » ſi cela étoit poſſible, l'opprobre des » hommes & le mépris des peuples : » à préſent un honneur importun me

L. 7. ep. 126.

» ſuit par-tout & m'accable ; mon cœur » ne goûte plus ſa tranquillité ordi- » naire, ſous les belles apparences de » l'épiſcopat je mene une vie toute » mondaine, je ſuis accablé d'affaires, » de ſoins & d'inquiétudes depuis le » matin juſqu'au ſoir.

Il faut l'avouer, jamais l'ambition de ceux qui aſpirent à la prélature ne fut condamnée plus fortement que par l'humilité de tant de Saints qui ont épuiſé leur eſprit pour ſe défendre de l'épiſcopat ; tandis que ceux qui la conſiderent comme une dignité humaine, mettent tout en uſage pour l'obtenir, ſouvent par des voies qui ne peuvent être innocentes, de quelque côté qu'on les enviſage ; la facilité avec laquelle on accepte ce redoutable miniſtere, lorſqu'on l'offre, n'y trouve pas moins ſa condamnation, & je ne ſache plus aucun prétexte dont on puiſſe colorer une conduite ſi oppoſée à toutes les regles de la ſainteté & du chriſtianiſme.

## HUITIEME QUESTION.

*Ne pourroit-on pas dire que cela étoit bon autrefois ; mais à préſent que les choſes ont ſi fort changé de face, il ſemble qu'on ſe moqueroit de la ſimplicité de ceux qui refuſeroient un bon Evêché ?*

*R.* C'eſt ce que j'ai oui dire autrefois à des perſonnes d'ailleurs aſſez éclairées pour étouffer les remords de leur conſcience, qui leur reprochoit d'avoir ſuccombé trop facilement à la tentation d'être Evêque. » Ce n'eſt plus le » tems, diſoient-ils, on s'expoſeroit » aujourd'hui à la raillerie du monde, » ſi on voyoit un homme refuſer un » évêché qu'on lui préſente. C'eſt beau- » coup ſi on ne fait point de brigues pour » l'avoir, & c'eſt à ce que je crois, » juſqu'où peut aller toute la vertu de » ce ſiecle.

Quoique la foibleſſe de ce raiſonnement ſe faſſe ſentir d'elle-même, il eſt à propos néanmoins d'y répondre pour ôter tout prétexte à l'amour propre, & attaquer les plus ſecrets reſſorts de l'ambition juſques dans ſes derniers retranchemens. S'il étoit de la vertu comme des modes des femmes, on pourroit

parler ainſi, & à moins que d'avoir l'eſprit un peu bizarre, il faut demeurer d'accord qu'une perſonne qui voudroit s'habiller à préſent comme on faiſoit dans les cinq ou ſix premiers ſiecles de l'Egliſe, ſe feroit moquer d'elle. Il en eſt de même de toutes les choſes indifférentes. Il faut s'accommoder au tems, & ſuivre les modes & les manieres des lieux où l'on ſe trouve : mais vouloir appliquer cette regle aux maximes inaltérables de la piété & de la religion, c'eſt s'abuſer groſſiérement.

La vertu eſt de tous les tems comme elle eſt de tous les états & de toutes les conditions. Quelque changement qu'il arrive dans le monde, elle eſt la même, parce que les principes ſur leſquels elle eſt établie ne peuvent changer. Elle tire ſa ſource & ſon origine de la ſageſſe & de la ſainteté de Dieu ; c'eſt un écoulement de ſes divines perfections, c'eſt une idée de cette belle regle par laquelle il ſe conduit lui-même, & gouverne tout le monde, ainſi elle eſt auſſi immuable que lui ; ce qui eſt ſaint, ce qui eſt bon, ce qui eſt juſte dans le tems, l'a été de toute éternité, & le ſera toujours. Il n'y a que l'inconſtance & la corruption du cœur de l'homme qui en peuvent changer le goût ; ſon affoibliſſe-

ment dans la vertu la lui fait envisager d'une autre maniere ; & comme Dieu ne nous jugera pas sur l'idée que nous nous sommes formée des pratiques de religion, mais sur ce qu'elles sont en elles-mêmes, & dans sa vérité éternelle, rien n'est moins raisonnable que de vouloir justifier sa conduite sur le goût dépravé des hommes charnels, & sur les sentimens qu'ils ont de la vertu dans un tems plutôt que dans un autre.

C'est ce qu'on pourroit répondre à ces personnes qui disent que ce n'est plus le tems de refuser les évêchés, quand même tous les hommes auroient conspiré ensemble pour traiter de folie ou de simplicité une action si sainte & si vertueuse : mais j'ajoute que la corruption n'est pas si universelle qu'on se l'imagine. Les gens de bien qui sont encore en grand nombre, donneront toujours des louanges à cette vertueuse humilité, & il faut avoir perdu le bon sens pour ne pas faire plus de cas de leur estime & de leur approbation, que de celle des insensés dont le nombre, comme parle l'Ecriture, est infini. Eccle. 1. 15.

Au reste, c'est à tort qu'on se récrie sur le changement de conduite, & sur les pratiques contraires que l'usage,

dit-on, a introduit & confirmé. La coutume de refuser les évêchés, lors même qu'on vient les présenter, n'est point si abolie, qu'on n'en voie encore de tems en tems quelques exemples plus que suffisans pour condamner l'ambition de notre siecle & le mauvais raisonnement dont on se sert pour l'appuyer : car sans parler ici des Bernards, des Thomas d'Aquin, des Potus, des Thomas de Cantorbery, & de tant d'autres fort postérieurs aux siecles des Ambroises, des Augustins & des Chrysostomes ; n'avons-nous pas vu l'illustre Barthelemi des Martyrs refuser constamment l'archevêché de Brague, auquel la Reine régente de Portugal l'avoit nommé ? Les sollicitations pressantes de cette grande Princesse, celles de toute sa cour, les prieres de ses amis & de tous les gens de bien ne furent point capables d'ébranler cette ame vraiment apostolique, ni de la faire succomber à une tentation si délicate ; il fallut que le P. Louis de Grenade, son supérieur, lui en fit un commandement exprès, sous peine de désobéissance, & le menaçât de l'excommunication s'il ne se rendoit à l'autorité. Il obéit : mais cette violence qu'on fit à son humilité, lui fut si sensible, qu'il en tomba dans une tristesse &

Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint & veuve de Jean III. Roi de Portugal.

une mélancolie qui le conduisirent x portes de la mort.

Ce qui est ici plus étonnant, c'est ıe ce même P. Louis de Grenade ·oit refusé le premier cette prélature; rang qu'il tenoit dans son Ordre le ettant hors de l'appréhension d'y être ɔntraint par ses supérieurs. Quelque randes que fussent les qualités que posèdoit ce saint homme, il se croyoit inigne de l'épiscopat, il n'avoit des 'eux que pour voir le mérite des autres, & les juger capables de soutenir ıne dignité dont l'élévation le faisoit trembler : il agit dans cette occasion, comme saint Basile avoit fait autrefois à l'égard de saint Gregoire de Nazianze, & fit, par un saint artifice, tomber sur son ami l'évêché dont on vouloit le charger.

Quel exemple saint François de Sales ne nous a-t-il pas donné de nos jours sur une matiere si délicate ? La premiere proposition que son Evêque lui fit de la part du Prince, de la coadjutorerie de Geneve, l'interdit, & lui ôta entiérement la parole. Etant revenu à soi, telle fut sa réponse : » Vous » m'offrez une dignité que tout le mon- » de révere, que quelques-uns même » desirent, & que la plupart ne re- » doutent pas assez : mais pour moi je

Vie de St François de Sales, l. 4.

» suis très-persuadé que ce fardeau, » loin d'être à desirer, seroit redoutable aux Anges mêmes ; je ne puis voir » qu'une disproportion infinie entre » moi & l'épiscopat, je me connois » mieux que personne : ainsi je vous » conjure de jetter les yeux sur quelqu'autre qui soit plus digne que moi » de cette éminente charge.

En vain l'Evêque lui repliqua-t-il qu'il ne l'avoit choisi qu'après avoir consulté tout ce qu'il connoissoit de personnes éclairées & vertueuses ; qu'il avoit souvent consulté Dieu même, & qu'il ne l'avoit jamais fait sans se sentir affermi dans son dessein ; que le clergé & le peuple le demandoient pour leur pasteur ; que le Prince le souhaitoit avec passion ; qu'après cela il ne croyoit pas qu'il pût douter que Dieu ne l'appellât à l'épiscopat, qui étoit une condition qui avoit donné plus de saints à l'Eglise que toutes les autres.

Ibid. François de Sales tint ferme. Il répondit toujours que quand il auroit la plupart des qualités nécessaires à l'épiscopat, ce qu'il étoit fort éloigné de se persuader, il croiroit encore être obligé de le fuir ; qu'on n'avoit vu que trop souvent que ceux qui avoient paru des modeles de vertu lorsqu'ils vivoient dans l'obscurité d'une vie privée, ayant

ensuite été élus aux premieres charges de l'Eglise, avoient été tout-d'un-coup comme transformés en d'autres personnes ; & qu'étant devenus hommes avec les hommes, ils s'étoient comme eux abandonné à la vanité des honneurs, des richesses & des plaisirs du siecle ; que ces exemples l'effrayoient, & qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en conclure que les tentations, qui sont comme attachées à ces grandes dignités, doivent être terribles, puisqu'elles sont capables d'ébranler les ames les plus fortes, comme les grands vents ébranlent quelquefois les bâtimens les plus solides ; qu'à la vérité l'épiscopat avoit donné plusieurs saints à l'Eglise, mais que ceux qui s'y étoient perdus, étoient en bien plus grand nombre que les autres ; & qu'enfin il ne pouvoit vaincre la crainte que ces terribles exemples lui donnoient.

On employa l'autorité du Comte & de la Comtesse de Saies, on se servit de l'entremise de tous ceux qu'on croyoit avoir quelque empire sur son esprit, pour l'obliger de consentir à ce qu'on souhaitoit de lui : tout cela fut inutile ; enfin on fut réduit à se servir d'une sainte violence, le Prince & l'Evêque lui commanderent absolument de se soumettre, & d'accepter

cette charge ; c'eſt-à-dire, qu'il fût comme accablé par l'autorité de l'Egliſe & de Jeſus-Chriſt, dont il n'ignoroit pas que ces deux illuſtres perſonnes étoient revêtues.

Mais tandis que tout le monde applaudiſſoit à ce choix, quels étoient les ſentimens du Saint? Proſterné aux pieds des autels, il fondoit en larmes. Ibid. *Sauvez-nous, Seigneur*, s'écrioit-il, *nous périſſons ; hélas ! n'étoit-ce pas aſſez que j'euſſe à répondre de mon ame, ſans me charger de tant d'autres dont vous me demanderez un compte ſi terrible ?* L'idée de tant de périls auxquels il alloit s'expoſer le frappa ſi vivement, qu'il en perdit entiérement le repos & l'appétit; cette perte lui cauſa une violente fievre, & tous ces maux enſemble le jetterent dans une maladie ſi dangereuſe qu'il y penſa périr.

Quoique Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley, & l'un des plus célebres Prédicateurs de ſon ſiecle, n'eût jamais fait aucune démarche pour être Evêque, & fût fort éloigné de le deſirer; cependant il eut un tel regret de l'avoir accepté, qu'il ne pouvoit s'en conſoler. Il en faiſoit ſouvent ſes plaintes à ſaint François de Sales, avec une amertume de cœur qui faiſoit aſſez connoître qu'elles étoient ſinceres ;

*Nous avons fait tous deux une grande faute*, lui disoit-il, *vous, de m'avoir sacré ; moi, d'y avoir consenti.* » Il ne » tiendra qu'à vous, répondoit l'Evê- » que de Geneve, de m'en justifier » devant Dieu, en continuant de vivre » comme vous faites.

Si le Saint Esprit ne nous défendoit Eccli. 11. pas, par la bouche du Sage, de louer 30. les hommes avant leur mort, je rapporterois d'autres exemples d'un grand nombre de pieux & savans Personnages à qui on n'a jamais pu persuader d'accepter les évêchés qu'on leur offroit, & qui ont préféré l'obscurité d'une vie privée à l'éclat de cette éminente dignité. Ils avoient tous les mêmes raisons que nous avons entendu de la bouche de saint François de Sales, & je suis sûr que plus on aura de piété & de religion, plus on aura d'éloignement pour l'épiscopat. Que ceux qui y sont élevés consultent donc leur cœur pour y rechercher les motifs qui leur ont fait accepter la prélature : qu'ils voient devant Dieu s'ils étoient dans les sentimens de ces grands hommes, s'ils ont éprouvé cette profonde & accablante douleur dont ceux-ci étoient pénétrés à la seule nouvelle de leur nomination : ou si au-contraire une certaine joie secrette, qui ne peut

venir que de ce fond de corruption & d'amour propre qui eſt dans tous les hommes, ne s'eſt pas alors emparée de leurs ames : s'ils ont conſidéré avec frayeur les dangers de cet état, les tentations où on y eſt expoſé, les riſques du ſalut qu'on y courre, enfin l'étendue de leurs obligations & la peſanteur de la charge. Ils connoîtront alors ſi leur vocation vient de Dieu, premiere condition néceſſaire pour ſe ſauver en quelque état que ce ſoit.

## NEUVIEME QUESTION.

*Sur quelles raiſons appuyez-vous un ſentiment ſi ſévere, qui paroît réduire au déſeſpoir tous ceux qui ſont entrés dans l'épiſcopat ſans l'avoir refuſé ?*

*R.* La corruption du monde qui a pénétré juſques dans les paroles & les manieres de s'exprimer, fait qu'on appelle aujourd'hui morale ſévere celle qui s'oppoſe aux inclinations de l'amour propre, & qui au-lieu de le favoriſer, tâche de le détruire juſques dans ſa ſource & dans ſon principe, quelque juſte que ſoit cette morale, & quelque conformité qu'elle puiſſe avoir, je ne dis pas ſeulement avec les loix de l'Egliſe, mais même avec les re-

gles de la raiſon & du bon ſens.

Il eſt étonnant qu'après tout ce que nous avons déja rapporté des ſentimens des Peres ſur cette matiere; après qu'ils nous ont fait voir par tant de raiſons & par les grands exemples qu'ils nous ont donnés eux-mêmes, l'éloignement qu'on doit avoir pour l'épiſcopat; on traite d'opinion ſévere & de morale outrée, celle qui aſſure que ceux qui n'en ont jamais témoigné, n'ont point de vocation pour cet état, & ne ſont point en ſureté de conſcience : mais il eſt encore plus ſurprenant que des perſonnes élevées dans le ſein de l'Egliſe, nourries pour ainſi dire dans le ſanctuaire, inſtruites de ſes plus pures maximes, paroiſſent ignorer des vérités qui n'ont point été cachées aux gens du monde, & qu'une piété éclairée leur a fait appercevoir.

C'eſt ce qui a obligé les Princes ſéculiers à en faire des loix très-expreſſes, qui ſervent de barriere à la témérité de ceux qui montent ſur des ſieges ſi ſacrés & ſi auguſtes, par d'autres degrés que ceux d'une vocation toute divine. » Il faut, dit l'Empereur Léon, » qu'un Evêque ſoit tellement éloigné » de toute ſorte d'ambition, qu'on ſoit » obligé de le chercher pour le con- » traindre d'accepter cette dignité ; il

*Cod. de Epiſc. & Clericis.*

» doit se retirer quand on l'en prie, &
» prendre la fuite quand on le sollicite.
» Le seul parti qui lui reste dans ces
» occasions, est l'obligation de s'en
» excuser, puisqu'il est indigne de l'é-
» piscopat si on ne l'ordonne malgré lui.

Justin. l. Si quemquam, l. 1. tit. 3.

Antime, Empereur d'Occident dans le cinquieme siecle, défendit qu'on élevât jamais à l'épiscopat ceux qui ne s'en seroient pas rendus dignes par leur humilité, & qui aux premieres propositions de les faire Evêques n'auroient pas donné des preuves certaines par une fuite volontaire, qu'ils se croyoient indignes d'une si grande élévation. On peut voir cette loi si sage & si chrétienne, plus au long dans le Code Justinien qui la rapporte, & la confirme.

S. Thom. ad Tim. c. 3. lect. 3.

Saint Augustin, & son fidele disciple saint Thomas, en rendent la raison ; elle est si sensible & si convaincante, qu'à moins d'avoir perdu le bon sens, l'esprit se trouve indispensablement obligé de s'y rendre. » Il est constant, disent-ils, que personne ne
» peut ni souhaiter, ni accepter ce qui
» est au-dessus de ses forces & qui ne
» lui est nullement propre; autrement
» ce seroit un insensé. Sur ce pied, un
» homme pourroit accepter l'épiscopat
» qui auroit les vertus & la capacité

» proportionnée à cette charge : or il » n'y a perſonne qui doive avoir cette » préſomption, puiſqu'un Evêque doit, » par l'éminence de ſa dignité, être » tellement au-deſſus des autres dans » toute ſa conduite, & dans l'exercice » de la contemplation, qu'il y ait au- » tant de différence entr'eux qu'il y en » a entre le paſteur & ſon troupeau : » qui doute préſentement que ce ne » ſoit un orgueil monſtrueux, que de » s'imaginer avoir tout ce mérite ? De » plus comme il n'y a que deux choſes » dans la perſonne de l'Evêque, ce » degré de ſupériorité au-deſſus des » autres, ce qui fait ſa dignité, & ſon » travail pour l'utilité des peuples, ce » qui fait la charge ; ou c'eſt le pre- » mier qu'il accepte, & alors il ne » ſait ce qu'il fait, ni ce qu'il accepte, » puiſque l'épiſcopat ne conſiſte pas » dans cette prééminence ; ou bien il » veut prendre le ſecond, & c'eſt une » préſomption horrible, qui s'attribue » une capacité ſi fort au-deſſus de la » foibleſſe humaine. « C'eſt ainſi que raiſonnoient ces ſaints Docteurs, & qu'en découvrant les plis & replis des conſciences, ils mettent au jour le myſtere d'iniquité qui ſe trouve dans ces ſortes de vocations. De quoi vous êtes-vous chargé, peut-on demander

à ces perſonnes qui ſont ainſi entrées dans l'épiſcopat? Quelle a été votre vue, quelles étoient alors vos intentions? Eſt-ce l'honneur, le bien & la puiſſance qui s'y rencontrent, que vous avez voulu accepter? Dès-là vous ne pouvez plus vous excuſer de vanité & d'ambition. Eſt-ce le ſoin des ames, & le miniſtere paſtoral dont vous avez voulu vous charger? Vous avez donc cru avoir toutes les qualités néceſſaires pour vous en bien acquitter? Quel orgueil! quelle préſomption! quelle témérité! La conſéquence eſt facile à tirer. Une entrée dans l'épiſcopat qui n'a pour principe que la vanité ou la préſomption, ne peut être légitime ni agréable à Dieu; les choſes ſaintes ne ſont que pour les Saints. J. C. qui eſt l'unique porte du ſacré miniſtere, ne peut avoir d'alliance avec ces vices, non plus que la lumiere avec les ténebres: c'eſt donc en vain que ceux qui ſe trouvent dans cet état cherchent des prétextes, ou l'appui des Docteurs commodes, pour s'y maintenir; la raiſon ſeule découvre leur égarement & le mauvais état de leur conſcience.

Aug. lib. 50. hom. 13. c. 1.

» Croyez-moi, mon Frere, dit ſaint » Auguſtin à ce propos, il faut que » l'honneur vous aille chercher, & ce » n'eſt pas à vous à le prévenir. Tant

» que la chose dépendra de vous, la » derniere place doit être votre partage, afin que celui qui vous a invité vous fasse une sainte violence, » & vous oblige malgré votre humble » résistance de monter plus haut. Alors » ce sera pour vous un sujet de gloire » devant Dieu & devant les hommes. » Que si on en demeure là, & qu'on » vous laisse dans votre humilité, ré» jouissez-vous intérieurement, & » vivez content, en vous souvenant, » que comme vous n'avez rien apporté » en ce monde, vous en sortirez aussi » sans rien emporter.

Au reste, il est si certain que pour être Evêque il faut sincérement ne vouloir point l'être, & que cette condition a toujours paru essentielle à l'Eglise, qu'elle a obligé jusqu'en ces derniers tems ceux que l'on sacroit Evêques à jurer sur les saints évangiles qu'ils ne vouloient pas l'être. Voulez-vous, leur demandoit-on, être Evêque? *Visne Episcopari*? Et l'élu répondoit, *Nolo*: je ne le veux pas. Cette cérémonie a cessé maintenant, peut-être pour n'être pas une occasion de faux serment: mais l'obligation essentielle ne cesse pas. Les hommes peuvent apporter quelque changement aux cérémonies qu'ils ont instituées;

mais les loix de Dieu ſont immuables.

Que ferons donc tant d'Evêques qui n'ont point réſiſté à leur ordination, & qui ont reçu avec plaiſir les nouvelles de leur deſtination à l'épiſcopat ? N'y a-t-il point de ſalut pour eux ? Faut-il les jetter dans le déſeſpoir, & leur dire que n'ayant point de vocation, ils ne peuvent ſe ſauver dans l'état où ils ſe trouvent engagés ? C'eſt mal prendre le ſens de ce que nous diſons, & une conſéquence ſi outrée ne ſuit point des principes que nous venons d'établir. Ils ſont à plaindre ; je l'avoue : mais leur ſalut n'eſt point déſeſpéré. Voilà en peu de mots le remede au malheur dans lequel ils ſe ſont engagés. Ils doivent examiner ſérieuſement leur conduite, & s'ils vivent dans l'humilité & dans la ſimplicité chrétienne, s'ils s'étudient à ſe faire moins craindre qu'aimer des peuples qu'ils gouvernent, s'ils ſe voient éloignés de ce faſte & de cet orgueil aujourd'hui tant reproché ; s'ils ont fait du profit dans les ames, & qu'il y ait lieu d'eſpérer qu'ils en feront encore davantage dans la ſuite : enfin s'ils rempliſſent exactement tous leurs devoirs ; alors on peut croire que l'inadvertance, & le peu de réflexion ont eu plus de part à leur engagement que la vanité & l'ambition : ils peuvent reſter

dans leur état, & réparer le défaut de leur vocation par des intentions plus pures & plus droites, par une profonde humilité, & par une sincere pénitence. Mais s'ils s'apperçoivent des dispositions contraires, si l'épiscopat ne les a pas rendus meilleurs, s'ils ne s'en sont servis que pour donner l'essor à toutes leurs passions, s'ils menent une vie mondaine dans un état si saint; il n'y a point de milieu, il faut quitter la place, & céder un rang qu'on occupe contre les regles de l'Eglise, & où il paroît visiblement que Dieu ne les a point appellés, & qu'il n'a eu aucune part à leur vocation. Ils le doivent faire avec d'autant plus de promptitude qu'ils ont lieu de craindre que Jesus-Christ ne leur fasse ce reproche : *Mon ami, comment êtes-vous entré ici, n'ayant aucune des dispositions que je demande dans ce ministere?* La principale est l'humilité, elle tient lieu de robe nuptiale dans ce mariage céleste, où Jesus-Christ en la personne de l'Evêque épouse visiblement son Eglise, & ils n'en ont point fait paroître; ils ont cru posséder d'eux-mêmes des qualités qui ne sont que l'effet de sa grace, & les suites de sa mission; que peuvent-ils attendre, si non d'être *jettés dans les ténebres extérieures*, comme le châ-

Matth. 22. 12.

Ibid. 1. 13.

timent le plus proportionné à leur témérité ?

Enfin ce ſont des prophetes qui parlent de la part de Dieu, ſans que Dieu les ait envoyés, qui agiſſent ſans l'avoir conſulté, & ſans s'être bien informés ſi c'eſt ſa volonté qu'ils occupent dans l'Egliſe un rang ſi diſtingué, & qu'ils conduiſent ſon peuple. Eh ! que dit
Jer. 23.2. Dieu à ces prophetes ? » Je ne les en» voyois point, & ils couroient d'eux» mêmes ; je ne leur parlois point, & » ils prophétiſoient de leur tête. S'ils » ſe fuſſent ſoumis à ma volonté, & » s'ils euſſent attendu mes ordres, je » les aurois retiré de leur mauvaiſe foi, » & du déréglement de leurs penſées.

Ainſi ce défaut de vocation & de miſſion les empêchant de recevoir l'eſprit de Dieu, ils ſe trouvent livrés à leur propre eſprit, qui eſt un eſprit d'erreur & de menſonge : d'où il arrive qu'ils ne peuvent rien faire ni pour leur avancement ſpirituel, ni pour celui de ceux dont ils ont entrepris la conduite.

Il y a une grande différence entre la maniere dont on eſt appellé maintenant à l'épiſcopat, & celle dont on ſe ſervoit autrefois pour faire le choix de ces princes de l'Egliſe. Alors ce choix ſe faiſoit ou par tous les Evêques de la

province, ou par le clergé & les villes entieres. On connoissoit distinctement les bonnes ou les mauvaises qualités de ceux qu'on élisoit, c'étoit des gens qui depuis plusieurs années étoient dans le service de l'Eglise, & dont on avoit eu tout le tems de bien examiner les talens, les mœurs & la conduite; il étoit rare qu'on prît pour remplir des charges si importantes des Prêtres d'une autre Eglise que de celle dont le siege étoit vacant; il ne se pouvoit faire que le fort & le foible de la personne qu'on choisissoit ne fussent parfaitement connus: ainsi ce consentement unanime de tant de gens si éclairés, qui après une longue & mûre délibération se déterminoient enfin à un sujet, étoit comme une assurance certaine de la volonté de Dieu, & un témoignage que lui-même avoit présidé à cette élection; c'est sur-tout dans ces conjonctures, qu'il est vrai que la voix du peuple est la voix de Dieu; on avoit donc alors une certitude morale qu'on étoit appellé de Dieu à l'épiscopat; cependant toutes ces assurances ne suffisoient pas pour mettre en repos l'esprit & la conscience de ceux qui étoient élus: ils se croyoient encore obligés de s'excuser, de refuser, de prier, de conjurer qu'on jettât les yeux sur d'autres,

& souvent de prendre la fuite lorsque leurs prieres & leurs larmes n'étoient pas écoutées ; il ne falloit pas moins qu'un commandement absolu de leurs supérieurs, & une violence inévitable pour calmer les peines de leur esprit, & les terreurs d'une conscience justement alarmée à la vue d'un fardeau si pesant, & d'un ministere si redoutable.

Basil. in v. 6. Isaï.

Semblable, dit saint Basile, à ce conducteur d'Israël qui étant appellé de la bouche de Dieu même à la conduite de ce peuple, tout assuré qu'il est que c'est son Seigneur & son Dieu qui parle, ne laisse pas que de s'en excuser sur son insuffisance, & de le supplier de faire un autre choix ; il faut plusieurs commandemens réitérés de la part de Dieu ; pour l'obliger à se soumettre, encore ne le fait-il qu'avec une crainte respectueuse, & une humble défiance de ses forces.

Mais à présent que ce choix dans la plupart des royaumes chrétiens, dépend de la seule volonté du Prince ; à présent que la naissance & la recommandation y ont tant de part ; que les personnes qui sont choisies, ne sont souvent connues que par leur grand nom, ou par celui de leur famille ; à présent qu'on n'a souvent guere qu'une idée générale & imparfaite de leurs

bonnes ou mauvaises qualités, peut-on se croire certainement appellé de Dieu? Cela peut-il suffire pour se juger digne de l'épiscopat, & monter de ce pas sur le trône de l'Eglise sans autre vocation?

Il semble que la moindre démarche que devroient faire ces personnes, seroit d'aller trouver quelque homme de Dieu éclairé & désintéressé, lui découvrir sincérement le fond de leur cœur & de leur conscience, leurs foiblesses, leurs défauts, leur incapacité, & attendre dans une grande indifférence le jugement qu'il en porteroit; mais ce n'est pas ce qu'on fait ordinairement: loin de s'opposer avec vigueur à un choix dont on doit se croire indigne, & qu'on est obligé, selon toutes les regles de l'Eglise, de refuser.

## DIXIEME QUESTION.

*Ce refus de l'épiscopat doit-il être continuel, & ne faut-il jamais céder aux instances qu'on nous fait de l'accepter?*

*R.* Les Saints nous ont donné des regles de conduite sur cette difficulté, & ils nous apprennent la maniere dont on se doit comporter dans ces occasions. Ils veulent qu'on évite également

l'indocilité & la présomption ; ils regardent comme un effet de celle-ci, d'accepter un évêché aux premieres offres qu'on en fait, & ils attribuent à l'autre ce refus opiniâtre qui ne cede ni aux commandemens des supérieurs, ni aux prieres des serviteurs de Dieu, ni aux raisons des personnes sages & éclairées. Enfin ils posent pour principe qu'à moins d'une indignité réelle & véritable on doit céder à la volonté de ceux qui ont droit de nous l'ordonner, après avoir fait tous ses efforts pour éviter le coup.

C'est ainsi que s'en explique saint Gaudence, Evêque de Bresse en Italie, & un des plus saints & des plus savans Prélats du cinquime siecle. » Ne me » sentant point de forces proportion» nées à la pesanteur de cette charge, » dit-il à son peuple, il n'y a rien que » je n'aie fait pour l'éviter : mais le » saint Evêque Ambroise, & tous les » autres Prélats de la province, m'en » ont écrit des lettres si fortes & si » pressantes ; vos députés m'ont fait » tant d'instances, tous les Evêques » d'Orient où je m'étois retiré pour » vivre dans la solitude, m'ont fait » tant de violence, jusqu'à me mena» cer de m'excommunier si je ne me » rendois aux ordres du ciel, qui se

Gauden. Serm. 16.

» déclaroit par la bouche de tant de
» Saints , que je me ſuis vu obligé
» malgré moi de céder à la force ,
» & de courber mes foibles épau-
» les ſous un fardeau ſi terrible.

On y voit ſes efforts pour n'être point Evêque ; on y voit ſa réſiſtance aux premieres ſollicitations qu'on lui en fait ; quoique élu par un conſentement unanime de toute la province , il ne ſe rend pas : mais on y voit auſſi ſon obéiſſance & ſon humilité , en cédant enfin aux volontés abſolues de ſes ſupérieurs.

Rien n'eſt plus ſenſé que ce que ſaint Auguſtin enſeigne ſur ce ſujet , & ſes ſentimens ſont ſi juſtes & ſi équitables qu'ils peuvent ſervir de regle pour la conduite de toute la vie. » Les premieres Confeſſ. lib. 10. c. ult.
» nouvelles qu'on me vouloit faire Evê-
» que, dit-il, m'effrayerent tellement,
» que je pris la réſolution de me ſouſ-
» traire à la vue du monde , par une
» fuite précipitée; mais Dieu m'éclaira
» intérieurement , & me fit connoître
» que Jeſus-Chriſt étant mort pour
» tous les hommes , il avoit eu prin-
» cipalement en vue , ainſi que dit ſon
» Apôtre , qu'ils ne vécuſſent plus à
» eux-mêmes & pour eux-mêmes ,
» mais à celui qui étoit mort pour
» tous : ainſi malgré mes répugnances ,

» je résolus de m'abandonner à sa
» sainte volonté, & de ne plus écou-
» ter mes inclinations particulieres lors-
» qu'il en ordonneroit autrement.

Il avertit ailleurs les religieux & les personnes qui témoignent trop d'amour pour la retraite, de prendre toujours un milieu entre ces deux extrêmités, de ne témoigner jamais d'empressement pour les prélatures; mais aussi de ne pas rester opiniâtrement dans leur solitude, lorsque la charité & les besoins de l'Eglise demandent qu'ils en sortent. » Nous vous conjurons, mes
August. ep. 81.
» Freres, leur dit-il, de demeurer
» fermes dans l'état où le Seigneur
» vous a mis, & d'y persévérer jus-
» qu'à la mort : mais si l'Eglise vous
» invite de la venir secourir dans ses
» nécessités, ne recevez pas ses offres
» avec une certaine avidité qui sent la
» présomption, & ne les rejettez pas
» aussi pour l'amour d'un faux repos
» qui tient de la paresse. Soumettez-
» vous humblement aux ordres de
» Dieu, lorsque sa volonté vous sera
» connue, & ne préférez pas votre
» sainte oisiveté aux besoins de notre
» mere : car enfin si tous les gens de
» bien refusoient de lui prêter la main,
» & de l'assister, lorsque cette sainte
» & charitable mere est dans les dou-

» leurs de l'enfantement, qui nous
» donneroit le moyen de renaître en
» J. C. & de vivre de sa vie en nous
» administrant sa parole & ses sacre-
» mens ? Ainsi comme celui qui se
» trouve entre le feu & l'eau, doit se
» conduire avec tant de précaution,
» qu'il ne soit ni consumé par les flam-
» mes, ni submergé par les eaux ;
» de même il faut tenir un milieu,
» afin que ni le feu de l'ambition ne
» nous dévore, ni que les eaux de la
» paresse ne nous engloutissent.

C'est la conduite qu'a tenu l'illustre Evêque de Nole St. Paulin, l'ornement de notre France, & la gloire de toute l'Eglise, autant par sa naissance que par sa piété. Il s'en explique en ces termes dans une lettre qu'il écrivit à un de ses amis sur sa promotion :
» Ne pouvant me résoudre à recevoir Ep. à
» l'épiscopat, lui dit-il, ou plutôt n'en Amand.
» ayant pas la hardiesse : moi, qui ne
» suis qu'un ver de terre & non pas un
» homme, j'ai été enlevé par une for-
» ce majeure, & la multitude de ceux
» qui me vouloient Evêque a rendu
» inutiles toutes mes résistances ; si bien
» que je me suis vu obligé de dire à
» Dieu : Seigneur, que ce calice passe
» loin de moi, cependant que votre
» volonté soit faite, & non pas la

» mienne : vous qui avez dit que vous
» n'étiez point venu en ce monde pour
» être servi, mais pour servir les au-
» tres.

Il vivoit sur la fin du cinquieme siecle.

Julien Pomere qui est reconnu à présent pour l'auteur de cet excellent traité de la vie contemplative, qu'on avoit attribué à saint Prosper pendant plus de huit cents ans, ne fait pas difficulté de traiter de voleurs & de criminels ceux qui ayant été choisis par une élection canonique pour remplir les sieges de l'Eglise, se laissent entraîner par l'amour du repos & par les attraits de la tranquillité qui se trouve dans une vie privée, sans qu'on puisse vaincre leur résistance. » Ce sont des gens,

Lib. 3. de vit. contempl. c. 8.

» dit-il, qui ne cherchent que leurs
» intérêts, & non point ceux de Jesus-
» Christ ; ils ne voient pas qu'ils sont
» obligés en conscience de rendre à
» l'Eglise & à Jesus-Christ, l'usage
» des talens & des rares qualités qu'ils
» ont reçus de sa libéralité : c'est un
» vol qu'ils lui font, puisqu'ils veulent
» s'approprier des dons qui ne leur
» ont été confiés que pour le service
» du prochain. « Mais il suppose toujours qu'ils ont effectivement toute la perfection nécessaire pour remplir dignement des places si augustes ; qu'ils ne les ont ni souhaitées ni recher-

chées ; qu'ils s'en ſont toujours cru indignes ; & il ne blâme dans leur conduite que leur oppoſition invincible, & la réſiſtance opiniâtre qu'ils font aux volontés de Dieu, qui ſe déclare en leur faveur par la bouche de ſes fideles ſerviteurs : car ſi leur incapacité eſt évidente, ou qu'ils ſachent intérieurement que leurs vices & leurs paſſions les en rendent indignes, ils ont raiſon, ajoute-t-il, de demeurer fermes dans leur refus.

» Il n'eſt pas moins dangereux pour » l'Egliſe, & pour le ſalut des particuliers, dit ſaint Gregoire de Nazianze, de s'ingérer trop facilement » dans le miniſtere épiſcopal, & de » le refuſer avec trop de réſiſtance : » pour moi, ajoute-t-il, j'ai tâché de » tenir un milieu entre ces deux extrêmités également vicieuſes. Je ne me » ſuis point rendu aux premieres ſollicitations qu'on m'a faites ſur ce ſujet; & je ne ſuis point auſſi demeuré avec opiniâtreté dans mon ſens. » L'un eſt la conduite des téméraires, » l'autre eſt le propre des rebelles & » des déſobéiſſans. J'ai été plus timide que tous ceux qui s'engagent ſi » facilement dans la prélature, & plus » hardi que ceux qui ne veulent jamais » ſe rendre lorſque Dieu les y appelle.

Gregor. Nazianz. Orat. 1.

Orat. 25. & Orat. 41. » Je ne suis point venu ici volon-
» tiers, dit-il en un autre endroit,
» comme font la plupart de ceux que
» nous voyons élevés sur les trônes de
» l'Eglise : mais aussi je ne puis pas
» dire absolument que j'y sois venu
» malgré moi, puisqu'après avoir long-
» tems résisté, je me suis enfin rendu
» aux pressantes sollicitations qui m'en
» ont été faites ; j'ai combattu les de-
» sirs déréglés de la cupidité ; mais
» aussi j'ai obéi à la loi de l'esprit : il
» est bon de s'éloigner quelquefois de
» Dieu par un sentiment d'humilité,
» lors même qu'il nous appelle, com-
» me firent Moïse & Jeremie ; & d'au-
» trefois lui donner des marques de sa
» soumission & de son obéissance, en
» acceptant ce qu'il nous offre, com-
» me firent Aaron & Elie, pourvu
» que l'un & l'autre se fasse selon les
» regles de la piété, c'est-à-dire, que
» dans l'éloignement & la répugnance
» qu'on témoigne, on n'ait en vue que
» sa foiblesse & son impuissance ; &
» que d'autre part dans la soumission
» qu'on fait paroître, on ne regarde
» que l'autorité souveraine & absolue
» de celui qui nous commande.

Id. Orat. 2. Mais on ne peut assez faire de réflexion à l'important avis qu'il donne dans la suite à ceux qui ne savent pas faire

faire un juste discernement de leurs forces, & qui s'imaginent pouvoir gouverner les Eglises les plus difficiles & les plus considérables, du moment qu'ils apperçoivent en eux quelques légers talens ou quelques sentimens de piété qui pourroient suffire pour des fonctions moins importantes. En effet, combien en a-t-on vu qui dans un petit évêché où les grandes affaires sont rares, où le peuple simple & docile se laisse conduire facilement, où la qualité des personnes qui s'y trouvent ne demande ni tant de tête, ni tant d'expérience & d'érudition, s'y faisoient aimer & respecter, mais qui sont devenus aussi-tôt la fable du monde lorsqu'ils se sont témérairement engagés dans des postes plus élevés, où leurs foiblesses ont parues, où la petitesse de leur génie s'est fait connoître, & leur a attiré le mépris & l'indignation des peuples ? Là un air populaire, une conduite assez réglée, une érudition médiocre, un peu de zele, suffisoient pour remplir tous leurs devoirs : ici un esprit sublime, des connoissances étendues, des manieres d'agir nobles & élevées, une vigilance infinie, une longue expérience dans les grandes affaires, un jugement solide, un discernement fin & délicat, pour démêler

tous les ressorts des passions des hommes, leurs intrigues & leurs intérêts particuliers, peuvent à peine suffire pour s'attirer quelque estime & pour faire du fruit dans un grand diocese. Le saint compare tous ces gens à des insensés qui, ne connoissant point les forces & la portée de leur estomac se chargent indiscrétement de toutes sortes de viandes qu'ils sont obligés de rejetter, & s'affoiblissent enfin de telle maniere qu'ils deviennent inutiles aux autres, & se perdent eux-mêmes.

Chrysost. hom. 1. in ep. 1. ad Tim.

On sait quels sont les sentimens de saint Chrysostome sur la difficulté que vous proposez. C'est un crime digne des plus grandes punitions, dit ce Saint, que de prévenir ici les ordres de Dieu, ou de courir là où il ne nous appelle pas; mais ce n'en est pas un moindre lorsque sa volonté nous est connue, de s'y opposer, & de ne pas faire cesser toute résistance. Il demande en un autre endroit quelles sont les marques de la volonté de Dieu dans ces occasions? Et il avoue ingénument que les plus sûres & les plus certaines sont la voix du peuple, celle des princes, & sur-tout celle des ministres de l'Eglise.

De Sac. l. 1. c. 4.

Synes. ep. 105.

» Si l'Empereur & ses Ministres me » menacent, disoit un saint Evêque

» des premiers siecles, la crainte des » supplices commencera de m'ébranler : mais si un Concile provincial, » si mon Archevêque, si les saints Confesseurs de l'Eglise, si les Prêtres, » si les Diacres veulent absolument que » je sois Evêque, alors je croirai que » Jesus-Christ le veut, & j'obéirai humblement à sa voix : enfin il faut résister aux hommes, mais ne faut jamais résister à Dieu, sous quelque » prétexte que ce soit.

Saint Gregoire de Rome en donne la raison dans sa lettre à Jean, Patriarche de Constantinople, & à Ciriaque son successeur. » Vous m'apprenez, leur dit-il, l'extrême répugnance que vous avez de vous soumettre » au choix qui a été fait de votre personne pour gouverner cette grande » Eglise ; & je ne puis que je ne loue » votre conduite ; mais c'est par cet endroit même que je vous exhorte à » ne pas résister davantage : car si les » dignités de l'Eglise doivent être refusées à ceux qui les recherchent & » qui les aiment, elles doivent au contraire être données à ceux qui les » fuient, & qui s'en éloignent. Alors » ce seroit témoigner n'avoir point » d'amour pour Jesus-Christ, qui » ayant quitté les douceurs ineffables

Greg. l. 6. ep. 4.

» qu'il goûtoit dans le sein de son Pere
» pour venir en ce monde travailler au
» salut des hommes, nous a appris
» par ce grand exemple à préférer le
» salut du prochain à notre propre sa-
» tisfaction.

Il prouve l'un & l'autre par l'exemple d'Isaïe & de Jeremie : » Celui-ci, » dit-il, s'excuse sur le commandement que Dieu lui fait d'aller prêcher à son peuple ; mais ces ordres lui étant réitérés, il se soumet enfin, & fait céder ses inclinations particulieres & ses répugnances aux volontés absolues de son Souverain. L'autre ne témoigne pas tant d'opposition ; mais d'un autre côté, il prend ses précautions, & se rassure contre son indignité en voyant un Ange qui le purifie avec le feu sacré. Allez donc, conclut ce grand Pape, allez hardiment là où Dieu vous appelle pour le service de son Eglise, lorsque d'une part vous serez sûrs de sa vocation, & que de l'autre vous aurez des preuves certaines que votre cœur est purifié aussi-bien que vos levres, & que le feu divin a consumé toute la rouille & tous les desirs déréglés.

Ibid.

On pourroit prouver la même chose, par l'exemple de saint Hilaire, de saint

Martin, de ſaint Fortunat, de ſaint Ceſaire, & de tant d'autres ſaints Evêques qui ont fait tous leurs efforts & employé toute leur induſtrie pour éviter l'épiſcopat dont on vouloit les charger; mais qui enfin ſe ſont rendus aux ſaintes violences qu'on leur a faites. Tous ſe ſont conduits par cette regle, qu'il faut fuir autant qu'on peut une dignité ſi redoutable; & qu'il faut enfin céder aux volontés de Dieu, lorſque nous voyons que toutes nos réſiſtances ſont inutiles, & qu'il nous déclare par la bouche de ſes ſerviteurs, qu'il nous veut dans cet état.

Un ſeul cas en eſt excepté : c'eſt celui d'une indignité poſitive qu'on ne peut ſe diſſimuler à ſoi-même; elle conſiſte, ſelon les Saints, à ſavoir ſa vie ſouillée de quelque crime conſidérable. Alors, diſent-ils, il n'y a point d'inſtance, point de prieres, point de violence, point de néceſſité de l'Egliſe qui doivent nous faire céder, & on doit perſiſter courageuſement juſqu'à la fin dans le refus qu'on a fait de l'épiſcopat, dont on ſait intérieurement qu'on s'eſt rendu indigne par quelque action criminelle.

C'eſt ainſi que s'en explique ſaint Gregoire dans une lettre qu'il écrivit au clergé de Syracuſe ſur le choix qu'il Greg. l. 4. ep. 12.

avoit fait d'un Prêtre nommé Trajan, pour occuper le siege épiscopal de cette ville. » Si vous n'en trouvez point de » plus digne, leur dit ce saint Pape, » contraignez-le d'accepter cette char» ge pourvu qu'il ne se sente point cou» pable d'aucun crime : car alors quel» que violence que vous lui puissiez » faire, il ne doit point se rendre.

Saint Avit, Archevêque de Vienne en Dauphiné, moins illustre par sa naissance, quoique neveu d'un Empereur Romain, que par sa doctrine & par sa piété, est de même sentiment. » Que tous ceux, dit ce grand Prélat, » qui sont appellés aux premieres di» gnités de l'Eglise, considerent atten» tivement s'ils n'ont point souillé l'in» nocence de leur baptême, & effacé » par quelque crime l'image de l'hom» me nouveau qu'ils y ont reçue; s'ils » se trouvent dans cet état, il leur est » défendu de passer outre : car enfin » ils ne peuvent ignorer que l'Apôtre » l'a ainsi ordonné par ces paroles : *il* » *faut qu'un Evêque soit irrépréhen-* » *sible.*

Dans les fragmens d'Hom. de St. Avit, donnés par le P. Sirmond.

Mais personne ne s'est expliqué plus fortement sur ce sujet que saint Chrysostome. » Il est de votre devoir aussi» bien que de votre honneur, dit-il, » de ne pas vous arrêter à la multitu-

Chryf. l. 4. de Sac. c. 2.

» de de ceux qui vous appellent à l'é-
» piſcopat, & qui emploient même la
» force & la violence pour vous y con-
» traindre ; mais vous devez aupara-
» vant vous examiner vous-même, &
» peſer attentivement quel eſt l'état de
» votre ame, quelles ſont vos forces,
» quelle eſt votre capacité. Y a-t-il au
» monde un homme aſſez inſenſé pour
» entreprendre un ſuperbe bâtiment
» s'il n'eſt architecte ? En voit-on qui
» veulent ſe mêler de traiter des ma-
» lades ſans avoir étudié en médeci-
» ne, quelque ſollicitation qu'on leur
» en faſſe ? Ont-ils honte de dire à ceux
» qui les preſſent, qu'ils ne ſont pas
» aſſez expérimentés dans ces arts ?
» Et vous croirez pouvoir vous diſcul-
» per au jugement de Dieu d'avoir en-
» trepris la guériſon de tant d'ames,
» ſans les talens néceſſaires pour cela,
» en diſant qu'on vous y a forcé ? Quoi !
» dans les moindres affaires tempo-
» relles où il ne s'agit que d'un peu
» de bien, nous ſaurons nous débar-
» raſſer des inſtances & des empreſ-
» ſemens de nos amis, lorſque nous
» voyons qu'il y a du riſque pour nous ;
» & dans l'adminiſtration d'un évêché
» où il y va de notre ſalut & de la per-
» te éternelle de nos ames, nous croi-
» rons, malgré notre indignité, en

» être quittes pour dire, la crainte de
» déplaire à tels & tels qui nous y ont
» contraints, nous l'a fait accepter ?

# CHAPITRE TROISIEME.

*Des conditions nécessaires pour entrer dans l'Épiscopat.*

## PREMIERE QUESTION.

*Peut-on s'assurer qu'on a toutes les qualités nécessaires pour être un bon Évêque, lorsqu'on n'est entré dans cette charge que par la nécessité de l'obéissance ?*

R. QUoique la vocation soit la premiere & la principale de toutes les conditions qui rendent une entrée légitime dans les dignités ecclésiastiques, elle n'est pas cependant l'unique ; & si elle met la conscience en repos de ce côté-là, elle ne suffit pas pour croire qu'on remplira exactement tous ses devoirs, & qu'on a tous les talens nécessaires ; je ne dis pas pour s'en bien acquitter, mais seulement pour s'y sauver : c'est quelque

chose que d'entrer dans l'épiscopat par Jesus-Christ, par son inspiration, par sa volonté ; mais ce n'est pas assez. Personne ne doute que Judas ne fût entré par cette porte, lui qui étoit l'un des douze que le fils de Dieu avoit choisis. Cependant il se perdit : combien d'appellés, selon Jesus-Christ ; & cependant combien peu d'élus. Lors donc que le Sauveur nous dit dans son Evangile, *que si quelqu'un est entré par lui, il sera sauvé* ; il ne veut nous apprendre autre chose, sinon que le seul défaut de l'entrée est capable de nous perdre ; au-lieu que celui qui est entré par la porte qui est Jesus-Christ, est en état de salut, quoiqu'il puisse encore dans la suite se perdre par sa faute, comme il arriva à ce malheureux disciple. Joan. x. 9.

On peut dire que leur condition est encore plus suspecte & plus dangereuse : car enfin les hommes qui nous appellent au ministere sacré de la part de Jesus-Christ même, dont ils tiennent sa place, se peuvent tromper ; au-lieu que le Sauveur ne pouvoit se tromper dans le choix qu'il faisoit de ses Apôtres. Il en connoissoit le fort & le foible, il savoit jusqu'aux moindres dispositions de leur intérieur, les replis les plus secrets de leur conscience ne

lui étoient point cachés ; & il eſt même aſſez vraiſemblable que dans le moment qu'il fit l'honneur à Judas de le mettre au nombre de ſes Apôtres, il avoit alors toutes les qualités requiſes pour cet emploi, & qu'il ne lui manquoit que la fidélité à la grace dont le défaut fut la cauſe de ſa perte.

Il n'en eſt pas de même de ceux qu'il a établis en ce monde pour tenir ſa place, & perpétuer le miniſtere de ſon ſacerdoce dans l'Egliſe. Ce ſont des hommes, & par conſéquent ſujets à ſe tromper. Leurs lumieres ſont bornées, ils ne voient rien dans le ſecret des cœurs, ils ſe trouvent obligés de fonder leur jugement ſur ce qui paroît à leurs yeux ; les apparences ſont les ſeuls guides qui les conduiſent, & rien n'eſt plus trompeur que ces apparences.

Combien en voit-on qui ſavent ſe cacher durant pluſieurs années, & montrer les dehors d'une vertu qu'ils n'ont jamais poſſédée ? On ſe met à la ſuite d'un ſaint Evêque, ou bien on entre dans un Séminaire de réputation pour s'y faire connoître ; on y affecte un extérieur grave & auſtere, on témoigne un grand zele pour le ſalut des ames & pour la gloire de Jeſus-Chriſt ; on prend part à tous les intérêts de l'Egliſe, on s'y abaiſſe juſqu'aux

moindres fonctions eccléfiaftiques, on inftruit les enfans, on vifite les pauvres, on fait des charités, on affifte les malades, on fe montre infatigable. La modeftie affaifonne toutes ces actions de charité, on eft le premier à condamner le fafte & l'ambition des autres, on cenfure jufqu'aux moindres défauts du prochain, on foupire après ces tems heureux & ces fiecles d'or où l'humilité & la fimplicité faifoient le plus bel ornement de l'épifcopat : qui n'y feroit pas trompé, & qui peut tenir contre de fi belles apparences ?

Cependant, n'a-t-on pas vu de ces prétendus modeles de vertu changés en d'autres hommes, du moment qu'ils ont obtenu ce qu'ils fouhaitoient, & qu'ils fe font vus élevés à la prélature. Ce n'eft plus alors cette douceur & cette humilité qui charmoit ; des airs impérieux en ont pris la place. On s'érige en fouverain dans fon diocefe, on commande avec fierté, on ne parle que de fon pouvoir & de fon autorité fuprême, on menace de la Cour, on vante fa qualité, on méprife les petits, on flatte les grands, on vit dans l'oifiveté & dans le luxe, & on fe rend par cette conduite méprifable devant Dieu & devant les hommes. Que dire de pareils miniftres ? Que ce font des

loups qui s'étoient cachés durant quelque tems sous la peau d'une brebis.

Ces maux sont presque inévitables. Toute la sagesse & la prudence humaine ne peuvent prévenir ces malheurs ; & c'est ce qui a fait dire à un
S. Greg. grand Pape, qu'il faut que ceux qui sont chargés de distribuer les dignités de l'Eglise, & de donner les évêchés, soient des anges & des prophetes : des anges pour monter au ciel & découvrir la volonté de Dieu ; des prophetes pour pénétrer l'avenir, & répondre du mérite de l'homme : des anges pour ne pas se fier à l'extérieur, & sonder jusqu'aux dispositions les plus secrettes du cœur ; des prophetes pour connoître ce qu'ils seront un jour, & le fond qu'on peut faire pour l'avenir sur leur conduite présente, afin qu'on ne leur reproche pas dans la suite d'avoir donné de mauvais ministres à l'Eglise.

Mais je veux que l'hypocrisie n'ait eu aucune part à cette affaire, & que celui qu'on a élevé à ce ministere si redoutable fût tel au dedans qu'il paroissoit au dehors. Le changement de condition ne change-t-il pas souvent les cœurs ? Tel qui étoit humble dans la dépendance, devient fier & orgueilleux lorsqu'il a une fois le pouvoir en

main. Celui qui étoit ſobre & modéré n'ayant qu'un petit revenu, s'abandonne facilement au luxe & à la vanité, lorſqu'il voit de grandes ſommes dans ſes coffres ; & le défaut d'occaſions & de moyens de faire mal, fait une partie de la vertu des hommes. Rien n'eſt donc moins raiſonnable que de ſe croire en ſûreté, & de s'imaginer avoir toutes les qualités requiſes pour être un ſaint Evêque du moment qu'on ne l'a point recherché, & qu'on ne s'eſt ſervi d'aucune voie humaine pour s'attirer cet honneur. Un ange deſcendu du ciel pour nous aſſurer que notre vocation eſt légitime, qu'elle vient de Dieu, & que le ciel l'approuve, pourroit à peine nous donner cette ſécurité. Mais ſans recourir aux miracles, il y a d'autres regles qui doivent ſervir de conduite & à ceux qui donnent ces poſtes élevés, & à ceux qui s'y engagent : la fidélité & l'exactitude à les ſuivre, peuvent calmer toutes les inquiétudes de la conſcience la plus timorée.

## DEUXIEME QUESTION.

*Quelle eſt cette premiere regle ?*

R. Après que ſaint Paul a déclaré Hebr. 5. 4. & ſeq.

que personne ne doit s'attribuer l'honneur de la prélature, mais qu'il doit y être appellé de Dieu ainsi que Jesus-Christ l'a été de son Pere, il nous apprend que cette premiere grace doit être entée sur celle du baptême & de l'adoption divine, comme elle est entée en Jesus-Christ sur sa filiation naturelle; & que si Dieu établit son fils dans la perfection de son sacerdoce par sa résurrection, qui est une nouvelle naissance qui le sépare de la terre, & le met en état de ne plus vivre que pour Dieu, il se doit faire quelque chose de semblable dans tous les Evêques; c'est-à-dire, que la premiere chose qu'ils doivent faire lorsqu'ils sont appellés à cette suprême dignité, est d'examiner s'ils n'ont point rompu le sceau de l'alliance & de l'adoption divine qu'ils ont reçue dans le baptême; s'ils n'ont point souillé cette robe d'innocence, & s'ils sont demeurés jusqu'alors fideles à Dieu, & inviolablement attachés à ses loix.

En effet, si la pénitence peut suffire pour faire son propre salut, l'innocence a toujours été requise pour exercer le ministre du salut envers les autres; & comme les plus grands talens, les mœurs les plus pures, les meilleures intentions, ne peuvent sans la voca-

tion, justifier l'entrée dans un état si saint; de même la meilleure vocation devient inutile par une vie corrompue & toute séculiere.

Personne n'est digne du souverain sacerdoce, dit le grand saint Léon parlant des Evêques, qu'il n'ait depuis long-tems fait un apprentissage de la vertu, qui par de continuels efforts, n'ait tâché d'avancer dans la perfection, qui n'ait vécu sous les yeux & sous la conduite de ses pasteurs, & qui, après avoir gardé les interstices que les canons ordonnent, n'ait fait agir & profiter en lui la grace du ministere. La raison qu'en donne ce grand Pape, c'est que l'épiscopat est, pour ainsi parler, le prix & la récompense d'une sainte vie, qu'on aura passée dans le travail & la mortification chrétienne, dans une innocence angélique, & dans une attention continuelle sur ses mœurs & sur sa conduite. S. Leo. ep. 85. ad Episcop. Afric.

L'Eglise a donc toujours regardé ses ministres comme une race choisie, une nation sainte, un peuple conquis, qui s'est toujours conservé dans la charité & dans l'amour de Dieu en gardant cette innocence premiere qu'il n'a jamais violée. Ce sont, dans ses intentions, autant d'enfans bien nés qui étant toujours demeurés dans la crain- S. Petr. c. 2. 9.

te & dans le respect qu'ils doivent à leur pere, n'ont besoin ni du secours de leurs larmes, ni de punitions séveres, ni de mortifications humiliantes pour appaiser sa colere, qu'ils n'ont jamais irritée, quoiqu'ils soient obligés par quantité d'autres considérations de surpasser le reste des chrétiens dans les pratiques de l'humilité & de la pénitence; & qu'une vie douce, molle & relâchée, ne soit pas moins indigne d'un ministre de Jesus-Christ que d'un apôtre, puisqu'à présent ils en tiennent la place, & en sont les fonctions.

Concil. Nic. c. 2. Concil. 1. Valent. c. 4. Concil. 1. Aurel. c. 5. C'est dans cette vue qu'elle n'admet point les pécheurs aux fonctions sacrées; on en voit les défenses très-expresses dans le concile de Nicée, dans le concile de Valence, dans le premier concile d'Orléans & dans plusieurs autres. Basil. ep. 2. ad Amphil. Saint Basile & saint Gregoire le Grand, font voir quelle a été son exactitude à les priver de leurs ministeres, lorsque leurs péchés lui ont été connus; & afin qu'on ne dise pas qu'elle a changé de conduite, & que des regles si saintes ne sont plus en usage, le concile de Trente les a renouvellées, & Concil. Trident. sess. 6. de Reform. c. 1. déclare expressément qu'on ne doit élever au gouvernement des Eglises, & à la charge des ames, que ceux qui depuis leur enfance, auront passé par

toutes les épreuves eccléſiaſtiques, & donné pendant toute leur vie des marques d'une piété ſincere.

Dans la ſeptieme ſeſſion, il renouvelle la conſtitution d'Alexandre III, & les décrets du concile de Latran, qui défend de donner aucun évêché qu'à ceux dont la vie ait toujours été édifiante, & qui ſe ſoient rendus recommandables par une longue ſuite de vertus. Seſſ. 7. de Refor. c. 1.

Dans la vingt-deuxieme ſeſſion, il veut qu'on obſerve exactement les regles des ſaints canons touchant les qualités qu'ils exigent dans ceux à qui on confie le ſoin des Egliſes cathédrales, particuliérement ſur le ſujet des mœurs, qu'il veut être ſi pures & ſi innocentes qu'ils n'aient pas la moindre choſe à ſe reprocher dans une matiere ſi importante. C. 2. de Reform.

Dans la ſeſſion vingt-quatrieme, il ordonne qu'on faſſe une recherche exacte de la conduite de ceux qu'on deſtine aux évêchés; qu'ils ſubiſſent un examen rigoureux, qu'on s'informe ſoigneuſement de leur conduite, & que ſi on trouve la moindre tache dans leurs mœurs, ils ſoient exclus pour toujours de cette ſuprême dignité. Il en charge la conſcience de ceux qui ont le droit de faire ces élections, Seſſ. 24. c. 1. de Reform.

beaucoup d'édification ; & le peuple confirmoit le témoignage de l'Archiprêtre par ces paroles : *Cela est ainsi, cela est ainsi.* L'élu n'étoit point présent à cette enquête, afin que chacun eût la liberté d'en dire tout le bien ou le mal qu'il voudroit. Le moindre défaut sur les mœurs suffisoit pour lui donner l'exclusion.

Quoique cet examen si utile & si nécessaire ne soit plus en usage, il se fait néanmoins quelque chose de semblable encore à présent. Le consécrateur demande à l'élu : *Etes-vous dans la résolution de fuir toute sorte de mal & d'embrasser toute sorte de bien?* L'élu répond : *c'est mon dessein.* Le consécrateur continue : *Etes-vous dans la résolution de garder une chasteté inviolable & de vivre dans une grande sobriété ? J'y suis résolu*, répond l'Élu. Il lui fait les mêmes demandes sur le sujet de l'humilité & de la patience ; & après s'être assuré de ses bonnes dispositions sur toutes ces vertus, il passe à quelque chose de plus parfait, ou plutôt à la perfection même du christianisme, en lui demandant s'il est bien résolu de ne plus vivre que pour Dieu, & de renoncer pour toujours aux affaires du siecle ? Le nouvel Evêque le promet, c'est-à-dire, qu'il s'engage à mener une

vie nouvelle, dont l'esprit de Jesus-Christ est l'ame & le principe; qu'il consent à mourir au monde, à ses biens, à ses honneurs, à ses plaisirs, non-seulement par la disposition de son cœur, qui est une obligation commune à tous les chrétiens, mais encore dans un détachement actuel de toutes ces choses sensibles; semblable à celui des Apôtres dont il embrasse la vie, dont il tient la place, & dont il va exercer le ministere par une succession non-interrompue.

Cependant comme l'épiscopat est un état de perfection, selon tous les Peres, & qu'il faut l'avoir acquise, avant que d'y entrer, il est clair que celui que l'Eglise destine à un rang si élevé, se tromperoit grossiérement s'il s'imaginoit que pour l'en rendre digne, il lui suffit, lorsqu'il sera une fois Evêque, de travailler à acquérir cette perfection. Il y doit être, dès le premier pas qu'il fait dans ce redoutable ministere; il n'est plus tems de dire, je deviendrai parfait à mesure que j'avancerai en âge, je détacherai mon cœur de toutes les choses périssables, j'entrerai dans les sentiers étroits de l'Evangile, & je deviendrai un digne ministre de ses autels: c'est prendre le change, & se contenter de quelques desirs de per-

fection pour la perfection même.

C'eſt ce qui ne peut être conteſté que par ceux qui ſont dans une ignorance groſſiere de la ſainteté de l'état épiſcopal, qui n'y ont jamais fait aucune attention, ou qui n'ont rien lu de ce que les Saints nous en ont appris; & quoiqu'il n'y ait ici aucune diverſité de ſentimens parmi les Docteurs, je veux bien ne pas prendre les choſes ſi haut, & me contenter de ce que les moins éclairés ſeront obligés d'avouer. Il n'y a perſonne qui ne convienne que celui qui entre dans l'épiſcopat doit au moins avoir acquis la perfection eſſentielle au chrétien, c'eſt-à-dire, qu'il doit être ſi dégagé du monde & de tous ſes amuſemens, qu'il ſoit pauvre dans l'abondance, chaſte dans les plaiſirs, tempérant dans la bonne chere, appliqué à Dieu dans le commerce que la néceſſité de ſa condition l'oblige d'avoir avec les hommes; enfin il faut que comme l'éternité bienheureuſe, & le regne de Dieu qu'il demande tous les jours ſont ſon unique partage, l'un & l'autre faſſe auſſi l'objet principal de toutes les actions de ſon eſprit, & de tous les mouvemens de ſon cœur; ſans cela, ni les Rois, ni les Princes, ni les Courtiſans, ni les Gens de guerre, ni les Juges, ni les Marchands, ni ceux

des autres professions ne peuvent espérer de salut. Or c'est sur ce grand principe que doit s'examiner celui qu'on appelle à l'épiscopat ; il doit voir si c'est ainsi qu'il a vécu jusqu'à présent, & s'il s'est acquitté de toutes ces obligations qui sont des suites nécessaires du baptême & de son premier engagement au christianisme. Vous êtes morts, dit saint Paul à tous les chrétiens, & votre vie doit être cachée en Dieu avec Jesus-Christ ; la vie de la grace que vous avez reçue dans le baptême, vous oblige à n'avoir plus de goût que pour les choses du ciel, & à être insensible pour celles de la terre, c'est-à-dire, qu'il ne suffit pas à un véritable chrétien de chercher Dieu par la foi, & d'obéir à sa loi ; il faut encore qu'il goûte les choses de Dieu, qu'il marche avec joie dans la voie de ses commandemens, qu'il ne soit non plus touché qu'un mort des plaisirs, des honneurs & des richesses du monde ; enfin qu'il n'ait plus de vie, d'esprit, & de cœur que pour le ciel.

Colos. 3. 1. & seq.

Si celui qu'on veut faire Evêque se trouve dans ces heureuses dispositions, il peut cesser de s'opposer à son ordination, & il y a quelque sujet de croire que Dieu bénira ses bonnes intentions, & soutiendra sa piété & son

zele ; ſans cela ce ſera une lampe dans l'Egliſe qui ne jettera que de la fumée ſans donner aucune lumiere, ainſi que parlent les ſaints : en voici quelques raiſons.

1°. L'Evêque doit être l'exemple de tout ce grand peuple qui eſt commis à ſes ſoins & à ſa direction. Si ſa probité, ſa piété, diſons plus, ſi ſa ſainteté n'eſt univerſellement reconnue, comment le ſuivre, comment l'imiter, comment ſe former ſur ſa conduite, comment redreſſer ſes voies ſur les ſiennes ? Comment les foibles & les forts, les parfaits & les imparfaits trouveront-ils dans ſa vie & dans ſes mœurs, un juge qui les condamne, une regle qui les conduiſe, un flambeau qui les éclaire, une voix qui les anime, un ſel qui les préſerve de la corruption, un médecin qui les guériſſe, un Ange qui leur montre les voies du ſalut ? En un mot, ils ſont le modele de tout le troupeau de Jeſus-Chriſt, comme dit le Prince des Apôtres, & comment ſervir de modele ſans être parfait ? 1. Petr. 4. 3.

2°. L'Evêque en qualité de Juge & de Pere, doit corriger ſes enfans, les reprendre de leurs fautes, leur faire appercevoir leurs foibleſſes, leur montrer leurs égaremens : comment reprendre dans les autres ce qu'ils peuvent

reprendre en nous ? Et n'auroient-ils pas sujet de nous faire ce reproche de Luc. 4. 23. l'Evangile : *Médecin, guérissez-vous vous-même.*

3°. Enfin l'Evêque est l'époux de l'Eglise. Quelle vertu & quelle sainteté ne demande pas une si auguste qualité ! il la partage avec Jesus-Christ, il entre dans toute la plénitude de son sacerdoce & de son épiscopat ; ou plutôt il ne fait avec lui qu'un seul Prêtre, un seul Evêque, un seul époux de l'Eglise ; comment veut-on après cela qu'il puisse se dispenser d'entrer dans sa sainteté, & n'avons-nous pas sujet de dire que l'innocence & la sainteté sont la premiere condition pour entrer dans l'épiscopat après une vocation légitime ?

## TROISIEME QUESTION.

*Est-il nécessaire que ceux qu'on destine à l'épiscopat aient fait profession de tout tems de cette éminente vertu que vous exigez, & ne suffiroit-il pas qu'on fût bien assuré de leur conversion ?*

Cap. præced. *R.* Quoique nous ayons déja fait voir par le témoignage de saint Léon, & par l'autorité du concile de Trente, qu'il faut que ceux qu'on veut revêtir de cette charge, aient passé depuis leur enfance

enfance par toutes les épreuves ecclésiastiques, & aient donné pendant toute leur vie des preuves d'une piété sincere ; que pour plus grande assurance de l'intégrité de leurs mœurs, cette sainte assemblée ait ordonné qu'on prendra des lettres testimoniales de leurs maîtres, & de ceux qui ont eu soin de leur éducation ; & qu'enfin un mois avant leur ordination, on affichera leur nom publiquement, afin que si quelqu'un a remarqué quelque vice dans leur conduite on en soit averti : cependant comme l'Eglise s'est dispensée quelquefois de suivre des loix si justes & si raisonnables pour élever à l'épiscopat des personnes, qui peu auparavant, avoient mené une vie assez mondaine ; il est nécessaire d'expliquer quelles sont ses intentions sur ce sujet, & de faire voir quel est son esprit & sa conduite dans une matiere si importante.

Sess. 23. c. 5.

Saint Paul a été fait Evêque après avoir long-tems persécuté l'Eglise & blasphémé souvent le nom adorable de Jesus-Christ. Saint Ambroise a passé tout-d'un-coup à l'épiscopat, lorsqu'il n'étoit encore que catéchumene, engagé dans les affaires du monde & dans la magistrature. Saint Augustin avoit mené une vie dissolue avant sa

converſion, & l'on trouve quelqu'autres exemples ſemblables dans l'hiſtoire eccléſiaſtique : cependant ces exemples ſont rares, & ce ſont des faits particuliers, qui non-ſeulement ne peuvent pas tirer à conſéquence pour les autres, mais qui portent tous avec
1. ad Tim. 1. 13. eux leur propre juſtification. Saint Paul n'avoit péché que par ignorance, comme il le dit lui-même ; un zele aveugle & ſans connoiſſance l'avoit engagé dans ces excès, il croyoit rendre ſervice à Dieu en perſécutant l'Egliſe naiſſante, cela méritoit quelque indulgence. D'ailleurs ſa vie étoit irréprochable, perſonne de ſon tems n'obſervoit la loi de Moïſe avec plus d'exactitude, ſes mœurs étoient très-pures & très-innocentes ; & cependant il fallut un miracle, une vocation extraordinaire, un commandement exprès de Dieu, qui de toute éternité l'avoit choiſi pour en faire un grand Apôtre & un ſaint Evêque : c'eſt ainſi que dans la perſonne d'Ambroiſe on vit en peu de jours d'un Magiſtrat paroître un grand Archevêque, après que Dieu eût délié la langue d'un enfant pour faire connoître ſes volontés à l'Egliſe de Milan : on ſait auſſi que tout catéchumene qu'il étoit, il avoit mené une vie plus réglée & plus innocente que ne font pluſieurs

baptisés. A la vérité, on ne peut pas dire la même chose de saint Augustin ; mais neuf ou dix ans d'une austere pénitence, l'innocence du baptême toujours conservée, ses grands talens, sa profonde érudition, & les besoins pressans de l'Eglise d'Hippone, firent passer par-dessus les regles ordinaires, & la suite a fait voir que Dieu étoit l'auteur de ce choix. On n'aura jamais lieu de s'en repentir, quand on élevera des Ambroises & des Augustins à l'épiscopat.

On ne doit donc pas juger de soi-même par ces exemples qui sont des cas extraordinaires ; mais suivre les regles de l'Eglise qui ne veut pas qu'on donne à ses enfans, pour maîtres dans la vertu, des personnes qui n'y sont encore que novices.

C'est ce que tous les Saints nous apprennent sur ces paroles de saint Paul : *Il ne faut pas prendre pour Evêque un nouveau converti.* Ils pesent beaucoup sur la raison qu'en donne l'Apôtre. Il y a sujet de craindre, disent-ils avec lui, que l'orgueil ne s'empare de son esprit, en se voyant tout-d'un-coup si élevé, & qu'il ne s'imagine avoir des talens extraordinaires qui ont obligé l'Eglise de le choisir pour son Pasteur : alors tout rempli de son prétendu mé-

1. ad Tim. 3. 6.

rite, il se méconnoîtra facilement ; c'est le malheur qui est arrivé à Lucifer, & qui arriveroit aussi infailliblement à cet Ange de l'Eglise.

Hier. ep. ad Occeanum.

Rien n'est plus touchant que les reproches que fait saint Jerome à ces sortes de personnes qui passent tout-d'un-coup d'une vie mondaine à un état aussi saint qu'est l'épiscopat. » On vous a » vu hier à l'amphithéatre, leur dit-il, » & on vous voit aujourd'hui dans l'E- » glise à la tête du clergé ; hier vous » n'étiez qu'un Néophite, aujourd'hui » vous voilà Evêque ; le soir dans le » cirque, le lendemain à l'autel ; quel- » que tems auparavant vous étiez par- » mi les bouffons & les libertins, à » présent vous voilà le pere des épou- » ses de Jesus-Christ, le consécrateur » des vierges, le défenseur de leur pu- » reté : quelle honte & pour vous & » pour l'Eglise !

Greg. l. 4. Reg. ep. 50.

» Nous avons appris une chose qu'on » ne peut assez détester, dit saint Gre- » goire de Rome : on voit des gens » pleins d'ambition, qui ayant su la » mort de quelque Evêque, se font » tonsurer & passent aussi-tôt de l'état » laïc au souverain sacerdoce. Ce sera » là, sans doute, d'excellens Evêques! » Un homme qui n'a jamais été Soldat, » peut-il tout-d'un-coup devenir un bon

» Capitaine ? Un homme qui ne s'eſt
» jamais exercé dans la milice de Jeſus-
» Chriſt, n'a-t-il point de honte de
» prendre la conduite des ames les
» plus religieuſes ? Quelle inſtruction
» leur donnera-t-il, lui qui en toute ſa
» vie n'a peut-être jamais aſſiſté à un
» ſermon ? Comment corrigera-t-il les
» fautes des autres, lui qui n'a pas en-
» core pleuré les ſiennes comme il faut ?

Il eſt inutile de dire que ceux dont nous parlons ſont engagés depuis pluſieurs années dans la cléricature, & même dans les fonctions ſacerdotales ; & qu'au-contraire, ceux dont parle ſaint Gregoire, avoient quitté depuis peu l'état ſéculier. Ce ſaint Pape fait voir auſſi-tôt qu'il entend parler de tous ceux qui n'ont pas toujours vécu dans la piété, & dont l'entiere & parfaite converſion n'a pas encore été affermie par la pratique d'une longue ſuite de vertus. » Ce que ſaint Paul a Ibid.
» entendu par le mot de Néophite,
» nous l'entendons à préſent, dit-il,
» de ceux qui n'ont encore qu'une foi-
» ble piété, & qu'on peut appeller des
» novices dans l'art tout divin de la
» conduite des ames : ainſi comme ce
» ſeroit une témérité de charger des
» murailles encore toutes fraîches, du
» poids d'une groſſe charpente, ou

» d'employer à cette charpente des bois
» nouvellement coupés; ce n'en eſt pas
» une moindre de donner à l'Egliſe de
» Dieu des Prélats dont la vertu n'ait
» pas été long-tems éprouvée.

Il répete la même choſe en un autre endroit; mais ce qu'il ajoute eſt d'autant plus digne d'être remarqué, qu'il écrit pour notre France, & adreſſe ſa Lettre aux plus ſaints Evêques qu'il y eût alors dans le royaume. Il ſe plaint du choix qu'on faiſoit de tant d'indignes ſujets pour gouverner les Egliſes cathédrales : il prédit tous les maux qui en arriveront, & il conclut que pour les éviter à l'avenir, il faudroit n'élever perſonne à ces hautes dignités, qui ne fût, non-ſeulement ſans tache & ſans défaut, mais qui n'eût encore paſſé par de longues épreuves, & par des exercices aſſidus de tous les ordres inférieurs, afin qu'il apprît ce qu'il doit enſeigner aux autres, qu'il vît devant ſes yeux les grands exemples qu'il doit imiter, & qu'il pût inſenſiblement ſe former dans la conduite qu'il doit tenir; de crainte que celui qui eſt obligé de montrer le chemin du ſalut à ceux qui s'en égarent, ne ſoit aſſez malheureux que de s'égarer lui-même. Il veut qu'il paſſe pluſieurs années dans de longues méditations ſur la loi de Dieu & ſur

L. 7. ep. 112.

l'étendue de ses devoirs, & qu'enfin il se fortifie tellement dans la vertu, qu'il devienne dans la maison du Seigneur, un flambeau que tous les vents des tentations, des douceurs & des adversités, ne puissent jamais éteindre. Car si l'Apôtre, dit-il, veut qu'on éprouve beaucoup celui qui doit entrer dans les moindres ordres, quelle épreuve doit-on faire de celui qu'on destine à être le médiateur du peuple auprès de Dieu, & à qui on veut confier le salut de tant d'ames? Que si après avoir long-tems mesuré ses forces, il trouve qu'il en ait assez pour porter un fardeau si pesant, qu'il s'en charge, à la bonne heure, avec tous les sentimens de crainte & de respect qu'il doit avoir : mais pour peu qu'il ait sujet de se méfier de lui-même, qu'il se retire, & ne soit pas assez présomptueux pour s'exposer à un péril où il trouveroit infailliblement la perte de son ame, & causeroit celle de beaucoup d'autres.

1. Tim. 3.

Il les compare ailleurs à Saül, qui fut rejetté, parce que, semblables à ce malheureux Prince, ils ne sont point solidement établis dans l'amour de Dieu & du prochain, en quoi consiste toute la perfection de la religion.

In 1. Reg. l. 4. c. 5.

Saint Gregoire de Nysse fait voir que quelque vertu qu'on ait, si elle est en-

Gregor. Nyss. ut supra.

core naiſſante, elle n'eſt point propre pour le gouvernement : il le prouve par l'exemple de Moïſe, qui avec toutes ſes rares qualités, ne pût au commencement venir à bout d'appaiſer les différends qui étoient parmi les Iſraélites, ce qui l'obligea de ſe retirer ; mais après qu'il eut paſſé quarante ans dans la ſolitude, il reconnut que tout lui ſuccédoit heureuſement. Ce n'eſt pas, ajoute ce Saint, que Moïſe ne fût agréable à Dieu, & que la vie qu'il avoit toujours menée ne fût irrépréhenſible, mais il ſortoit de la Cour de Pharaon où il avoit été élevé, & quoiqu'il y eût vécu dans une entiere ſéparation de tous les faux plaiſirs qui s'y trouvoient, juſqu'à préférer, ainſi que
Hebr. 11. 25. remarque ſaint Paul, les mauvais traitemens qui lui étoient inévitables, s'il retournoit parmi les Iſraélites, à la qualité de petit-fils de Roi, & à tous les enchantemens d'une Cour délicieuſe ; cependant comme il n'avoit pas encore épuré ſon cœur par la retraite, & par l'exercice de la contemplation des choſes céleſtes, Dieu ne bénit point ſa premiere tentative, & lui fit comprendre que ce ne ſeroit que dans la ſolitude qu'il lui enſeigneroit à conduire ſon peuple ; d'où ce ſaint tire cette conſéquence, qu'un homme qui a paſſé preſ-

que toute ſa vie dans les plaiſirs du monde, ou à la ſuite de la Cour ; ſuppoſé même qu'il y ait conſervé ſon cœur, ſon eſprit & tous ſes ſens auſſi purs & auſſi chaſtes que la loi de Dieu le demande, ne peut ſans une extrême témérité ſe croire capable d'entrer auſſitôt dans le gouvernement de l'Egliſe ; mais qu'il doit ſe retirer du monde auparavant, & s'exercer long-tems dans la priere, dans la pénitence & dans les ſaintes méditations, qui l'élevent autant au-deſſus du reſte des Chrétiens, que les Anges le ſont au-deſſus des hommes.

Une perſonne de qualité nommée Brunon, homme poli, ſavant & doué de toutes les qualités qui font un galant homme, ſelon le monde, conſulta ſaint Bernard, pour ſavoir de lui s'il devoit accepter l'archevêché de Cologne, auquel il avoit été élu depuis peu. Il ne lui cacha point les raiſons qu'il avoit d'en douter, & lui découvrit ſincérement qu'il n'étoit point tel intérieurement qu'il paroiſſoit au dehors, ayant ſouillé ſon ame de pluſieurs péchés fort conſidérables. Il appréhendoit néanmoins, diſoit-il, que Dieu ne lui demandât compte de tous les talens qu'il pouvoit employer ſi utilement au profit de l'Egliſe, & qui demeureroient Ep. 8.

comme ensevelis, s'il refusoit la charge qu'on lui présentoit.

Le saint qui ne savoit ce que c'est de flatter les Grands, ou de dissimuler les vérités de l'Evangile, ne fait point difficulté de lui dire qu'il tremble pour lui; qu'il a horreur de le voir passer d'une vie criminelle à un état si saint, tel qu'est l'épiscopat, avant que d'avoir fait de dignes fruits de pénitence; qu'il ne voit rien ni dans l'exemple de saint Paul, ni dans celui de saint Matthieu ou de saint Ambroise, ni dans ceux du bon Larron & de la Magdelaine, qui puisse lui être favorable, ou le dispenser de cette regle générale qui veut qu'on sache se conduire soi-même, avant de conduire les autres, & qu'il doit avoir pitié de son ame, en travaillant à sa propre guérison, avant que de se mêler de guérir celle de son peuple: enfin, il le renvoie à saint Norbert, qu'il croit, par une profonde humilité, plus éclairé que lui sur ces matieres; mais il lui en dit assez pour lui faire connoître que s'il vouloit suivre son conseil, il ne penseroit qu'à pleurer ses péchés, & non pas à devenir Evêque.

On voit par toutes ces raisons, & par l'autorité de tant de grands saints, que ni les pécheurs, ni les nouveaux convertis, ne doivent point s'ingérer dans

le gouvernement de l'Eglise ; qu'il faut une vertu éprouvée, dont la solidité ait parue en plusieurs occasions ; que tout est à craindre d'une vertu naissante qui ne s'est point encore trouvée dans les grandes épreuves ; & qu'enfin il faut être maître dans la vertu, & non pas disciple pour y conduire les autres. C'est sur ces principes que doivent se régler ceux qu'on veut engager dans l'épiscopat ; il ne suffit pas qu'ils n'apperçoivent aucun crime dans leur vie, il faut qu'ils sentent, pour ainsi dire, qu'ils ne sont pas même capables de s'y laisser aller, & qu'étant destinés à soutenir l'édifice du corps mystique de Jesus-Christ, ils soient des colonnes inébranlables, de crainte que leur chûte n'entraîne après eux celle des autres, & qu'ils se trouvent accablés sous leurs propres ruines. En un mot il faut, selon la belle pensée de saint Léon, que non-seulement ils aient le cœur droit, & qu'ils tendent uniquement à Dieu, mais encore qu'ils trouvent dans leur conscience, tout ce qui leur est prescrit par l'autorité des Apôtres, & par les ordonnances des saints canons.

Leon. ep. 92.

## QUATRIEME QUESTION.

*Le défaut de vertu ne pourroit-il pas être suppléé par la naissance, par l'érudition, & par d'autres excellentes qualités naturelles ?*

*R.* » J'avoue, avec le grand saint » Gregoire, qu'on ne doit point élever » au gouvernement de l'Eglise, ceux » qui étant vertueux, n'ont point de » lumieres, ni de connoissances; mais » seulement ceux dont la vertu est éclai- » rée par les dons de la science & de la » sagesse; qui peuvent faire ce que Dieu » commande, parce qu'ils sont ver- » tueux, & qui peuvent commander » aux autres ce qu'ils doivent faire, » parce qu'ils sont sages. « Mais je ne trouve nulle part que le défaut de vertu puisse être suppléé par la naissance ou par l'érudition, quand il s'agit de donner un Evêque à l'Eglise : au-contraire, je vois par-tout que les saints se sont élevés contre cet abus, & qu'ils l'ont regardé comme une profanation de ce ministere tout divin, dont l'ame doit être la priere, la vertu & la religion.

Greg. in 1. Reg. c. 16. v. 9.

» Etre élevé à l'épiscopat, dit un » grand Pape, c'est être choisi pour » devenir le chef & le conducteur du

Grego. Past. p. 1. c. 1. & 8.

» peuple de Dieu, pour être un exem-
» ple de vertu, & un parfait modele
» de la vie évangélique. « Il ne dit pas qu'un Evêque est un homme de qualité, puissant par ses biens, par sa naissance, par ses amis & par ses alliances; recommandable par ses talens & par ses rares connoissances dans les lettres; *mais un exemple de vertu, & un parfait modele de la vie évangélique.* Il en donne la raison en un autre endroit. In 1. Reg. c. 16.
» Si la sainte Eglise, dit il, ne choisit
» point pour la conduite des ames ceux,
» qui au-lieu de ne penser qu'aux cho-
» ses du ciel, travaillent à paroître ha-
» biles & intelligens dans les affaires
» du monde; mais ceux qui se rendent
» estimables aux yeux de Dieu par une
» vie & une lumiere toute intérieure
» & toute spirituelle, c'est qu'elle est
» persuadée qu'un véritable pasteur ne
» doit pas procurer à son troupeau les
» biens terrestres & périssables, mais
» les célestes & les éternels.

» Dieu, ajoute-t-il, envoie son Pro- Ibid.
» phete pour choisir entre les fils d'Isaïe,
» celui qui devoit être Roi d'Israël; ce
» qui étoit la figure de l'élection des
» Evêques: mais en même tems il re-
» jette son fils aîné, quoique Samuël
» voyant sa taille & sa mine avantageu-
» se, crût que c'étoit lui qu'il devoit

» ſacrer. Ne conſidérez point ſon viſage, » ni la grandeur de ſa taille, dit Dieu » au Prophete, parce que je l'ai rejetté, » & que je ne juge point des choſes » ſelon qu'elles paroiſſent aux hommes ; » car l'homme ne voit que le dehors ; » mais Dieu voit le cœur ?

» Ce jeune homme, continue ce ſaint » Pape, étoit la figure des Savans qui » ſont ſuperbes; la grandeur de ſa taille » marquoit leurs grandes connoiſſances: » & ſa mine avantageuſe, l'éclat de » leurs actions extérieures. Lors donc » que Dieu le rejette par ces paroles » que nous venons de rapporter, c'eſt » comme s'il diſoit : Les hommes ſe » portent aiſément à eſtimer l'éclat des » actions extérieures & de la ſcience ; » mais pour moi je n'eſtime ni la ſcien- » ce, ni les œuvres, lorſque je vois » qu'elles ne ſont pas fondées dans une » véritable humilité.

C'eſt une choſe digne d'être remarquée, que tous les canons qui parlent des conditions néceſſaires pour entrer dans l'épiſcopat, ne diſent pas un mot de la naiſſance, de la qualité, du crédit, des richeſſes, des amis, &c. ils ſe contentent ſeulement de la vertu & de la ſcience. Qu'il ſoit propre à cette dignité, dit le chapitre *Licèt*, par ſes mœurs & par ſa ſcience. Il faut, dit le

Cap. *Licèt.* de elect. in 6.

Concile d'Aix-la-Chapelle, qu'il soit pieux & savant, parce que la doctrine sans la piété le rendra superbe, & la piété sans la doctrine le rendra inutile à l'Eglise. Le canon *Postulastis*, la clémentine *Cùm ejus*, le chapitre *In Lateranensi*, qui est d'Innocent III, veulent qu'ils soient recommandables par une vie exemplaire, par une sainte conversation, & par le témoignage authentique des autres Prélats : enfin tous les canons sur cette matiere, qu'il seroit trop long de rapporter, s'en tiennent là, & disent tous la même chose.

Concil. Aquisgr. can. 2. Can. *Postulastis* de cleric. excom. Clement. *Cùm ejus*. de concess. præb. Cap. *In Lateran.* de præb. & dign.

Ils ont suivi dans leur décision la doctrine de saint Paul, qui fait une longue énumération à Timothée & à Tite de toutes les qualités d'un bon Evêque, sans parler de celles où le mérite & la vertu n'ont aucune part. Il le fait, à l'exemple de Jesus-Christ, qui, comme il dit ailleurs, n'a point choisi les sages, les nobles & les puissans du siecle pour établir son Eglise ; mais ce qu'il y avoit de plus vil & de plus méprisable, selon le monde, pour montrer le peu de cas qu'il faisoit de tous ces avantages, & que c'étoit la derniere chose qu'il falloit considérer dans un ministere qui n'a rien que de divin.

1. Cor. 1. 26.

Ce n'est pas que les personnes qualifiées doivent être exclues de ces char-

ges; au-contraire elles y sont plus propres que les autres, lorsqu'elles ont un grand fond de religion & de piété, & que d'ailleurs elles ne manquent point de lumieres & d'érudition. La naissance est ordinairement suivie d'une belle éducation, le sang noble donne de grands sentimens, des manieres polies & aisées, un cœur généreux & bienfaisant, une intrépidité dans les dangers & dans les affaires difficiles, une constance inébranlable dans les bonnes résolutions, une ame capable de tout entreprendre pour la gloire de Dieu & de son Eglise; sans parler du bien qu'ils peuvent faire aux pauvres par leurs richesses, de la facilité qu'ils ont à soutenir les droits de l'Eglise & de protéger les gens de bien par leur crédit & leurs amis. Mais tous ces avantages deviennent un poison mortel, & une source infinie de maux & de déréglemens, lorsqu'ils sont destitués de vertus, & qu'un amour de Dieu sincere & véritable ne domine pas dans leur cœur, leur noblesse ne sert qu'à les rendre orgueilleux. Elevés dans la mollesse & dans les plaisirs, ils continuent à mener cette vie; accoutumés à commander aux autres, ils deviennent intraitables sur le trône de l'humilité, & gouvernent les ames avec un empire

tout mondain. Les richesses ne leur servent qu'à se donner plus de liberté & à entretenir le faste d'une grande maison ; comme l'étude demande une grande assiduité au travail, qu'on ne peut s'y avancer sans se séparer des compagnies & se priver de beaucoup de plaisirs ; il est rare que les personnes de qualités qui fuient naturellement la peine & tout ce qui les gênent, aient ce grand fond d'érudition & de lumieres qui est nécessaire à un Evêque : aussi voit-on beaucoup plus de personnes d'une condition médiocre, faire de grands progrès dans les sciences qu'on n'en voit parmi les gens de qualité.

Nous avons dans l'histoire de Charlemagne un beau trait de sa vie, qui confirme cette vérité. Ce grand Prince qui étoit lui-même fort savant, quoique dans un siecle d'ignorance, entreprit de faire refleurir les arts & les sciences. Pour ce sujet, il établit un Séminaire, où il assembla, sous de savans maîtres, un grand nombre de jeunes gens de toute condition. Il alloit lui-même de tems en tems les voir & examiner les progrès qu'ils faisoient dans les sciences. Un jour, après les avoir interrogés & lu leurs compositions, il s'apperçut que les enfans de qualité ne faisoient rien, & ne son-

Duchesne. tom. 2. p. 108. & 111.

geoient qu'à se divertir, tandis que les autres s'avançoient notablement dans les études. Sachez, mes enfans, leur dit ce grand Prince, que si vous continuez de la sorte, ce sera à vous à qui je donnerai tous les évêchés & les abbayes de mon royaume. Pour vous autres, dit-il aux ignorans, vous n'aurez jamais aucune part en mes faveurs, & ne vous y attendez pas.

Ainsi loin que la naissance puisse suppléer à la vertu, on peut dire en général que lorsqu'elle n'est pas accompagnée de celle-ci, c'est un grand obstacle à la sainteté de l'épiscopat.

C'est ce qui a obligé le Concile de Trente à exhorter puissamment les Rois & les Princes qui ont le pouvoir de conférer les bénéfices, & sur-tout les évêchés, de n'avoir égard dans ces occasions qu'au mérite & à la vertu, & de ne se point laisser éblouir par l'éclat de la naissance & des autres qualités qu'on estime si fort dans le monde, mais dont l'Eglise de Jesus-Christ fait peu de cas.

Il y en a cependant qui se fondent beaucoup sur ces sortes d'avantages, & qui avec une bonne volonté dont ils se flattent, & une grande résolution, à ce qu'ils disent, de bien faire leur devoir, s'imaginent avoir tout ce qu'il

faut pour être d'excellens Evêques, quoiqu'ils avouent n'avoir pas beaucoup de vertu. Ils trouveront leur condamnation dans ces paroles de saint Gregoire que je vais rapporter, & qui seules sont capables de les guérir pour toujours de cette imagination, s'ils veulent y faire toute l'attention nécessaire. Elles sont d'autant plus importantes que rien n'est plus ordinaire que cet abus, qui entraîne une infinité d'ames dans le précipice.

» Ceux qui desirent les dignités de » l'Eglise, dit ce grand Pape, ne se » proposent d'ordinaire que d'y servir » Dieu ; & quoique ce soit un mou» vement d'ambition qui les pousse, ils » ne se représentent néanmoins que » les œuvres de piété & les grands » biens qu'ils s'imaginent vouloir faire. » Ainsi cachant dans le fond de leur » cœur cette intention secrette, ils » n'envisagent que ce faux desir du » bien qui les trompe, & qui n'est que » sur la surface de leur pensée. Sou» vent dans ces rencontres, l'esprit de » l'homme séduit l'homme, & se dé» guise à lui-même. Il feint d'aimer le » bien des ames qu'il n'aime point en » effet, & de ne point aimer la gloire » du monde qu'il aime véritablement. » Dans le desir qu'il a de cette suprê-

Greg. Past. p. 1. c. 9.

» me dignité, il eſt timide lorſqu'il la
» recherche, & devient hardi lorſqu'il
» la poſſede ; la peur qu'il a de ne le
» pas obtenir le rend timide ; mais
» auſſi-tôt qu'il l'a obtenue, il l'a con-
» ſidere comme étant due à ſon mérite,
» & lorſqu'il commence enſuite à exer-
» cer cette charge d'une maniere toute
» humaine, il oublie aiſément ces gran-
» des idées du bien qu'il s'imaginoit
» d'abord devoir faire. Afin de ne pas
» donner lieu à cette illuſion de notre
» eſprit, il eſt bon de jetter les yeux
» ſur la maniere dont nous avons vécu
» auparavant ; il eſt bon que chacun
» conſidere ce qu'il a fait étant parti-
» culier, & il connoîtra s'il eſt capable
» de faire le bien qu'il ſe propoſe dans
» la conduite des autres : car celui qui
» a été ſuperbe avant ſon élévation, ne
» peut pas devenir humble lorſqu'il ſe-
» ra au-deſſus de tous. Celui qui aime
» les louanges avant que d'être loué,
» ne les mépriſera point lorſqu'on le
» louera ; celui qui n'a pas aimé la
» pauvreté lorſqu'il étoit ſeul, ne pour-
» ra pas vaincre ou le faſte ou l'avarice
» lorſqu'il deviendra le dépoſitaire des
» biens qu'il doit employer pour le ſou-
» lagement de pluſieurs. Que chacun
» donc juge par les actions de ſa vie
» paſſée ce qu'il pourra faire à l'avenir,

» de peur qu'ayant une paſſion véritable de poſſéder une grande dignité, » il ne ſe trompe lui-même par de » fauſſes vues, & par des réſolutions » imaginaires.

## CINQUIEME QUESTION.

*Croyez-vous que pour être Evêque il faille être fort ſavant ?*

*R.* Après la piété, il n'y a rien ſur quoi doivent s'examiner plus ſérieuſement ceux qu'on appelle à l'épiſcopat, que ſur leur capacité & ſur les lumieres qu'ils ont acquiſes dans les ſciences divines & humaines. Si la doctrine ſans la piété, rend un Eccléſiaſtique ſuperbe, comme nous l'avons dit après le Concile d'Aix-la-Chapelle, la piété ſans la doctrine le rend inutile à l'Egliſe, & le met hors d'état de s'acquitter de ſon miniſtere : mais il ne faut pas raiſonner de la ſcience d'un Evêque, comme d'un ſimple Eccléſiaſtique, ou de celle d'un Paſteur deſtiné à conduire une Egliſe particuliere ; dans celui-ci, une connoiſſance médiocre des ſaintes Ecritures avec le don de la parole, peuvent lui ſuffire pour remplir ſes devoirs : l'Evêque au-contraire, étant une lampe allumée pour éclairer tout

Chapitre précéd.

le monde, un homme établi de Dieu pour instruire un grand peuple & pour diriger leurs consciences, sa capacité ne peut être trop étendue, & ses connoissances ne peuvent aller trop loin.

Il est redevable à tous ceux qui ont recours à lui, & il ne peut se dispenser de répondre aux doutes & aux difficultés qui lui sont proposés sur toutes sortes de matieres, de quelque endroit qu'elles lui viennent. Quel fond inépuisable de science ne faut-il point pour remplir tous ces devoirs & s'acquitter de toutes ces obligations?

S'il se considere outre cela comme le rempart de l'Eglise qu'elle veut opposer aux chicanes des hérétiques, au poison des nouvelles doctrines, aux erreurs des ignorans, aux blasphêmes des libertins, & généralement à tous les maux dont elle peut être menacée, il trouvera que pour convaincre les uns, pour réfuter les autres, pour arrêter la passion de ceux-ci, pour éclairer ceux-là, pour réprimer ces derniers, une érudition médiocre ne peut lui suffire.

1. Tim. 3. 2. C'est ce qui a obligé saint Paul, lorsqu'il a tracé les qualités d'un véritable Evêque, d'exiger de lui non-seulement qu'il soit habile, qu'il soit savant, qu'il soit maître en matiere

de doctrine, mais encore qu'il soit capable de convaincre ceux qui s'opposent à la vérité : ce qui ne se peut faire sans une profonde science. Ad Tit. I. 9.

Il doit garder avec une fidélité exacte le dépôt de la doctrine céleste qui lui a été confié, comme dit le même Apôtre ; c'est-à-dire, qu'il doit donner à ses enfans ce qu'il a reçu de ses peres : se rendre le maître des hommes, après avoir été le fidele disciple de Dieu, de ses divines Ecritures, de ses Saints, de son Eglise. S'il ne sait que peu de choses, peut-il remplir un devoir si important ? Il ne peut donner que ce qu'il a, & n'ayant acquis qu'une partie de ce dépôt sacré, le reste demeurera dans l'oubli ; les vérités saintes s'affoibliront insensiblement dans son diocese, il ne formera que des ignorans, & on sait que l'ignorance du Clergé entraîne après soi infailliblement la dépravation des mœurs, qui ouvre la porte à toutes les hérésies.

Si Dieu, dans l'ancien Testament, rejette de l'honneur de son sacerdoce, les Prêtres qui avoient négligé de se rendre savans, & s'il leur défend d'exercer les fonctions de leur ministere, sera-t-il moins jaloux de cette prérogative dans ceux qu'il honore à présent de cette dignité, dont l'autre Osée. 4. 6.

n'étoit que l'ombre & la figure ?

Malach. 2. 7. » Les levres du Prêtre, dit-il, dans » un Prophete, seront les dépositaires » de la science, & c'est de sa bouche » que l'on recherchera la connoissance » de la loi, parce qu'il est l'Ange du » Seigneur des armées. « L'est-il moins

Ibid. v. 9. à présent? Et si Dieu menace ces Prêtres ignorans de les rendre vils & méprisables devant le monde pour avoir négligé de se rendre habiles dans leur profession, les ministres de la nouvelle alliance, qui est une loi de feu, de lumieres & de connoissances, n'ont-ils pas encore plus sujet d'appréhender ces menaces ? Si Dieu avoit ordonné que le grand-Prêtre portât toujours sur son rational ces deux mots écrits en gros caracteres, *la doctrine & la vérité*, pourroit-il voir sans indignation les souverains Prêtres de son Evangile destitués de l'une & de l'autre, sans lumieres, sans capacité, sans talens pour soutenir les vérités saintes ?

Hom. 6. in Levit. Il faut entendre les Peres parler sur ce sujet. Celui, dit la savant Origene, qui est honoré du sacerdoce de Jesus-Christ, c'est-à-dire, d'un sacerdoce de travail, de peine, de sainteté, d'intelligence, de piété & de vérité, doit pour remplir le sens & les mysteres de son nom savoir toute la loi, en approfondir

fondir la lettre, le sens, & toutes les vérités que Dieu y a cachées ; de sorte que repassant souvent dans son cœur tout ce qu'elle dit des onctions, des habits & des fonctions sacerdotales, il se remplisse de sentimens, de pensées & de desirs solides, jusqu'à faire paroître en toute sa conduite autant de science & de sagesse, à proportion qu'il en paroissoit en celle de J. C. même.

Ce grand homme remarque que Dieu, après avoir donné tous les ordres nécessaires pour l'établissement & les fonctions du Grand-Prêtre ; après l'avoir élu lui-même, veut encore qu'on appelle la Synagogue, pour apprendre à toute l'Église que Dieu prétend que son peuple soit persuadé que l'on choisit à ses yeux, pour le conduire, celui que l'on trouve le plus savant & le plus instruit des intentions & de la sainteté de Dieu, le plus pénétré des besoins & des miseres des peuples, le plus plein de la sagesse & de la vérité de Jesus-Christ, le plus capable de conduire par ses lumieres & par l'adresse de sa charité tous ceux qu'il est obligé de gouverner, afin qu'étant eux-mêmes témoins & persuadés qu'il n'y en a point de plus éclairé que lui, ils se rendissent religieusement & sans aucun scrupule à tout ce qu'il leur *Ibid.*

pourroit ordonner de la part de Dieu.

Hom. 10. in Num. Un Evêque, dit-il ailleurs, étant obligé de connoître toutes choses & de remédier à tout, doit être le premier non-seulement à étudier sans cesse & à fond ce que la loi de Dieu a de plus évident & de plus intelligible, mais encore ce qu'elle a de plus sublime & de plus propre à édifier dans les vérités & les mysteres qu'elle renferme, pour se rendre capable de régler, avec ce qui se passe dans les actions & les affaires extérieures des fideles, les mouvemens les plus secrets & les plus importans qui se forment au fond de leur cœur, afin que portant par-tout les impressions & les marques de la sainteté & de la science de Dieu, il puisse travailler avec succès à la sanctification de toutes les personnes & de toutes les choses qui doivent passer par ses mains & par ses yeux.

Hom. 12. in Levit. Il ajoute que tous les trésors & les prérogatives que l'Eglise & la piété des peuples a attachées à l'épiscopat, ne le rendent, selon la vérité, ni plus excellent, ni plus utile que celui de l'ancienne loi, à moins qu'une science parfaite, soutenue d'une intégrité de vie qui y réponde, n'en fasse discerner la véritable excellence.

Toutes les vertus d'un Evêque, dit

le grand saint Hilaire, peuvent lui être communes avec le reste des fideles : il s'en peut même trouver dans son diocese qui aient un amour plus tendre pour Dieu & pour le prochain, une humilité plus profonde, une piété plus sensible, une dévotion plus exacte qu'il n'a lui-même, sans être pour cela indigne du rang qu'il occupe ; mais pour la science & la doctrine, c'est une qualité qui lui convient en tant qu'Evêque, peu doivent l'égaler sur ce point, personne ne le doit surpasser. Il n'est pas absolument nécessaire, dit Théodoret, qu'un Evêque soit le plus éloquent Orateur de son diocese, mais il faut qu'il soit le plus savant dans les divines écritures ; & ce grand homme prétend que c'est la pensée de l'Apôtre sur ces paroles à Tite : *Que l'Evêque embrasse fortement les vérités de la foi ; qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent.*

Hilar. l. 8. de Trin.

Theodor. in ep. ad Tit. c. 1. & 9.

Saint Thomas prétend que d'être Evêque & être savant est tellement la même chose, qu'en même tems qu'on donne un évêché à quelqu'un on lui impose la nécessité d'être Docteur ; & c'est apparemment pour cette raison que le Concile de Trente a ordonné qu'à l'avenir on ne feroit plus d'Evêque qu'il ne fût Docteur, ou du moins

S. Thom. 2. 2. qu. 16. a. 1. ad 3.

Trid. c. 12. sess. 24. de reform.

Licentié en Théologie ou en Droit Canon.

Il n'y a rien que l'Eglise n'ait mis en usage pour éloigner les ignorans de son sacerdoce & pour avoir des Pasteurs qui fussent savans. Dès les premiers siecles elle a fait de l'ignorance un point d'irrégularité qui rend ces hommes incapables d'être jamais élevés à cette haute dignité ; & si par malheur ils s'y sont engagés, elle veut qu'on les dépose, & l'a souvent fait elle-même avec une pleine autorité. C'est ce qu'on voit dans les Ordonnances des Souverains Pontifes Hilaire, Gelase & Sirice.

Hilar. ep. 2. Gelas. ep. 9. Siric. ep. 1.

Saint Gregoire ne voulut jamais souffrir qu'un certain Vigilance prît possession de l'évêché d'Ancône auquel il avoit été élu, parce qu'il ne le trouvoit pas assez savant, quoique d'ailleurs il eût de très-bonnes qualités. Alphonse, Roi de Castille, ayant présenté à Gregoire VII une personne de la premiere qualité pour remplir un siege épiscopal qui vaquoit dans son royaume, ne put jamais en obtenir la confirmation de ce Pape, qui avoit été informé que cette personne ne savoit pas grand-chose. Il écrivit au Roi que s'il lui avoit présenté un homme de basse naissance, mais qui eût la ver-

Greg. l. 12. ep. 6.

L. 9. ep. 2.

tu & la capacité néceſſaires pour bien s'acquitter de ſa charge, il y conſentiroit volontiers; mais que la nobleſſe & la vertu ſans ſcience, ne ſuffiſent pas pour être Evêque.

Le zele que ſaint Anſelme avoit pour l'honneur de l'Egliſe, ne lui put permettre de voir plus long-tems le ſiege de Beauvais occupé par un Evêque ſans érudition. Il en écrivit au Pape Adrien II, quoique ce ſaint religieux ne fût encore qu'Abbé, & lui manda nettement qu'il étoit obligé de le dépoſer. Il avoue néanmoins que cet Evêque a toute la vertu imaginable, & qu'il ſeroit des premiers à conſentir à ſa dépoſition du moment qu'on lui auroit fait connoître que l'Egliſe ne veut point de paſteurs ignorans. Anſelm. l. 2. ep. 34.

Le bienheureux Lanfranc, Archevêque de Cantorbery, fit dépoſer pour les mêmes raiſons un Evêque de Vorceſtre, dans un Concile qu'il aſſembla à Londres l'an 1070. Honoré III, en fit autant à l'égard d'un Evêque d'Allemagne, qu'il trouva fort ignorant; & pour dire encore quelque choſe de notre France, Gillemer élu à l'archevêché de Rheims, fut dépoſé par les Evêques de la province, à cauſe de ſon ignorance, quoiqu'il promît qu'il auroit toujours auprès de lui d'habiles Extravag. de ætat. & qual. præficiend. c. 5. Concil. Gallic. t. 3. p. 359.

gens capables de l'éclairer & de l'inſtruire dans toutes les difficultés qui ſe préſenteroient ; l'hiſtoire eccléſiaſtique eſt pleine de ſemblables exemples.

On doit conclure de tout ceci que non-ſeulement ceux qui n'ont point de ſcience & d'érudition ou qui n'en ont que fort peu, ſont obligés en conſcience de refuſer les évêchés qu'on leur préſente ; mais que ceux mêmes qui y ſont déja engagés doivent s'en démettre au plutôt, & renoncer à l'épiſcopat, quelque vertu qu'ils aient d'ailleurs. Je dis plus, ceux qui ſont Docteurs, mais qui n'ont pas la ſcience d'un Docteur, parce qu'ils ont acquis ce degré par faveur, par amis, ou par argent, ſont dans la même obligation ; la raiſon en eſt évidente. Pour poſſéder un bénéfice, il faut avoir la ſcience néceſſaire à en exercer les fonctions, c'eſt ce qui ne ſouffre point de difficulté. Ainſi dans les bénéfices pour leſquels le Concile de Trente veut qu'on ait le degré de Docteur, tel qu'eſt l'épiſcopat, il eſt néceſſaire d'avoir la ſcience que requiert ce degré ; le Concile n'ayant obligé d'avoir ce degré qu'à cauſe qu'il a jugé que la ſcience qui y eſt communément attachée, étoit néceſſaire pour exercer

les fonctions de cette charge ; & cette raison du Concile de Trente subsistant toujours, il s'ensuit que celui-là ne peut pas posséder un bénéfice qui requiert le degré de Docteur, lorsqu'il n'a pas la science de Docteur : puisque, comme il est dit dans la regle *certum est*, celui-là agit contre la loi, qui agit contre l'intention de la loi, quoiqu'il en observe exactement les paroles. Reg. *Certum est*, 88. de reg. jur. in 6.

On voit la même chose dans le Concile général de Latran, tenu sous le Pape Léon X, dans le Concile de Tolede, tenu en 1590, dans les Ordonnances de nos Rois, publiées sous Louis XII, & sous Henri III, & renouvelées par leurs successeurs ; puisque toutes ces loix déclarent nulles les nominations aux bénéfices qui auront été faites en faveur des gradués qui n'ont pas la science convenable à leur grade. Concil. Lat. sess. 11. Concil. Tol. 1590. Ordon. du Roi de 1498. art. 2. de 1510. art. 28. & de 1585. à Blois.

Il est inutile de dire qu'ils auront des Docteurs auprès d'eux qui leur serviront de conseil, de grands Vicaires habiles & savans qui suppléeront à leur insuffisance, l'Eglise n'a jamais reçu ces excuses, parce qu'elle est persuadée qu'un Evêque doit gouverner par lui-même ; qu'il doit s'acquitter personnellement de ses fonctions ; que c'est lui qui doit agir, parce que

c'eſt lui & non pas d'autres, qui doivent répondre à Dieu de toutes les ames qui ſont ſous ſa charge : il en eſt le paſteur, & Dieu ne l'a mis ſur le chandelier que pour éclairer, & non pas ſeulement pour faire éclairer; pour conduire, & non pas pour faire conduire; pour gouverner, & non pas pour prêter ſeulement ſon nom au gouvernement. Cet abus feroit la honte de l'Egliſe & de l'épiſcopat : car qu'y a-t-il qui aviliſſe davantage un miniſtere ſi auguſte & ſi digne de vénération, que de voir un homme revêtu à l'extérieur de toutes les marques de Pontiſe, de Prélat, de Maître, de Docteur, & n'en faire aucune fonction ? Etre réduit, pour dire un oui ou un non à propos, pour réſoudre une difficulté, pour déterminer une affaire, pour donner un bon conſeil, pour établir le bon ordre, pour faire un mandement judicieux, &c. d'aller conſulter ſon Précepteur ou ſon Grand Vicaire, emprunter ſa plume, ſa voix, ſon organe ? Quelle figure fait un Evêque dans cette poſture, qui ne parle que par la bouche d'autrui, qui ne voit que par les yeux des autres, qui n'entend que par les oreilles de ſes conſeillers ; en un mot, qui n'agit que par les organes de ceux qui ſont

auprès de sa personne ? Un Evêque qui ne sauroit parler en public sans s'exposer à la raillerie ; un Pasteur dont le troupeau n'entend jamais la voix ; un Général qui ne conduit jamais son armée ; un Prince, ou qui n'est jamais dans ses états, ou qui y est comme s'il n'y étoit point ? Ce sont toutes les suites funestes de l'ignorance des Pasteurs, & l'on ne peut mieux les comparer qu'à ces idoles des Païens, à qui on dressoit tous les jours une table splendide, qu'on revêtoit d'habits magnifiques ; mais qui n'avoient d'autre mouvement ou d'autre parole que ceux que la cupidité ou l'avarice des Prêtres qui les conduisoient, leur donnoit ; ou si vous voulez, à ces figures inanimées qu'on fait paroître sur le théatre, & qu'on fait marcher & parler comme on veut, quoiqu'elles n'aient ni vie, ni mouvement, ni parole. Dan. 14. v. 13. & 14.

*Je vous ai établi sur les royaumes*, disoit Dieu à un Prophete, & en sa personne à tous les pasteurs de l'Eglise, *pour arracher & pour détruire, pour perdre & pour dissiper, pour édifier & pour planter.* Il ne lui dit pas, je vous ai établi pour faire arracher, pour faire détruire, pour faire dissiper, pour faire édifier, & pour faire planter. C'est lui-même qui doit faire Jerem. 1. 10.

toutes ces choses, parce que c'est lui & non un autre que Dieu a choisi pour être son ministre, & l'exécuteur de ses ordonnances. C'est le Pasteur, dit saint Ambroise, qui sous la conduite de Jesus-Christ doit lui-même arracher le vice, détruire le mal, établir le bien, édifier la vertu, à l'exemple de son divin maître, qui n'est venu en ce monde que pour arracher les vices des Gentils du fond de leur cœur, détruire toutes les vaines superstitions du paganisme, & ensuite y élever l'édifice de la foi, & de la sainte discipline des mœurs.

Amb. in psal. v. 10. 2.

On ne lui défend pas, si la tâche est trop grande, si le diocese est trop étendu, si la moisson est trop abondante, de s'associer de fideles ministres qui l'aident dans les fonctions, & le soulagent d'une partie de la peine, comme Jesus-Christ s'est associé des Apôtres & des disciples; mais il faut au moins qu'il prenne la plus grande partie de l'ouvrage pour lui-même, que les autres n'agissent que par l'impression qu'il leur donne, par les lumieres dont il les éclaire, par le mouvement qu'il leur communique; ensorte qu'on reconnoisse toujours que c'est son esprit, que c'est son génie, que c'est sa vertu, que c'est son éru-

dition qu'il a communiqué, & qui a tout fait dans les autres. Sans cela, il sera du nombre de ces pasteurs, qu'un Prophete a si bien décrit en deux mots, lorsqu'il dit : *O Pastor & Idolum !* Zach. 11. 17.

## SIXIEME QUESTION.

*Expliquez-nous, dans le détail, jusqu'où doit s'étendre la science d'un Evêque ?*

*R.* On ne s'éloignera point de la vérité, ou plutôt on ne fera que copier fidélement les regles de l'Eglise, lorsqu'on vous dira qu'il faut premiérement qu'un Evêque sache au moins la langue latine, celle du pays où son évêché est situé, & le chant de l'Eglise. En second lieu, qu'il soit parfaitement instruit des dogmes & des ministeres de la foi, ce qu'il ne peut faire s'il n'est bon Théologien, & qu'il ne possede bien cette divine science. Il doit de plus être habile dans les controverses, connoître le fin des héréfies, & tous les détours dont les héréfiarques se sont servis pour les soutenir. Il doit savoir la tradition sainte, posséder l'histoire de l'Eglise, ses décisions & ses regles, avoir une lectu-

re profonde des ouvrages des ſaints Peres, être verſé dans les cas de conſcience, & ſur-tout dans les matieres bénéficiales, avoir quelque teinture du Droit civil, & par-deſſus tout, poſſéder ſi bien les divines Ecritures, qu'il les ſache preſque par cœur.

S'il lui manque aucune de ces connoiſſances, on peut dire qu'il n'a point la ſcience qui eſt requiſe dans un Evêque, & qu'il ne pourra jamais s'acquitter dignement de ſon miniſtere. Je n'ai exigé qu'une teinture du droit civil, quoiqu'autrefois il fût néceſſaire qu'un Evêque fût bon Juriſconſulte, parce qu'il étoit le ſeul Juge de tous les procès qui arrivoient dans ſon dioceſe en matiere civile; mais à préſent que ce droit a été transféré aux Juges ſéculiers, il faut au moins qu'il en ait quelque connoiſſance, & qu'il ne l'ignore pas; puiſqu'il eſt obligé d'accorder, autant qu'il peut, tous les différends qui s'élevent parmi ſes peuples, les empêcher de plaider, & lorſqu'ils veulent bien le prendre pour arbitre, leur rendre à tous juſtice, ce qu'il ne peut faire s'il ignore les loix civiles.

D'ailleurs il y a une liaiſon ſi étroite entre le droit canon & le droit civil, entre les loix de l'Egliſe & celles

des Princes, qu'il ne peut dignement exercer la justice ecclésiastique qui lui appartient, & dont il est chargé, s'il n'a au moins quelque teinture du droit civil.

Enfin la science d'un Evêque à présent doit être plus profonde & plus étendue que celle du siecle des Augustins, des Ambroises, & des Chrysostomes; parce que les loix se sont multipliées, le nombre des conciles est augmenté, de nouvelles hérésies se sont élevées, les ouvrages des Peres sont en plus grand nombre, l'histoire de l'Eglise est beaucoup plus vaste, & si on étoit savant à peu de frais en ce tems-là, on peut dire qu'à présent un Evêque qui ne sauroit que ce qu'il y avoit à savoir alors, ne sauroit pas assez. Il ne s'agit plus que de prouver dans le détail tout ce que nous venons d'avancer.

L'Evêque étant obligé de posséder parfaitement les saintes écritures, & les canons de l'Eglise, comme nous le ferons voir dans la suite, il est évident que s'il n'entend bien la langue latine, il ne peut en venir à bout, puisque tous ces livres sont latins. Il seroit aussi honteux pour lui qu'il n'entendît point l'office de l'Eglise, qu'il ne comprît rien à son bréviaire, & à toutes les

prieres publiques qu'il fait à Dieu, ou pour lui-même, ou pour son peuple, & on sait que toutes ces choses se font en latin. La liaison qu'il a avec le Pape, & qu'il doit entretenir ; le commerce qu'il est obligé d'avoir quelquefois avec la Cour de Rome, l'engagent encore à ne pas ignorer cette langue ; sans parler des conciles auxquels il doit assister, de l'hospitalité qu'il faut qu'il exerce envers les étrangers, & de plusieurs autres raisons qu'on pourroit alléguer, s'il y avoit la moindre difficulté sur cet article, & que tout le monde n'en convînt pas. Il faut donc que non-seulement il entende, mais qu'il écrive & parle facilement cette langue ; & ce fut particuliérement pour cette raison que Gillemer, dont nous avons déja parlé, fut déposé de l'archevêché de Rheims. *Nous reconnûmes*, disent les Peres de ce Concile, *après lui avoir présenté le livre des saintes Ecritures, qu'il ne les entendoit pas ; on se moqua de lui, & tous d'un commun accord jugerent, qu'il le falloit déposer.*

Concil. Gal. tom. 3. ut suprà.

C'est aussi ce que veulent dire les canons qui déclarent irréguliers, les Evêques ; *illiteratos*, *sine litteris*, *litterarum ignaros*, *inscios litterarum*. Toutes ces expressions qu'on voit sou-

vent dans les regles de l'Eglise, & qui ne disent qu'une même chose en différens termes, doivent s'entendre de la langue latine ; car de les expliquer à la lettre, comme a fait un moderne, & de prétendre qu'il suffise de savoir lire & écrire pour être Evêque, c'est prendre plaisir à se rendre ridicule, & exposer l'épiscopat à la raillerie du monde, & sur-tout des hérétiques.

Il n'est pas moins nécessaire qu'il sache la langue du pays où il réside, quelque barbare qu'elle puisse être. Nous en avons une Ordonnance dans les capitulaires de Charlemagne ; & la raison qu'elles en donnent, c'est, disent-elles, qu'il faut que les ouailles entendent la voix de leur pasteur, & que l'instruction qu'il est obligé de leur donner par lui-même, soit commune aux petits & aux grands ; ce qu'il ne peut faire s'il ne sait leur langue. L. 6. c. 182.

L'Apôtre l'avoit déja dit auparavant. » Quand je viendrois vous parler en des langues inconnues, dit-» il aux Corinthiens, quelle utilité » vous apporterois-je ? Si la trompette » ne rend qu'un son confus, qui se pré-» parera au combat ? De même si la » langue que vous parlez ne m'est in- 1. Cor. 14. 6. & seq.

» telligible, comment pourra-t-on sa-
» voir ce que vous dites ? Vous ne par-
» lez qu'en l'air. Si je prie en une lan-
» gue inconnue, comment le peuple
» répondra-t-il *Amen* ? Je loue donc
» mon Dieu, conclut-il, de ce que je
» parle toutes les langues que vous
» parlez : mais j'aimerois mieux ne di-
» re dans l'Eglise que cinq paroles
» dont j'aurois l'intelligence, pour en
» instruire aussi les autres, que d'en
» dire dix mille en une langue incon-
» nue.

Le Concile général de Latran sous Innocent III, veut que quand il y a dans un même lieu des peuples de diverses langues, faisant profession d'une même foi, on ait soin de leur donner des personnes qui, selon la différence de leurs langues, leur administrent les sacremens, & les instruisent par leurs paroles & par leurs exemples ; c'en est assez pour connoître quel est l'esprit de l'Eglise sur ce sujet. Aussi voyons-nous qu'une des regles de la Chancellerie Romaine, qui est de Gregoire XI & d'Eugene V, veut que les provisions des cures soient de nulle force & de nulle considération, quand elles sont en faveur de celui qui n'entend pas, & qui ne parle pas le langage des paroissiens : &

Can. *Quoniam*, de Officio ordin.

il n'y a personne qui ne voie que c'est la même raison pour les Evêques, puisqu'ils ne sont pas moins pasteurs que les autres.

La Sorbonne consultée sur un pareil cas, fit cette réponse : » Le Conseil soussigné est d'avis que cet Ecclésiastique » peut en sûreté de conscience retenir » la cure dont il est pourvu, quoiqu'il » ignore la langue, s'il peut l'apprendre » dans peu ; mais que s'il ne peut pas » l'apprendre dans peu, de telle sorte qu'il ne puisse ni la parler ni l'entendre, il ne peut en conscience retenir cette cure, en se faisant même assister d'un Vicaire capable, qui » entende & parle la langue de cette » paroisse. Parce que, dit cette savante Compagnie, un Curé ne doit » pas être un barbare à l'égard de ses » Paroissiens, ni eux ne doivent pas » être barbares à son égard ; ce qui » arriveroit néanmoins s'il n'entendoit » point leur langue, ni eux la sienne. « Aussi voyons-nous qu'une des plus terribles malédictions dont Dieu menace son peuple, est qu'il aura à faire à un homme dont il n'entendra point la langue.

Sainte-Beuve. t. 1. cas 1.

Deut. 28. 49.

C'est du défaut de cette précaution qu'on voit dans quelques diocèses des provinces éloignées, une partie des

peuples négligée & comme abandonnée. Ils ne sont jamais visités de leur Evêque, la plupart ne le connoissent pas même après des vingt & trente années d'épiscopat. Qu'irions-nous faire dans ces lieux, disent-ils, pour s'excuser, nous n'entendons point leur jargon. Cela est vrai : mais pourquoi ne l'apprenez-vous pas ? n'y êtes-vous pas obligé ? ne devez-vous pas rendre compte à Dieu de toutes ces ames ? ne sont-elles pas vos ouailles, & n'êtes-
Ep. 26. vous pas leur pasteur ? Saint Augustin n'étoit pas de votre sentiment ; lui qui différa long-tems à mettre un Evêque dans une Eglise qu'il avoit enlevée aux Donatistes, jusqu'à ce qu'il eût trouvé un bon Prêtre qui sût la langue du pays.

Le travail est ingrat, je l'avoue. Il est bien dur qu'un homme poli, & éclairé, aille charger sa mémoire d'une infinité de mots barbares qu'il faut même qu'il oublie quand il est obligé de paroître en d'autres lieux ; mais que ne doit point faire la charité de J. C. dans un homme qui représente sa personne & son ministere ? Après que ce divin Maître s'est fait homme pour sauver les hommes, ses ministres peuvent-ils dédaigner de se rendre barbares en apparence pour sau-

ver les barbares ? Les biens infinis qui en reviennent sont-ils à mépriser ? Souvent dès cette vie, on en reçoit la récompense par les consolations que Dieu répand sur ces fatigues, par les fruits de piété & de religion que produisent ces visites salutaires ; & l'on trouve quelquefois plus de vertu & de christianisme parmi ces pauvres gens, plus d'amitié & de reconnoissance pour leur Pasteur, qu'on n'en trouve parmi les grands selon le monde ; ainsi que saint François de Sales avoue l'avoir tant de fois éprouvé dans les visites des montagnes escarpées de son diocese qui, depuis des siecles entiers n'avoient point vu d'Evêques ; la difficulté des chemins, la pauvreté des lieux, & la peine d'entendre la langue du pays ayant été comme trois barrieres impénétrables au zele de ses prédécesseurs.

Vie de S. François de Sales, t. 2.

Pour le chant de l'Eglise, la chose parle d'elle-même : ce seroit une honte pour un Evêque qui est obligé souvent de faire l'office, & de dire des messes solemnelles, de n'en savoir pas le chant. Les fautes qu'il y feroit ne serviroient qu'à mal édifier & apprêter à rire ; il seroit responsable de toutes les distractions que son ignorance causeroit parmi le Peuple & le Clergé :

& comme il n'y a point de petites fautes dans le service divin, qui est l'œuvre de Dieu par excellence, ainsi que parlent les Saints, je ne puis être du sentiment de ceux qui traitent ce point de bagatelle. Nos Evêques de France ne l'ont point regardé ainsi puisqu'ils en ont fait un canon qui est inséré dans leurs conciles : *Ut tantùm & computum sciat.* Par le mot de *computum*, il ne faut pas entendre l'arithmétique, mais la science du calendrier, pour régler les fêtes mobiles, & sur-tout la Pâque, ce qui appartenoit anciennement à l'Evêque.

Concil. Gallic. t. 1. p. 253.

Il ne nous sera pas plus difficile de faire voir l'obligation où est un Evêque, de savoir toutes les autres choses que nous avons marquées au commencement de ce Chapitre. Qu'il sache parfaitement l'écriture sainte, dit le canon *Omnes psallentes*, & qu'il n'ignore rien des regles que les saints Peres ont établies, non pas par un choix arbitraire, mais plutôt comme exécuteurs des jugemens de Dieu, de sorte qu'il puisse instruire le peuple qui lui est commis, conformément aux vérités saintes qui y sont contenues. Il ajoute qu'il ne faut pas se contenter d'une connoissance superficielle de ces choses, mais que le Métropolitain

Can. *Omnes psal.* dist. 38.

doit examiner sérieusement celui qu'on destine pour être Evêque, & voir s'il les sait à fond : *Non transitoriè, sed scrutabiliter* ; & qu'il se garde bien de l'ordonner, s'il ne reconnoît pas en lui cette profonde science. Le quatrieme Concile de Tolede, rapporté dans le canon *Ignorantiâ*, exige la même chose touchant les Canons & les saintes Ecritures : mais il ajoute un mot qui en dit plus que nous n'en pouvons exprimer : *Omne opus eorum sit in doctrinâ*, qu'un Evêque soit, pour ainsi dire, tout science & tout doctrine. Can. *Ignorantiâ*, dist. 38.

Dans le canon *Nulli sacerdotum*, qui est du Pape Celestin, nous voyons qu'il n'est pas permis à un Evêque d'ignorer un seul des canons de l'Eglise, ni de faire la moindre chose qui soit contraire à ces saintes regles que les Peres nous ont prescrites. Can. *Nulli Sacerd.* dist. 38.

Le Concile de Francfort déclare qu'il est honteux à un Evêque d'ignorer aucun des canons de l'Eglise ; il veut outre cela qu'il sache parfaitement les regles de saint Augustin & de saint Benoît, à cause de plusieurs monasteres de l'un & de l'autre sexe qu'il a sous sa jurisdiction, & qu'il ne peut gouverner avec sagesse s'il ne possede parfaitement les regles de ces instituts. Concil. Francf. c. 20. & 53.

Les Capitulaires de Charlemagne

In Conc. Gallic. t. 1. p. 253. prétendent qu'il ſoit ſi ſavant dans les ſaintes Ecritures & dans les Canons, qu'il ſoit capable de les enſeigner aux autres : elles veulent qu'il excelle particuliérement dans le traité de la ſainte Trinité, & qu'il ſache tout le pſeautier par cœur. Ce fut dans ce même eſprit que ſaint Gregoire de Rome empêcha un eccléſiaſtique d'être Evêque, parce qu'il ne ſavoit pas ſon pſeautier.

L. 12. ep. 6.

Can. 2. Le ſeptieme Concile général défend qu'on ordonne aucun Evêque qui ne ſoit ſi habile dans les ſaintes Ecritures de l'un & l'autre Teſtament, & dans les Canons de l'Egliſe, qu'il les ſache à fond. Il ordonna pour ce ſujet au Métropolitain de l'examiner ſérieuſement ſur ces choſes avant de le ſacrer, & s'il s'apperçoit que l'élu n'en a qu'une médiocre connoiſſance, de ne pas paſſer outre ; il veut auſſi qu'il ſache tout le pſeautier.

Innoc. III. regiſt. 10. ep. 39. Le Pape Innocent III refuſa la confirmation du choix qui avoit été fait d'une perſonne pour l'évêché de Coloke en Hongrie, parce qu'il n'étoit pas bon Théologien & bon Canoniſte. Le Concile de Bordeaux tenu en 1624, ajoute à la connoiſſance parfaite de l'Ecriture ſainte & des Canons, celle de la Théologie & des ſaints Peres.

Concil. Burdig. c. 12.

Innoc. IV. cap. *Cùm in junctis*. de electione. Enfin le Pape Innocent IV, après

avoir dit qu'il feroit à fouhaiter que tous les Evêques euffent une fcience éminente ; qu'il fuffit néanmoins qu'ils en aient une compétente, fi d'ailleurs ils ont beaucoup de vertu, explique auffitôt ce que c'eft qu'une fcience éminente & une compétente. La premiere, dit-il, eft celle avec laquelle on réfout fur le champ les plus grandes difficultés ; & l'autre eft celle par laquelle, quoiqu'on ne puiffe pas réfoudre tout-d'un-coup toutes les difficultés, on fait néanmoins les connoître, & recourir aux livres qui les peuvent éclaircir.

Pour former de favans Evêques dans toutes ces matieres, le premier Concile de Mâcon avoit ordonné en 581, que tous les clercs jeûneroient trois fois la femaine depuis la St. Martin jufqu'à Noël, & que ces trois jours de jeûne feroient uniquement employés à étudier la fainte Ecriture & les Canons de l'Eglife. Dans ces premiers fiecles la maifon épifcopale étoit proprement l'école où tous les Eccléfiaftiques alloient s'inftruire de ce qu'ils devoient favoir, & ils n'avoient point d'autre maître que l'Evêque. Les Conciles de Latran commencerent à établir des profeffeurs de Théologie dans toutes les Eglifes cathédrales, & des Univerfités dans les principales villes, comme

Can. 9.

Concil. Lateran. tertium & quartum.

autant de Séminaires où l'on pouvoit élever des eccléſiaſtiques dans les ſciences. Le Concile de Trente a renouvellé & augmenté cette diſcipline, & a donné lieu à l'établiſſement des Séminaires. On ſait les efforts que fit le grand ſaint Charles après ce Concile, pour rendre ſavans les eccléſiaſtiques de ſon dioceſe, & les former dans toutes les connoiſſances qui convenoient à leur état. Notre France imita auſſi-tôt ſon zele, & on vit pluſieurs Conciles provinciaux qui après avoir adopté les réglemens qu'il avoit dreſſés dans les quatrieme & cinquieme Conciles de Milan, ordonnerent comme lui, que tous les Evêques employaſſent chaque jour trois ou quatre heures à l'étude de la ſainte Ecriture, de la Théologie & des Peres; ils leur recommandent particuliérement la lecture de ſaint Gregoire le Grand, de ſaint Cyprien, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Auguſtin, de ſaint Chryſoſtome, de ſaint Bernard, & de l'hiſtoire eccléſiaſtique: & afin qu'on ne manque point à l'avenir de ſavans Evêques, ces Conciles veulent qu'on faſſe les mêmes leçons dans tous les Séminaires. C'eſt ce qu'on voit dans les Conciles d'Aix en 1585, d'Aquilée en 1596, de Bordeaux en 1624, &c.

Concil. Aquenſ. c. 7. Concil. Aquil. c. 2. Concil. Burdig. c. 7.

SEPTIEME

## SEPTIEME QUESTION.

*Il ſemble que l'art de prêcher ne doive pas entrer dans la ſcience d'un Evêque, puiſque vous ne nous en avez rien dit?*

*R.* Cette matiere eſt d'une ſi grande étendue qu'elle demandoit d'être traitée à part, pour ne pas confondre avec les autres parties de la ſcience épiſcopale, celle qui en fait le principal ornement. Toutes les vertus d'un Evêque demeurent ſtériles, dit St. Jerome, s'il ne ſait pas parler pour inſtruire ſon peuple : ce n'eſt que dans cette vue que le grand Apôtre lui donne la qualité de Docteur, puiſqu'il ajoute auſſitôt qu'il doit répandre ſa doctrine ſur les peuples qui lui ſont commis. Hier. ep. ad Occeanum.

En effet Jeſus-Chriſt, qui eſt le premier Evêque de l'Egliſe, n'a été envoyé au monde par ſon Pere céleſte, que pour prêcher aux hommes les vérités éternelles, ainſi que les Prophetes l'avoient dit de lui. Ce divin Maître envoya ſes Apôtres, comme ſon Pere l'avoit envoyé lui-même pour prêcher; & lorſqu'étant prêt de quitter la terre, il les revêtit de toute ſon autorité, auſſi-bien que de ſes auguſtes fonc- Iſaï. 61. 1.

tions : il ſemble les avoir renfermées toutes dans la ſeule prédication, puiſ-
Marc. 16. 15. qu'il ſe contente de leur dire : *Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toutes les créatures.* Je ne vous défends plus, comme auparavant, d'aller trouver les Gentils, & je ne borne plus votre miſſion aux ſeules brebis de la maiſon d'Iſraël ; mais allez par tout le monde, & rempliſſez toute la terre du bruit de vos prédications.

Les Apôtres n'ont pu accomplir à la lettre ce commandement de Jeſus-Chriſt, qui étoit d'une ſi vaſte éten-
Pſal. 118. due : *Latum mandatum tuum nimis.* Mais ce qu'ils n'ont pas fait entiérement par eux-mêmes, ils l'ont fait & le feront juſquà la fin des ſiecles par ceux qui ont ſuccédé à leur miniſtere : ainſi c'eſt à tous les Evêques à qui cette parole s'adreſſe, & ils ne peuvent ſans ſe déshonorer & attirer ſur eux la malédiction de Dieu, demeurer dans le ſilence & abandonner l'inſtruction des peuples.

1. Cor. 9. 16. » Malheur à moi, diſoit St. Paul, » ſi je ne prêche point. Je trahis mon » miniſtere, je déſobéis aux ordres de » Dieu, puiſqu'il ne m'a envoyé que » pour prêcher ; & lorſque je le fais, » ce ne m'eſt point un ſujet de gloire, » puiſque je ſuis obligé néceſſairement

» à cette fonction. « Comme s'il vouloit dire, qu'un Pasteur n'est pas maître de ses devoirs, sur-tout pour prêcher, ou ne pas prêcher ; mais que comme c'est une usurpation sacrilege de le faire sans y être appellé, c'est aussi une infidélité digne des plus grandes punitions de ne le pas faire en étant chargé. Ainsi on peut dire que comme la prédication est de toutes les fonctions des Pasteurs la plus épiscopale, parce qu'elle est la plus apostolique, elle est aussi la plus indispensable. Le Martyr est destiné de Dieu, pour défendre ses vérités saintes par l'effusion de son sang, le Solitaire pour les honorer & les soutenir par ses souffrances & par ses prieres, l'Evêque pour les prêcher & les annoncer aux peuples ; comme donc il ne peut y avoir de véritable Martyr, s'il ne confesse la foi de Jesus-Christ devant les tyrans, point de véritable Solitaire, s'il ne mene une vie pénitente, il n'y aura jamais aussi de véritable Evêque, lorsqu'il abandonnera la prédication.

Nulle raison, nul prétexte, nulle occupation, nul exercice même de charité ne peut l'en dispenser. Il n'est pas juste, disoient les Apôtres, que nous abandonnions le ministere de la parole, pour nous occuper des exer- Act. 6. 2.

M 2

cices de la charité du prochain. Ceux qui ont ſuccédé à ces grands hommes ſont entrés dans leur eſprit ; & ayant tous regardé la prédication comme ce qu'il y avoit de plus eſſentiel à leur charge, ils ne l'ont abandonné qu'avec la vie. Saint Ambroiſe déplore amérement ſon malheur d'avoir été fait Evêque, avant que d'avoir appris ce qu'il devoit enſeigner ; mais cela ne me diſpenſe pas, ajoute-t-il, de l'obligation d'inſtruire & de prêcher. Je ſuis réduit, dit-il, à apprendre en enſeignant les autres, ce qu'on ne m'a jamais enſeigné.

Ambr. l. 1. Offic. c. 1.

Quoique ſaint Auguſtin eût déja donné des marques éclatantes de ſon ſavoir & de ſa capacité avant que d'être Evêque, par les excellens ouvrages qu'il avoit compoſés, il ſe crut néanmoins obligé, lorſqu'il ſe vit élevé à cette haute dignité, de ſe retirer dans la ſolitude, pour ſe diſpoſer à devenir un digne miniſtre de la parole de Dieu, & il pria inſtamment ſon Evêque de l'y laiſſer quelque tems.

Aug. ep. ad Valer.

Saint Hilaire, Evêque d'Arles, ne manquoit jamais de prêcher ſon peuple toutes les Fêtes & Dimanches, auſſi-bien que les jours de jeûnes. On voit la même choſe dans ſaint Léon ; les ſermons qui nous reſtent de ce

Surius 5. Maii. 1. 6.

S. Leo de Paſt. ſer. 1. 3. 7.

grand Pape en font foi. Saint Fulgence, quoiqu'accablé d'autres occupations, ne laissoit pas de composer & de prononcer de saintes & ferventes prédications. Saint Cesaire, autre Evêque d'Arles, ne se vit pas plutôt élevé sur le siege épiscopal, que pour se rendre un parfait imitateur de ceux dont il étoit le successeur, se déchargea de tout le soin du temporel sur ses Diacres, & s'employa entiérement à la lecture, à la priere & à la prédication. Lorsque son âge ne lui permit plus d'apprendre & de prononcer ses sermons, il les fit réciter par ses Prêtres, & il ne se lassa jamais d'exhorter les autres Evêques de distribuer aux fideles le pain de la parole de Dieu, avec le zele & l'assiduité que leur charge demande.

Ferrand. vit. Fulg. c. 29.

Vit. Cæs. c. 6. & seq.

Saint Gregoire de Rome fit la même chose. On sait l'excellent moyen que sa charité ingénieuse lui fit trouver pour prêcher, après que ses infirmités lui en eurent ôté le pouvoir. Il se résolut d'expliquer le texte de l'Evangile; non pas par un discours continu, puisqu'il n'en avoit plus les forces, mais par une espece d'entretien familier, en interrogeant ou répondant aux demandes que ses Diacres lui faisoient. Il tâcha d'inspirer ce même zele pour la prédication à tous les Prélats de son siecle,

Joann. Diac. vit. Greg. l. 2. c. 18.

& menaça les Evêques de Sardaigne de leur faire sentir la rigueur des Canons, s'il apprenoit dans la suite qu'il y eût encore des paysans idolâtres dans leurs diocefes, puisque cela ne pouvoit venir que de leur négligence dans l'instruction. Il adresse ensuite ces belles paroles à tous les Evêques du monde, capables de les faire rentrer dans leur devoir, & comprendre l'obligation où ils sont de prêcher & d'instruire par eux-mêmes.

L. 19. in Job. c. 10. » Le monde, leur dit-il, est rempli » d'Evêques; cependant il ne se trouve » presque point d'ouvriers dans la maison du Seigneur, parce que nous re» cevons bien la dignité épiscopale, » mais nous n'en remplissons point les » devoirs. Que faisons-nous, ô Pas» teurs! nous qui prenons la récom» pense & ne faisons rien? Nous rece» vons tous les jours les fruits de la » sainte Eglise, & néanmoins nous ne » travaillons point dans la prédication » pour l'Eglise du ciel. Considérons » quelle damnation c'est de recevoir » sans travailler la récompense du tra» vail. Nous vivons des oblations des » fideles; mais que faisons-nous pour » les ames de ces fideles? Nous prenons » pour notre entretien ce que les fide» les ont offert pour racheter leurs pé-

» chés, & cependant nous n'emplo» yons ni prieres ni prédications com» me nous y sommes obligés, pour » remédier à ces mêmes péchés.

C'est dans ce même esprit que plus de cent ans auparavant, le pieux & savant Prêtre Julien Pomere, avoit fait voir que les Evêques qui tirent leur subsistance de la laine & du lait des brebis, sont indispensablement obligés de leur donner en échange la nourriture spirituelle, & que c'est de cet office qu'ils doivent s'acquitter, afin de pouvoir s'attribuer justement les fruits de leur bénéfice. De Vit. contemp. l. 1. c. 21. & 25.

Cette doctrine n'étoit point nouvelle. On en étoit si persuadé dès le IV siecle, qu'on regardoit alors comme indignes de l'épiscopat, ceux qui ne pouvoient ou qui ne vouloient pas s'attacher à l'instruction des peuples. Il ne se peut rien ajouter à ce que saint Chrysostome a dit avec autant de solidité que d'éloquence, sur le zele que les Evêques doivent avoir pour s'acquitter dignement du ministere de la parole, qu'il fait voir toujours inséparable du caractere épiscopal. » C'est le seul moyen » dit-il, qui nous reste pour remplir » nos devoirs, & presque la seule de » toutes les qualités que Dieu avoit » départi si libéralement à ses Apôtres, L. 4. & 5. de Sac.

» dont nous ſommes les ſucceſſeurs.
» Nous n'avons plus le don des mira-
» cles, le St. Eſprit ne deſcend plus
» d'une maniere ſenſible ſur les fideles ;
» ce ſeroit en vain que nous dirions aux
» morts de ſortir de leurs tombeaux,
» aux eſtropiés de marcher droit, aux
» malades de reprendre leur premiere
» vigueur, pour confirmer les vérités
» de l'Evangile & étendre le royaume
» de Jeſus-Chriſt : mais à ce défaut la
» parole nous eſt donnée pour le ſalut
» des ames, comme la ſcience des
» remedes & des médicamens eſt don-
» née au médecin pour la ſanté des
» corps. Vous le voyez tantôt appli-
» quer le fer & le feu, tantôt dans des
» bonnes nourritures ; à l'un il fait
» changer d'air, à l'autre il ordonne
» les bains ; ici il fait couper un bras
» ou une jambe, là il fait appliquer
» les ventouſes. La parole dans la bou-
» che de l'Evêque fait toutes ces fonc-
» tions à l'égard des ames, lorſqu'il
» ſait s'en ſervir comme il doit : c'eſt
» un remede général pour toute ſorte
» de maux ; elle ſert de nourriture aux
» ames foibles, d'air tempéré à ceux
» que leurs paſſions dévorent ; elle ap-
» plique le fer & le feu aux incorrigi-
» bles ; elle retranche les membres
» pourris ; elle releve du ſommeil lé-

» thargique ceux qui sont dans un pro-
» fond oubli de leurs devoirs. « D'où il conclut que l'Evêque qui néglige la prédication, est semblable à un médecin qui étant chargé d'un grand hôpital, abandonne ses malades pour vaquer à toute autre chose.

Saint Gregoire parloit à-peu-près comme saint Chrysostome : » La langue de l'Evêque, dit ce saint Pape, » doit être comme un remede anodin » pour les bons, & un aiguillon qui pique les méchans ; elle doit réprimer » les superbes, appaiser les colériques, » exciter les négligens, soutenir les » foibles, adoucir ceux qui sont dans » l'aigreur, & consoler ceux qui s'abandonnent à la défiance & au découragement. L. 4. ep. 37.

Les siecles postérieurs n'ont pas eu d'autres sentimens sur l'obligation où sont les Evêques de prêcher & d'instruire. Saint Bernard voyant que le Pape Eugene avoit quelque répugnance de s'y appliquer, à cause de l'incorrigibilité & de l'endurcissement du Peuple Romain, lui dit : » Vous croyez que » vous ne pouvez être utile à votre » peuple ; cependant vous en êtes » chargé, & il ne vous est pas permis » de dissimuler ses blessures. Il vous » semble que ce seroit perdre votre Ad Eug. de consid.

» peine, persuadé qu'elles sont incu-
» rables. Mais ne vous découragez pas
» ainsi, je vous en prie, Dieu vous
» demande que vous traitiez ce ma-
» lade, & non pas que vous le guérif-
Luc. 10. » siez. *Ayez soin de lui*, dit l'Evangile;
35. » il vous demande le soin & non pas
1. Cor. » la guérison. Saint Paul a dit aussi :
15. 10. » *J'ai plus travaillé que tous les autres.*
» Il ne dit pas, j'ai plus fait de fruit,
» mais j'ai plus travaillé. Et le même
» Apôtre nous assure que *chacun sera*
1. Cor. 3. » *récompensé*, non selon le succès, *mais*
8. » *selon la mesure de son travail.* Ne pen-
» sez qu'à ce qui dépend de vous, &
» ne vous mettez point en peine de la
» réussite ; Dieu saura bien faire sans
» vous ce qui ne dépend que de lui seul.
» Ayez soin de planter, d'arroser, de
» cultiver, de veiller, & vous vous
» serez acquitté de votre devoir. Pour
» l'accroissement c'est Dieu qui le don-
» ne & non pas vous, & il le donne
» quand il lui plaît. Que s'il ne lui plaît
» pas de le donner, vous n'y perdez
» rien; votre récompense est toujours
Sap. 10. » assurée, puisqu'il est dit, que *Dieu*
17. » *a récompensé ses Saints selon leurs tra-*
» *vaux.*

Un autre Prélat des amis de ce grand Saint, & qui avoit été son religieux, avoit peine de s'appliquer à la prédi-

cation. Il s'excusoit sur son insuffisance, & sur ce qu'il y avoit peu de tems qu'il étoit en charge. Saint Bernard ne reçoit point ces excuses, mais il lui dit : » Dispensez aux autres, sans en- Ep. 201.
» vie & sans négligence, le pain céleste, & ne vous mettez en peine que de répondre du talent qui vous a été confié. Si vous avez reçu beaucoup, donnez beaucoup, si vous avez peu reçu, donnez ce peu même que vous avez reçu : car celui qui n'est pas fidele dans les petites choses, ne le sera pas dans les plus grandes. Donnez tout ce que vous avez, parce qu'on vous redemandera tout, jusqu'à la derniere obole : croyez que tout votre devoir & toute la sûreté de votre conscience, dépend de la fidélité avec laquelle vous vous acquitterez de ces deux commandemens que vous avez reçus de prêcher & d'édifier : néanmoins si vous êtes sage vous y joindrez encore la priere. Ces trois choses sont essentielles au Pasteur, la parole, l'action, la priere ; mais celle-ci attire la grace qui doit former & animer les deux autres.

Pierre de Blois, fait consister le De inst. Epis.
principal devoir des Pasteurs à départir à leur troupeau la nourriture de la parole divine ; il assure que c'est le seul

ſens qu'on peut donner à ce commandement que Jeſus-Chriſt fit à tous les Evêques en la perſonne de ſaint Pierre: *Paiſſez mes brebis.*

3. p. qu. 67. a. 2. Saint Thomas remarque fort judicieuſement que le Fils de Dieu enjoignit aux Apôtres, à qui les Evêques ont ſuccédé, de prêcher & de baptiſer; mais avec cette différence, que le pouvoir de prêcher devoit être exercé par les Apôtres en perſonne, au-lieu que l'office de baptiſer devoit être commis par les Apôtres à des miniſtres inférieurs; ce qui avoit été figuré en la perſonne de Jeſus-Chriſt même, dont il eſt dit : *Qu'il ne baptiſoit point, mais ſes Diſciples.* La raiſon que ce ſaint Docteur apporte de cette défenſe, eſt que la ſageſſe & la vertu de celui qui baptiſe n'influent rien dans le baptême, au-lieu qu'elles influent beaucoup dans la prédication.

Giuſſano. vit. S. Car. l. 1. c. 8. Quoique ſaint Charles n'eût pas la parole bien libre, il étoit néanmoins ſi perſuadé de ſon obligation de prêcher étant Archevêque de Milan, qu'il n'oublia rien pour vaincre cet empêchement, & en vint à bout. Il fut depuis infatigable dans ce miniſtere; il ne rencontroit jamais de ces Evêques négligens qui craindroient de s'incommoder & d'altérer leur ſanté s'ils mon-

toient une fois en chaire, qu'il ne leur fit de vifs reproches de leur lâcheté, & de leur paresse. On sait les réglemens pleins de sagesse qu'il a faits sur ce sujet, afin que son peuple ne manquât jamais de cette nourriture spirituelle.

Dom Barthelemi des Martyrs, autre lumiere de l'Eglise, dans le même siecle, ne s'est pas contenté d'employer toute sa vie à instruire son peuple ; il nous a encore laissé par écrit l'obligation indispensable où étoient tous les Evêques d'en agir ainsi.

» Il faut, dit-il, qu'un Evêque soit » tout rempli de ce feu que J. C. est » venu allumer dans le monde, & que » le Saint Esprit a apporté du ciel. Il » faut qu'il soit la lumiere & comme » le soleil de son diocese, qui éclaire » tout, qui échauffe tout. Il faut qu'il » soit occupé sans cesse à gagner des » ames à Dieu, prêchant souvent par » sa parole & toujours par son exem- » ple : c'est ce que l'Apôtre, dit-il, » nous enseigne lorsqu'il écrit à Timo- » thée : *Appliquez-vous à la lecture*, » *à l'exhortation*, *à l'instruction : veillez* » *sur vous-même & sur l'instruction des* » *autres*. Il est dit aussi de Jesus-Christ, » *qu'il a été établi Roi sur la montagne* » *sainte de Sion*, *pour prêcher la loi de* » *Dieu*. « Puis s'adressant aux Evêques,

Stimul. Past. c. 7.

1. Tim. 4. 13. 16.

il leur fait cette apoſtrophe : » Que » dites-vous à ceci, Paſteurs lâches & » pareſſeux, qui avez tant d'ardeur » pour vous élever à une dignité qui » vous rend les prédicateurs de l'E» vangile, & qui avez tant de tiédeur » & de négligence pour vous acquitter » de ce devoir? Jeſus-Chriſt dit qu'il a » été établi pour prêcher, & vous » dites que vous ne pouvez vous ac» quitter de ces deux choſes, faire » votre charge & prêcher : cependant » les ſaints Peres, qui ſont nos peres ; » les Gregoire, les Ambroiſe, les Au» guſtin, ont bien pu s'acquitter de ces » deux devoirs ; ils ont gouverné leurs » dioceſes, ils ont enſeigné leurs peu» ples, & ils ont encore trouvé le tems » d'inſtruire toute l'Egliſe par leurs ex» cellens écrits. Que ſi vous êtes trop » occupés pour vous acquitter de ces » deux choſes ; déchargez-vous ſur les » autres d'une partie de vos ſoins, » mais réſervez-vous la prédication & » l'inſtruction de votre peuple.

Les ſentimens de ſaint François de Sales ſur cette matiere ſont ſi connus de tout le monde & ſi récens, qu'il ſeroit inutile de les rapporter. Sa vie n'a été qu'une prédication continuelle, & l'on peut dire que les fatigues qu'il a ſouffertes ont beaucoup abrégé ſes jours.

Il avoit coutume de dire, qu'un Evêque qui ne prêche point, est semblable à un chien qu'on met à une porte pour la garder, & qui ne peut aboyer. Il ne se trompoit pas; car c'est l'expression du Saint Esprit dans ses divines Ecritures : *Les Pasteurs d'Israël*, dit-il, *sont des aveugles ; ils sont tous dans l'ignorance : ce sont des chiens muets qui ne sauroient aboyer ; ils n'aiment qu'à dormir, & à se repaître l'esprit de vains phantômes.* Tels étoient la plupart des Evêques de France dans les treizieme, quatorzieme & quinzieme siecles, puisqu'on trouve avec étonnement dans l'histoire, que lorsque le Cardinal Charles de Lorraine, commença à prêcher, il y avoit plus de trois cents ans qu'on n'avoit vu en France un Evêque annoncer en public la parole de Dieu.

Isaï. 56. 10.

Varillas, Histoire d'Henri. II. t. 1.



## HUITIEME QUESTION.

*Ne pourroit-on pas dire que tout ce que vous nous venez de rapporter, sont effectivement des conseils salutaires & de puissantes exhortations pour engager les Evêques à prêcher ; mais qu'au reste on peut légitimement s'en dispenser, puisqu'il n'y a point sur ce sujet de précepte ni d'obligation absolue?*

R. Si vous avez bien pris le sens des paroles de tant de Saints que nous venons d'exposer à vos yeux, vous y aurez trouvé qu'ils parlent de la prédication, non pas comme d'une chose qu'il soit permis à l'Evêque de faire ou de ne pas faire ; mais comme d'une obligation indispensable sans laquelle il n'y a point de salut pour lui. Pouvez-vous regarder comme un simple conseil ces paroles de saint Gregoire : *Considérons quelle damnation c'est de recevoir sans travailler la récompense du travail.... prendre pour notre entretien ce que les fideles ont offert pour leurs péchés, sans remédier à ces mêmes péchés par nos prieres, nos prédications, comme nous y sommes obligés.*

Est-ce un conseil à un Médecin de ne pas abandonner un hôpital dont il est chargé, ou un précepte absolu?

C'est néanmoins la comparaison de saint Chrysostome. Un homme peut-il sans se damner, percevoir les fruits d'un bénéfice qui ne lui est donné qu'à une telle condition qu'il ne veut pas accomplir ? C'est cependant le raisonnement de Julien Pomere. Un devoir *qui fait toute la sûreté de la conscience* d'un Evêque, peut-il passer pour un simple conseil ? Ce sont néanmoins les termes de saint Bernard. Etoit-ce un conseil ou un précepte pour saint Pierre, lorsque Jesus-Christ lui dit : *Paissez mes brebis ?* Il parloit cependant à tous les Evêques, selon saint Thomas & Pierre de Blois. Saint Paul auroit-il dit : *Malheur à moi, si je ne prêche*, si la prédication lui eût été indifférente ? Auroit-il dit à son disciple Timothée, qu'il ne se sauvera lui-même, ni ceux dont il est chargé, qu'en instruisant, en exhortant & en prêchant ; s'il eût cru qu'un Evêque pût, sans se perdre, abandonner le ministere de la parole ? Mais pour achever de lever tous vos doutes, je veux bien produire ici les ordonnances que l'Eglise en a faites : car je ne puis croire que vous vous persuadiez aussi qu'on peut obéir ou ne pas obéir à l'Eglise.

1. Tim. 4. 16.

Que l'Evêque ne s'occupe en aucune sorte du soin & du gouvernement de Can. 20.

son bien, dit le quatrieme Concile de Carthage, mais qu'il donne tout son tems à la priere & à la prédication de la parole de Dieu.

De Eccl. Offic. l. 2. c. 5. L'onzieme Concile de Tolede ordonne à tous les Evêques, comme aux véritables prédicateurs de l'Evangile, de se remplir continuellement par la lecture des livres saints, de cette divine sagesse qu'ils doivent répandre sur les peuples, puisque ce n'est que de leur abondance qu'ils peuvent enrichir les autres.

Can. 19. & 20. Le premier Concile de Mâcon enjoint aux Evêques de faire observer les Fêtes & Dimanches plus exactement qu'on n'avoit fait par le passé; de nourrir les peuples durant ces saints jours du pain céleste de la parole de Dieu, & de tâcher d'avoir alors la présence des Magistrats, afin que la terreur de la puissance temporelle brisât la dureté de ceux que la douceur des vérités de l'Evangile n'auroit pu amollir.

Can. 25. Le Concile *In Trullo*, fait le même commandement aux Evêques; il veut qu'ils prêchent, sinon tous les jours, au moins tous les Dimanches, dans leurs Eglises; qu'ils nourrissent les peuples, non pas de leurs imaginations frivoles, mais de la doctrine solide des Ecritures & des interprétations des SS. Peres.

Le sixieme Concile d'Arles, tenu l'an 813, avertit les Evêques, que l'ignorance est la mere d'une infinité d'égaremens & de crimes, sur-tout dans les Prélats, dont la profession est d'enseigner les peuples; & que pour ce sujet ils doivent être continuellement appliqués à l'étude des Ecritures saintes & des canons de l'Eglise. Can. 3.

Le Concile de Mayence, tenu la même année, veut que les Evêques prêchent tous les Dimanches & tous les jours de Fêtes; & que s'il arrive qu'ils soient malades ou légitimement absens, ils ne manquent pas de substituer quelqu'un à leur place. Can. 25.

Un Concile de Rheims tenu encore la même année, ordonne aux Evêques de s'occuper tout entier de l'étude des Ecritures, des canons, des ouvrages des saints Peres, & de prêcher suivant la méthode que ces Saints ont gardé dans leurs homélies, en se rendant intelligibles aux peuples. Le troisieme Concile de Tours & le troisieme de Châlons, qui sont aussi de la même année, s'expliquent encore plus fort, & les exhortent à vivre d'une telle maniere que la sainteté de leurs actions soutienne la force de leurs prédications. Can. 14 & 15. Can. 17. Can. 1.

Le second Concile d'Aix-la-Chapel- Can. 2. 3. 4. 5. 6.

le, tenu ſous Louis le Débonnaire en 836, fait les mêmes inſtances aux Evêques, & veut que pour exercer la médecine ſpirituelle des ames dont ils ſont profeſſion, ils aient une application continuelle aux Ecritures, aux canons, & au Paſtoral de ſaint Gregoire.

Can. 28. Le Concile de Meaux de l'an 845, demanda inſtamment au Roi Charles le Chauve de ne pas permettre que les Evêques fuſſent abſens de leur Egliſe durant le tems de l'Avent & de Carême, afin qu'ils puſſent employer ces ſaints jours à la prédication & à la correction des vices, comme ils y étoient obligés. Alors c'étoient les Evêques en perſonne qui durant l'Avent & le Carême rempliſſoient leurs chaires. Ne verrons-nous jamais revivre une ſi ſainte & ſi louable coutume ?

Can. 5. Le Concile de Pavie, de l'an 850, menace de dépoſition les Evêques qui ne prêcheront pas au moins tous les Dimanches à leur peuple. L'Empereur Charlemagne voyant que tant de loix & tant d'ordonnances ne faiſoient pas grande impreſſion ſur l'eſprit de certains Evêques de ſes états, qui aimoient mieux l'air de ſa Cour que celui de leurs dioceſes, leur déclara que ſi avant un certain jour qu'il leur marqua, ils n'avoient tous prêché eux-mêmes dans

Mon. S. Gal. l. 1. c. 20.

leur Eglise, ils seroient sans rémission déposés. Cette parole d'un Prince qui savoit se faire obéir, fit grand effet : on ne vit jamais tant de Prélats en chaire.

Le second Concile de Latran sous Innocent III, enjoint aux Evêques de choisir des personnes savantes & pieuses pour prêcher en leur place lorsque quelque raison légitime les empêchera de s'acquitter de ce devoir : ce qui marque assez que l'Eglise ne prétend pas qu'ils s'en dispensent, que dans certaines occasions qui portent leur excuse avec elles, comme sont la maladie, une absence légitime & canonique, une affaire de conséquence survenue lorsqu'on y pensoit le moins, &c. Mais qu'un Evêque passe les années entieres & souvent toute sa vie, sans jamais rompre le pain de la parole de Dieu à son peuple, c'est ce que l'Eglise ne peut souffrir, & ce qui n'est pas moins opposé à ses loix, qu'à son esprit & à ses intentions. Un Evêque & un Prédicateur est une même chose parmi les chrétiens; c'est pourquoi autrefois lorsqu'on élevoit quelqu'un sur le trône épiscopal, on le faisoit monter dans la chaire du Prédicateur, afin qu'il connût aussi-tôt quelle étoit sa principale fonction : c'est ce que Prudence

Extrà de Offic. ordin. c. 15.

Prud. Carmin.

nous apprend d'une maniere fort pathétique, lorſqu'il décrit l'ordination de ſaint Cyprien.

Les héréſies qui s'éleverent en France dans le treizieme ſiecle, donnerent lieu à la tenue de divers Conciles. On reconnut dans celui d'Avignon en 1209, que la négligence des Paſteurs à inſtruire leur peuple, étoit une des principales cauſes de ce malheur : c'eſt
Can. 1. pourquoi il y fut ordonné que les Evêques s'appliqueroient avec plus de ſoin à la prédication.

Trois ans après, on en tint un autre à Paris, où Robert de Corceron, Légat du ſaint Siege préſida. Ses ordonnances ſont réduites en quatre chapitres, dont le premier & le dernier ne regardent preſque que les devoirs des
Can. 3. Evêques, & ſur-tout l'obligation où ils ſont de prêcher.

Le premier Concile de Milan, aſſemblé par les ſoins du grand ſaint
Act. Eccl. Mediol. p. 2. 3. 4. Charles en 1565, dit nettement que les Evêques étant les ſucceſſeurs des Apôtres, ne peuvent, ſans ſe déshonorer, n'en pas remplir la fonction la plus apoſtolique, qui eſt celle de la prédication. D'où il infere que s'ils ſe diſpenſent d'un devoir ſi eſſentiel pour des cauſes légeres, ou par négligence, ils en ſeront reſponſables

au terrible jugement de Dieu.

L'Eglise Grecque a encore été plus rigoureuse que la Latine dans les réglemens qu'elle a faits sur ce point de discipline. Balsamon, Patriarche d'Antioche, qui nous a laissé le recueil de ses ordonnances, nous apprend que les Evêques qui manquoient à s'acquitter du ministere de la prédication, étoient premiérement suspendus de leurs fonctions; & s'ils ne se corrigeoient, ils étoient sans rémission déposés de l'épiscopat. In Apost. can. 38.

Nous avons réservé exprès à la fin de ce chapitre, à parler du Concile de Trente, & de son sentiment sur ce sujet, non-seulement parce que c'est le dernier Concile général que l'Eglise ait assemblé jusqu'à présent; mais encore parce qu'il a renfermé dans ses réglemens presque tous ceux des autres Conciles qu'il cite & qu'il confirme; afin qu'on voie que l'esprit de l'Eglise a toujours été le même dans tous les tems, & que jamais les Evêques n'ont été dispensés de cette obligation. Il commence dès la session cinquieme, à déclarer que la prédication est le principal devoir des Evêques, & qu'ils sont obligés de prêcher eux-mêmes en personne, s'ils n'ont un empêchement légitime; auquel cas ils délégueront Can. 2.

des prédicateurs, tels que le quatrieme Concile de Latran les requiert.
Cap. 4. Dans la session vingt-quatrieme, ce décret y est confirmé ; & après avoir dit que l'autorité de prêcher n'appartient qu'aux Evêques, il leur ordonne de prêcher eux-mêmes dans leur Eglise, & dans les autres par la bouche
Ibid. c. 7. de leurs Curés : les uns & les autres, ajoute-t-il, doivent prêcher au moins les dimanches, les fêtes solemnelles, & trois jours de la semaine en Carême & en Avent. Enfin ce Concile enjoint aux Evêques, & à tous les Pasteurs, avant que d'administrer les sacremens aux peuples, de leur faire comprendre quelles sont les vertus, & les dispositions avec lesquelles il faut s'en approcher, se servant pour cela de la langue la plus en usage parmi le peuple. Il semble par ces dernieres paroles avoir eu en vue certains Evêques, qui en conférant les ordres, ou le sacrement de confirmation, se contentent de lire la petite exhortation latine qui est dans leur cérémonial, sans faire d'autre instruction aux assistans qui leur apprenne la nature, l'institution, les effets, les propriétés, & la sainteté de tous ces sacremens, aussi-bien que l'esprit, les intentions, & la vertu qu'il faut avoir pour les recevoir

voir dignement. Il conclut cette matiere importante, en disant que toutes les fêtes & dimanches, ils feront des instructions au peuple pendant la messe en langage vulgaire, & en retranchant toutes les questions inutiles, pour bien inculquer les vérités solides de la morale chrétienne. Je doute qu'on puisse s'expliquer plus clairement sur ce sujet. J'ajoute pour derniere preuve, qu'autrefois l'Évêque étoit obligé de prêcher avant sa consécration en présence du peuple & des Evêques de sa Province, pour voir s'il en étoit capable, & on ne le sacroit point sans cela.

## NEUVIEME QUESTION.

*Un Evêque ne pourroit-il pas s'acquitter de cette obligation, en substituant en sa place d'habiles & savans Prédicateurs ?*

*R.* Puisque la plupart des Conciles que nous avons cités, disent que les Evêques, doivent s'acquitter *en personne* du ministere de la parole, c'est prendre plaisir à se tromper soi-même, que de croire satisfaire à cette obligation en substituant des Prédicateurs étrangers. Que diriez-vous d'un Magistrat qui ne rendroit la justice, d'un

Avocat qui ne plaideroit, d'un Médecin qui ne feroit des ordonnances pour ses malades, que par la bouche d'un autre ? Vous diriez, & avec raison, que les uns & les autres sont des idoles ; qu'ils feroient mieux de quitter leurs charges ; que celui qui prononce les arrêts, est le Magistrat, celui qui plaide est l'Avocat, & celui qui ordonne des remedes aux malades est le Médecin. Tel est le jugement que vous devez porter de ces Evêques qui n'instruisent jamais leur peuple que par la bouche des autres. Car enfin, ou ils sont capables de s'acquitter de cette fonction, ou ils ne le sont pas. S'ils en sont capables, c'est une lâcheté sans excuse, de ne le pas faire. S'ils en sont incapables, ils doivent quitter une charge dont la principale fonction est celle de prêcher & d'instruire, ainsi que parlent les Conciles & les Peres.

In Appen. tome 2. nov. edit. p. 357. de Offic. l. 1. de Virg. c. 1.

L'Evêque, dit saint Ambroise, est obligé de prêcher lui-même, d'une obligation de précepte. Ce n'est que pour cela qu'il est Evêque, dit-il en un autre endroit ; & ailleurs : c'est une nécessité dont il ne peut se dispenser.

Ep. 88.

Saint Fulbert, Evêque de Chartres, nous apprend que le Roi Robert l'ayant prié de donner son suffrage à Francon pour l'évêché de Paris, il répondit naï-

vement à ce saint Roi, que les Evêques aussi-bien que les Apôtres, étant obligés d'être puissans en paroles & en œuvres, si Francon étoit bon Prédicateur, & s'il savoit soutenir sa doctrine par une vie exemplaire, il n'auroit pas de plus grande joie que de se conformer aux justes desirs de Sa Majesté; mais que s'il lui manquoit l'une ou l'autre de ces qualités, rien ne seroit capable de le faire consentir à son élection.

Un savant moderne remarque fort judicieusement, qu'autrefois on auroit trouvé aussi mauvais qu'un Evêque eût manqué un jour de dimanche de prêcher dans son Eglise, & d'y dire la grand-messe, que l'on trouveroit mauvais qu'un Juge ne tînt pas l'audience un jour ordinaire de plaidoyer. Ce qui est conforme à ce que dit saint Augustin de saint Ambroise, qu'il ne manquoit pas de prêcher tous les dimanches.

M. Fleury, inst. au Droit ecclés. 1. p.

Confess. l. 6. c. 3.

Il a été un tems où il n'y avoit que l'Evêque qui prêchât; ni les Diacres, ni les Prêtres ne pouvoient le faire qu'en l'absence de l'Evêque. Je n'entre point dans cette fameuse question, si saint Chrysostome en Orient, & saint Augustin en Occident, ont été les premiers Prêtres qui aient prêché en présence de leur Evêque; je sais qu'il y a

des raisons pour & contre, & l'Histoire Ecclésiastique nous fournit plusieurs faits & divers exemples qui favorisent les deux opinions : mais ce qui est certain, c'est qu'avant St. Augustin, cela étoit inoui en Afrique, comme les Auteurs contemporains nous en assurent; & à l'égard de notre France, on n'en voit aucune trace avant le sixieme siecle. Le deuxieme Concile de Vaison, qui fut célébré plus de cent ans après, dit que saint Augustin est le premier qui ait donné pouvoir aux Prêtres de prêcher dans l'Eglise cathédrale avec la permission de l'Evêque ; ce qui est confirmé par saint Cyprien, Evêque de Toulon, qui nous a donné la vie de l'illustre Archevêque d'Arles saint Cesaire ; & ce fut alors que le peuple commença de s'asseoir au sermon : car auparavant, comme il n'y avoit que l'Evêque qui prêchoit, tout le monde étoit debout par respect pour sa dignité & pour sa personne.

Possid. vit. Aug. c. 5.

Ce changement de discipline, & la coutume de faire prêcher les Prêtres, se sont introduits dans les commencemens pour des raisons justes & légitimes. Tantôt les maladies & les infirmités des Evêques, tantôt leur grand âge, ou d'autres événemens semblables en ont été la cause. Valere fit

prêcher ſaint Auguſtin dans ſon Egliſe d'Hippone, parce qu'étant Grec il avoit de la peine à ſe faire entendre. St. Ceſaire fit prêcher ſes Prêtres dans Arles, parce que l'extrême vieilleſſe où il étoit, ne lui permettoit plus de le faire en perſonne, encore avoit-il ſoin que ce fût ſes propres ſermons qu'ils récitaſſent; afin qu'on pût dire que c'étoit toujours l'Evêque qui prêchoit: mais dans la ſuite l'abus a ſuccédé à une juſte diſpenſe, & beaucoup d'Evêques ayant trouvé cette porte ouverte pour s'exempter du pénible travail de la prédication, s'en ſont preſqu'entiérement déchargés ſur leurs Prêtres.

Cependant comme l'épiſcopat ne peut changer de nature, les mêmes obligations ſubſiſtent encore; & c'eſt ce qui a donné lieu au ſaint concile de Trente, qui comprit bien les ſuites fâcheuſes d'un ſi grand abus, de déclarer, qu'il n'appartenoit proprement qu'à l'Evêque de prêcher, qu'il devoit le faire en perſonne; & que s'il y manquoit, on devoit le punir rigoureuſement, *diſtrictæ ſubjacent ultioni.* Seſſ. 5. de refor. c. 2.

Auſſi voit-on encore à préſent qu'on n'ordonne aucun Evêque qu'on ne lui diſe, en lui mettant les ſaints évangiles entre les mains: *Recevez ce livre; allez, & prêchez le peuple qui vous eſt commis.* Cærem. Epiſc. in conſerv.

Ce n'eſt pas une nouvelle obligation qu'on lui impoſe, on le fait ſeulement ſouvenir de celle qu'il vient de contracter par ſon ſacre, & qui de tout tems a été attachée à ce divin caractere : & comme on ne lui dit pas, faites prêcher au peuple qui vous eſt commis, mais prêchez vous-même, ce ſeroit en vain qu'il croiroit s'acquitter de ce devoir en ſubſtituant des prédicateurs à ſa place.

Je ſais l'excuſe dont la plupart tâchent de couvrir leur négligence. Nous leur donnons, diſent-ils, des Prédicateurs qui s'acquittent de ce devoir mieux que nous ne ferions nous-mêmes; nous avons d'autres affaires. Elle n'eſt point nouvelle cette excuſe, il y a plus de deux cents ans qu'on s'en ſervoit déja fort ordinairement; mais on peut dire qu'elle eſt uſée, depuis qu'un ſaint Prélat du ſeizieme ſiecle l'a réfutée avec tant de force & d'éloquence. Je n'ajouterai rien à ſes paroles, & je ne ferai que les traduire fort ſimplement en notre langue, afin de ne rien ôter à leur énergie.

Stimul. Paſtor. c. 7. par Dom Barthel. des Martyrs.

» Si les Apôtres, dit-il, ont préféré » le ſoin de la prédication à celui des » pauvres & des veuves, combien l'auroient-ils encore plutôt préféré à tous » les procès, & à toutes les affaires du

» monde ? Qu'y a-t-il de plus indigne » que de voir un Evêque s'embarrasser » dans ces occupations toutes séculie» res, & ne donner que très-peu ou » point de tems à la lecture & à la mé» ditation des livres saints, pour se ren» dre capable d'instruire son peuple ? » Mais, disent-ils, nous leur donnons » des prédicateurs qui font mieux que » nous. Ce n'a pas été là le sentiment » de nos Peres, qui ont fait voir com» bien ils préféroient la prédication » d'un Evêque à celle d'un simple Prê» tre, lorsqu'ils disent dans le second » concile de Séville : *Il n'est pas permis* Can. 7. » *à un Prêtre d'enseigner ou d'exhorter* » *le peuple en présence de son Evêque.* » Mais quand il arriveroit que l'Evêque » auroit moins de lumieres & de scien» ce, & moins de facilité à s'expli» quer, il est certain néanmoins que la » parole du pasteur a une force & une » efficace que n'a point celle des autres; » comme le lait de la mere, quoique » peut-être moins bon en soi, est néan» moins meilleur à son enfant que ce» lui d'une nourrice.

C'est ce que disoit ce grand Archevêque, qu'on peut appeller le modele de tous les Prélats de ces derniers tems; & l'expérience fait voir qu'il avoit raison. Car on remarque tous les jours

que peu de paroles d'un Evêque qui aime ſon peuple, & qui parle de l'abondance de ſon cœur, étant ſoutenues par ſa dignité & par ſon exemple, ſervent ſans comparaiſon davantage que de longs diſcours étudiés d'une autre perſonne. Les brebis entendent naturellement la voix de leur Paſteur, diſoit Jeſus-Chriſt, mais elles n'entendent point celle d'un étranger ; c'eſt pourquoi elles ſuivent l'un lorſqu'il les appelle, mais non pas l'autre, quelque effort qu'il faſſe pour les faire venir.

En effet, comme il eſt mieux informé que qui que ce ſoit des déréglemens qui regnent parmi ſon peuple, il ſait appliquer avec plus de lumieres, de circonſpection & de prudence, le remede au mal, & diverſifier tellement ſes inſtructions ſelon la qualité, l'inclination & les diſpoſitions différentes de ſes auditeurs, ce que les autres ne peuvent faire ; d'où il arrive qu'ils parlent preſque toujours en l'air, & ſi en général, qu'on n'en peut tirer que très-peu de fruit. Ce qui a fait dire à saint Gregoire : » Qu'une Egliſe qui » n'a point d'Evêque pour l'inſtruire, » eſt un champ ſec, qui n'étant point » arroſé demeure ſtérile, & ne porte » aucun fruit ; au-lieu que l'Evêque y » étant, c'eſt comme un fleuve qui ſe

L. 4. ep. 37.

» répandant de toutes parts, rend les » ames fécondes, & leur fait produire » des fleurs & des fruits par les eaux » céleſtes qui découlent de ſa prédica» tion & de ſa parole. « Enfin les peuples ſont ſi peu édifiés, lorſqu'ils reconnoiſſent que leur Evêque n'a aucun talent pour la prédication, & qu'il ne ſe met point en peine de l'acquérir, qu'il eſt comme impoſſible que le Prélat n'en reçoive de tems en tems quelque confuſion.

## DIXIEME QUESTION.

*Faut-il qu'un Evêque faſſe toujours des ſermons en forme, & prêche en orateur.*

*R.* Lorſque les conciles obligent les Evêques à la prédication, ils entendent ce mot dans le ſens que les ſaints lui ont donné, c'eſt-à-dire, ſelon qu'il enferme toute ſorte d'exhortations & d'inſtructions, par leſquelles un Paſteur enſeigne la vérité à ſon peuple; ſoit qu'il le faſſe d'un lieu élevé, par des diſcours juſtes, étendus & châtiés, ſoit qu'il le faſſe d'une maniere plus ſimple, plus familiere & plus courte, qui eſt ſouvent plus utile & plus proportionnée à l'intelligence du peuple.

L'obligation indiſpenſable où ſont les Evêques d'inſtruire leur peuple les engage donc à trois choſes. La premiere, à répandre dans leur dioceſe deux ſortes de catéchiſmes, l'un court & facile, qui enſeigne les premiers élémens de la religion, & qui donne d'abord une grande idée du chriſtianiſme; qui faſſe comprendre aux enfans le bonheur qu'ils ont d'être nés dans l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, hors de laquelle il n'y a point de ſalut; qui leur inſpire dès leurs plus tendres années la crainte & l'amour de Dieu, qui ſont le commencement de la ſageſſe; qui leur donne une grande horreur du péché, un ardent deſir de la vertu, & ſur-tout un amour tendre & reſpectueux pour Jeſus-Chriſt qui les a rachetés par ſon ſang, lavés dans les eaux du baptême & adoptés pour ſes enfans, à qui il veut faire part de ſa gloire en leur donnant ſon royaume éternel.

L'autre plus fort & plus étendu, où les perſonnes plus avancées en âge puiſſent apprendre le fond, l'origine & le progrès du chriſtianiſme, la ſainteté à laquelle ils ſont deſtinés en qualité de chrétiens, les moyens par leſquels on peut y arriver, & les diſpoſitions que Dieu demande pour fré-

quenter les facremens, & faire un faint ufage de ces fources de vie ; car il eft honteux de voir les catholiques fi mal inftruits de leur religion, tandis que les païens & les hérétiques n'oublient rien pour fe rendre habiles à défendre l'erreur & le menfonge, & qu'on voit leurs enfans de l'un & l'autre fexe favoir mieux les principes de leur fauffe religion, que ne font la plupart des catholiques, nourris & élevés dans le fein de la vérité.

Après cette tentative, il faut venir à l'inftruction animée de la voix & de la parole. Celle-là n'a été que comme une femence jettée dans les ames, celle-ci la fait germer & fructifier. Elle doit comme la précédente fe diftinguer par rapport aux forts & aux foibles; elle doit être un lait pour les uns, & un pain folide pour les autres. En un mot, l'Evêque ne doit pas fe contenter d'inftruire ceux qui font capables de comprendre les plus hautes maximes de la religion, & les myfteres les plus relevés du chriftianifme ; il faut qu'il s'abaiffe fouvent à des difcours familiers pour les perfonnes groffieres & ignorantes, & qu'il ne dédaigne pas d'inftruire les pauvres & les enfans même, dont le falut lui doit être auffi cher & auffi précieux

que celui des personnes de la premiere qualité.

C'est ainsi que le grand Apôtre en a agi, aussi-bien que tous les plus saints & les plus illustres Evêques qui ont succédé à son ministere. On voit encore dans les ouvrages de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Augustin, de saint Gregoire de Nisse, & de tant d'autres saints Prélats, des discours faits exprès pour les enfans, & pour les personnes les plus grossieres. Là ils leur expliquent en des termes faciles & familiers, les mysteres de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption de Jesus-Christ, & sur-tout le symbole de la foi; car c'est un abus de s'imaginer que pour être sauvé il suffit de savoir sa croyance par cœur, comme un perroquet pourroit l'apprendre; il est nécessaire de l'entendre, d'en comprendre le sens, d'en connoître les suites & les conséquences; & c'est ce qui se fait par ces instructions familieres, dans lesquelles le pasteur s'abaissant jusqu'à la portée des petits, se sert de termes & de comparaisons dont ils soient capables pour faire entrer ces vérités saintes dans leur cœur aussi-bien que dans leur esprit. Ils prennent à leur égard, comme faisoit saint Paul, tantôt la qualité

de pere, tantôt celle de mere, & tantôt celle de nourrice, selon les différens états de la vie spirituelle où ils les trouvent : vie que l'Eglise leur a donnée par le ministere de l'Evêque, mais qu'il est obligé d'entretenir & d'accroître sans cesse par la prédication de la parole.

Il est vrai que l'amour propre ne s'accommode pas de pareils exercices, encore moins l'orgueil du monde, & cette vanité dont les grands ont tant de peine à se défaire. Un Evêque se méprendroit fort s'il croyoit se dégrader en faisant le catéchisme aux enfans & au petit peuple; le concile de Trente l'y oblige, & ne lui permet de se décharger sur d'autres de cette fonction que lorsque de légitimes empêchemens l'en dispenseront : mais on ne voit point que cette sainte assemblée mette au nombre des légitimes empêchemens, tant d'occupations moins importantes, quelquefois étrangeres au saint ministere, qui consument beaucoup de tems & dont les pasteurs pourroient aisément se décharger sur d'autres.

Sess. 24. c. 4. & 7.

Saint Charles qui avoit mieux pris que personne l'esprit du Concile, ne crût pas se déshonorer de faire lui-même les fonctions de Catéchiste, lors-

qu'il fut de retour dans son diocese. On voit ce grand Archevêque, que la noblesse de son extraction, sa qualité de Cardinal, son érudition & sa sainteté élevoient au-dessus de tous les prélats de son tems, parmi les pauvres & les enfans, leur donner, avec les sentimens d'une charité toute divine, le lait de la doctrine chrétienne, & leur apprendre l'a, b, c de la religion. Son oncle Pie IV, en sentit tant de joie, lorsqu'il apprit cette nouvelle, qu'il ne put s'empêcher de la témoigner publiquement, & de dire, en s'adressant aux Prélats qui étoient auprès de lui : *Messieurs, mon neveu nous apprend notre devoir à tous, tant que nous sommes de Pasteurs* *, *& nous montre qu'il n'y a point d'ames sous notre charge, depuis la premiere jusqu'à la derniere, que nous ne soyons obligés de nourrir de la parole de Dieu.*

Augus. de Sales, l. 5. Saint François de Sales qui vint peu de tems après, entra dans les mêmes sentimens. » Comme il étoit persuadé, » dit l'auteur de sa vie, que rien n'étoit » plus capable de contribuer au réta- » blissement des bonnes mœurs que » l'instruction de la jeunesse; il ordon-

* Le Pape Clement XI faisoit lui-même le Catéchisme aux enfans, non-seulement à Rome, mais aussi à la campagne.

» na qu'on feroit dans Annecy & dans
» tout son diocese, les Fêtes & les
» Dimanches le grand catéchisme, &
» qu'on y enseigneroit ceux du Concile
» de Trente & de Bellarmin, afin qu'il
» y eût par-tout une parfaite uniformité
» de doctrine & d'instructions. Pour
» témoigner l'estime qu'il faisoit de
» cette fonction, il en voulut lui-mê-
» me faire l'ouverture, & la continua
» toujours depuis, tant que ses autres
» occupations le lui permirent. L'on
» voyoit ce grand Prélat, dont Rome
» & Paris avoient admiré le savoir,
» & la Cour de France l'éloquence,
» parmi de petits enfans, s'accommo-
» dant à leur portée & à leur foiblesse;
» & les instruisant lui-même avec une
» patience & une douceur qu'on ne
» pouvoit se lasser d'admirer.

» Son exemple fut suivi dans tout
» son diocese. Personne ne trouva
» plus, comme il étoit arrivé jusqu'a-
» lors, cette fonction au-dessous de
» soi, & il n'y eut point de Pasteur
» qui ne se crût obligé de faire par
» lui-même dans sa paroisse, ce que
» le saint Prélat faisoit dans sa ville
» capitale. Pour marquer davantage
» l'estime qu'il faisoit de l'instruction
» de la jeunesse, toutes les fois que
» ses occupations ne lui permettoient

» pas de faire lui-même le catéchif-
» me, il ne s'en repofoit que fur les
» dignités de fa cathédrale, ou fur
» les perfonnes les plus capables de
» fon Clergé. Il arriva de-là que cha-
» cun fe fit une obligation d'affifter à
» fes inftructions, on ne fe contenta
» pas d'y envoyer les enfans, les per-
» fonnes les plus âgées, & les plus
» qualifiées y alloient comme les moin-
» dres du peuple, & appelloient ce-
» la, aller apprendre le chemin du
» ciel. En effet, après qu'on avoit
» donné quelque tems à l'inftruction
» des enfans, le faint Prélat ou celui
» qui tenoit fa place montoit en chai-
» re, & expliquoit d'une maniere ai-
» fée & familiere les principaux points
» de la morale chrétienne. Il n'en fal-
» lut pas davantage pour renouveller
» tout fon diocefe, & le fanctifier.

Il en arriveroit autant dans tous les diocefes, fi tous les Evêques vouloient prendre la même peine, & entrer comme ils doivent, à l'exemple de ces faints Prélats, dans l'efprit de leur miniftere. Ils y font d'autant plus obligés que cela fe fait avec moins de peine, moins de préparation, moins d'étude, & toujours avec beaucoup plus de fruit que n'en produifent ordinairement de grands difcours étudiés, où

le faste de l'éloquence humaine se déploie avec pompe & appareil, & qui souvent n'aboutissent qu'à faire dire : *Voilà un habile homme.* L'oreille y est flattée, mais le cœur n'est point touché, l'esprit même n'y est guere plus instruit ni plus éclairé. On sort de la prédication aussi sec qu'on y étoit entré, & l'on ne voit presque jamais de changement dans les mœurs.

Ce n'est donc qu'une mauvaise honte qui retient la plupart des Evêques, & qui leur fait regarder cette fonction comme au-dessous d'eux. Il faut les guérir de cette maladie ; & rien à mon sens, n'est plus capable de le faire, que de leur mettre devant les yeux les beaux sentimens du pieux Gerson, qu'ils ne peuvent accuser ni de trop de sévérité dans sa morale, ni de défaut de lumieres sur toutes les obligations des Pasteurs.

Ce fameux Chancelier de l'Eglise de Paris, qui s'étoit fait admirer au Concile de Constance, où il avoit soutenu les droits de l'Eglise & de l'Etat avec une fermeté apostolique, & qui étoit pour ainsi dire l'oracle de son siecle, par sa profonde érudition, & par sa piété, ne croyoit pas qu'il fût indigne de lui, de s'occuper à instruire les enfans dans son Eglise. Quel-

ques-uns de ces prétendus esprits forts du siecle, lui en firent des reproches, & lui dirent qu'il avilissoit le doctorat. Ils le pousserent si fort sur ce point, qu'il se crut obligé de se défendre par écrit ; & voici ce qu'il leur dit:

Tract. de Pueris ad Christum trahendis. part. 2. op.

» Nous sommes dans un tems où les » maximes & les pratiques les plus » saintes sont si fort avilies, que si » quelque Prélat ou quelque fameux » Docteur s'occupoit à instruire la jeu- » nesse, on le tourneroit en ridicule, » & on en feroit des railleries, com- » me il m'est arrivé à moi-même. Rien » n'est plus capable de confondre ces » railleries que l'exemple de Jesus- » Christ, qui a dit : *Laissez approcher* » *les enfans de ma personne ; car c'est* » *proprement à eux que le royaume* » *du ciel appartient.* O mon doux Je- » sus ! qui peut après cela avoir honte » de s'abaisser jusqu'à l'instruction des » petits, puisque vous, qui êtes un » Dieu, n'avez pas dédaigné de leur » tendre la main & de les embrasser ? » Donnez-moi un homme spirituel, » qui ne cherche point ses intérêts » particuliers, mais uniquement ceux » de Jesus-Christ ; un homme rempli » de charité, d'humilité & de piété, » éloigné de toutes les pensées de va- » nité & d'ambition, qui sont si ordi-

» naires aux perſonnes du ſiecle, un
» homme dont toute la converſation
» eſt dans les cieux, qui ne puiſſe être
» ni ébranlé par les belles promeſſes,
» ni intimidé par les menaces ; un
» homme ſur qui les attraits des beau-
» tés paſſageres ne faſſent aucune im-
» preſſion, & qui ne ſoit occupé que
» du ſalut des ames, & il comprendra
» ce que je dis.

» Mais un illuſtre Chancélier com-
» me je ſuis, diſent-ils, devroit s'oc-
» cuper de choſes plus importantes.
» Y en a-t-il de plus importantes dans
» le monde, que d'arracher les ames
» de la puiſſance des demons, & de
» les retirer des portes de l'enfer ? Y
» en a-t-il de plus importantes que de
» cultiver & d'arroſer de jeunes plan-
» tes pour en faire quelque jour la
» beauté du champ de l'Egliſe ? Vous
» pourriez faire la même choſe, ajou-
» tent-ils, par de belles prédications.
» J'avoue qu'il y auroit plus d'éclat &
» de faſte, mais moins de profit ; car
» les premiers ſentimens de crainte &
» d'amour de Dieu qu'on inſpire à ces
» jeunes gens, demeurent long-tems
» imprimés dans leurs ames, & leur
» ſervent de préſervatif contre les
» tentations du monde. Venez donc
» à moi, vous tous qui êtes encore

» petits, je m'occuperai avec plaiſir » à vous inſtruire, de votre côté vous » prierez Dieu pour moi, & par cet » innocent commerce de doctrine & » de prieres, nous ſerons les uns & » les autres un ſujet de joie aux An- » ges & aux Bienheureux. « Ainſi parloit ce grand homme.

## ONZIEME QUESTION.

*Vous voudriez donc réduire un Evêque à ne faire que des catéchiſmes ?*

R. Telle étoit l'occupation des Apôtres & des premiers Evêques ; la plupart de leurs diſcours & de leurs inſtructions n'étoient que de bons catéchiſmes. Les homélies ont ſuccédé aux catéchiſmes, & on ſait que ce ne ſont que des inſtructions familieres.

Juſqu'au Pape ſaint Léon, on s'étoit contenté à Rome de pareilles inſtructions ſans apprêt, ſans éclat & ſans éloquence, telles qu'on les faiſoit au tems de la perſécution ; c'eſt pourquoi il ne nous reſte aucuns ſermons, non-ſeulement des Papes ſes prédéceſſeurs, mais même des Evêques des trois premiers ſiecles, ni de ceux qui ont vécu juſqu'au milieu du quatrieme.

Les Ignace, les Irenée, les Athanafe, les Eufebe de Céfarée, & tant d'autres éclatantes lumieres qui ont éclairé l'Eglife durant trois ou quatre cents ans, n'en ont pas agi d'une autre maniere. Les Fideles fe contentoient alors d'écrire les divines vérités qu'ils entendoient de leurs bouches, fur les tables vivantes d'une ame toute pure & toute fainte. Jamais les difcours des Pafteurs n'ont été plus fimples, & jamais auffi ils n'ont tant fait de profit dans les ames. Ils répandoient de la plénitude de leur cœur ce que le Saint Efprit leur fourniffoit fur le champ; & comme il ne trouvoit ni dans leur efprit, ni dans leur volonté aucun obftacle à fes divines lumieres & à fes céleftes mouvemens, il fe communiquoit à eux avec abondance; tous leurs difcours étoient animés de ce feu facré; rien auffi ne réfiftoit à l'ardeur de ces flammes. Heureufe fimplicité des tems apoftoliques!

Les Païens venoient en foule demander le baptême; les Juifs fe convertiffoient; les Chrétiens qui s'étoient un peu relâchés, reprenoient bientôt leur premiere ferveur; ceux qui ne l'avoient jamais quittée concevoient de nouvelles ardeurs: de-là ce courage & cette intrépidité avec laquelle ils

se présentoient aux tyrans, & bravoient les plus affreux supplices; mais aussi que ne peut pas un discours animé de l'esprit de Dieu, soutenu par une vie sainte, & reçu dans un cœur bien disposé?

Saint Gregoire de Nazianze est le premier qui employa les beautés de l'éloquence pour enrichir ses sermons. Il est facile de s'appercevoir en lisant, qu'avant de les prononcer, il les avoit composés, limés, étudiés, écrits & appris par mémoire. Cette nouveauté surprit agréablement les esprits, on en fut charmé; & l'on vit dès-lors une infinité de copistes cachés, & même à découvert, qui les écrivoient tandis qu'il les prononçoit, ainsi qu'il nous en assure lui-même.

Orat. 32. La même chose arriva à saint Augustin en Occident, & à saint Chrysostome en Orient; l'un & l'autre se rendirent très-célebres par leur éloquence & par les beaux sermons qu'ils prononcerent en présence de tout ce qu'il y avoit alors d'habiles gens. Non-seulement les catholiques, mais les hérétiques mêmes employoient des copistes pour écrire par des notes abrégées leurs sermons, en même tems qu'ils les prononçoient, & je ne doute point que ce ne soit à cette innocente

fraude que nous sommes redevables de la conservation de plusieurs pieces de ces grands orateurs, qui nous auroient peut-être échappé, si on n'avoit eu soin de les recueillir précieusement en sortant de leur bouche.

Je n'ai garde de condamner cette pratique; l'éloquence a ses utilités & ses avantages, l'esprit convaincu entraîne plus facilement le cœur, & le porte à suivre ce qu'il admire & ce qui le charme; mais il faut avouer que les discours apostoliques font infiniment plus de fruit dans les ames: aussi ces grands Saints ne faisoient-ils pas toujours des discours étudiés; leur maniere ordinaire de prêcher étoit moins gênée & plus populaire. On voit que saint Augustin étant en chaire prenoit souvent en main la sainte Ecriture, & joignant l'office de lecteur à celui de prédicateur, expliquoit par une espece de paraphrase chaque verset du texte sacré, dont il tiroit d'excellentes moralités pour son peuple, étant bien persuadé que ce qui étoit le plus utile aux auditeurs devoit être jugé le plus glorieux pour le prédicateur.

De diverſ. Serm. 12.

Il nous apprend en un autre endroit qu'un jour ayant choisi un pseaume fort court pour le sujet de sa prédica-

In Pſal. 138.

tion, il ordonna au lecteur de le chanter, afin de prêcher ensuite ; mais soit que le lecteur n'eût pas compris ce que son Evêque lui avoit dit, soit qu'il se fût mépris lui-même, il en chanta un autre fort long ; & saint Augustin se crut obligé de changer de dessein & de parler sur ce pseaume que la divine Providence lui présentoit. Ce sermon néanmoins prononcé sur le champ, est peu différent des autres, si on en excepte un très-petit nombre qu'on voit bien avoir été composés à loisir : ce qui nous fait comprendre que la plupart des prédications de ce grand Saint, étoient sans art, & sans beaucoup de préparation.

Orat. 4. in ep. ad Hebr. On voit aussi dans St. Chrysostome, que souvent il interrompoit son discours pour interroger ses auditeurs, & reconnoître par leurs réponses s'ils avoient profité de ce qu'ils venoient d'entendre. Cette maniere d'agir si familiere, nous fait voir qu'il parloit plus souvent à son peuple en pere, qu'en orateur.

Je voudrois donc, qu'à l'exemple de ces grands hommes, un Evêque, après le catéchisme, se contentât de faire des discours étudiés, savans & éloquens en certaines occasions qui arrivent rarement, comme sont les plus grandes

grandes Fêtes de l'année, l'assemblée des Etats, ou de la Province, la présence des Princes & des Souverains, &c. mais que tout le reste ne fût que de bonnes homélies proportionnées à la capacité des grands & des petits, où tous les points du dogme & de la morale chrétienne fussent expliqués clairement, & d'une maniere touchante & pathétique, aisée & populaire.

Ce n'est pas que dans ces instructions familieres il faille en bannir l'érudition & même l'éloquence, pourvu qu'elle soit naturelle & sans affectation.

Un Prédicateur évangélique, dit saint Chrysostome, & sur-tout un Evêque, doit être docte & éloquent, mais son éloquence & son érudition doivent être telles, qu'elles se puissent répandre sur les peuples sans peine & sans travail. Saint Ambroise étoit aussi de ce sentiment, lorsqu'il disoit que le discours d'un Evêque doit être pur, simple, clair, net, plein de poids & de gravité, sans y affecter l'élégance, & sans y mépriser l'agrément. Telle est aussi l'intention de l'Eglise lorsque dans le sacre de l'Evêque, elle adresse cette priere à Dieu : *Faites, Seigneur, que tous ses discours & ses prédications*

De Sac. l. 4.

L. 1. de Offic. c. 21.

Cærem. Episc.

*ne soient pas remplies de sagesse humaine, mais qu'on y remarque les effets sensibles de l'esprit & de la vertu de Dieu.*

1. Enfin il doit parler en Pere & en Evêque, allier en même tems une tendresse & une charité vraiment paternelle avec l'éclat & l'éminence de la dignité pontificale. Rien de bas ni de rampant dans ses discours; mais aussi rien d'affecté & de trop étudié dans ce qu'il dit en public. Deux extrêmités à éviter; tout doit y être grave, judicieux, solide & conforme à cette autorité & à cette majesté sainte qui est propre à la parole de Dieu, dont il est le dispensateur, & de laquelle son cœur, son esprit & ses expressions doivent être toutes remplies.

Pomer. de vit. contemplat. l. 1. c. 25.

» Le discours d'un Evêque, disoit » un ancien Pere de l'Eglise, est assez » docte, quand il est plein de foi & » ferveur; & il est assez éloquent quand » il est relevé par la sainteté de sa vie. » Ceux qui affectent tant de politesse » & d'éloquence, doivent craindre de » prêcher plutôt pour établir leur ré» putation que pour édifier l'Eglise. » Les fleurs de l'éloquence ne con» viennent pas si bien au sermon d'un » Evêque que ses larmes; & ces gé-

» missemens de son auditoire lui doi-
» vent être plus agréables que les vains
» applaudissemens. Ce ne sont pas les
» délicatesses du discours qu'il faut at-
» tendre d'un Pasteur, mais une doc-
» trine saine, fervente & proportion-
» née aux plus foibles.

C'étoit aussi la pensée de saint Bernard. La tourterelle, dit ce pere, est l'image du Prédicateur; elle gémit plutôt qu'elle ne chante, & elle nous apprend comme nous devons soupirer en cet exil. J'aime à entendre la voix d'un Prédicateur qui ne pense pas à me plaire, afin que je lui applaudisse, mais à me toucher le cœur afin que je me pleure moi-même. In cant. Serm. 59.

Pour en venir là, il faut être un homme d'oraison, & fort versé dans les saintes Ecritures; il faut prier & soupirer beaucoup avant de parler, puis donner de l'abondance de son cœur; c'est saint Augustin qui nous l'apprend. » Un Prédicateur, dit-il, De Doct. Christ. l. 4. c. 5. & 15.
» parle avec d'autant plus ou d'autant
» moins de sagesse, qu'il est plus ou
» moins avancé dans l'amour & dans
» l'intelligence de l'Ecriture. Qu'il
» aime à prier avant de parler, afin
» qu'il donne ce qu'il a reçu d'en-haut,
» & qu'il demande à Dieu que de
» cette multitude d'instructions ou

» d'expressions différentes qui lui peuvent venir dans l'esprit, il lui fasse » choisir celles que lui, qui connoît » le fond des cœurs, voit être les plus » propres pour l'utilité présente de » ceux qui l'écoutent.

Ce saint fonde sa pensée sur ce qui est dit des Apôtres; qu'ils se réserverent uniquement *la priere & le ministere de la parole*. Pour nous apprendre que ces deux fonctions sont inséparables, & que l'une & l'autre appartiennent principalement aux Evêques qui sont leurs successeurs.

Act. 6. 4.

Quoique Jesus-Christ n'eût pas besoin de toutes ces dispositions pour faire de grands fruits dans les ames, & de quelle maniere qu'il eût voulu parler aux hommes, il auroit toujours produit dans leurs cœurs tout ce qu'il auroit souhaité, il n'a pas laissé de s'assujettir à cette méthode pour nous en donner l'exemple. *Je dois prêcher*, dit-il, *parce que je suis envoyé uniquement pour cela*; mais avant de le faire, il se retiroit de la foule du monde pour prier, & passoit souvent les nuits entieres dans ce saint exercice. Alors il paroissoit en public pour donner aux ames la fleur du plus pur froment, & pour y faire descendre cette eau vive, qui venant du ciel, rejaillit

Luc. 4. 43. Matth. 14.

jusqu'au lieu de son origine : aussi l'Evangéliste remarque-t-il que sa maniere de prêcher remplissoit tous ses auditeurs d'étonnement, parce que son discours étoit plein de force & d'autorité. Ibid. v. 32.

Il en seroit de même de tous les sermons des Evêques, s'ils vouloient en agir de la sorte, & on peut dire encore qu'ils y trouveroient leur compte : car sans parler du fruit qu'ils y produiroient dans les ames, ils se feroient estimer, & acquéreroient la réputation d'hommes apostoliques ; ils gagneroient aussi beaucoup de tems. Il en faut pour faire des discours polis & étudiés ; si on ne les apprend mot à mot, on ne les prononce jamais aussi justes qu'ils sont sur le papier, & ils n'ont plus de grace : cependant il n'y a point d'occupation plus stérile & plus ingrate que celle d'apprendre de longs discours par cœur, sur-tout quand on n'a pas la mémoire heureuse. Les accidens qui en peuvent arriver sont terribles ; un seul mot qui ne vient pas, peut vous arrêter tout court en chaire, & c'est un affront auquel un Evêque ne doit jamais s'exposer.

D'ailleurs ces sortes de discours ne sont presque jamais prononcés avec ce zele & cette ferveur qui touche,

tion. Le grand saint Charles s'en servoit aussi ordinairement, & le pieux Archevêque de Brague Dom Barthelemi des Martyrs.

A l'égard des matieres qu'un Evêque doit traiter dans ses sermons, je crois qu'on ne peut mieux faire que de suivre les avis que le premier & le second Concile de Milan donnent à tous les Prédicateurs. Après les avoir avertis de ne jamais rien avancer qui ne soit bien établi sur les fondemens inébranlables de l'Ecriture & de la tradition, ils leur ordonnent d'invectiver souvent, non-seulement contre les mauvaises coutumes, mais aussi contre celles qui n'étant pas absolument mauvaises donnent occasion de pêcher. D'exhorter les peuples, non-seulement à la pratique des préceptes, mais aussi des conseils évangéliques & de la perfection du christianisme. Ils veulent, qu'à l'exemple de S. Paul ils donnent des instructions particulieres à toutes les différentes sortes de conditions & d'âges; qu'ils enseignent aux Peres de famille, qu'ils doivent considérer l'éducation chrétienne de leurs enfans comme leur plus grande affaire en ce monde & le principal moyen de leur salut, & qu'ils sont pires que des païens, s'ils n'ont un soin particulier

de leurs domestiques. Qu'ils doivent apprendre aux riches à fuir l'avarice, & à mépriser les richesses périssables pour gagner le ciel. Représenter aux voluptueux qu'étant enchantés de leurs passions, ils s'engagent par de courtes & cruelles délices en des tourmens éternels. Prêcher le zele de la justice à ceux qui sont obligés de la rendre, & porter tout le monde à faire de grandes aumônes chacun selon son pouvoir, étant certain que le salut ou la damnation de la plupart des gens du monde dépend de leur fidélité ou de leur négligence à accomplir ce précepte, puisque c'est presque l'unique moyen qu'ils aient pour racheter leurs péchés : enfin tout doit tendre dans leurs prédications à tirer les ames de la profonde ignorance où elles sont, à déraciner les abus & les vices, à frapper les esprits de la frayeur des jugemens de Dieu, à leur persuader de s'appliquer sérieusement à leur salut, & à tâcher d'amollir la dureté de leurs cœurs en les portant à une solide conversion & à un véritable changement de vie.

Dans le formulaire d'instructions que St. Charles fit dresser pour les prédicateurs, & qui fut publié dans le second Concile de Milan, on les exhor-

te à parler souvent & avec force contre l'ardeur, la multitude, les artifices & les détours des procès ; contre tant de contrats inventés pour éluder la loi qui défend absolument l'usure ; contre les spectacles, les jeux, les danses, les bals & les comédies ; à porter les fideles à se confesser & à communier, sinon tous les Dimanches, au moins une fois le mois ; mais en Avent & en Carême tous les Dimanches, puisque c'étoit l'ancienne piété des fideles. On veut qu'ils exhortent leurs auditeurs au mépris du monde, à la perfection de la vie chrétienne & à la pratique des conseils ; qu'ils travaillent à faire bannir des écoles tous les livres des païens où il n'y a que des fables ou impies, ou impures, ou au moins inutiles & indécentes à l'instruction de la jeunesse chrétienne. Qu'ils avertissent les fideles, que lorsqu'on sonne les heures canoniales, s'ils ne peuvent venir à l'Eglise, au moins ils fassent quelque priere en particulier, & s'unissent de cœur & d'intention à ce que fait l'Eglise. Enfin qu'ils purifient leur cœur & leur conscience par la contrition avant de venir entendre la messe, s'ils se sentent chargés de quelque péché mortel ; & qu'ils n'aient pas la hardiesse de se présenter devant Dieu

dans un état qui ne pourroit attirer sur eux que son indignation & sa colere. Voilà, ce me semble, suffisamment de quoi exercer le zele du plus fervent Evêque.

## DOUZIEME QUESTION.

*Il semble que toutes les conditions que vous exigez pour être Evêque ne soient point nécessaires, puisque l'Eglise a souvent élevé à cette dignité des enfans dans un âge où ils n'étoient pas capables de concevoir tous ces sentimens.*

R. Il est vrai qu'on trouve dans l'histoire quelques ordinations de cette nature, & fort précipitées. Dans le dixieme siecle, l'Empereur de Constantinople fit élire son fils nommé Théophilacte, Patriarche de cette grande Ville, quoiqu'il n'eût que quinze ou seize ans. Jean XII n'en avoit guere davantage lorsqu'il devint Evêque de Rome ; & lui-même ordonna pour Evêque de Todi un enfant de dix ans. Hugues, fils d'Heribert, Comte d'Aquitaine, fut fait Archevêque de Rheims à l'âge de cinq ans. Ce choix fut approuvé d'Abbon, Evêque de Soissons, & de Bavon, Evêque de Châlons-sur-

Marne. Le Pape Jean X le confirma à l'instance du Roi Rodolphe. On voit de tems en tems quelques autres exemples semblables ; mais on peut dire que si l'Eglise les a vus, elle en a gémi, & ne les a jamais approuvés.

En effet, Cedrenus qui parle de ce Patriarche de Constantinople, avoue que ce fut un intrus ; que l'Empereur son pere usa de violence pour avoir un fils Patriarche ; qu'il agissoit en cela contre les loix de l'Eglise, qu'enfin tous les gens de bien en furent indignés. Aussi n'en parle-t-il lui-même qu'avec douleur. Pour le Pape Jean XII, on sait ce qu'il a été. Sa vie & sa mort rendent témoignage que c'étoit un impie. Les armes, le sang & le carnage furent les voies dont il se servit pour envahir le siege de saint Pierre ; & autant de degrés qui l'éleverent sur le trône dont la justice divine le précipita bientôt après, par la fin du monde la plus tragique, après avoir gouverné, ou plutôt souillé l'Eglise par toutes sortes de crimes, l'espace de huit ou dix ans.

Cedr. & Baron. ad an. 933.

Il y a plus de sujet de s'étonner du choix qu'on fit d'Hugues à l'âge de cinq ans, pour être Archevêque de Rheims : & de l'approbation des deux Evêques ses suffragans : mais qui ne sait que

dans les Cours des Princes, il y a toujours des gens dévoués à toutes leurs passions ; des gens qui n'ont d'autre occupation que de louer tout ce qu'ils font, & tout ce qu'ils disent, jusqu'à canoniser leurs défauts : c'est un malheur lorsque parmi ces sortes de personnes, il s'y trouve des Evêques, dont le rang & le caractere devroient leur donner un éloignement infini de ces bassesses. Ils peuvent s'assurer que tôt ou tard on leur rendra justice, & que l'histoire ne taira pas leurs lâches complaisances. C'est ce qui est arrivé dans l'affaire dont nous parlons. Tous les historiens la dépeignent avec des couleurs qui font sentir de quoi étoient capables ces Evêques de Cour.

Baron. ad an. 925. Flodoard. l. 4. c. 2.

Tel étoit Luteric, Archevêque de Sens, qui pour flatter la passion de certaines personnes de qualité, avoit ordonné un jeune homme, & l'avoit fait Evêque : mais il trouva dans la personne du généreux Evêque de Chartres saint Fulbert, un rigide censeur de sa conduite, & il en reçut une réprimande si forte & si énergique, quoiqu'il fût son Métropolitain, que je ne crois pas que l'envie l'ait jamais pris depuis ce tems-là de tomber dans une telle faute.

Fulb. ep. 28.

Saint Bernard n'étoit pas d'humeur non plus que saint Fulbert, à souffrir de pareils abus, qui n'étoient que trop fréquens en ce tems-là. Soit qu'Henri, Archevêque de Sens y eût part, soit que l'ayant pu empêcher il ne l'eût pas fait, le saint lui en adresse ses plaintes, dans des termes qui font voir combien il en étoit touché. » On voit, » dit-il, de jeunes écoliers passer de » la poussiere des classes dans les pla- » ces les plus éminentes de l'Eglise, » & de dessous la férule s'élever jus- » ques sur la tête des Prêtres : plus » aises d'avoir secoué le joug d'un pré- » cepteur que d'être devenus les maî- » tres de l'Eglise. Quelque industrie » que vous ayez pour tirer vos avan- » tages de ces désordres, & pour en » faire votre cour auprès des grands, » je ne puis cependant m'empêcher de » vous dire avec le Sage : *Malheur à* » *toi, terre, dont le Roi est un enfant.* Ep. 42. Eccles. 10. 16.

En effet si, selon le langage de l'écriture, un royaume est à plaindre lorsqu'il est gouverné par un enfant, l'Eglise, qui est proprement la terre des vivans, l'est encore davantage, lorsque ceux qui possedent le sacerdoce royal, & qui devroient vivre de la vie, non-seulement des hommes & des anges, mais de Dieu même, ne sont

que des enfans par leur âge, par leurs inclinations, & par leurs actions basses & puériles, indignes de la sagesse, non-seulement de Dieu, mais des hommes mêmes. Aussi est-ce la plaie dont Dieu menace par son Prophete de frapper son peuple. *Je leur donnerai*, dit-

Is. 3. 4. il, *des enfans pour princes.*

Ep. 290. Le même saint, dans cette sanglante lettre qu'il écrivit à Rome contre le Cardinal Jordain des Ursins, Légat du saint Siege, l'accuse entre autres choses d'avoir scandalisé l'Eglise, en conférant de toutes parts des dignités ecclésiastiques à des jeunes enfans, parce qu'ils étoient de qualité, beaux

Ep. 271. & bienfaits. Nous avons vu qu'il avoit refusé au meilleur de ses amis de le servir dans une pareille occasion, ne pouvant se résoudre, disoit il, à perdre les bonnes graces de Dieu, pour faire plaisir à un homme en élevant un de ses enfans à l'épiscopat contre l'ordre de Dieu.

La premiere regle que nous ayons sur ce sujet, est du Pape Sirice, c'est-

Ep. 1. c. 9. à-dire dès l'an 386 de notre salut. Ce saint Pontife défend qu'on éleve personne à l'épiscopat avant l'âge de quarante-cinq ans, encore veut-il que celui qu'on destine à cette charge, soit entré dans la cléricature dès son enfan-

ce, ou au moins dès son baptême, afin que l'innocence n'ait point été ternie par l'air contagieux du siecle. Le Pape Zozime ordonna la même chose en 417. Ep. 1. & 2. 3.

Le concile d'Agde, tenu en 506, Can. 16. 17. est le premier qui ait réglé l'âge des Evêques à trente ans : ce qui fut confirmé par le quatrieme concile d'Arles. Can. 1. La raison qu'en apporte saint Isidore de Séville, De Eccl. Offic. l. 2. c. 5. 7. est que Jesus-Christ lui-même a attendu jusqu'à cet âge pour faire les fonctions de son divin sacerdoce : mais c'est pour la même raison que l'Empereur Justinien veut qu'on attende jusqu'à trente-cinq ans; Cod. de Episc. & Cler. l. 9. n'étant pas juste, dit ce Prince, que ceux qui n'ont ni la sainteté ni la sagesse de ce divin Sauveur, commencent aussi-tôt que lui à exercer son ministére.

C'est peut-être dans cette vue que saint Boniface refusa constamment l'évêché qu'on lui avoit donné; Sur. die 5. Jun. parce que, disoit-il, il n'avoit pas encore cinquante ans, ainsi que les canons de l'Eglise le demandoient : car effectivement on ne voit aucun canon qui ait fixé l'âge de l'épiscopat à cinquante ans; si ce n'est peut-être qu'il voulût donner ce sens aux ordonnances des Papes Sirice & Zozime, qui vouloient qu'on eût quarante-cinq ans

passés avant d'être Evêque. L'Eglise de France a toujours tenu ferme pour l'âge de trente ans ; & a empêché autant qu'elle a pu qu'on ordonnât aucun Evêque avant ce tems. Nous en voyons les canons dans le Concile de
Can. 2. Toul de l'an 1056; & peu de tems après un Evêque du Mans, nommé Hildebert, fit voir avec quel zele on devoit observer une loi si juste & si raisonnable, ayant refusé généreusement d'assister à l'ordination d'un Evêque d'Angers, parce qu'il n'avoit pas encore cet âge. Il n'en demeura pas là; mais ne pouvant contenir son zele, il lui écrivit une lettre admirable, où avec une force mêlée de douceur
Ep. 9. c. 12. & de sagesse, il lui montre : » qu'une » trop grande jeunesse est plus propre » à donner de l'appréhension & de la » défiance que du respect. Qu'Ezechiel » commence sa prophétie par le té» moignage qu'il se rend lui-même » d'un âge proportionné à une fonc» tion si relevée ; que le fils de Dieu, » quoiqu'il aimât plus saint Jean que » saint Pierre, donna néanmoins à ce» lui-ci la principauté du sacerdoce, » à cause de son âge, laissant cet exem» ple mémorable à son Eglise de ne » point préférer les jeunes aux anciens; » qu'enfin le fils de Dieu même écouta

» les docteurs à l'âge de douze ans, &
» ne commença qu'à l'age de trente à
» faire les fonctions de docteur & de
» maître.

Ce réglement de l'Eglise de France fut approuvé à Rome, & on y résolut de le faire passer dans toute l'Eglise. C'est pourquoi le treizieme concile de Latran, tenu sous Alexandre troisieme en 1177, le confirma, & défendit d'élire aucun Evêque qui n'eût trente ans accomplis. Cent ans après, Gregoire X renouvella ce décret dans le concile de Lyon, tenu en 1274; & nous voyons de pareilles défenses, dans le concile d'Auch, tenu au commencement du quinzieme siecle.

Can. 13.

Cap. 10.

Les choses en demeurerent là jusqu'au concordat de Léon X & de François premier. Le Roi faisoit tant de graces au Pape, & le mettoit en possession d'un si beau revenu par cet accord, que le saint Pere ne put refuser quelques privileges à l'Eglise Gallicane. Celui d'élire des Evêques à l'âge de vingt-sept ans, en fut un, & les Etats de Blois le confirmerent : mais qui peut ignorer combien on s'est opposé en France à l'exécution du concordat; les peines étranges qu'ont eu les Rois à le faire passer; & pour ne rien dire que du sujet que nous traitons, les

Ordon. de Blois, art. 2. 29.

États d'Orléans tenus en 1560 dérogerent formellement à l'article qui permettoit de posséder des évêchés à l'âge de vingt-sept ans, & ordonnerent qu'on garderoit l'ancienne coutume du royaume qui demandoit trente ans. Aussi voyons-nous que tous les réglemens qui ont été faits depuis ce tems-là, & toutes les bulles des Papes qui en ont parlé, ne disent mot de ce privilege, & ordonnent en général, & sans aucune exception qu'il faut trente ans accomplis pour être Évêque. Telle est la bulle de Gregoire XIV, qui commence par ces paroles: *Opus apostolicæ servitutis, &c.*

On doit conclure de tout ceci, que si on a vu quelquefois de jeunes gens dans les premieres dignités de l'Eglise avec des dispenses de Rome, ces exemples scandaleux ne doivent servir qu'à rendre plus déplorable ce renversement des canons, & non pas à autoriser ces désordres: mais ce qui releve infiniment la dignité du saint Siege, c'est que tout ce qu'il y a eu de Papes un peu zélés pour l'honneur de l'Eglise & le maintien de ses loix, se sont fait un devoir de refuser absolument les Rois & les Princes qui leur ont fait de pareilles demandes, quoiqu'ils prévissent que leur refus seroit capable de

leur attirer quelque persécution, aimant mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Le Roi d'Arragon ayant demandé à Sixte IV l'archevêché de Saragosse pour son fils naturel qui n'avoit guere que six ou sept ans, ce Pape lui répondit avec beaucoup de générosité, que ni lui ni le sacré College n'avoient pu se résoudre d'accorder une grace, qui devoit jetter ceux qui l'accorderoient, & celui qui l'obtiendroit, dans la disgrace de Dieu & dans la damnation éternelle; en même tems il nomma un Cardinal à cet évêché. Ce coup parut hardi à toute l'Europe, parce que le Roi d'Arragon n'étoit pas d'humeur à souffrir un refus, quoique très-juste. Le Pape qui le savoit, ne manqua pas aussi d'ajouter à sa lettre : *Nous sommes disposés à souffrir toutes sortes de persécutions pour une si bonne cause, & nous aimons mieux tout perdre ce que nous avons en ce monde, que de perdre notre ame.* Ce trait de grandeur & de générosité lui attira les louanges de tous les gens de bien. Heureux s'il fût toujours demeuré dans ces sentimens; mais hélas! qu'il y en a peu qui soient à l'épreuve des mauvais traitemens. Le Prince qu'il avoit refusé s'en ressentit, il fit une cruelle persécution au Car-

dinal à qui le Pape avoit donné l'Eglise de Saragosse, & menaça d'aller mettre tout à feu & à sang dans l'Etat Ecclésiastique. Il n'en fallut pas davantage pour déconcerter Sixte IV, il donna enfin à cet enfant l'archevêché qu'on demandoit pour lui, & flétrit ainsi la gloire de sa premiere fermeté par une lâche & pernicieuse complaisance.

Spond. ad an. 1473. n. 17. Le savant Evêque de Pamiers, qui rapporte cette histoire, dit que ce fut le premier exemple de cette espece de dispense; mais il ajoute aussi-tôt qu'on doit plutôt la nommer une dissipation des loix & des canons, également dangereuse pour les Rois & pour les Papes.

Pie II fut plus heureux à l'égard de Charles VII Roi de France. Ce Prince lui avoit demandé l'évêché de Castres pour le Comte de la Marche, qui étoit du sang royal, mais qui n'avoit encore que dix-neuf ans. Le Pape ne se fit pas une affaire de le refuser; & afin qu'il ne le trouvât pas mauvais, il le fit souvenir adroitement qu'ayant autrefois demandé & obtenu de Nicolas V un évêché pour une personne qui n'en avoit pas l'âge, il avoit lui-même désapprouvé la facilité excessive de celui qui avoit accordé ce qu'il n'avoit demandé que par-

ce qu'il espéroit de ne le point obtenir. Nous savons, mon très-cher Fils, ajoute le Pape, d'une maniere extrêmement fine & délicate, que les Rois ne peuvent pas souvent refuser leurs prieres & leur médiation; mais qu'ils ne sont nullement fâchés si les Papes n'écoutent point les prieres forcées, & s'ils satisfont plutôt à l'intention des Rois qu'à leurs paroles.

Rainald. ad ann. 1459. n. 77.

La conduite de Pie V dans ces occasions, fut encore plus généreuse & plus digne du zele apostolique qui sied si bien à un grand Pape. Le fils du Duc de Brunswick avoit été élu Evêque d'Halberstad par la plus grande partie des Chanoines de cette Eglise; ce choix fut fort agréable au Prince qui prit l'affaire à cœur, & en écrivit aussi-tôt à Rome avec le Chapitre, pour obtenir du Pape la dispense d'âge; car le nouvel Evêque n'avoit que dix ou douze ans. Voici la réponse qu'y fit ce saint Pontife; nous l'insérons ici d'autant plus volontiers, qu'elle est fort rare, & qu'on n'en trouve presque plus de copies.

» Après avoir fait quelque réflexion » à la demande que vous nous faites, » dit-il aux Chanoines, nous n'avons » pu nous empêcher d'être surpris du » choix que vous venez de faire pour

» votre Evêque. Nous voyons bien les » raiſons que vous avez eûes : mais nous » remarquons auſſi que vous avez fait » plus d'attention aux intérêts tempo- » rels de votre Egliſe qu'à ſon avan- » tage ſpirituel ; nous chériſſons ſans » doute le Duc de Brunſwick, comme » un Prince fort pieux & fort catholi- » que, & nous n'ignorons pas les égards » que nous devons avoir pour ſa per- » ſonne ; nous ſommes auſſi pleins » d'affections pour ſon petit-fils que » nous ſouhaitons être quelque jour un » digne rejetton de cette illuſtre fa- » mille : mais notre affection & notre » amour ne vont pas juſqu'à bleſſer » notre conſcience & l'honneur du ſaint » Siege. Ce ſeroit une choſe indigne » de nous, & qui apprêteroit à rire » aux ennemis de la religion, que de » mettre un enfant à votre tête, & de » lui faire confier le gouvernement de » votre Egliſe. Quelle raiſon en pour- » rions-nous rendre à Dieu au jour ter- » rible de ſon jugement ? Où eſt votre » prudence dans une affaire d'une ſi » grande conſéquence ? Nous vous » louons de vous en être rapportés au » jugement du ſaint Siege, mais nous » aurions ſouhaité que vous euſſiez fait » paroître dans votre élection plus de » piété & plus d'eſprit de religion ; au-

» lieu que nous voyons avec regret que
» vous n'avez agi que par des vues hu-
» maines : il faut ſonger dans le tems
» où nous ſommes à vous donner un
» homme pour Evêque, & non pas
» un enfant. Ainſi nous vous exhor-
» tons avec toute l'affection poſſible,
» & toute l'autorité que nous donne
» notre charge, de n'avoir égard qu'à
» l'honneur de Dieu & au ſalut des
» ames dans le choix que vous devez
» faire d'un Evêque ; prenez une per-
» ſonne qui ſoit propre à remplir cet-
» te place, & qui puiſſe par ſon érudi-
» tion & ſa capacité, par ſa religion
» & par ſon zele, faire honneur à
» votre Egliſe. Il y va de votre con-
» ſcience, il y va du ſalut des peu-
» ples. Que vous profitera de penſer
» au temporel & de négliger le ſpiri-
» tuel ? Croyez-moi ſi vous avez un
» ſaint & ſavant Evêque, il ſaura
» bien défendre les droits de votre
» Egliſe, quand il ne ſeroit pas de ſi
» grande qualité. Toutes les héréſies
» & la perte des biens temporels de
» la plupart des Egliſes, ne ſont-elles
» pas venues de la corruption des
» mœurs des Evêques & des autres
» Eccléſiaſtiques ? &c.

Après que le ſaint Pontife a fait cette charitable correction aux chanoi-

nes d'Halberſtad, il ne parle pas avec moins de vigueur au Duc de Brunſwick.

» Nous ſupplions inſtamment votre » Alteſſe, lui dit-il, de vouloir bien » faire une ſérieuſe réflexion ſur les » obligations où notre devoir paſtoral » nous engage, ſur les tems malheu- » reux où nous nous trouvons, & ſur » les beſoins de l'Egliſe d'Halberſtad. » Quel ſcandale ſeroit-ce, non-ſeu- » lement pour les Catholiques, mais » auſſi pour les ennemis de l'Egliſe, » de donner un évêché à un enfant? Je » vous avoue que je ne pourrois pas, » ſans rougir de honte, en faire ſeule- » ment la propoſition à nos freres les » Cardinaux. Penſons, je vous prie, » mon cher Fils, que vous & moi de- » vons bientôt aller rendre compte à » Dieu de toute notre conduite; & vous » probablement encore plutôt que moi, » puiſque vous êtes beaucoup plus âgé. » Lorſque Dieu nous demandera à » l'un & à l'autre quelles raiſons nous » avons eu de faire une telle promo- » tion avant le tems & contre les ſaints » canons, que pourrons-nous lui ré- » pondre, puiſque votre fils n'a au- » cune des qualités que les loix de » l'Egliſe demandent pour être Evêque, » & que ſon âge ne lui permet pas » même d'en avoir aucune? Il eſt vrai

» que

» que nous concevons de grandes es-
» pérances de cet enfant, étant né
» d'une illustre famille & si pleine de
» piété; mais au moins faut-il attendre
» qu'il soit en âge de comprendre ce
» qu'il fait, & de connoître son enga-
» gement aussi-bien que la pesanteur
» de la charge qu'on lui impose. Lors-
» qu'il sera en cet état, & que nous
» reconnoîtrons qu'il ne dégénere point
» de la vertu de ses ancêtres, & sur-
» tout qu'il suit vos traces, & les grands
» exemples de religion que vous avez
» toujours donnés, croyez que le saint
» Siege se fera un plaisir de le combler
» d'honneurs & de dignités: ainsi nous
» vous demandons en grace de ne plus
» faire d'instance pour obtenir une cho-
» se que nous ne saurions vous accor-
» der sans offenser Dieu & les hom-
» mes, ni nous la demander sans bles-
» ser votre conscience. Il n'est pas mê-
» me à propos pour l'honneur de votre
» fils que cela se fasse ainsi: mais si
» vous m'en voulez croire, après avoir
» remercié le Chapitre d'Halberstad de
» l'affection qu'il vous a témoigné en
» ceci, vous serez le premier à l'exhor-
» ter de se choisir un Evêque selon les
» canons de l'Eglise, &c.

Quelles terribles vengeances Dieu n'a-t-il point exercées sur ceux qui en

ont agi autrement & qui ont méprisé des loix si saintes? On n'a qu'à se souvenir de ce qui arriva à Liege dans le quinzieme siecle. Les Chanoines de ce fameux Chapitre, croyant avoir besoin du Duc de Bourgogne pour se maintenir dans la tranquillité dont ils jouissoient, élurent pour leur Evêque Jean de Baviere, beau-frere de ce Duc, qui desiroit avec passion le faire entrer dans l'état ecclésiastique, afin de s'emparer de ses états.

Varillas, Hist. de Louis XI. l. 4.

Jean de Baviere, qui étoit un jeune Prince de quatorze ou quinze ans, voyant qu'on lui donnoit une souveraineté spirituelle attachée à un état considérable & de grande étendue, qui lui fourniroit les moyens de vivre en aussi gros Seigneur que s'il eût eu tous les biens de son pere, se consola de l'injustice qu'on lui faisoit, & se soumit à la volonté de ses parens, en acceptant l'évêché de Liege.

Mais comme il n'avoit aucune inclination pour l'état ecclésiastique, il ne fut pas long-tems sans se laisser aller à toutes sortes de débauches. Les Chanoines de saint Lambert supporterent patiemment son humeur volage & libertine jusqu'à ce qu'il eût l'âge de prendre les ordres sacrés ; alors ils le presserent vivement de s'y engager. Le

jeune Prince éluda tant qu'il put leurs importunités ; enfin ne pouvant plus reculer, il leur déclara nettement qu'il prétendoit jouir toute sa vie du temporel de son bénéfice sans se mêler du spirituel, dont il laisseroit l'administration à quelque Evêque titulaire.

Une réponse si peu canonique leur donna lieu d'agir contre lui par les voies de la justice ; quoique la conjoncture fût un peu fâcheuse, parce qu'il y avoit alors deux Papes. Ils s'adresserent premiérement à celui de Rome, qui étoit Gregoire XI, & ils en furent rebutés ; parce que ce Pape avoit besoin de la maison de Bourgogne pour le maintenir, & n'avoit garde de la choquer. Ils eurent donc recours à celui d'Avignon qu'on nommoit Benoît XII, lequel leur permit de procéder à une nouvelle élection ; ils choisirent une personne de leur corps.

Le jeune Evêque protesta de nullité & d'attentat contre cette assemblée, & se pourvut en Cour de Rome. On prit les armes de part & d'autre ; la maison de Bourgogne ne manqua pas de secourir l'Evêque. On en vint à la bataille, & plus de trente mille hommes y périrent du côté des Liégeois.

C'étoit un avertissement que Dieu leur donnoit d'être plus sages une au-

tre fois, & de ne pas préférer, comme ils avoient fait par des vues toutes humaines, leurs intérêts temporels à ceux de l'Eglise, au grand mépris de ses ordonnances; mais ils n'en surent pas profiter, & retomberent peu de tems après dans la même faute.

Jean de Baviere ayant joui plus de trente ans de la fausse paix que sa victoire lui avoit procurée, puisqu'il ne changea jamais de vie, obtint sur ses vieux jours des Chanoines de saint Lambert, partie par menaces, partie par caresses, la permission de se donner un successeur. Il en choisit un qui lui étoit en tout fort semblable : ce fut Louis de Bourbon, cadet de la branche aînée de cette maison. Le Chapitre y consentit, & ce jeune Prince se vit Evêque de Liege presque à l'âge que son prédécesseur l'avoit été.

La punition suivit de près un mépris si scandaleux des loix canoniques, & l'histoire de tous les siecles n'a point d'exemple si terrible que celui-ci de la vengeance divine sur un grand peuple, pour le péché d'un seul Chapitre.

Louis de Bourbon ne cacha point le dessein qu'il avoit de vivre d'une maniere encore plus licencieuse que n'avoit été celle de son prédécesseur, & les Liégeois scandalisés de l'impudi-

cité publique de leur Prélat, résolurent de s'en défaire; mais leur aveuglement fut tel, qu'ils y procéderent par les mêmes voies dont ils s'étoient soumis à l'égard de son prédécesseur, quoiqu'elles leur eussent si mal réussi. Ainsi après avoir inutilement sommé leur jeune Evêque de prendre les ordres sacrés, & n'avoir pas eu plus de satisfaction du Pape Pie II, qu'ils en avoient eu de Gregoire XI, ils prirent le tems que leur Evêque se divertissoit dans la ville de Tongres, l'y assiégerent, le firent prisonnier, & le menerent à Liege, bien résolus de ne lui point donner la liberté qu'il n'eût fait tout ce qu'ils souhaitoient de lui.

Le Duc de Bourgogne irrité de l'insulte qui avoit été faite à son parent & à son ami, entre dans la Province de Liege avec une puissante armée, commence par mettre le siege devant Dinan, & cette ville audacieuse qui se vantoit d'avoir soutenu dix-sept sieges contre des Rois & des Empereurs sans avoir jamais été forcée, à cause de la hauteur de ses murailles & de l'épaisseur de ses remparts, fut en peu de jours réduite dans l'état du monde le plus déplorable, par ce Prince, dont la justice divine se servoit pour venger ses droits; il réduisit en poudre à coups

de canon tous ces puiſſans murs, il y entra de vive force, il la donna au pillage à ſes ſoldats, fit égorger tous ſes habitans, & noyer ceux qui avoient échappé à la fureur du ſoldat, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, & fit mettre enſuite le feu à toutes les maiſons.

Les Liégeois qui étoient venus au nombre de trente mille pour ſecourir leurs alliés, n'eurent que le tems de ſe retirer au plutôt dans leur ville. De-là ils envoyerent implorer la clémence du vainqueur, mirent leur Evêque en liberté, promirent de faire tout ce qu'on voudroit; mais il y a un tems où Dieu n'écoute plus le pécheur. On fût inſenſible à leurs larmes & à leurs prieres; on les aſſiege, on les ſerre de près; ils ſe défendent en déſeſpérés; mais enfin après un ſiege de vingt-cinq jours la ville fut emportée d'aſſaut. Tout nage dans le ſang, plus de cinquante mille hommes périrent par le fer, & preſque autant de femmes par les eaux où elles furent jettées. Telles furent les ſuites du choix irrégulier que les Chanoines de ſaint Lambert avoient fait d'un enfant pour leur Evêque. Lui-même fut poignardé peu de tems après par le meilleur de ſes amis, lorſqu'il couroit le piſtolet à la main &

l'épée au côté ſur quelques bourgeois qui l'avoient inſulté.

Si Dieu ne châtie pas toujours d'une maniere ſi ſenſible de pareilles fautes, c'eſt qu'il ſuppoſe que les hommes devroient être ſages après tant d'exemples qu'il en a déja faits ; mais la punition qu'il leur réſerve en l'autre vie eſt d'autant plus à craindre qu'elle aura été différée plus long-tems.

---

# CHAPITRE QUATRIEME.

## *Des diſpoſitions immédiates à l'Épiſcopat.*

---

## PREMIERE QUESTION.

*Quelle eſt la premiere choſe que doit faire une perſonne qu'on vient de nommer à un évêché ?*

*R.* APrès s'être examiné ſérieuſement ſur ſa vocation, ſur ſa vertu & ſur ſa capacité, ſuivant les regles que nous venons de preſcrire ; s'il a ſujet de croire que ſa vocation eſt toute de Dieu, qu'il a le mérite & les talens néceſſaires pour s'acquit-

ter dignement d'une charge si pesante, la premiere chose qu'il doit faire est de se retirer du monde, & se cacher pour quelque tems dans la solitude.

Quoique Jesus-Christ, dès le premier moment de sa conception, eût plus de mérite, de vertu & de lumiere que tous les Docteurs du monde, il voulut néanmoins, dit saint Bernard, se tenir caché l'espace de trente ans dans une vie retirée, pour se disposer aux fonctions de son divin ministere. Avoit-il besoin de cette préparation, demande ce grand saint? N'étoit-il pas au-dessus de toutes les foiblesses dont les hommes sont capables, lorsqu'ils se trouvent dans quelque poste éminent? Avoit-il quelque chose à craindre des périls qui environnent ceux qui passent leur vie dans les fonctions éclatantes? Nullement; mais il vouloit nous instruire par son exemple, & confondre l'impudente hardiesse de tant de jeunes Ecclésiastiques qui, n'ayant ni la sainteté, ni les lumieres de ce divin Sauveur, viennent du monde & du milieu de sa plus grande corruption, faire les plus augustes fonctions de l'apostolat, prêcher l'Evangile, remettre les péchés, parler, instruire, dogmatiser, avant que de s'être préparés dans la solitude par la pratique de

Serm. 1. de Epiph.

toute sorte de vertus à un ministere si redoutable.

Les saints Docteurs de l'Eglise ont tenu le même langage, lorsqu'ils ont recherché les causes qui avoient obligé la divine Providence à retenir si long-tems saint Jean-Baptiste dans le désert, avant que d'exercer les fonctions de sa charge.

» Il falloit, dit saint Gregoire de Nisse, que celui que Dieu avoit en- Lib. de Virg. c. 6.
» voyé au monde pour y paroître dans
» l'esprit & la vertu d'Elie, fût tout
» occupé des vérités éternelles, ainsi
» que ce grand Prophete; & rien ne
» contribue davantage à cette heureuse
» situation, qu'une séparation entiere
» & générale du commerce des hom-
» mes; puisque nous voyons tous les
» jours par une funeste expérience, que
» nos sens se corrompent dans le tumul-
» te du monde; que les especes & les
» phantômes des vanités & de tous les
» autres objets ou dangereux ou inu-
» tiles, prennent la place des vérités
» solides, & qu'après avoir trompé
» nos sens, ils portent l'erreur & la
» confusion jusques dans l'esprit, le
» rendent incapable de juger saine-
» ment des choses & de discerner le
» véritable bien d'avec celui qui n'en
» a que les lueurs & les apparences. Il

» s'agiſſoit donc, pourſuit ce ſaint, de
» former un homme qui fût ſans paſ-
» ſion, un homme qui fût tout en eſ-
» prit dans le ciel, & qui ne tint rien
» de la contagion de la terre, ni des
» foibleſſes de notre nature. La ſain-
» teté de ſon miniſtere demandoit ce-
» la; mais ce n'eſt pas en converſant
» avec les hommes qu'on acquiert ces
» divines qualités, pour peu même
» qu'on y ait demeuré, on ſe trouve
» preſque incapable d'arriver jamais à
» un état ſi ſublime.

La pénitence que Jean-Baptiſte devoit prêcher dans le monde, diſent-ils, étoit encore un puiſſant motif pour le retenir long-tems dans le déſert, & l'engager dans cette vie auſtere qu'il y pratiquoit : car quelle apparence de prêcher aux autres ce qu'on ne fait pas ſoi-même? Vivre dans les délices, & dire au monde qu'il faut vivre dans la pénitence; jouir des douceurs qui ſe trouvent dans les converſations, & vouloir en même tems perſuader aux autres la néceſſité de la retraite & de la ſéparation du monde; paſſer ſes jours dans l'abondance & dans la bonne chere, & aimer prêcher la pauvreté & l'abſtinence, ſont des choſes qui frappent tellement l'imagination, & qui choquent ſi fort l'eſprit, quoiqu'elles

ſoient fort ordinaires dans notre ſiecle, qu'il ne faut pas s'étonner ſi la plupart des prédicateurs font ſi peu de fruit dans les ames.

Si ce divin précurſeur, dit ſaint Jerome, reſta dans le déſert pour fuir le tumulte des villes & l'embarras du monde, il le fit encore pour une fin plus relevée & pour des motifs plus ſpirituels. Etant deſtiné à voir le Sauveur du monde, il crut tout le reſte indigne de ſes yeux. Il choiſit un air plus pur & plus exempt de la corruption du ſiecle, une demeure où il pût contempler le ciel avec plus de liberté, ſe familiariſer, pour ainſi dire, avec le Créateur, s'occuper à la contemplation des choſes céleſtes, s'entretenir avec les Anges, parler à ſon Dieu, l'entendre lorſqu'il lui diſoit comme à Moïſe : *Me voici* ; & rendre par tous ces ſaints exercices, ſa voix digne d'être l'organe du Verbe, en la ſanctifiant ſans ceſſe par ſes divins cantiques, juſqu'à ce que le tems de ſa fonction fût arrivé. Origene en parle de même. Hom. 21 in Luc.

In Luc. c. 3.

Enfin Jean-Baptiſte étoit une voix, diſent les autres, c'eſt-à-dire, un Prédicateur ; en cette qualité il devoit crier, *clama* : mais c'étoit une voix humble qui n'avoit pas la préſomption de crier d'elle-même ; elle devoit l'ap-

prendre de Dieu. *Quid clamabo?* Or ce n'est proprement que dans la solitude que Dieu instruit les ames, qu'il leur parle au cœur, & qu'il leur apprend quelles sont les vérités qu'elles doivent annoncer à son peuple. Il ne faut donc pas s'étonner si Dieu a retenu si long-tems dans le désert cet admirable Prédicateur avant que de le faire paroître sur le théatre du monde. Plus les vérités qu'il devoit annoncer étoient grandes & relevées, plus son séjour dans la solitude devoit être long : aussi voyons-nous qu'à son exemple, toutes ces grandes lumieres dont Dieu s'est servi dans la suite pour éclairer le mon- & instruire les Chrétiens, tels qu'ont été saint Chrysostome, saint Augustin, saint Jerome, saint Gregoire de Nazianze, saint Basile, saint Gregoire de Rome, & tant d'autres, se sont retirés long-tems dans les déserts avec les saints Moines, avant que de venir exercer toutes ces fonctions divines : ce qui faisoit dire souvent à saint Augustin, que pour être un bon ecclésiastique, & un excellent ministre de l'Evangile,
Ep. 76. il falloit avoir été un bon Moine : *Non erit bonus clericus, qui non fuit bonus monachus.*

L'Eglise d'Orient, persuadée de cette vérité, n'élevoit ordinairement sur le

trône épiscopal que ceux qui avoient passé toute leur jeunesse dans les monasteres ; les cloîtres & les déserts étoient les séminaires où l'on élevoit les bons Evêques : c'étoit-là où se formoient ces grands hommes qui ont éclairé toute l'Eglise par leur éminente vertu & par leur profonde érudition ; c'étoit-là où ils apprenoient à sanctifier les ames, à instruire les peuples, à convertir les païens & les hérétiques, à s'opposer comme des murs d'airain aux injustices des hommes, & à se rendre redoutables aux Puissances du siecle qui vouloient opprimer l'Eglise. Ils sortoient de leurs déserts comme autant de flambeaux ardens, dont la chaleur & la lumiere fondoient la glace des cœurs les plus endurcis, & dissipoient les ténebres les plus épaisses.

On voit encore à présent l'Espagne, le Portugal & plusieurs autres royaumes chrétiens dans l'Occident, tirer des monasteres la plupart de leurs Evêques. Si la coutume s'en est perdue en France, au moins peut-on dire que l'esprit de l'Eglise est toujours le même, & qu'elle souhaite encore plus que jamais que ses ministres soient revêtus de toutes les qualités qu'on admiroit autrefois dans les religieux ; qu'ils soient comme eux séparés du monde, de ses plaisirs, de

ſes amuſemens & de ſa corruption ; qu'ils ſoient pénétrés des vérités éternelles, & qu'ils ne tiennent plus à la terre par aucun de ces liens malheureux qui y attachent la plupart des hommes.

Mais pour arriver à cet état il faut entrer dans la ſolitude, quelque talent que vous ayez, j'oſe même dire, quelque vertu dont vous puiſſiez vous flatter ; elle ne ſera que de peu de durée, & jamais ſolide, ſi elle n'eſt affermie par la retraite, où vous puiſerez plus de lumieres en quelques mois, que vous ne feriez durant pluſieurs années en feuilletant les livres.

Il n'a pas encore paru au monde un ſi bel eſprit, ſi pénétrant, ſi vaſte, ſi étendu, qu'étoit celui de Salomon ; ſon cœur étoit proportionné à ſon eſprit, droit, magnanime, bienfaiſant, capable d'y loger tous les hommes,
L. 3. Reg. comme il étoit lui-même aimé de tous;
c. 3. 13. c'étoit l'ouvrage du Tout-puiſſant, qui ſembloit avoir voulu faire de ce Prince le chef-d'œuvre de ſa ſageſſe ſur la terre ; cependant il n'oſa entreprendre de gouverner les états que ſon pere lui avoit laiſſés en mourant au préjudice de ſon fils aîné, par l'ordre de Dieu même, ſans ſe retirer dans la ſolitude, pour y aller puiſer les lumieres dont il

avoit besoin pour se conduire sagement.

Hetta, qui n'étoit pas éloigné de Jérusalem, fut le lieu qu'il choisit pour cet effet, comme étant le plus propre à ses desseins. Il y trouvoit de grands bois, des rochers, des torrens, des côteaux, des vallées, avec d'autres ouvrages de la nature propres à élever son esprit au ciel, & à le faire souvenir de l'éternité.

Ce fut dans ce désert, où à la vue des beautés de Dieu, que ses réflexions lui découvroient, il conçut de si grands mépris des beautés mortelles; & qu'après les autres plaintes qu'il fit contre la trahison de leurs promesses & de leurs flatteries, il chanta ce fameux cantique que les grottes & les eaux de sa solitude entendirent les premieres, mais que les échos ont depuis fait entendre par-tout, & qu'ils feront retentir jusqu'à la fin des siecles : *Vanité des vanités, & tout n'est que vanité.* Eccl. 1. 2.

Ce n'est pas simplement une pensée de ce Prince si éclairé, c'est comme une effusion de son cœur qui s'écrie plutôt qu'il ne parle, dans l'impuissance où il se trouve d'égaler par ses expressions, la grande idée que Dieu lui avoit fait concevoir du néant de toutes les créatures.

Enfin ce fut-là où la sagesse divine le remplit de ces belles maximes de morale & de politique que nous admirons encore à présent dans ses livres ; mais si elle ne les lui a dictées que lorsqu'il étoit solitaire, nous pouvons croire qu'elle ne les expliquera qu'aux personnes qui le sont aussi, & qui iront l'interroger comme il faisoit en des endroits où l'on n'entend aucune nouvelle des créatures, ni aucun bruit capable de troubler l'attention & le plaisir de ceux qui l'écoutent.

Je voudrois donc, qu'à l'exemple de ce grand Prince, lorsqu'un homme se voit destiné, non pas à gouverner un Etat comme lui, mais une Eglise, qui est infiniment plus qu'un royaume, il se retirât dans quelque maison de campagne ou dans quelque monastere écarté durant cinq ou six mois en attendant ses Bulles, & qu'au-lieu d'employer ce tems en visites actives & passives, en complimens & en lettres de remerciment, à dresser des équipages, à acheter des meubles, à former une maison pleine d'estafiers & de valets, & à mille autres vanités, il ne pensât qu'à s'éloigner des créatures, & à s'occuper de Dieu dans une solitude propre à cet effet.

Quoiqu'il y eût long tems que saint

François de Sales fût coadjuteur de Geneve, lorsque l'Evêque son prédécesseur mourut, & qu'il se fût disposé durant plusieurs années à recevoir ce divin caractere d'une maniere toute divine, par l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, il crut néanmoins qu'il ne pouvoit se dispenser d'une pareille retraite avant la cérémonie de son sacre, pour attirer sur lui la plénitude de cet esprit principal qui fait le véritable caractere des Evêques. Il s'enferma dans le château de Sales, comme dans le lieu le plus solitaire & le plus retiré du commerce des hommes qu'il y eût dans tout son diocese. Rien ne fut plus capable de l'en faire sortir, & durant tout ce tems il ne parla à personne qu'à son Confesseur. Ce fut-là que tout occupé de la grandeur & de la sainteté de son ministere, il dressa lui-même le plan de cette vie admirable qu'il a mené depuis, & qui en a fait le plus saint Evêque de nos jours. Il y redoubla ses jeûnes, ses austérités & ses prieres, il y passoit les jours & les nuits; ou s'il cessoit quelquefois de parler à Dieu dans l'oraison, c'étoit pour l'écouter lui-même parlant aux hommes dans ses saintes Ecritures.

Lorsque l'Archevêque de Vienne son métropolitain, & les deux autres Evê-

ques affiftans qu'il avoit invités pour la cérémonie, arriverent à Sales, le Saint fe contenta de les aller recevoir avec le refpect qui leur étoit dû, & après les avoir remerciés en peu de paroles de la peine qu'ils avoient prife, il les conjura de joindre leurs prieres aux fiennes, pour obtenir de Dieu que fa confécration ne fût pas l'effet d'un de fes jugemens fecrets, qui puniffent quelquefois des fautes cachées par des engagemens pleins de périls, & au-deffus de nos forces; puis rentra auffi-tôt dans la folitude, dont il ne fortit que pour aller à l'Eglife y recevoir l'onction invifible du Saint-Efprit par les mains de fes miniftres.

Les conduites d'aujourd'hui font bien différentes : on fe contente, parmi ceux qui font profeffion d'une plus exacte piété, de huit ou dix jours de retraite. Encore comment fe paffent-ils ? Et par combien d'affaires temporelles, peut-être de vanités, ne font-ils pas abrégés ?



## DEUXIEME QUESTION.

*Quelles doivent être les occupations de l'Evêque durant cette premiere retraite ?*

*R.* L'homme ne peut rien faire de bien, ni par lui-même, ni par ceux qui se trouvent sous sa conduite, s'il ne se connoît parfaitement. Le défaut de cette connoissance lui fera faire mille fautes qu'il ne pourra jamais éviter, & ses ennemis domestiques lui tendront une infinité de pieges où il tombera infailliblement. Tantôt il croira agir par un véritable zele dans une affaire où il ne suivra que sa passion ; tantôt il formera des entreprises au-dessus de ses forces. On le verra s'exposer dans des occasions dangereuses, croyant avoir assez de vertu pour s'en retirer, & il y périra malheureusement. D'autres fois il demeurera dans l'inaction, ne croyant pas avoir assez de vigueur pour agir lorsqu'il faut parler; il gardera le silence par un esprit de timidité, ne pouvant se persuader qu'il a assez d'autorité pour se faire écouter, encore moins pour se faire obéir; le bien & le mal, la bonne & la mauvaise fortune, lui seront également dangereux.

Il faut donc que le nouvel Evêque commence ſa retraite par s'occuper à ſe connoître lui-même par des recherches exactes & de ſérieuſes réflexions ſur ſon génie & ſon tempérament, ſur ſes bonnes & ſes mauvaiſes inclinations, ſur ſes vertus & ſes vices. Qu'il examine ſa force & ſa foibleſſe, ſon courage & ſa timidité, & qu'il juge beaucoup de l'avenir par le paſſé : car quelle eſt l'imprudence d'une perſonne, dit Jeſus-Chriſt, qui s'engage légérement dans quelque entrepriſe ſans en avoir auparavant bien examiné toutes les ſuites ? Un homme entreprend-il de faire un grand bâtiment ſans avoir compté ce qu'il a d'argent, & s'il ſera en état de fournir à cette dépenſe ? Un Prince s'engage-t-il à faire la guerre à un autre, avant que de ſavoir quelles ſont ſes forces & celles de ſon ennemi ? L'examen dont nous parlons eſt donc indiſpenſable ; il faut que dans la retraite, dans le repos, dans le ſilence & dans une profonde méditation de la vérité, ce Néophite apprenne à ſe connoître lui-même, & que durant les premiers jours de ſa ſolitude, cette priere du grand ſaint Auguſtin ſorte jour & nuit de ſa bouche & encore plus de ſon cœur : *Domine, noverim te, noverim me.*

Luc. 14. 18.

Mais parce que rien n'eſt plus ordinaire à l'homme que de ſe flatter, il faut après avoir beaucoup demandé à Dieu ſes graces & ſes lumieres pour pénétrer les abymes de ſon néant & tous les replis de ſon cœur, qu'il appelle à ſon ſecours quelque habile Directeur, dont les connoiſſances & le déſintéreſſement ſuppléent à tous les défauts que les préventions du ſolitaire pourroient apporter à cette exacte recherche.

Pour ce ſujet, il ſeroit bon de lui faire une confeſſion générale de toute ſa vie, & de lui expoſer la nudité de ſon ame avec une ſimplicité chrétienne, accompagnée de toutes les circonſtances qui peuvent donner une parfaite connoiſſance d'un cœur, & ſoumettre le tout à ſes lumieres & à ſon jugement : c'eſt par où ſaint François de Sales commença ſa retraite.

Un ennemi reconnu eſt à demi-vaincu : alors on évite facilement tous ſes pieges, non-ſeulement on ſe précautionne & on ſe met en garde contre lui ; mais comme on connoît ſon foible, on peut l'attaquer par cet endroit, & toujours avec ſuccès.

Pour avoir toutes les qualités de piété & d'érudition que nous avons fait voir dans les chapitres précédens,

être abſolument néceſſaires à un Evêque, il ne s'enſuit pas qu'il ſoit ſans défauts ; il eſt rare de trouver de ces grandes ames où il ne paroît rien que de noble & d'élevé, rien que de beau dans leurs paſſions, rien qui ne ſemble s'accorder avec l'eſprit, & n'avoir que des inclinations ſpirituelles. Il eſt encore plus rare de trouver de ces perſonnes dans leſquelles on apperçoive une modération ſi grande & une pureté ſi délicate, qu'elles donnent à penſer qu'il ne leur reſte aucune tache du péché d'Adam. Il ſuffit d'avoir une volonté, cette volonté propre dont le
Eccli. 18. Saint-Eſprit nous avertit de nous défier avec tant de précaution comme de notre plus grand ennemi, parce qu'elle ne cherche autre choſe, par ſes deſirs impatiens & par ſes inclinations peu réglées, que de faire naître chez nous des guerres inteſtines, & d'y porter la confuſion & la mort ; il ſuffit d'avoir un cœur ſuſceptible de différentes impreſſions, & toujours plus penchant vers le mal que vers le bien ; il ſuffit d'avoir des paſſions qui, quoiqu'indifférentes de leur nature pour le bien ou pour le mal, ne ſont jamais néanmoins dans un parfait équilibre ; il s'en trouve toujours quelqu'une qui domine & qui donne le branle à toutes les autres.

Il faut donc que notre solitaire, après avoir donné toute son application à la connoissance de soi-même, commence par travailler à bien régler son cœur. Il est la source de la vie, dit le Saint-Esprit, & quand il se trouve en désordre, c'est une nécessité que le reste y soit aussi; rien ni dans notre personne, ni dans tout ce qui nous appartient ne peut être heureux quand notre cœur ne l'est pas. C'est-là cet œil dont il est parlé dans l'Evangile, qui étant simple, & n'aimant que Dieu, répand sa lumiere sur tout le reste : mais comme le cœur de l'homme ne se regle bien selon Dieu qu'à proportion qu'il est possédé de son amour, & que l'amour ne se connoît que par les affections qui en naissent; alors son cœur sera bien réglé, si toutes ses affections conspirent à le rendre plus pur & plus attaché à Dieu ; s'il n'a plus d'autre joie que de ce qu'il est aimé de Dieu, plus d'autre douleur que de ce qu'il ne l'aime pas assez, plus d'autre crainte que de blesser cet amour, plus d'autre desir que de le fortifier & de l'accroître. Son cœur ainsi rempli de Dieu & de son amour, concevra facilement tous les autres desseins qui doivent contribuer à sa sanctification & à celle de son peuple. Il s'armera de zele,

Prov. 4. 23.

Matth. 6. 22.

comme un autre Elie, pour détruire le vice & l'idolâtrie, pour bannir le péché & la superstition, pour faire fleurir la justice & régner la piété dans son diocese. Il sentira une sainte émulation pour la beauté de son Eglise, & un ardent desir de la voir aussi pure & aussi chaste que saint Paul souhaitoit celle de Corinthe, pour avoir l'honneur de la présenter à J. C. comme une de ses plus dignes épouses.

Il comprendra que la sanctification de son peuple dépend de la sienne propre; qu'il ne doit & ne peut lui donner que de sa plénitude; que cette sainte plénitude ne peut venir que de l'application continuelle qu'il aura à s'avancer dans la vertu; & que cette application est la récompense de sa fidélité & de son attachement inviolable au souverain bien.

Enfin, comme Moïse, après avoir demeuré sur la montagne dans un éloignement entier des créatures, & dans une conversation continuelle avec Dieu, pour apprendre de lui-même ce qu'il devoit prescrire à son peuple, en descendit tout autre qu'il n'étoit auparavant, plein d'ardeur & de zele, plein de lumieres & de connoissances, plein de force & de courage; ainsi notre nouvel Evêque sortira de sa retraite

dans

dans les mêmes dispositions qu'on remarque dans ce Prophete; il aura appris de Dieu, comme lui, la maniere de se conduire & de conduire son peuple; il ne paroîtra plus agir que par son esprit, ses paroles seront des oracles, & l'on n'aura pas moins de respect pour sa personne & pour ses ordres, que les enfans d'Israël en eurent pour ce saint Législateur, qui portoit jusques sur son front les marques de l'effusion de la grace, & les caracteres de la toute-puissance de Dieu, qui lui avoit été communiquée dans sa retraite.

## TROISIEME QUESTION.

*Bornez-vous-là tout ce que doit faire le nouvel Evêque durant sa retraite?*

*R.* Les larmes, la priere assidue, la méditation des vérités éternelles, & la lecture de l'Ecriture sainte étant la véritable préparation à l'épiscopat, selon saint Augustin, on voit assez dans ce seul coup de pinceau quel doit être le partage des heures & du tems de la retraite dont nous parlons. Comme elle est toute destinée à former le projet d'une vie sainte, & d'une conduite irréprochable dans l'administration de ce que Dieu a de plus cher en ce mon- Ep. 148.

de, qui eſt ſon Egliſe ; il ſeroit honteux de penſer à toute autre choſe, & de s'occuper d'affaires temporelles, qui doivent être le dernier & le moindre de tous les ſoins d'un Evêque.

On ne peut, ſans une extrême douleur, faire réflexion ſur l'aveuglement & l'inſenſibilité de ceux qui employeroient un tems ſi précieux à chercher les moyens d'augmenter les revenus de leur évêché ; qui penſeroient déja à relever les baux de leurs fermes, à établir des taxes, à vendre des offices, & à chercher des ames vénales qui entrent dans tous leurs deſſeins, ou plutôt dans toutes leurs paſſions ; des domeſtiques qui ſervent ſans gages, en les laiſſant faire mille monopoles ſur le Clergé qu'ils permettroient de ſucer comme autant de ſangſues, ou plutôt dévorer comme un morceau de pain, ainſi que parle l'Ecriture.

Que pourroit-on attendre de tels commencemens, ſinon la déſolation de la bergerie, la diſſipation du troupeau, le ſcandale de l'Egliſe, & la damnation du Prélat ? C'eſt un ſaint Evêque que nous tâchons ici de former, & non pas un mercénaire : ne parlons donc que de ce qui regarde le premier, & banniſſons, s'il eſt poſſible, juſqu'à la ſeule idée de l'autre.

Le jeûne, disent les Peres, est le soutien de la priere ; il lui donnera la force pour monter jusqu'au ciel, il porte avec soi l'entérinement de sa requête : & une humble priere accompagnée de jeûnes, ne peut n'être pas exaucée. Lors donc que saint Augustin nous a dit qu'une priere continuelle devoit être la préparation à l'épiscopat, il a sans doute prétendu qu'elle fût soutenue par les jeûnes, & par une profonde humiliation intérieure & extérieure ; & c'est peut-être ce qu'il a voulu exprimer par ces larmes qu'il joint avec la priere ; car elles marquent un cœur contrit & humilié, un esprit anéanti devant Dieu, une ame pénétrée de douleur pour ses péchés & pour ceux des hommes. D'où vient qu'anciennement condamner un chrétien aux larmes, c'étoit le condamner à toutes les rigueurs de la pénitence ; au jeûne, à la cendre, au cilice, à la séparation des hommes, & à toutes les autres mortifications qui sont en usage parmi les véritables pénitens ; c'est l'esprit que doit prendre celui qui se prépare à entrer dans l'épiscopat. Autrefois il étoit deux jours sans boire ni manger avant d'être sacré.

Si vous me demandez quel est le sujet de cet abattement & de cette

vive douleur dans laquelle nous voulons que le nouvel Evêque paſſe le tems de ſa retraite, je vous réponds que je le prends des ſentimens & des diſpoſitions où ſaint Auguſtin veut que ſoit celui qui eſt appellé à l'épiſcopat : Qu'il ne monte, dit-il, qu'en tremblant ſur le trône de ſa dignité, & que de cette haute élévation il appréhende toujours ſa chûte ; il ne peut l'éviter qu'en ſe mettant en eſprit ſous les pieds de tous ceux qui lui ſont ſoumis ; qu'il aime le travail, continue-t-il, mais qu'il ſe garde bien d'aimer l'honneur & la dignité qui l'accompagnent : c'eſt une honteuſe ambition dont il ne peut ſe garantir qu'en demeurant dans les ſentimens les plus humbles dont il eſt capable. D'où ce ſaint Docteur, également humble & éclairé, conclut, que par notre choix nous devons nous porter à la contemplation de la vérité dans une ſainte retraite ; que d'aimer ou de ſouhaiter les dignités, eſt une paſſion criminelle ; qu'il faut y être traîné par le choix de l'Egliſe, par les loix de l'obéiſſance, & par l'empire ſuprême de la charité.

Serm. 26. de verbis Dom.

Or qui peut aſſurer une conſcience tendre & timorée, que c'eſt uniquement *cet empire ſuprême de la charité* qui l'engage dans l'épiſcopat ? Qui peut

se promettre à soi-même qu'on n'y cherche que la peine & le travail? Qui peut se flatter que ce grand amour pour Jesus-Christ, ce desir ardent de donner sa vie pour son troupeau & de se consommer de travaux pour son Eglise, est l'unique motif qui nous a obligé de consentir à notre élévation? Ceux qui connoissent parfaitement tous les détours de l'amour propre, tous les plis & les replis du cœur humain, combien il est ingénieux à se tromper soi-même dans les choses les plus importantes, le penchant naturel qu'il a pour la gloire & pour les emplois élevés, les artifices dont il sait couvrir ses desirs ambitieux; & enfin combien il est sujet à prendre les apparences de la vertu pour la vertu même, auront peine à se le persuader. En faut-il davantage pour demeurer dans l'humilité, pour s'abattre & pour se confondre devant Dieu, & concevoir ces justes sentimens de crainte qui sont le commencement de la sagesse?

Ce n'est pas être Evêque, dit encore le même Saint, que de ne pas veiller sans cesse sur son troupeau; & ce n'est pas connoître l'épiscopat que de le concevoir autrement que comme une charge d'un travail & d'une vigilance plus infatigable. Cette vue ne doit-elle Ibid.

donc pas nous effrayer, & peut-on trouver mauvais que nous exigions de ceux qui y sont appellés, qu'ils se remplissent de pareils sentimens ?

Ep. 148. Rien de si difficile, dit-il ailleurs, rien de si pénible, que de s'acquitter dignement des fonctions saintes du sacré ministere ; rien de si dangereux & de si damnable que de s'en acquitter négligemment, quoique l'éclat de ces dignités éblouisse pour un peu de tems les yeux des hommes charnels. Ces périls & ces dangers dont le Saint nous menace, ne doivent-ils pas nous faire trembler ? Plus on est proche de s'y engager, plus on est obligé de les craindre.

Fortun. Poëm. l. 1. c. 16. C'est déshonorer l'épiscopat, dit un savant Evêque de Poitiers, que de ne le pas appréhender. Les Hilaire, les Martin, les Gregoire n'y sont entrés qu'en tremblant, après l'avoir fui de toutes leurs forces, & on verra des gens qui n'ont ni le mérite ni la sainteté de ces grands hommes, s'y engager aussi tranquillement que s'ils avoient le pouvoir de marcher sur les eaux, ou de passer par les flammes sans se noircir ! C'est se préférer dans le fond du cœur à tous ces saints, mais c'est en même tems faire voir une audace criminelle. Il n'appartient qu'à l'insensé

de courir au péril ſans l'appréhender.

Je trouve les mêmes ſentimens dans les écrits de ſaint Avit, Evêque de Vienne. Ceux, dit ce grand ſaint, qui ſe flattent des paroles de l'Apôtre, que deſirer l'épiſcopat, c'eſt deſirer une bonne choſe, doivent balancer ce deſir par la conſidération ſérieuſe de la vie irrépréhenſible & de l'innocence parfaite que ce même Apôtre exige des Evêques : car ce terme *irrépréhenſible* ne peut convenir qu'à ceux qui n'ont jamais terni par aucune tache la blancheur de la premiere innocence. Ainſi on ne peut ſans déplaire à Dieu avoir pour ſoi-même cette ridicule complaiſance de ſe croire digne de l'épiſcopat. Or celui qui ſe croit véritablement indigne d'une charge éminente où il ſe voit néanmoins obligé d'entrer, peut-il n'en être pas ſenſiblement touché ? Peut-il ſe diſpenſer de s'humilier & de ſe confondre ? Les larmes, l'abattement & la douleur, ne doivent-ils pas faire ſon partage, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu de le conſoler par l'onction de ſa grace, & par un preſſentiment intérieur de ſon ſecours & de ſa protection ?

Enfin quand on conſidere ſérieuſement que le ciel a déclaré tant de fois qu'il demandoit une pureté plus qu'an-

gélique dans les miniſtres de ſes autels; que les Anges mêmes redouteroient ce terrible miniſtere s'ils étoient capables de l'exercer; qu'un ſeul péché mortel en rend indigne pour toujours, ſelon les premieres regles de l'Egliſe; n'a-t-on pas plus de ſujet qu'il n'en faut de s'affliger & de gémir, & n'avons-nous pas raiſon de dire que le nouvel Evêque eſt obligé de paſſer tous les jours de ſa retraite dans la componction & dans les larmes?

## QUATRIEME QUESTION.

*Ne ſeroit-il pas à propos que le nouvel Evêque, avant de ſortir de ſa retraite, formât un plan de vie qui lui ſervît de regle le reſte de ſes jours?*

*R.* C'eſt ce qu'ont fait en cette occaſion la plupart des ſaints Evêques qui ſont entrés dans le miniſtere par une vocation légitime, & par un pur effet de l'obéiſſance qu'ils devoient à l'Egliſe. Convaincus de la fragilité de l'eſprit humain & de ſon inconſtance dans les meilleures réſolutions, ils ont cru ne pouvoir aſſez ſe prémunir contre cette foibleſſe, ni prendre trop de précautions pour demeurer fermes dans le généreux deſſein qu'ils avoient d'a-

bord formé de vivre d'une maniere apostolique, & d'être, comme ils y sont obligés, l'exemple du troupeau que Jesus-Christ leur a confié.

Dans cette vue, ils ont fait une exacte recherche des canons que l'Eglise a dressés pour leur conduite, des regles que les saints Peres nous ont laissés sur ce sujet, & des plus beaux exemples de vertu dont ils ont eux-mêmes édifié le monde chrétien durant leur vie. Semblables à une diligente abeille qui va dès le matin chercher de fleur en fleur la rosée du ciel pour en composer son miel, ils ont de ces différentes sources puisé un excellent remede contre l'inconstance du cœur de l'homme, & formé comme un tableau raccourci de leur épiscopat, prenant de tous ces beaux endroits ce qui étoit plus convenable au tems, à leurs besoins particuliers & à ceux de leur diocese.

C'est ainsi qu'en agit le bienheureux François de Sales dans la retraite qu'il fit pour se disposer à la cérémonie de son sacre ; & comme cette piece par une providence particuliere est venue jusqu'à nous, je crois qu'on ne sera point fâché de la voir ici telle que je l'ai trouvée dans les Auteurs contemporains qui en ont parlé.

La proximité des tems lui donnera plus de force & de valeur, elle dissipera cette vaine excuse dont on se sert encore si souvent. Nous ne sommes plus dans le siecle des Chrysostome, des Ambroise & des Augustin ; il faut s'accommoder au tems. Je le veux ; mais voici un Prélat de nos jours qu'on ne peut accuser d'avoir outré les choses, ni de les avoir porté à une trop grande sévérité ; il est éloigné d'onze ou douze cents ans de ces grands Evêques, dont il semble qu'on appréhende d'envisager la conduite, pour n'être pas obligé de la suivre : ainsi ce qu'il a cru être d'une obligation indispensable pour lui, le sera sans doute pour ceux qui le suivent de si près dans de semblables fonctions & dans un pareil ministere.

Il commença par régler sa maison & ses domestiques, convaincu de cette parole de l'Apôtre, que l'Evêque qui n'est pas capable de mettre le bon ordre chez soi, le sera beaucoup moins de le mettre dans la maison du Seigneur. Telles furent les regles qu'il se prescrivit.

Aug. de Sales. l. 5. Anon. l. 12.

1°. » Ma maison sera propre, mais » simple ; sans peinture & sans autres » tableaux que de dévotion, & encore » en petit nombre & de bas prix.

2°. » La magnificence des meubles » en sera bannie pour toujours. Je n'au» rai que deux chambres tapissées ; » l'une pour loger les étrangers, & » l'autre pour recevoir les visites.

3°. » Je n'aurai jamais ni carrosse, » ni litiere, ni chaise à porteur ; j'irai » toujours à pied, même en faisant la » visite de mon diocese, & dans les » chemins les plus rudes, à moins que » le mauvais tems ne m'oblige de mon» ter à cheval.

4°. » Pour domestiques, j'aurai deux » Prêtres de bonne vie, dont l'un me » servira d'aumônier & m'accompagne» ra par-tout ; l'autre sera chargé du » soin du temporel & de veiller sur les » gens de service. J'y ajouterai deux » valets de chambre l'un pour servir » les étrangers, & l'autre pour moi ; » un seul laquais, & deux valets pour » la cuisine.

5°. » Aucun ne portera l'épée, ni » d'habits d'autre couleur que d'un gris » fort obscur : j'aurai soin qu'ils soient » sages, modestes, & d'une conduite » édifiante, & qu'ils fréquentent sou» vent les Sacremens. Ils assisteront » tous les jours à la priere du soir & » du matin, que je ferai moi-même, » & après la priere une petite instruc» tion.

6°. » Toute ſorte de jeux leur ſeront
» interdits, & j'aurai ſoin d'ailleurs,
» qu'ils ſoient occupés ſi utilement,
» qu'ils n'aient point de tems de reſte
» à donner au jeu.

7°. » J'aurai ſoin qu'ils portent beau-
» coup de reſpect aux Eccléſiaſtiques,
» & je leur en donnerai moi-même
» l'exemple. Ma maiſon leur ſera tou-
» jours ouverte, & je défendrai à ceux
» de dehors, qui n'ont point de maiſon
» en ville, de loger ailleurs que chez
» moi. Les Prêtres, autant qu'il ſe
» pourra, tiendront toujours les pre-
» mieres places à ma table. «

8°. » J'empêcherai qu'on ne moleſte
» mes fermiers & qu'on traite dure-
» ment ceux qui me doivent; rien n'é-
» tant moins ſéant à un Evêque que
» d'exiger ſes revenus avec rigueur;
» je leur relâcherai quelquefois de mes
» droits. «

9°. » Je fais une ferme réſolution de
» ne jamais plaider, & de ſouffrir plu-
» tôt qu'on me faſſe tort que de pour-
» ſuivre mon droit en juſtice. Si ſaint
» Paul défendoit les procès à tous les
» chrétiens, à plus forte raiſon les dé-
» fendoit-il aux Evêques.

» 10°. Je ne refuſerai jamais l'aumô-
» ne à aucun de ceux qui me la deman-
» dera au nom de Jeſus-Chriſt; mais

» parce qu'il n'est pas permis à un
» Evêque de cacher toutes ses bonnes
» œuvres étant obligé de donner bon
» exemple à son peuple, outre les au-
» mônes secrettes & particulieres, que
» je ferai aller le plus loin qu'il me sera
» possible, il s'en fera souvent de pu-
» bliques à la porte de l'évêché, à l'hô-
» pital, & aux pauvres monasteres.

Après avoir ainsi réglé l'extérieur, & pour ainsi dire le dehors de l'Evêque, il passe à l'intérieur; & voici ce qu'il se prescrivit pour sa personne particuliere.

1°. » Je me leverai tous les jours à
» quatre heures du matin : je ferai une
» heure de méditation, je réciterai mes
» heures canoniales, ensuite je ferai
» la priere à mes domestiques, & lirai
» l'écriture sainte jusqu'à sept heures.

2°. » Alors je m'appliquerai à l'é-
» tude jusqu'à neuf, & j'irai ensuite
» dire la messe que je me propose de
» dire tous les jours.

3°. » Après la messe, je vaquerai
» aux affaires de mon diocese jusqu'au
» dîner.

4°. » Au sortir de table, je donnerai
» une heure à la conversation, & re-
» prendrai aussi-tôt les affaires du dio-
» cese jusqu'au soir; & s'il ne s'en trou-
» ve pas assez pour m'occuper, je don-

» nerai le reste du tems à l'étude & à
» la priere.

5°. » Le soir après souper je ferai lire
» pendant une heure un livre de piété
» qui me fournisse quelques sujets de
» méditation pour le lendemain ; la
» priere commune suivra ; après la-
» quelle, tout le monde étant retiré,
» je dirai matines pour le lendemain.
» Je jeûnerai tous les vendredis & sa-
» medis, & les veilles des fêtes de la
» sainte Vierge.

6°. » Les jours de fêtes solemnelles
» j'assisterai à tout l'office de mon Eglise
» avec mes domestiques. Les diman-
» ches & fêtes ordinaires, j'assisterai
» seulement avec eux à la grande mes-
» se & à vêpres. Je me fais une loi de
» me trouver à toutes les fêtes de dévo-
» tion qui se célébreront dans toutes
» les Eglises de la ville, & d'y assister
» toujours aux divins offices & au ser-
» mon : lorsqu'il s'agit du service de
» Dieu & du prochain, un Evêque
» doit toujours paroître le premier à
» la tête de son peuple.

7°. » Pour obéir à l'Eglise qui re-
» commande si fort aux Evêques la rési-
» dence dans leur diocese, je propose
» de ne jamais sortir du mien sans une
» nécessité évidente, ou du moins sans
» de très-fortes raisons toujours prises

» de l'utilité de l'Eglise ou du prochain,
» & non d'ailleurs.

8°. » Pour satisfaire à mes obligations
» touchant la prédication, je me fais
» une loi de prêcher moi-même à mon
» peuple, le plus souvent que je pour-
» rai ; d'instruire les pauvres & les
» enfans en public ; & quand je ne
» pourrai aller à l'Eglise, je les ferai
» venir pour ce sujet en ma maison.

9. » On pratiquera exactement à
» table la tempérance & la frugalité
» que les saints conciles ordonnent aux
» Evêques. A cette fin, on n'y servira
» que des viandes communes, à moins
» qu'il ne survienne quelque personne
» de distinction ; & alors, sans faire
» paroître d'affectation, je tâcherai de
» ne point toucher à ces mets extraor-
» dinaires. On lira toujours quelque
» bon livre, au moins jusqu'à la moitié
» du repas.

10°. » Je ne porterai jamais d'étoffes
» de soie, ou autres trop éclatantes &
» trop lustrées, comme seroit le came-
» lot ; mais je serai toujours vêtu de
» laine, & aussi simplement que je
» l'étois avant d'être Evêque ; la ma-
» gnificence des habits ordinaires n'é-
» tant pas ce qui doit distinguer un
» Prélat des autres Prêtres. Je ne pa-
» roîtrai jamais en public sans le ro-

» chet & le camail, & j'en uſerai de
» même dans ma maiſon autant qu'il
» ſe pourra; cet habit étant comme un
» avertiſſement continuel de la bien-
» ſéance, de la modeſtie & de la
» retenue qu'un Evêque doit garder
» dans ſon domeſtique comme par
» tout ailleurs. Jamais je ne parlerai
» ſans témoins aux perſonnes du ſexe.

11°. » Je ferai tous les ans la retraite
» de dix jours, durant le tems du car-
» naval, afin de me préparer à paſſer
» ſaintement le carême, & pour ex-
» pier, en quelque façon, les déſor-
» dres qui ſe commettent pendant ces
» jours de débauche : j'examinerai pen-
» dant ma retraite ſi j'ai été fidele à
» toutes ces réſolutions.

On peut dire que cet écrit eſt un abrégé de la ſainteté & des devoirs de l'état épiſcopal ; il ne faut que le mettre fidélement en pratique pour ſanctifier tous les Evêques du monde. Auſſi eſt-ce par l'obſervation conſtante de ces loix que le ſaint s'étoit preſcrites, qu'il eſt arrivé à ce haut degré de perfection qui l'a rendu l'objet de la vénération de tous les fideles. On ne voit point dans ces réglemens qu'il ſe ſoit impoſé des auſtérités & des pénitences extraordinaires ; il eſt conſtant néanmoins qu'il portoit la haire, & qu'il

prenoit la discipline ; mais l'éloignement qu'il avoit de toute ostentation lui aura fait supprimer ces saintes pratiques, qu'il avoit soin de cacher comme des œuvres de surérogation, qu'il ne vouloit être connues que de Dieu, & qui ne sont pas absolument nécessaires à l'état épiscopal. On verra dans la suite de cet ouvrage que toutes les autres résolutions sont tirées des canons de l'Eglise & des regles des saints Peres ; & que pour vivre en véritable Evêque, il est difficile de se dispenser de suivre ce modele.

## CINQUIEME QUESTION.

*En quel lieu croyez-vous que l'Evêque nouvellement élu doive se faire sacrer ?*

R. C'est une chose surprenante qu'on forme aujourd'hui des difficultés sur des points de discipline sur lesquels il n'étoit jamais venu le moindre doute dans l'esprit. Mais la liberté qu'on s'est donnée depuis quelque tems de se faire sacrer à Paris ou à la Cour, dans des paroisses, dans des colleges, dans des monasteres d'hommes ou de filles, a répandu de si épaisses ténebres sur ce sujet, qu'il semble que ce soit vouloir

introduire des nouveautés inouies, que de dire qu'il n'eſt pas permis, ſelon les regles de l'Egliſe, à un Evêque nouvellement élu, de ſe faire ſacrer là où il lui plaît.

Cependant c'eſt une vérité conſtante que le lieu de ſon ordination lui eſt déterminé par les ſaints canons.

Can. 5. On voit par ceux du concile de Taraçone, que c'étoit une loi inviolable dans toute l'Eſpagne de ſe faire ſacrer dans l'Egliſe du Métropolitain, & que lui-même devoit en faire la cérémonie. Lorſque quelque raiſon conſidérable ne lui permettoit pas de s'acquitter de ce devoir en perſonne, le ſacre ſe faiſoit toujours dans ſa province; il falloit même en ce cas, des lettres ſignées de ſa main qui le permiſſent, & le nouvel Evêque étoit obligé dans les deux mois après ſon ordination, de ſe préſenter à ſon Métropolitain pour recevoir de ſa bouche les inſtructions qu'il jugeroit à propos de lui donner.

Le quatrieme concile de Tolede apporta quelque changement à cette diſcipline. Il y fut ordonné, que le Métropolitain ne pourroit être ſacré que dans ſon Egliſe: mais pour les autres Evêques, là où le Métropolitain l'ordonneroit, toujours néanmoins dans la province. Enfin l'Archevêque de

Tolede étant devenu le Primat de toute l'Espagne, & le douzieme concile tenu en cette grande ville, lui ayant donné le pouvoir, préférablement à tous les Prélats du royaume, d'examiner & de sacrer tous ceux que le Roi auroit nommés aux évêchés, l'Eglise de Tolede est aussi devenue le lieu ordinaire du sacre de tous les Evêques, & on ne souffre point qu'il se fasse ailleurs. Can. 6.

Le Pape ordonnoit autrefois lui-même tous les Evêques d'Italie, de quelque province qu'ils fussent, après qu'ils avoient été examinés & approuvés par leur Métropolitain. C'est ce qu'on voit par les lettres que saint Gregoire de Rome a écrites sur ce sujet à l'Archevêque de Ravenne, & ce droit est incontestable, parce qu'il est fondé sur un canon du Concile de Nicée, qui accordoit cette prérogative à tous les Patriarches, dont le Pape sans doute est le premier en dignité, si bien que de toutes les provinces d'Italie il falloit aller à Rome se faire sacrer. L. 7. e. 50.

Les loix de l'Eglise Gallicane sont, que l'Evêque nouvellement élu soit sacré dans son Eglise cathédrale : on en voit les canons dans le quatrieme concile d'Orléans, & dans celui de Clermont. Can. 5. Si la chose est impossible, ces conciles Can. 2. ordonnent que ce soit dans quelqu'autre

Egliſe cathédrale de la province, après en avoir obtenu le conſentement du
Can. 1. Métropolitain. Le cinquieme concile de Paris veut que l'ordination ſoit nulle, ſi elle s'eſt faite ſans le conſentement du Métropolitain ; & afin que le refus que feroient peut-être les Evêques de la province d'y aſſiſter, ne ſoit point un prétexte à l'élu de s'aller faire or-
Can. 35. donner ailleurs, le concile d'Agde déclare excommuniés tous ceux de la province, que le Métropolitain aura invité au ſacre du nouvel Evêque s'ils n'obéiſſent. Telle étoit auſſi la pratique de l'Egliſe d'Afrique du tems de ſaint Auguſtin, comme on peut le voir dans ſa vie & dans pluſieurs de ſes lettres.

Enfin, malgré la mauvaiſe coutume de nôtre ſiecle, le Pontifical Romain déclare que l'Evêque doit être ſacré dans ſon Egliſe ; & M. Fleury, dans ſes inſtitutions au droit canon, reconnoît de bonne foi que c'eſt la loi qu'on doit ſuivre.

C'en eſt aſſez pour faire voir qu'il n'eſt point au choix de l'Evêque de ſe faire ſacrer là où il lui plaît ; que c'eſt un abus de le faire hors de ſon Egliſe, un plus grand hors de ſa province, & un très-grand dans des chapelles particulieres, telles que ſont les Egliſes des monaſteres.

La ſource de cet abus vient de deux autres ; le premier, de ce que la plupart des Evêques du royaume faiſant leur ſéjour à Paris, il ſeroit fâcheux de les obliger à retourner dans leur province pour une cérémonie. Le ſecond, de ce qu'une grande partie de ceux qu'on nomme aux évêchés ſont de jeunes Abbés qui ſuivent la Cour, ou qui demeurent dans Paris ; d'où il arrive que les uns & les autres ſe trouvant dans cette capitale du royaume, ils ne penſent qu'à ſe ſervir de l'occaſion qui les accommode tous, ſans faire réflexion ni aux loix de l'Egliſe, ni à ce qui eſt plus utile pour leurs dioceſes, & plus édifiant pour les peuples.

Cependant il ne faut pas croire que ce ſoit ſans de puiſſantes raiſons, que l'Egliſe a ordonné que les Evêques ſeroient ſacrés dans leur cathédrale. Ils ne peuvent trop tôt donner une grande idée de leur ſacerdoce aux peuples qu'ils ont à conduire, & ſur-tout à ceux avec qui ils doivent faire leur demeure ordinaire. Or, une des choſes qui eſt plus capable de leur imprimer un profond reſpect pour leur Evêque, eſt de le voir ſacrer ; toutes les cérémonies de cette action ſont ſi auguſtes, & ſi pleines de majeſté, qu'il n'eſt pas poſſible qu'on n'en ſoit pénétré en les

voyant ; & que, ſemblables aux Iſraélites qui ſe proſternerent la face contre terre ſaiſis d'une ſainte frayeur, la premiere fois qu'ils virent le Grand-Prêtre Aaron revêtu de toute ſa gloire, ils ne conçoivent auſſi une profonde vénération pour leur Pontife, lorſqu'ils le verront dans la cérémonie de ſon ſacre, comblé de tant de graces intérieures & extérieures, & accompagné de tant de gloire.

De plus, il y a des inſtructions dans le ſacre d'un Evêque qui ſont mutuelles ; c'eſt-à-dire, qui regardent également les devoirs de l'Evêque à l'égard de ſon peuple, & ceux du peuple à l'égard de ſon Evêque ; c'eſt donc une injuſtice que de les priver de ces importantes inſtructions, & ils ont droit de s'en plaindre.

Ce n'eſt pas même une foible conſolation pour les fideles, d'entendre cette multiplicité de devoirs & d'obligations dont un Evêque eſt chargé à leur égard ; ils comprennent mieux la la peſanteur du fardeau qu'on lui impoſe, & ils ſont plus diſpoſés à le plaindre, à prier pour lui, & à excuſer ſes fautes ou ſes foibleſſes lorſqu'il lui en échappera quelqu'une.

D'ailleurs il y a pluſieurs prieres & pluſieurs cérémonies dans cette action

qui ſont nulles, parce qu'elles ne ſignifient plus rien, ou portent à faux, lorſqu'elle ſe fait hors de ſon Egliſe; ce qui n'eſt pas une petite irrévérence.

Enfin, comment l'inſtaller dans ſon ſiege, comment recevoir les reſpects & les ſoumiſſions de ſon clergé & de ſon peuple, toutes choſes qui appartiennent à la cérémonie de ſon ſacre, lorſqu'elle ſe fait hors de ſon dioceſe, & ſouvent à plus de ſoixante lieues de ſon Egliſe?

Ajoutez que par cette irrégularité, il ſe prive des prieres de tout ſon dioceſe, qui ne manqueroit pas d'en adreſſer de ferventes à Dieu, & de s'unir d'intention avec lui par le jeûne, par l'aumône & par d'autres actions de piété, pour attirer la bénédiction du ciel ſur ſa perſonne; au-lieu qu'ils ne penſent pas même à lui, lorſqu'il ſe fait ſacrer ailleurs, & qu'ils regardent avec indifférence une action à laquelle ils devroient prendre tant de part.

Mais la raiſon principale, & qui ſemble avoir déterminé l'Egliſe à faire ce réglement, eſt que la vue & la préſence du troupeau dont on ſe voit chargé, produit ordinairement dans l'ame du nouvel Evêque qui va être ſacré, des mouvemens d'une tendre dévotion, & des ſentimens de cha-

rité, de compaſſion & de tendreſſe, que la vue d'un peuple qui ne lui eſt de rien n'eſt pas capable de produire. C'eſt ainſi que le bienheureux François de Sales, voyant preſque tout ſon diocefe qui étoit accouru à la cérémonie de ſon ſacre, & cette multitude preſque infinie de brebis qui venoient ſe ranger ſous ſa houlette, conçut mieux que jamais la grandeur de ſon état, la peſanteur de la charge que Dieu lui impoſoit, & l'obligation non-ſeulement d'aimer, mais d'aimer juſqu'à donner ſa vie & ſon ſang, pour des ames que Dieu, après avoir rachetées, lui remettoit entre les mains. Alors il ſe ſentit pénétré d'une dévotion ſi tendre, & d'un ſentiment de piété ſi plein d'onction, qu'il parut comme hors de lui-même, & qu'il lui arriva quelque choſe de ſemblable à ce que ſaint Paul raconte de lui-même lorſqu'il fut ravi au troiſieme ciel.

Aug. de Sales, l. 5.

L'impreſſion que cette vue fit ſur ſon cœur, parut ſi ſenſible, que les Evêques qui le ſacroient, croyant qu'il s'étoit trouvé mal, & qu'il alloit tomber en défaillance, lui offrirent d'abréger les cérémonies; mais il les pria inſtamment de n'en omettre aucune, ajoutant que l'Egliſe n'avoit rien ordonné d'inutile, & à quoi Dieu n'eût attaché

attaché quelque bénédiction particuliere.

Toute la cérémonie se passa dans cette onction, & dans cette espece de ravissement; ce sont des graces qu'on ne recevroit pas dans une terre étrangere.

## SIXIEME QUESTION.

*Quelle idée le nouvel Evêque doit-il conserver de la cérémonie de son sacre ?*

*R.* Une idée qui ne s'efface jamais de son esprit, & qui en remplissant toute sa capacité, ne lui permette pas de penser à autre chose qu'au divin caractere qu'il a reçu, & qui le fait entrer dans toute la plénitude du sacerdoce de Jesus-Christ: plaise à Dieu que ce fût aussi dans toute la plénitude de sa charité, & de cet amour infini qu'il avoit pour la gloire de son pere & pour le salut des hommes.

Les plus saints Evêques s'en sont servi comme d'un mémorial continuel qui les avertissoit de leurs obligations, qui les engageoit à rallumer ce feu de 2. Timoth.
la grace divine qu'ils avoient reçu par 1. 6.
l'imposition des mains de leur consécrateur, & qui les obligeoit de garder Ibid. v.
par le Saint Esprit qui habite en eux; 14.

l'excellent dépôt qui leur avoit été confié. De-là cette ſainte pratique, ſi fameuſe dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, de célébrer tous les ans avec une pompe & des cérémonies extraordinaires, l'anniverſaire du ſacre de l'Evêque dans ſa propre Egliſe. Il montoit lui-même en chaire en ce ſaint jour, pour demander le ſecours des prieres de ſon peuple. On s'animoit par une mutuelle ferveur; les uns à remplir mieux que jamais les devoirs de leur charge, les autres à la rendre moins peſante à leurs paſteurs par une conduite ſainte & irréprochable; tous à mépriſer ce monde qui paſſe comme une vapeur, & à attendre avec une impatience vraiment chrétienne, l'heureux moment qui doit nous réunir pour toujours à Jeſus-Chriſt.

On offroit enſuite la victime d'expiation ſur nos autels; il y avoit une meſſe particuliere pour ce jour, dont nous n'avons conſervé que les collectes, l'Evêque la célébroit lui-même, puis faiſoit une aumône générale à tous les pauvres qui s'y trouvoient; tout le jour ſe paſſoit en prieres & en actions de piété.

On voit encore parmi les ouvrages des Peres, pluſieurs ſermons qu'ils ont prononcés en cette occaſion, & l'on

y remarque avec plaisir les traces de cet esprit primitif dont ils étoient remplis, & les étincelles de ce feu sacré dont ils brûloient. Saint Augustin surtout s'est rendu admirable dans ces jours; & il ne se peut rien ajouter à la piété & à l'humilité qu'il y faisoit paroître, tant en ses paroles que dans ses actions. » Je me représente, disoit- Serm. in
» il, ce jour terrible où l'on m'a fait anniverf.
» violence pour mettre sur mes foibles consec.
» épaules un fardeau dont la pesanteur
» m'accable; le tems qui s'est écoulé
» depuis n'en a point diminué la frayeur
» de mon ame; la charge me paroît
» encore aussi lourde que le premier
» jour, & j'y succomberois, si me dé-
» fiant de mes propres forces, je n'at-
» tendois avec confiance le secours de
» celui qui prend plaisir à fortifier les
» foibles qui esperent en sa miséri-
» corde, & n'abandonne jamais ceux
» qui ne veulent vivre & agir que pour
» lui.

» Ce jour, dit-il ailleurs, m'engage L. 50.
» à repasser sérieusement dans mon es- Hom. 24.
» prit tout ce que j'ai fait depuis que & 25.
» je suis Evêque; à gémir & pleurer
» les fautes que j'ai commises, à pren-
» dre des précautions pour éviter cel-
» les où je pourrois encore tomber,
» & à me disposer enfin à rendre comp-

» te de tout au souverain pasteur dont
» la justice me fait trembler, parce
» que je sais qu'il m'épargnera d'au-
» tant moins que je me serai épargné.
» Je n'ai plus que l'humiliation pour
» désarmer mon juge; car pour me jus-
» tifier en sa présence de tant de fautes
» que je commets tous les jours dans
» l'exercice de ma charge, cela ne
» m'est pas possible; mon accusateur
» est trop éclairé, rien n'échappe à sa
» malice, & à l'envie qu'il a de nous
» nuire; trop heureux si par la péni-
» tence nous pouvons effacer le passé,
» & si une plus grande exactitude &
» une nouvelle ferveur, nous garantit
» de ses mains pour l'avenir.

C'est dans de si beaux sentimens que tous les saints Evêques passoient le jour de l'anniversaire de leur sacre. On en voyoit les fruits par un renouvellement de ferveur, par une plus scrupuleuse application à tous leurs devoirs, & par une vigilance plus exacte. Tous en profitoient, & le pasteur & les ouailles.

Si cette cérémonie si utile & si édifiante n'est plus en usage, les Evêques ne se doivent pas croire dispensés de faire quelque chose qui en approche, au moins dans le particulier. Le jour de leur sacre leur doit être toujours présent; & c'est peut-être dans cette

vue que quelques conciles, comme nous le dirons dans la suite, ont ordonné que tous les ans ils se feroient lire en public les promesses qu'ils y ont faites à Dieu, & les résolutions qu'ils avoient prises à la face de l'Eglise de s'acquitter fidélement de tous leurs devoirs. D'autres synodes avoient commandé que cette lecture se feroit deux fois l'année ; on ne peut trop se souvenir d'un si terrible engagement.

C'en est assez pour connoître sur ce point l'esprit de l'Eglise, qui ne change jamais quoique les coutumes changent, & que les plus saintes pratiques s'abolissent. Les véritables Evêques, qui le sont en effet & non pas seulement de nom, c'est-à-dire, qui veillent soigneusement & sur eux-mêmes & sur leur troupeau, ne manquent pas pour entrer dans les intentions de l'Eglise de prendre ce tems de l'anniversaire de leur sacre pour faire une retraite. C'est-là que dans un saint éloignement de toutes les créatures, ils méditent à loisir sur les vérités éternelles ; & que s'appliquant ces paroles de saint Paul à un Evêque qu'il formoit & qu'il instruisoit : *Gardez-vous bien de rendre inutile* 1. Tim. 4. *la grace que vous avez reçue ; réfléchissez sans cesse sur vos devoirs, afin que le progrès que vous ferez soit connu de tout.*

*le monde : Prenez garde par conséquent à vous-même & à votre doctrine* : ils pensent sérieusement à ce qu'ils doivent à Dieu, à ce qu'ils doivent aux peuples dont ils se sont chargés, & à ce qu'ils se doivent à eux-mêmes. Ils voient avec plaisir que dans les choses spirituelles ils sont inférieurs à Dieu seul, qu'il ne les charge en ce monde d'autre chose que de se rendre ses dignes ministres, & de le servir avec une pureté de cœur & de corps qui approche de la pureté des Anges, ou plutôt de celle de Dieu même. Car n'est-ce pas à ses ministres qu'il dit : *Soyez saints comme je suis saint* ? Il veut que leur sainteté soit comme une copie & un écoulement de la sienne ; qu'ils imitent de sa sainteté toutes les qualités qu'ils en pourront retracer ; & si par eux-mêmes ils ne sont pas capables d'arriver à ce point de sainteté, il les avertit afin de relever leur courage,
Joan. 17. qu'il y a suppléé *en se sanctifiant pour eux*, & leur méritant non-seulement des graces communes comme au reste des hommes, mais des graces particulieres attachées à la grandeur de leur état. Quelle tâche ! quelle obligation ! Mais quels efforts ne faut-il pas faire pour s'en acquitter dignement ? & pour en venir à ce point, peut-on trop y

penſer ? & ce ſeul article n'eſt-il pas capable de fournir le ſujet d'une longue & profonde méditation ?

Il eſt vrai que ſelon la penſée d'un ſavant Evêque, la ſainteté de Dieu réſulte de deux choſes qui ne ſont pas également poſſibles à ſes miniſtres. Dieu eſt ſaint, parce que ſon être le ſépare de toutes les créatures, & l'éloigne infiniment de tous ſes ouvrages. Dieu eſt ſaint, parce que ne trouvant & ne pouvant trouver aucun bien qui l'égale, il ſe repoſe & demeure en lui-même. Loin qu'un Evêque ſe ſanctifiât en ſe repoſant en lui-même, il deviendroit un monſtre d'orgueil ; il ne peut donc pas imiter ce caractere de la ſainteté de Dieu : mais qui l'empêche de ſe ſéparer comme lui du mélange & de la corruption du monde, & au-lieu de ſe repoſer en ſoi, demeurer immuablement attaché à Dieu comme à ſon centre, pour y trouver ſa paix, ſon repos, ſa force & toute ſa vertu ?

Guil. Pariſ. tract. de virt.

Par rapport au peuple dont il eſt chargé, que de choſes encore à méditer ! que d'ignorans qui vivent ſans lumiere & ſans preſque aucune connoiſſance de nos myſteres ! Que de pauvres à la campagne qui à peine ſavent les premiers élémens de la reli-

gion ! Que de néceſſités ſpirituelles & corporelles dans toute l'étendue d'un dioceſe, auxquelles on ne penſe preſque pas. Plus de repos à eſpérer pour un Evêque, dit ſi bien ſaint Bernard, depuis qu'il eſt obligé de faire tous ſes efforts pour conduire à la perfection un ſi grand nombre d'ames dont il eſt chargé.

Bernard. l. 16. de conſid.

Enfin, par rapport à ſoi-même, combien de choſes ſur leſquelles un Evêque eſt obligé de réfléchir ! Combien d'affaires, ſoit extérieures, ſoit domeſtiques, qu'il doit régler avec toute la précaution & la vigilance poſſible, de peur que leur multitude & leur poids ne l'accable ! Eſt-ce trop de huit ou dix jours de retraite tous les ans pour réfléchir un peu plus qu'à l'ordinaire ſur de ſi grandes obligations, & former des réſolutions fermes & conſtantes de s'en acquitter dignement ? Un des moyens les plus efficaces pour le faire eſt la réſidence, & c'eſt de cette importante matiere dont nous allons traiter dans le chapitre ſuivant.

*Fin du Tome premier.*

